

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

16 JUILLET 2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU JEUDI 16 JUILLET 2026 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	7
2	Cour constitutionnelle	7
3	Questions écrites	7
4	Dépôts	7
5	Hommage aux victimes de l'incendie au Centre OXY	7
6	Hommage à M. Hervé Hasquin	8
7	Approbation de l'ordre du jour	10
8	Prise en considération	10
9	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 (doc. 289 (2025-2026) nos 1, 1 (annexe 1) et 2)	11
10	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 (doc. 290 (2025-2026) nos 1, 1 (annexes 1 à 4), 2 à 6)	11
11	Projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives aux Bâtiments scolaires, à l'Enseignement supérieur, à l'Enseignement obligatoire, à l'Enseignement pour adultes, à l'Enfance et à la Recherche scientifique (doc. 291 (2025-2026) nos 1 à 5)	11
	11.1 Discussion générale conjointe	11
12	Communication	64
13	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 (doc. 289 (2025-2026) nos 1, 1 (annexe 1) et 2)	65
14	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 (doc. 290 (2025-2026) nos 1, 1 (annexes 1 à 4), 2 à 6)	65

15	Projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives aux Bâtiments scolaires, à l'Enseignement supérieur, à l'Enseignement obligatoire, à l'Enseignement pour Adultes, à l'Enfance et à la Recherche scientifique (doc. 291 (2025-2026) nos 1 à 5)	65
15.1	Suite de la discussion générale conjointe	65
16	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 (doc. 289 (2025-2026) nos 1, 1 (annexe 1) et 2)	88
16.1	Examen et vote des tableaux et de l'article unique.....	88
17	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 (doc. 290 (2025-2026) nos 1, 1 (annexes 1 à 4), 2 à 6)	88
17.1	Examen et vote des tableaux et des articles	88
18	Projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives aux Bâtiments scolaires, à l'Enseignement supérieur, à l'Enseignement obligatoire, à l'Enseignement pour Adultes, à l'Enfance et à la Recherche scientifique (doc. 291 (2025-2026) nos 1 à 5)	88
18.1	Examen et vote des articles	88
19	Projet de décret modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et remplaçant ses annexes (doc. 296 (2025-2026) nos 1 à 3)	89
19.1	Discussion générale	89
19.2	Examen et vote des articles	96
20	Projet de décret portant modification du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, du décret du 31 mars 2022 portant création du dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE), et du décret du 16 mai 2024 relatif à la réduction du décrochage scolaire et à la lutte contre l'absentéisme des élèves (doc. 297 (2025-2026) nos 1 et 2)	96
20.1	Discussion générale	96
20.2	Examen et vote des articles	112

21	Projet de décret portant modification du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire tel que modifié par le décret du 16 mai 2024 portant sur les exclusions définitives et instituant des chambres inter-réseaux compétentes pour connaître des recours à l'égard des décisions d'exclusion définitive (doc. 298 (2025-2026) nos 1 et 2)	112
21.1	Discussion générale	112
21.2	Examen et vote des articles	121
22	Projet de décret modifiant certaines dispositions organisant l'enseignement spécialisé et portant diverses dispositions urgentes en matière d'enseignement (doc. 299 (2025-2026) nos 1 et 2)	121
22.1	Discussion générale	121
22.2	Examen et vote des articles	136
23	Proposition de décret portant harmonisation de dispositions relatives à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement supérieur avec le nouveau Code pénal du 29 février 2024 (doc. 286 (2025-2026) nos 1 à 5)	136
23.1	Discussion générale	136
23.2	Examen et vote des articles	143
24	Proposition de décret portant une mesure transitoire dans le cadre de l'augmentation de la charge de certains enseignants (doc. 288 (2025-2026) nos 1 à 4)	144
24.1	Discussion générale	144
24.2	Examen et vote des articles	176
25	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 (doc. 289 (2025-2026) nos 1, 1 (annexe 1) et 2)	177
25.1	Vote nominatif sur l'ensemble	177
26	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 (doc. 290 (2025-2026) nos 1, 1 (annexes 1 à 4), 2 à 6)	178
26.1	Vote réservé.....	178
26.2	Vote nominatif sur l'ensemble	179

27	Projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives aux Bâtiments scolaires, à l'Enseignement supérieur, à l'Enseignement obligatoire, à l'Enseignement pour Adultes, à l'Enfance et à la Recherche scientifique (doc. 291 (2025-2026) nos 1 à 5)	180
27.1	Vote nominatif sur l'ensemble	180
28	Projet de décret modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et remplaçant ses annexes (doc. 296 (2025-2026) nos 1 à 3)	181
28.1	Vote nominatif sur l'ensemble	181
29	Projet de décret portant modification du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, du décret du 31 mars 2022 portant création du dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE), et du décret du 16 mai 2024 relatif à la réduction du décrochage scolaire et à la lutte contre l'absentéisme des élèves (doc. 297 (2025-2026) nos 1 et 2)	182
29.1	Vote réservé.....	182
29.2	Vote nominatif sur l'ensemble	183
30	Projet de décret portant modification du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire tel que modifié par le décret du 16 mai 2024 portant sur les exclusions définitives et instituant des chambres inter-réseaux compétentes pour connaître des recours à l'égard des décisions d'exclusion définitive (doc. 298 (2025-2026) nos 1 et 2)	184
30.1	Vote nominatif sur l'ensemble	184
31	Projet de décret modifiant certaines dispositions organisant l'enseignement spécialisé et portant diverses dispositions urgentes en matière d'enseignement (doc. 299 (2025-2026) nos 1 et 2)	185
31.1	Vote nominatif sur l'ensemble	185
32	Proposition de décret portant harmonisation de dispositions relatives à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement supérieur avec le nouveau Code pénal du 29 février 2024 (doc. 286 (2025-2026) nos 1 à 5)	186
32.1	Vote nominatif sur l'ensemble	186
33	Allocutions de fin de session	187
34	Proposition de décret portant une mesure transitoire dans le cadre de l'augmentation de la charge de certains enseignants (doc. 288 (2025-2026) nos 1 à 4)	193

34.1	Votes réservés	193
34.2	Vote nominatif sur l'ensemble	196
Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)		197
Annexe II: Cour constitutionnelle		198

VERSION PROVISOIRE

Présidence de M. Benoît Dispa, président.

La séance est ouverte à 9h15.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont demandé d’excuser leur absence à la présente séance M. De Wasseige ainsi que Mmes Durenne, Lazonon et Tellier, pour raisons de santé.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

4 Dépôts

M. le président. – Nous avons reçu le rapport d’évaluation du dispositif expérimental «pool local de remplacement» - Année scolaire 2024-2025 (doc. 304 (2025-2026) n° 1). Ce rapport a été envoyé à la commission de l’Éducation, de l’Enseignement pour adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique.

Nous avons également reçu le rapport annuel 2025 du Conseil de déontologie journalistique (CDJ) (doc. 305 (2025-2026) n° 1). Ce rapport a été envoyé à la commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

Nous avons par ailleurs reçu le rapport sur l’état de la coopération entre la Communauté française et la Communauté germanophone pour l’année 2023 (doc. 306 (2025-2026) n° 1) et le programme de travail de la coopération entre la Communauté française et la Communauté germanophone pour 2025-2028 (doc. 307 (2025-2026) n°1). Ces rapports ont été envoyés à la commission de Coopération.

5 Hommage aux victimes de l’incendie au Centre OXY

M. le président. – Chers collègues, en ce début de séance, je souhaite tout d’abord marquer un temps de recueillement à la mémoire des victimes de ce terrible incendie survenu dans un chantier de la place De Brouckère, à quelques centaines de mètres d’ici. Six ouvriers ont péri, dans des circonstances que je n’ose imaginer.

Nous sommes aujourd’hui en pensée avec les familles et collègues de travail de ces victimes, profondément meurtris par cette tragédie. Nous leur adressons des condoléances émues et sincères. (*L’Assemblée, debout, observe une minute de silence*)

6 Hommage à M. Hervé Hasquin

M. le président. – Mesdames les Ministres, Mesdames et Messieurs les Députés, je vous invite à présent à honorer la mémoire de M. Hervé Hasquin, dont nous avons appris le décès le 13 juillet 2026, à l’âge de 83 ans.

Hervé Hasquin fut sans conteste l’une des personnalités les plus éminentes de l’espace belge francophone. Dans plusieurs champs de la vie publique, il a marqué de son empreinte et de son autorité les 50 dernières années.

Né le 31 décembre 1942 à Charleroi, Hervé Hasquin s’impose d’abord dans le monde universitaire en tant qu’historien de renom. Docteur en Philosophie et Lettres de l’Université libre de Bruxelles (ULB), il y enseigne dès 1970 et devient professeur ordinaire en 1979, dans la foulée d’un parcours déjà brillant auprès du Fonds de la recherche scientifique (FNRS). Spécialiste de l’histoire des religions, des idéologies et des mouvements nationaux, il dirigera l’encyclopédie intitulée «*La Wallonie, le pays et les hommes*», dont les volumes historiques, qu’il coordonna, demeurent, aujourd’hui encore, des ouvrages de référence.

Appelé à exercer les plus hautes responsabilités académiques, il devient recteur de l’ULB entre 1982 et 1986 avant d’accéder à la présidence de son conseil d’administration, de 1986 à 1995. Défenseur inlassable du libre examen et de la liberté de penser, il crée en 1983 la Chaire Théodore Varhaegen, première chaire universitaire consacrée à l’étude scientifique de la franc-maçonnerie. En cette matière comme en tant d’autres, son érudition imposait et forçait l’admiration.

Parallèlement à cette brillante carrière universitaire, Hervé Hasquin s’engage pleinement dans la vie politique. En 1976, il participe à la fondation du Parti des réformes et de la liberté de Wallonie, qui allait devenir, trois plus tard, le Parti réformateur libéral. Il y exerce les fonctions de vice-président de 1986 à 1989, puis de secrétaire général politique de 1990 à 1992. Plus tard, il crée le Centre d’études Jean Gol avec l’ambition de doter le libéralisme francophone d’une véritable assise intellectuelle, à contre-courant du populisme qu’il exécrait et de la médiocrité qui l’insupportait.

Élu sénateur provincial du Brabant en 1987, il devient membre, dès sa création en 1989, du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale: il y préside le groupe PRL

et il assure la première vice-présidence de l'assemblée de la Commission communautaire française (COCOF), avant d'entrer en 1995 au gouvernement bruxellois comme ministre de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics et des Transports. Il est alors le seul ministre libéral du pays et préside dans le même temps le Collège de la COCOF.

À la faveur des règles de composition des assemblées en vigueur à l'époque, Hervé Hasquin siège en parallèle dans notre Assemblée de 1991 à 1999. Durant ces huit années, l'enseignement universitaire et son financement constitueront ses priorités.

Il atteint le sommet de son parcours politique en 1999, lorsqu'il devient ministre-président du gouvernement de la Communauté française. Pendant cinq ans à la tête d'une coalition «arc-en-ciel», il imprime sa marque, avec le franc-parler qui le caractérisait. Exigeant avec les autres autant qu'avec lui-même, il pouvait être dur et ses colères n'étaient pas feintes.

Son gouvernement a adopté, d'une part, le décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement et, d'autre part, le décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités (décret «Bologne»). Le décret «Bologne» a d'ailleurs restructuré notre enseignement supérieur autour des grades de bachelier et de master et a favorisé son intégration dans l'espace européen.

M. Hervé Hasquin a contribué à l'acquisition, par la Communauté française, du Théâtre des Doms, à Avignon. Sous son impulsion, ce lieu est devenu une vitrine incomparable pour nos arts de la scène. Féru de culture, Hervé Hasquin s'était alors révélé en visionnaire éclairé.

La suite de son parcours avait confirmé son attachement viscéral à la chose publique: il avait assuré un mandat de député fédéral jusqu'en 2007 et était conseiller communal à Charleroi, puis à Woluwe-Saint-Lambert. Gestionnaire avisé, il avait également présidé le CPAS de la commune de Silly.

Après avoir quitté la politique active, Hervé Hasquin est resté au service des institutions publiques, présidant de 2008 à 2011 le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Il a également poursuivi son œuvre intellectuelle en tant que secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique pendant dix ans, de 2008 à 2017. Dans cette dernière fonction, il a eu à cœur d'ouvrir les portes de l'Académie à de nouveaux publics, soucieux de rendre les connaissances accessibles au plus grand nombre.

Tout au long de sa vie, Hervé Hasquin n'a eu de cesse de vouloir comprendre et faire comprendre. À travers des dizaines d'ouvrages et des centaines d'articles et de conférences consacrées à l'histoire, à la laïcité, aux religions, à la Wallonie et

aux grands débats de société, il a magistralement contribué au développement des savoirs et à leur transmission. Aussi à l'aise dans le monde académique que dans la vie politique, il incarnait, en homme libre, l'exigence de vérité et la nécessité de l'action.

La Belgique francophone perd un homme de premier plan et de grand talent qui, par sa forte personnalité et son parcours exceptionnel, a marqué profondément la vie politique et intellectuelle de son pays.

À sa famille, ici présente, qui pleure un père, un oncle, un grand-père attentionné, à ses amis politiques qui perdent un mentor, à ses proches et à toutes les personnes qui ont eu le privilège de le côtoyer, j'adresse au nom du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles nos condoléances les plus sincères et les plus respectueuses.

Je vous invite, chers collègues, à observer une minute de silence, en hommage à M. Hervé Hasquin. (*L'Assemblée, debout, observe une minute de silence*)

(*Allocution de remerciement de la part du fils de M. Hasquin, en tribune, suivie d'applaudissements sur tous les bancs*)

7 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du mercredi 8 juillet 2026, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce jeudi 16 juillet 2026.

Entre-temps, M. Hazée, Mmes Linard et De Re, M. El Hajjaji et Mmes Trachte et Cremasco ont déposé une proposition de résolution relative à la nécessité de renouveler le crédit d'impôt fédéral pour la distribution des journaux et magazines (doc. 308 (2025-2026) n° 1). Je vous propose d'ajouter la prise en considération de cette proposition de résolution à l'ordre du jour de notre séance.

Personne ne demande la parole, l'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté. (*Assentiment*)

8 Prise en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution relative à la nécessité de renouveler le crédit d'impôt fédéral pour la distribution des journaux et magazines (doc. 308 (2025-2026) n° 1), déposée par M. Hazée et consorts. Je vous propose d'envoyer cette proposition de résolution à la commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. (*Assentiment*)

- 9** **Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 (doc. 289 (2025-2026) nos 1, 1 (annexe 1) et 2)**
- 10** **Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 (doc. 290 (2025-2026) nos 1, 1 (annexes 1 à 4), 2 à 6)**
- 11** **Projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives aux Bâtiments scolaires, à l'Enseignement supérieur, à l'Enseignement obligatoire, à l'Enseignement pour adultes, à l'Enfance et à la Recherche scientifique (doc. 291 (2025-2026) nos 1 à 5)**

11.1 Discussion générale conjointe

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets de décret.

La Conférence des présidents a fixé des temps de parole: 35 minutes pour chaque groupe politique reconnu et 10 pour chaque député indépendant; 10 minutes de réplique pour chaque groupe politique reconnu et 2 pour chaque député indépendant. Entre-temps, le gouvernement donnera sa réponse en début d'après-midi.

La discussion générale conjointe est ouverte.

MM. Bastin, Resinelli et Maillen, Mmes Dejardin, Cortisse, Vandorpe, Desalle, Jacqmin et Lange, rapporteurs, se réfèrent à leurs rapports écrits.

La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Je n'aurai pas l'occasion d'aller saluer la famille de M. Haskin puisque je suis ici à la tribune, mais je m'associe à sa peine. Je n'ai pas eu l'occasion de subir ses colères de M Haskin, car je suis arrivé trop tard à l'université, mais son âme planait, à l'université comme ici entre nos murs. Nous perdons une personnalité remarquable, qui force le respect. Je me joins à vos excellents mots, Monsieur le Président, et espère que vous allez me rendre ces 45 secondes consacrées à un autre sujet que le budget ajusté.

Madame la Ministre-Présidente, tout au long des commissions consacrées à l'examen de l'ajustement budgétaire, vous l'avez dit, vos ministres l'ont répété, les députés de la majorité l'ont ânonné: il s'agit d'un exercice technique, quelques corrections seront apportées ici ou là, mais sans impact politique. Bref, circulez, il n'y a rien à voir.

Si l'on se contente de lire vos documents budgétaires et d'analyser les «plus» et les «moins», ou que l'on se réfère à votre exposé général, c'est sans doute vrai, il n'y a pas grand-chose à se mettre sous la dent. Cependant, si l'on s'intéresse au contexte général qui entoure l'adoption de ce budget et que l'on prend la hauteur

que nous impose notre fonction, pour intervenir en tant que responsables politiques et pas uniquement en tant que comptables, alors il n'y a rien de plus faux. Cet ajustement budgétaire est tout, sauf technique.

Avec le temps qui passe, d'exercice en exercice, vos choix vous éloignent chaque jour un peu plus de vos belles promesses de campagne et, plus grave encore, des engagements pris dans la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Cet ajustement confirme le marasme dans lequel vous êtes en train de plonger la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais surtout, avec elle, toute une génération d'enfants, toute une génération de jeunes, toute une génération de travailleuses et de travailleurs que vous avez choisi de sacrifier sur l'autel des générations futures, que vous prétendez vouloir défendre.

Madame la Ministre-Présidente, sur quel service public ces futures générations vont-elles encore pouvoir compter, après vos attaques répétées, destructrices contre à peu près tous les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Vous devez répondre à cette question aujourd'hui. À bien y regarder, en réalité, cet ajustement est le reflet parfait de votre improvisation politique, de ce football panique dans lequel vous avez décidé de gouverner et finalement d'une vision profondément court-termiste et délétère.

C'est dans ce contexte que vos opposants – il faut malheureusement bien les appeler ainsi – vous ont affublée d'un surnom, y compris jusqu'à Avignon – où vous espériez, j'imagine, trouver quelque moment de répit –: «Degryse, ministre de l'exclusion». Ce surnom craque dans l'air, il est dur humainement, surtout quand on connaît votre parcours. Cependant, il reflète malheureusement bien les choix politiques que vous avez faits en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre-Présidente, justifiés ou non par la situation budgétaire, vos choix reflètent en effet, comme d'ailleurs à tous les niveaux de pouvoir, la marque de fabrique de la majorité MR-Les Engagés: fort avec les faibles, et faible avec les forts.

Coupe dans le dispositif des repas gratuits pour les élèves vulnérables dans l'encadrement différencié. Division par trois du budget permettant d'assurer la gratuité des fournitures scolaires. Réduction des moyens de l'enseignement qualifiant. Exclusion de l'enseignement des élèves majeurs qui ont trop souvent doublé, sans qu'il leur soit proposé de projet alternatif. Mise à sac de l'enseignement officiel public. Augmentation du minerval et, oui, il faudra bien à un moment arrêter de parler de dégel quand il s'agit explicitement d'une augmentation pour les étudiants qui fréquentaient les hautes écoles et les écoles supérieures des arts. Réduction des droits des enseignants malades. Non-remplacement de 80 % des départs dans la plupart des services du ministère et fin des nominations des fonctionnaires. Fort, avec les faibles!

Ce ne sont que quelques exemples qui montrent que les cibles de vos économies ne sont pas choisies au hasard. Elles traduisent inévitablement des choix politiques, vos choix politiques. Ces coupes ne sont pas anodines, comme elles ne le sont pas non plus pour vos collègues du gouvernement wallon et du gouvernement fédéral.

Vous détricotez les politiques sociales, vous cassez l'outil du service public et, par conséquent, le service rendu aux citoyens. C'est une gestion qui fait froid dans le dos, surtout lorsque nous la mettons en perspective avec le récent discours de votre homologue Adrien Dolimont, en Région wallonne. Il nous dit en substance: «Tout va bien, Madame la Marquise, il y a toujours bien un pays qui fait moins bien que nous. Nous sommes donc toujours un peu meilleurs, puisqu'il y a toujours un peu moins bien ailleurs.»

En réalité, cela rejoint ce que nous disions ici même, il y a à peine une semaine: aujourd'hui, la marque de fabrique des gouvernements Arizona est de toujours nous tirer vers le bas. Il s'agit toujours de trouver un pays où les étudiants paieraient plus de minerval, où les enseignants travailleraient plus, où les inégalités seraient encore plus marquées, où les artistes seraient encore moins bien protégés et moins bien soutenus. Tout cela pour justifier que nous puissions continuer avec les mêmes politiques et nous tirer vers le bas.

La discussion sur l'ajustement budgétaire est le moment de vous rappeler que, non, cela ne fonctionne pas comme cela! Non, nous ne vous remercierons pas d'essayer de sauver les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles en sacrifiant tous ses services publics. Non, nous n'oublierons pas que nous attendons d'un gouvernement des projets et une vision, et pas une logique comptable. Non, les citoyens n'oublieront pas que vous les avez trahis à tour de bras alors que vous aviez multiplié les promesses lors de votre campagne électorale.

Mesdames et Messieurs du groupe Les Engagés, c'est le moment de vous rappeler qu'au niveau fédéral, vous avez promis 450 euros net supplémentaires par mois à tous les travailleurs. Vous avez aussi promis la revalorisation du métier d'enseignant, le refinancement de l'enseignement supérieur, une meilleure rémunération pour les artistes et un soutien sans faille au monde culturel. Vous aviez même promis – je l'ai rappelé à Mme Lescrenier – les crèches gratuites, ainsi qu'un grand plan de lutte pour la santé mentale des jeunes, pour le statut des puériculteurs et puéricultrices...

Bref, vous avez promis tant de choses, alors que vous connaissiez parfaitement la situation budgétaire. En effet, vos députés s'en inquiétaient déjà durant la législature 2014-2019, oubliant au passage que le cdH avait été particulièrement responsable du creusement du déficit, au moins à deux titres, puisqu'il avait entériné deux grands plans qui ont fait exploser le déficit de la Fédération Wallonie-Bruxelles: la trajectoire du Pacte pour un enseignement d'excellence et – je le dis pour Mme Linard, car cela lui fait toujours plaisir – le grand plan pour les milieux

d'accueil de la petite enfance (MILAC) de Mme Greoli. Vous étiez donc tout à fait informés; c'est en connaissance de cause que vous avez fait ces promesses.

Si vous connaissiez la situation – rassurez-vous, vous n'êtes aujourd'hui pas la seule –, vos collègues du MR étaient également parfaitement au courant. Figurez-vous que, de 2019 à 2024, le MR a présidé chaque conclave budgétaire. Il a d'ailleurs soutenu, lors de ses séances, différents secteurs pendant les crises. Pire, le ministre-président Jeholet venait joyeusement nous expliquer qu'il avait pu financer de manière complémentaire certaines politiques, assumant donc parfaitement ses choix politiques.

En revanche, j'ai eu beau relire votre programme avec attention. Il y a eu des trahisons, certes; cependant, ce que vous faites maintenant, vous ne l'aviez pas promis. Ce n'était même pas écrit. Vous n'aviez pas prévu l'augmentation de la charge horaire des enseignants. Ce n'est écrit nulle part dans votre programme et encore moins dans la DPC.

Vous n'aviez pas non plus prévu et promis de détruire méthodiquement l'enseignement officiel. Vous n'aviez pas non plus prévu de réduire le budget de l'enseignement qualifiant. Vous n'aviez pas prévu ou promis d'augmenter le minerval, de restreindre l'accès aux disponibilités précédant la pension de retraite (DPPR), de restreindre l'accès aux congés thérapeutiques, ni de ne plus subventionner les repas scolaires gratuits et durables. Non, rien de tout cela n'avait été promis, et ce, dans aucun de vos textes.

Alors que notre législature entame bientôt sa deuxième année, il apparaît maintenant clair que vous avez menti et que, de surcroît, vous instaurez une politique non autorisée par aucun mandat démocratique. Je le répète, vous n'avez jamais reçu de mandat démocratique pour mener la politique que vous menez actuellement. Vous avez caché le dessein que vous voulez imposer à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vos mesures frappent, de plein fouet, les enfants, les jeunes, les travailleurs, la classe moyenne, etc. Tout cela, vous l'avez caché. À ce stade, Madame la Ministre-Présidente, c'est le premier enseignement de cet ajustement budgétaire.

Pourtant, des choix sous-tendent votre ajustement. Et ces choix en disent long sur votre vision de la société. Je vais commencer par celui qui vous caractérise: c'est de rester profondément passive face à un contexte macroéconomique sous pression.

L'inflation, d'abord. Elle a plus que doublé par rapport aux premières analyses. Elle entraîne une bascule complète des hypothèses sur lesquelles reposait votre budget et les économies que vous aviez annoncées. Pourtant, vous avez décidé de ne pas en tenir compte. Premièrement, vous avez confirmé qu'aucun rattrapage ne serait prévu pour les subventions liquidées en une fois au début de l'année,

alors qu'un geste, pour les opérateurs du secteur non marchand par exemple, aurait été le minimum.

Deuxièmement, vous avez décidé une série de mesures d'économies dans le budget initial de 2025. La même logique s'applique aujourd'hui, mais l'inflation grimpe. Plus l'inflation augmente, plus les économies que vous allez faire seront importantes; plus, en tout cas, que celles que vous aviez annoncées. Un geste? Non. Rien. Pas une seule baisse des économies annoncées, alors même qu'elles seront plus importantes qu'envisagé dans votre trajectoire budgétaire. Et silence radio sur le fait que vous allez réaliser des économies supplémentaires grâce à l'inflation.

Prenons un cas explicite, celui de la RTBF, dont les dotations ont été gelées. Le plan d'économies annoncé en 2025 était déjà particulièrement violent. Mme Galant, qui n'est pas présente aujourd'hui, pourrait en témoigner. Les mesures que la RTBF va devoir prendre risquent de créer encore un peu plus de dégâts vu l'inflation. Madame la Ministre-Présidente, combien faudra-t-il virer de personnes à la RTBF? Combien?

À un moment, il va falloir répondre à ces questions et assumer vos choix. Combien de personnes allez-vous licencier à la RTBF pour réaliser le gel de ses subventions dans le cadre de l'inflation? Quelles missions essentielles de l'information la RTBF va-t-elle devoir laisser tomber?

La ministre Galant a, par ailleurs, annoncé que de nouvelles économies étaient encore à prévoir. De même que le président du MR, encore avant-hier, dans un de ces tweets égalant ceux de Trump, lorsqu'il critique l'inutilité du budget de 400 millions par an de la RTBF à la suite d'une panne. Dans un contexte de désinformation galopant, encore plus sur les réseaux sociaux, vous allez donc assumer la fin d'un certain nombre de missions de service public du média censé offrir de la stabilité et de la clarté aux citoyens. Vous laissez ainsi le MR détruire un pilier de notre démocratie; et je ne parle pas de l'autre drame de la RTBF, le MR délaissant aussi complètement sa fonction représentative dans les organes de gestion.

Ce parti laisse aujourd'hui les coudées franches à son président, qui est totalement en roue libre. Il prend un tournant conservateur et autoritaire et tout le monde trouve cela normal. Les administrateurs démissionnaires ne sont pas remplacés et une structure publique essentielle est ainsi mise à mal.

Mentionnons aussi toutes les mesures liées au gel de l'indexation décidé dans le budget initial 2026, que ce soit dans le secteur culturel ou dans les écoles, alors même que les moyens de fonctionnement pour les fournitures scolaires et la gratuité des repas scolaires sont déjà mis à mal. Je vous rappelle, Madame la Ministre-Présidente, le constat des acteurs de l'enseignement: des écoles vont tomber en faillite. Ce sera l'un de vos héritages.

Le Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné (FBSEOS) n'a pas non plus été épargné par l'inflation. L'économie sera donc mécaniquement plus importante, dans un contexte déjà marqué par l'ampleur des reports d'investissement du gouvernement dans les bâtiments scolaires.

Vous avez beau les nier, en pointant systématiquement l'avancement de certains dossiers, mais, soyons de bon compte, ils ont tous fait l'objet d'une décision à l'époque. Aucun dossier nouveau n'a en effet été accepté depuis que vous avez bloqué la réforme des fonds. Le résultat est déjà tangible: 200 millions d'euros de retards accumulés en deux ans. À cela s'ajoutent les écoles qui devront rembourser jusqu'à la moitié des subventions d'investissement reçues et un plan d'investissement exceptionnel qui accuse, lui aussi, des retards dans l'avancement des appels à projets. Pour un gouvernement qui allait être celui des ingénieurs... On parle pourtant, en l'occurrence, des conditions d'enseignement pour nos enfants, tout comme de notre capacité à faire face à la nécessaire transition climatique. Sur tout cela, plus rien.

Je poursuis, parce que malheureusement c'est sans fin. Dans la fonction publique, vous avez décidé de stater les budgets jusqu'en 2029. J'ignore si vous vous rendez bien compte de ce que cela implique en termes de norme de non-remplacement. Pour que tout le monde le mesure bien: aujourd'hui, dans l'administration publique, quatre départs sur cinq ne sont pas remplacés. Se rend-on compte de ce que cela représente?

Vous rendez-vous compte de ce que cela représente? C'est votre responsabilité, à toutes et tous, chers collègues de la majorité! Ce sont des économies inédites et d'une lourdeur remarquable qui s'annoncent d'ici trois ans. C'est aussi un service public qui va complètement implorer, inévitablement!

Soyons honnêtes et justes, la compétence de l'Enfance est la seule pour laquelle vous aurez fait un demi-geste, car vous avez au moins maintenu l'économie prévue dans le budget initial de 2026, sans réaliser l'économie supplémentaire que vous offrait l'inflation. Les secteurs concernés vous remercieront, mais, surtout, ils vous rappelleront que la situation dans laquelle vous les avez mis avec le gel des dotations les conduit déjà à la fermeture de places d'accueil, à la perte d'emplois et à des familles sans solution.

Dans le domaine de l'aide à la jeunesse, vous avez remplacé la mesure de non-indexation des subventions décidée lors du budget initial par une réduction linéaire des moyens dédiés à l'emploi. Vous n'avez pas été capable de nous dire combien de postes seraient supprimés. C'est quand même le comble, quand on pose une question simple! Vous n'avez d'ailleurs pas voulu, non plus, nous donner le montant des économies que l'inflation génère sur le dos de ce secteur, pourtant essentiel.

Enfin, vous faites l'autruche devant les prix de l'énergie qui sont structurellement très élevés. Les tensions géopolitiques repartent à la hausse et exercent une pression sur tous les secteurs, particulièrement sur ceux que vous avez fragilisés en réduisant leurs moyens de fonctionnement. Vous ne faites pourtant preuve d'aucune attention et n'apportez aucun soutien. Vous n'avez d'ailleurs même pas amorcé la moindre réflexion. Était-ce trop vous demander que de prévoir, plutôt que de subir? Manifestement, oui. Le gouvernement wallon, au moins, s'est un peu ancré dans la réalité et a prévu la révision de certaines mesures. Vous, même pas!

Pire que ce tableau déjà fort sombre, votre ajustement confirme également votre aveuglement face aux conséquences désastreuses – pas uniquement budgétaires – des mesures prises par votre gouvernement. Cartes blanches, avis négatifs remis en cascade par les secteurs, manifestations d'une ampleur inédite depuis des décennies en Fédération Wallonie-Bruxelles, articles successifs relatant le chaos semé et la destruction totale causée sur le terrain... Malgré tout cela, le train avance: vous continuez, vous baissez la tête, vous faites le gros dos, vous faites comme si tout allait bien dans le meilleur des mondes! C'est surréaliste.

Chers collègues de la majorité, vous avez fait voter le DP2 tel quel, sans la moindre modification, gravant dans le marbre l'ensemble des mesures contestées, prétendant – c'est le sommet de l'hypocrisie – que le calme reviendrait après le vote. Vous avez à nouveau appelé à la trêve, demandé aux gens de se calmer, après avoir donné un coup de poing dans la gueule des gens. Mais quel acte avez-vous posé pour encourager la trêve et le calme? Aucun. Vous n'avez pas pris une seule mesure en ce sens. Si, vous en avez pris une, je dois être de bon compte: la ministre de l'Éducation a recommencé ses petits-déjeuners sélects, des réunions bilatérales, en se moquant profondément de toute concertation.

Personne ne veut de vos mesures d'atténuation, notamment les cellules de soutien et d'accompagnement. Pourquoi? Parce qu'elles ne règlent pas les problèmes de fond et qu'elles aggravent même la situation organisationnelle dans les écoles, comme c'est le cas des mesures sur les temporaires prioritaires. Elles renforcent le sentiment de médiocrité du travail que vous fournissez. En effet, quand vous adoptez un décret-programme le 4 juin et qu'il faut déjà le modifier à deux reprises quelques jours plus tard, c'est que vous avez atteint le fond. Reconnaissez-le: avec ces textes, vous n'avez rien organisé qui permette de mener un travail sérieux.

Ce n'est malheureusement pas propre à ce dossier. Et je vous rappelle que c'est même la Cour constitutionnelle qui vous l'a dit. En effet, à deux reprises, elle vous a indiqué que vous vous étiez trompés, que vous ne respectiez pas les droits essentiels des personnes concernées et que vous ne respectiez pas les éléments de prévisibilité et d'égalité de traitement des citoyens devant la loi. Ce n'est ni moi, ni l'opposition, ni les manifestants qui vous le disent; c'est la Cour

constitutionnelle qui met en avant cet amateurisme permanent. Madame la Ministre-Présidente, soyez attentive, parce que je crains que ce ne soit pas fini.

En attendant, dans les écoles, les affectations ont commencé, ce qui veut dire que, aujourd'hui, les drames ont des noms, des visages. On assiste à des départs de collègue, à l'explosion de certaines équipes pédagogiques ou à l'abandon de certains de leurs projets. Je prendrai un seul exemple: 70 % des professeurs de langues anciennes annoncent qu'ils vont perdre des heures, parfois jusqu'à 11 ou 14 périodes sur les 20 qu'ils prestaient.

Je ne sais pas si on se rend compte de ce que représente une vingtaine de périodes.

Madame la Ministre-Présidente, depuis deux ans, vous n'écoutez plus personne, à part Mme Glatigny. C'est manifestement la seule personne que vous écoutez encore. Vous ne gouvernez pratiquement qu'à travers un seul prisme: la compression des dépenses. Depuis deux ans, vous tournez en boucle dans un discours d'urgence budgétaire permanente, sur lequel vous construisez l'essentiel de votre communication. Ce discours de fatalité a certes connu une évolution ces dernières semaines, puisque la majorité MR-Les Engagés ne conteste dorénavant plus le fait que des alternatives existent. Elle nous demande à nous, membres de l'opposition, d'avancer des propositions, pour ensuite faire comme si elle n'entendait rien ou comme si nous n'avions rien compris, même quand nous nous appuyons sur le rapport d'experts pour revenir sur des solutions que vous n'avez pas choisies. À tous ceux et à toutes celles qui disent ne jamais entendre l'opposition faire de vraies propositions sur la soutenabilité, laissez-moi une fois encore vous dire qu'il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Lors de tous les exercices budgétaires et lors de tous les débats sur vos funestes choix de mesures d'économies, nous avons répété notre position: oui à la maîtrise du déficit, non aux économies effrénées qui cassent l'outil public et, surtout, stop à tous vos projets destructeurs, idéologiques et ridicules, qui ne vont qu'aggraver la situation et qui instaurent des mesures inutiles. Je prends pour exemple les enseignants temporaires prioritaires. Vous avez créé un problème avant de décider de dépenser 16 millions d'euros supplémentaires afin de réaliser un micmac organisationnel dont personne ne veut. En évitant ces dépenses stupides, vous auriez déjà effectué 16 millions d'euros d'économies.

Madame Degryse, vous avez d'ailleurs vous-même reconnu que notre Fédération reviendrait vers l'équilibre budgétaire d'ici 2036 sans mesures complémentaires, grâce à une combinaison de recettes qui se redressent structurellement, à des éléments démographiques qui jouent en notre faveur, à l'extinction progressive du plan d'investissement dans les bâtiments scolaires et aux effets retours attendus du Pacte pour un enseignement d'excellence, plan que vous avez jeté au feu.

Mettons les proportions en face les unes des autres. D'abord, le déficit attendu en 2029 sera encore de 1,2 milliard d'euros. Une bonne partie de ce déficit se

résorbera ensuite structurellement et naturellement. Une bonne partie, pas tout. Pendant ce temps, vous faites porter 700 millions d'euros d'économies par an, en passant à coups de rouleau compresseur sur tous les secteurs de la Fédération et donc sur le dos des familles. Cela ne vous donne-t-il pas l'impression d'un problème de proportionnalité dans les choix que vous imposez aujourd'hui? Sérieusement, ne vous rendez-vous pas compte de ce que vous êtes en train d'imposer? Vous agitez depuis 18 mois le spectre de la catastrophe budgétaire avec une insistance qui, très sincèrement, frôle la manipulation: la dégradation par l'agence Moody's, le scénario à la grecque, le risque de ne plus pouvoir payer les enseignants. Dire, par exemple, qu'un enseignant sur cinq est payé par la dette est un des plus gros mensonges. Ça ne sert à rien de le répéter en boucle pour que cela devienne vrai. C'est le summum de l'exploitation du narratif pour essayer d'attiser la peur et de nous enfermer dans un débat que vous aimeriez voir vide.

Cette situation mérite très clairement d'être nuancée et pas uniquement avec les chiffres que vous choisissez de mettre en avant. Notre déficit n'explique pas, à lui seul, la situation et la hausse des charges pour les années à venir. Cette situation s'explique d'abord par les besoins de refinancement liés aux précédentes crises, mais également par la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) elle-même, avec le resserrement engagé depuis 2022 qui a mécaniquement fait grimper le coût de tous les emprunteurs publics, bien au-delà de notre seule entité.

Par ailleurs, si on se concentre sur notre entité, l'accès de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux marchés financiers reste particulièrement favorable. Les dernières émissions ont été super bien accueillies et la notation reste solide, loin de la catégorie spéculative dont vous tentez de nous faire croire qu'on est à la porte. La Fédération respecte largement tous les indicateurs de risque de refinancement. L'évolution des charges d'intérêt mérite aussi un débat sérieux, car vous avez choisi de retenir les projections les plus pessimistes. Vous avez retenu un taux d'intérêt qui grimperait jusqu'à 5,3 % en 2034, alors que le taux en 2025 est de moins de 4 % et que l'Agence de la dette, elle-même, privilégie une hypothèse de stabilisation de ce taux, nettement moins pessimiste que vous.

Pourquoi retenir les pires hypothèses et celles qui sont les plus éloignées de la réalité? Pour justifier l'injustifiable! Cela signifie, Madame la Ministre-Présidente, que vous êtes en train de mettre à sac, idéologiquement, les services publics pour plaire à votre partenaire de majorité.

Je dois le préciser, car je ne suis pas certain que vous en mesuriez l'importance: ce pessimisme systématique, lorsqu'on dirige un État ou une entité publique, peut être profondément délétère. Choisir systématiquement de grossir le trait peut entraîner un phénomène d'autoréalisation. Cela risque de freiner la croissance, de dégrader la situation budgétaire que vous tentez vous-même de sauver et d'aggraver votre propre situation.

Madame la Ministre-Présidente, je crains que vous ne vous soyez transformée en personnage de médecin chez Molière. Il a un seul but: aggraver l'état de santé de son patient pour justifier sa propre présence et pour cacher, aussi, qu'il n'est pas à la hauteur de la tâche. N'oubliez tout de même pas que, dans ses satires, Molière voulait surtout se moquer des médecins et de leur arrogance.

En effet, si, malgré tout cela, certains parmi vous pensent encore que le récit dans lequel vous vous enfermez tient la route et que vous avez raison, alors accrochez-vous, car ce n'est pas fini. C'est un gouvernement que vous avez décidé de soutenir qui décide et accepte, silencieusement et docilement, le définancement de la Fédération par les autres niveaux de pouvoir. Est-ce vraiment la bonne solution lorsque nous sommes déjà en difficulté? C'est un gouvernement qui ne négocie pas quand il faudrait le faire, qui se précipite dans des réformes idéologiques coûtant une fortune et qui refuse d'activer le moindre levier dès lors qu'il ne touche pas à ses propres dépenses. C'est totalement incohérent. J'y reviendrai point par point.

Sur la répartition des efforts entre les entités, vous avez accepté une clé qui nous coûte plusieurs centaines de millions d'euros de dépenses possibles par rapport à une répartition uniforme. Nous ne comprenons toujours pas pourquoi. Il y a ensuite le fameux mécanisme de neutralisation entre entités, qui vous expose à accepter silencieusement les reports de charges du gouvernement Arizona sur la Fédération Wallonie-Bruxelles. Là encore, nous n'en comprenons pas la raison. Certains reports se marquent déjà directement sur notre trajectoire et sur notre déficit. Je pense notamment à la fin de la pension pour inaptitude physique, décidée au niveau fédéral, qui représente déjà plusieurs dizaines de millions d'euros.

(Mme Özlem Özen prend la présidence)

À cela s'ajoute le définancement silencieux des secteurs de la Fédération, décidé par vos propres partis à d'autres niveaux de pouvoir. Le déficit n'en sera pas affecté aujourd'hui, mais il le sera demain et les exemples sont nombreux. Le gel du précompte professionnel pour les chercheurs, imposé par le gouvernement fédéral, fragilisera notre recherche et notre enseignement supérieur. L'économie sur les pensions et les salaires, décidée au niveau fédéral, entraînera des conséquences sur la carrière de nos enseignants. Cette mesure s'inscrit encore dans votre même philosophie: demander aux enseignants de travailler plus pour gagner moins!

Depuis les discussions budgétaires de la semaine dernière, la presse a fait état d'un impact sur lequel la ministre Glatigny ne s'est jamais prononcée: à partir de 2027, les enseignants placés en disponibilité par défaut d'emploi ne verront plus ces périodes comptabilisées dans leur pension. Voilà encore un impact immédiat de vos réformes. Or, ce sont précisément les suppressions de postes et les réorganisations décidées par vos partis qui placeront les enseignants en disponibilité. Non seulement vous avez détérioré leurs conditions de travail, mais vous avez aussi organisé les choses de manière telle que les enseignants aient une pension

inférieure. Disons les choses comme elles sont: vous avez créé un problème, vous l'aggravez, puis vous essayez de nous faire croire que vous êtes aux côtés des enseignants!

Quant à vous, Madame la Ministre de la Culture, vous vous dites préoccupée par une réforme des pensions négociée depuis des mois par le gouvernement fédéral. Dois-je vous rappeler que Maxime Prévot est un membre de votre parti? En effet, soit vous êtes incapable de prendre votre téléphone pour l'appeler, soit il vous éconduit, soit vous n'avez pas été capable de lire les conséquences de la réforme sur les artistes. Aujourd'hui, je vous le dis franchement: tout le monde s'en fout que vous soyez préoccupée! Ce que nous voulons, c'est que vous arrêtiez cette réforme, qui sera d'ailleurs votée aujourd'hui. Les artistes vont perdre une partie de leur pension à cause d'une réforme que vous prétendez vouloir combattre, alors que vous avez refusé les amendements déposés par le Parti socialiste au niveau fédéral, visant à limiter ces impacts.

Une fois de plus, cette décision va retomber sur la Fédération Wallonie-Bruxelles et ses secteurs. C'est la même chose au niveau wallon avec la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE): vous avez admis ne pas pouvoir garantir qu'aucune économie supplémentaire ne serait réalisée dans le budget consacré à ces aides, qui financent une bonne partie de nos secteurs. Pourtant, cette décision dépend des mêmes partis. D'ailleurs, cela a déjà commencé, car cette réforme va concerner des postes dans le secteur administratif.

Enfin, une menace encore plus insidieuse pèse sur les allocations familiales, auxquelles vous avez aujourd'hui décidé de vous attaquer. Toutefois, j'entends que Les Engagés sont préoccupés. Espérons que, pour une fois, cette préoccupation nous permettra d'éviter le pire! Je vous rappelle que si vous touchez à cela, vous toucherez au pouvoir d'achat des familles, alors même que vous avez augmenté le minerval, les frais scolaires et toutes les dépenses des familles. Autrement dit, vous attaquerez le dernier filet qu'il leur reste pour tenter de faire face aux augmentations de dépenses que vous leur imposez.

Au-delà de cette docilité envers les autres niveaux de pouvoir, parlons de ce qui vous touche directement. Pendant que vous acceptez tout cela sans contester, vous n'activez aucun levier qui pourrait alléger la pression budgétaire sur notre institution. Aucune mesure s'agissant des recettes: les négociations sur le dividende numérique n'ont pas avancé depuis deux ans; aucune avancée non plus sur une potentielle contribution des plateformes de streaming musical; aucune stratégie pour améliorer la «clé élèves» de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui pourrait pourtant lui rapporter des recettes structurelles supplémentaires. Vous semblez n'avoir aucune volonté politique pour entamer les discussions avec le pouvoir fédéral pour des émissions groupées, par exemple, qui permettraient de faire baisser la charge d'intérêts pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous ne faites rien.

Tertio, pendant que vous dites que la situation est catastrophique, vous vous lancez dans des réformes idéologiques coûteuses sans jamais vouloir les chiffrer complètement. Le relèvement des seuils de réussite va mécaniquement augmenter le coût du redoublement et, donc, le coût de notre enseignement. De même, le démantèlement du Pacte pour un enseignement d'excellence va en amenuiser les effets de retour. Mme Glatigny en est même venue à dire que le non-redoublement aurait un coût caché, ce qui est quand même le sommet du cynisme!

Comment peut-on à la fois agiter le spectre de la catastrophe pour justifier de tout couper et prendre soi-même des mesures qui aggravent la situation financière? C'est pourtant ce que vous faites aujourd'hui, Madame la Ministre-Présidente! S'il vous plaît, arrêtez l'hypocrisie! Arrêtez de nous accuser, nous qui siégeons dans l'opposition, et qui essayons de contredire votre discours et de vous rappeler qu'il existe d'autres voies. Ne venez plus nous faire la leçon sur notre prétendue irresponsabilité et sur le fait que nous ne sommes pas au gouvernement, car si nous étions effectivement à la manœuvre, nous n'aggraverions pas nous-mêmes notre propre situation!

Cerise sur le gâteau, je vous rappelle les 700 millions d'euros d'économies que vous allez faire ici et les 650 millions d'euros de pertes de recettes que la Wallonie a acceptés de son côté, sur les droits d'enregistrement et sur les droits de succession: 650 d'un côté, 700 millions d'euros de l'autre, il ne faut quand même pas être ingénieur pour comprendre que des choix politiques sont posés et clairement posés. Je ne parle pas non plus de l'érosion des recettes au niveau fédéral, situation démontrée par tout le monde. Prenons l'exemple de la généralisation des flexi-jobs, même le ministre du Budget considère que «le système dérape (...). Il devient nouvelle norme de main-d'œuvre bon marché (...). Il sape notre sécurité sociale et notre État-providence».

Bref, Madame la Ministre-Présidente, si vous voulez vraiment sauver les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est peut-être temps d'arrêter tout simplement toutes ces politiques qui ne font que les aggraver. Vous videz la caisse, constatez qu'elle est vide et puis, pour faire face aux nouvelles dépenses, justifiez la nécessité de couper dans les dépenses! Derrière cette mécanique, il y a en réalité le choix d'un modèle, celui d'un État qui se retire et qui transfère progressivement vers les familles le coût des services qui relevaient jusqu'à présent des impôts et du service public.

À ce jeu, Madame la Ministre-Présidente, ce sont toujours les mêmes qui vont perdre. Ce sont toujours les mêmes qui vont payer. Vous êtes forts contre les faibles! C'est la vision du monde de votre partenaire de majorité qui rêve de nous faire clairement revenir dans un monde où le service public était limité à la portion congrue et à une dérégulation beaucoup plus complète de notre société. Vous y participez aujourd'hui très activement, sans broncher, avec docilité, sans même

paraître contrite ou sans même donner l'impression que vous voudriez autre chose.

Madame la Ministre-Présidente, mon groupe politique ne cessera jamais de dénoncer cette inconséquence et cette irresponsabilité. Nous dénonçons l'inconséquence de vos paroles et de vos actes, car leurs répercussions sur les jeunes, les familles et les enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont terribles.

Au lieu de porter un projet qui mettrait ces personnes au cœur de vos préoccupations, au lieu de poursuivre l'amélioration de la qualité de notre enseignement et de réduction des inégalités scolaires, au lieu de renforcer l'accueil de l'enfance, au lieu de soutenir la réussite des étudiants de l'enseignement supérieur et l'excellence de nos chercheurs, au lieu de mieux accompagner et valoriser nos artistes, au lieu de prendre soin de nos associations de jeunesse et d'éducation permanente, au lieu de renforcer l'éducation aux médias et de les soutenir pour contrer les effets résultant d'une société de plus en plus clivée, au lieu d'améliorer l'efficacité de nos politiques publiques qui en ont grandement besoin, au lieu de construire avec les secteurs, vous avez tout démantelé! Voilà le résultat qui est le vôtre après deux ans aux manettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre-Présidente, votre gouvernement n'est pas un gouvernement d'ingénieurs et de projets, c'est un gouvernement de fuite en arrière! «Quoi qu'il en coûte, il faudra couper dans les dépenses», a dit madame Lescrenier. Aujourd'hui, quoi qu'il en coûte, vous réduisez les dépenses au détriment de toutes et tous, au détriment de vos valeurs, de votre histoire, d'une génération, de ceux et celles dont vous avez juré de défendre les intérêts. Madame la Ministre-Présidente, voilà votre héritage et, honnêtement, il est cinglant!

(M. Benoît Dispa, président, reprend la présidence)

M. le président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – C'est toujours un plaisir de parler après M. Casier. Je crois que l'alternance politique est toujours une bonne chose, parce qu'après avoir vu une face de la médaille, il est important de regarder l'autre. Nous avons longuement parlé de cet ajustement budgétaire – plus de six heures lors du conclave, plus de trois heures lors de l'analyse de la dette, et plus de huit heures lors des débats en commission.

J'ai pu constater lors de ces nombreuses heures de débats que certains se sont fait une spécialité de nous parler de tout et de rien. Nous en aurons encore un exemple juste après mon intervention où certains mentionneront la situation du niveau de pouvoir fédéral et ses dépenses pour l'armée, en passant par le statut des parlementaires – j'ai même entendu tout à l'heure évoquer les droits d'enregistrement. Bref, on nous présente un catalogue de fausses bonnes idées où l'objectif est d'additionner les chiffres, les euros, en laissant penser que tout est possible et qu'il

n'existe qu'un seul et même budget à l'échelle de la Belgique. Ce sont évidemment des éléments que je vais explorer.

D'autres collègues, de manière plus raisonnable – j'en conviens, à écouter M. Casier –, sont venus avec des propositions. J'entendais en commission – et j'y reviendrai – M. Crampont vouloir globaliser les emprunts pour essayer de diminuer les taux, et je partagerai quelques éléments. En tout cas, Monsieur Casier, j'ai retenu une chose dans vos propos – plusieurs même, et je vais y revenir –, notamment cette volonté de jouer l'avenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles à pile ou face. Vous reprochez à notre gouvernement d'être prudent, de se baser sur des éléments factuels. Ce n'est rien moins qu'une gestion saine.

Nous faisons aujourd'hui un travail sérieux: l'assainissement budgétaire et de la maîtrise des finances. Nous aurions pu très bien attendre encore et encore. Nous aurions même pu attendre jusqu'au prochain gouvernement. Mais j'ai la certitude que les efforts seraient alors trois fois plus importants et auraient trois fois plus d'impact sur le prochain gouvernement, quelle que soit sa majorité.

Ce travail, convenons-en, nous aurions pu aussi le mener plus en avant lors de la précédente législature. Vous avez cité le ministre-président Jeholet. Mais le ministre du Budget, M. Daerden, était des vôtres. Nous aurions pu, à une époque où les taux d'intérêt étaient très faibles, voire proches de 0 %, être nettement plus actifs et prendre des décisions beaucoup plus robustes. Je pense par exemple au programme des bâtiments scolaires où nous aurions pu avoir un impact réel et direct sur les écoles. Prévoir un milliard de financement est très beau, mais prévoir les moyens de liquidation c'est encore mieux.

J'en veux pour preuve que les partis qui étaient à nos côtés dans la précédente législature et qui sont dans l'opposition, aujourd'hui, n'ont pas la volonté de faire des efforts et des économies, car ce n'est pas inscrit dans leur ADN. Pour vous, la dette n'est qu'un chiffre parmi les autres. Vous avez parlé du DP2 et de ses nombreuses politiques, mais vous avez peu parlé du montant de la dette. Ce n'est pas un récit, mais une réalité. Malheureusement, c'est l'élément cardinal qui doit impérativement guider l'action politique de toute majorité. Pour rappel, le montant de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles atteint aujourd'hui 16 milliards d'euros. Le solde net de cette année s'élève à 1,75 milliard!

Les partis de l'opposition sont parvenus à faire passer le message parmi la population que cette dette n'a pas d'effets réels, qu'elle se contourne, qu'elle ne se rembourse pas et que, finalement, vivre au-dessus de nos moyens n'a pas beaucoup d'importance. Ce faux raisonnement permet ensuite de laisser croire que l'argent coule à flots. Chers collègues, soyons lucides. Nous avons cité la situation de la Grèce. Les experts indépendants ont un avis très clair, dont vous ne semblez pas vouloir vous préoccuper. Tous nous disent que la situation est intenable si aucun effort n'est réalisé. La Direction générale du budget et des finances

(DGBF), la Cour des comptes ou encore l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont, elles aussi, un avis très clair sur la question.

J'ai aussi entendu, et j'imagine que les propos qui suivent en feront état, que, puisqu'il nous manque de l'argent, il suffit que l'État fédéral nous refinance. Il s'agit là aussi d'une fausse bonne idée. Chacun comprendra que la Belgique fait partie des plus mauvais élèves de l'Union européenne, avec une dette supérieure à 110 % de nos recettes. Le coût de cette structure publique, ne vous en déplaise, Monsieur Casier, qui représente 54 % du budget de l'État, là où d'autres pays qui se portent bien mieux que nous atteignent en moyenne 48 %. Chaque année, nous devons trouver pratiquement 30 milliards d'euros pour faire face à une manière de fonctionner qui, aujourd'hui, nous coûte trop cher et devient impayable.

Par rapport à l'État fédéral, a également été évoquée la révision de la loi spéciale de financement de 1989. Convenons-en, et la ministre-présidente l'a rappelé à plusieurs reprises, ce serait une idée qui serait, à terme, très défavorable aux Wallons et Bruxellois. Il ne faut pas jouer avec les allumettes. Nous avons entendu, ou allons entendre, des exemples où le niveau fédéral a refinancé de manière très spécifique quelques programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'autres entités fédérées. Je pense au programme Beliris que vous connaissez bien. Il s'agissait là, à chaque fois, de cas relativement particuliers où les Régions avaient un intérêt direct à coopérer, car l'objectif était commun. Allez m'expliquer en quoi le niveau fédéral et les Flamands pourront vous dire demain que le refinancement et le renforcement des prérogatives de l'ADEPS leur amènent un intérêt indirect ou direct? C'est une fausse bonne idée.

J'entends, et peut-être pour la cinquième fois, cette petite musique qui dit «Regardez, M. Evrard raconte des âneries. L'État trouve facilement trois à quatre milliards d'euros en quinze jours ou trois semaines pour acheter des avions.» En la matière, je voudrais rappeler un constat, qui était sans équivoque, d'un constitutionnaliste, pas la moitié d'un imbécile, M. Mathias El Berhoumi, que d'aucuns connaissent très bien. Il a clairement rappelé que si demain nous n'achetions aucun avion, ce n'est pas pour cela qu'un seul euro supplémentaire viendrait financer la Fédération Wallonie-Bruxelles

Il ne vous aura pas échappé que lorsque nous investissons dans l'armement, nous le faisons à travers des emprunts très onéreux. Le MR estime que nous devons nous inscrire dans un cadre de solidarité européenne. Nous ne vivons pas sur une île déserte. Il est fondamental de contribuer à juste hauteur à la défense, comme le font nos partenaires européens. Nous ne vivons malheureusement pas dans un monde de Bisounours.

Certains parlent d'un refinancement possible de la Fédération Wallonie-Bruxelles par l'État fédéral, mais ce dernier doit trouver 16 milliards d'euros d'ici la fin de la législature pour assumer le paiement des pensions. Et je vous fais grâce du débat sur la sécurité sociale.

Monsieur Casier, vous avez dit que nous prenions toujours les moins bons élèves comme exemples. Je vais donc faire l'inverse. Prenons l'exemple de la Finlande. Cet État est extrêmement proactif en matière de dépenses en armement et en enseignement. Cet exemple démontre que le débat ne devrait pas se résumer à des choix binaires et simplistes, comme c'est trop souvent le cas en commission. Nous entendons souvent des membres de l'opposition dire qu'il faut choisir entre investir dans l'armement ou dans l'enseignement, mais les deux sont compatibles, à condition de prendre son courage à deux mains, comme l'a fait la Finlande, et d'effectuer des réformes pour aller de l'avant. Il faut être complètement hors-sol pour réclamer systématiquement un refinancement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela revient à demander à un SDF de financer votre maison.

L'État fédéral est exsangue, il n'a plus de moyens. Certains utilisent parfois des raccourcis et des slogans. L'image que je viens de donner mérite aussi d'exister.

Le vrai combat – l'assurance-vie de notre Fédération –, c'est, avant toute autre politique ou le catalogue que vous avez cité à la tribune, Monsieur Casier, la maîtrise de notre dette qui s'emballe: nous perdons 350 millions d'euros chaque année au profit des banques et du grand capital, qui sont d'ailleurs ravis de nous prêter beaucoup d'argent à des taux de plus en plus élevés. J'en veux pour témoin le dernier *benchmark* de l'Agence de la dette, dont les demandes ont été satisfaites en un minimum de temps, et ce, malgré la dégradation de la note donnée par l'agence Moody's, qui induit une augmentation des taux d'intérêt.

Nous devons et nous devrons, durant les prochaines décennies, trouver de l'argent. Il est vrai que le gouvernement est très prudent dans son approche, mais, à l'horizon 2030 et après, près de quatre milliards d'euros devront être refinancés pour notre Fédération. Tous les opérateurs sont clairs et unanimes: il faut tirer la sonnette d'alarme, puisque les taux seront probablement nettement moins attractifs qu'actuellement.

Tout l'argent que nous allons emprunter sur les marchés est investi. J'ai souvent entendu certains collègues parlementaires marteler qu'il fallait investir dans nos compétences. C'est ce que nous faisons! Cependant, il faut garder à l'esprit que tous ces investissements servent à payer des charges courantes, dont les salaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dit autrement, le salaire d'un professeur, qu'on le veuille ou non – cela a été confirmé par la Cour des comptes – prend quinze ans à être payé. Il faut donc quinze ans pour payer un salaire qui a été versé le mois dernier. Au début de la législature, la ministre-présidente a expliqué que, si, demain, personne n'accepte de nous prêter de l'argent, nous ne pourrions pas payer les charges qui sont les nôtres.

Le plus préoccupant, c'est que les investissements à long terme réalisés en faveur de nos jeunes, de la formation, etc., sont parmi les plus importants d'Europe, mais que les résultats de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les enquêtes

du Programme international pour le suivi des acquis (PISA) sont en dessous de la moyenne européenne.

Pour nous, quand nous observons lucidement le constat que je viens de dresser, il semble irresponsable, voire indécent, de réclamer chaque semaine des moyens supplémentaires pour tous les secteurs, comme si la réussite politique reposait uniquement sur le volume des moyens financiers mis à disposition. Ce dernier raisonnement est erroné.

L'opposition ne doit jamais assumer les choix budgétaires. Vous venez de le montrer avec un certain brio: la fonction de l'opposition est d'être le notaire de la DPC, qui évolue forcément au fil d'une législature en fonction de la situation géopolitique mondiale – notamment en ces temps difficiles – et de l'inflation. Monsieur Casier, l'inflation fonctionne dans les deux sens: dans les recettes et dans les dépenses.

Face à cette situation, le gouvernement veut se montrer transparent, rassurant et proactif et porte deux missions essentielles. D'une part, il faut maintenir et garantir la majorité des missions de la Fédération Wallonie-Bruxelles par une gestion stricte de la trajectoire budgétaire et un déficit maîtrisé de 1,2 milliard d'euros à l'horizon 2029. La Fédération Wallonie-Bruxelles accepte donc, dans les années à venir, de continuer à dépenser plus que ce qu'elle perçoit, mais dans un cadre maîtrisé. D'autre part, il s'agira de conserver la maîtrise et la confiance des organismes prêteurs à travers une trajectoire clairement définie. En effet, si nous ne parvenons plus à trouver de l'argent auprès des investisseurs, nous serons en très grande difficulté à l'avenir.

Monsieur Casier, l'objectif n'est pas, comme vos propos et votre langage très guerrier le mettent en avant, de tuer un secteur, de sacrifier telle ou telle mission de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'attaquer les professeurs et les étudiants en leur faisant croire qu'ils sont les seules victimes des choix de notre gouvernement. Le gouvernement assume sa volonté de trouver un juste équilibre dans les choix très difficiles de réduction des dépenses qui exigent la contribution de chacun.

Cet ajustement est technique et budgétaire. Nous devons intégrer un déficit de 1,77 milliard d'euros, soit une augmentation de plus de 160 millions d'euros par rapport au budget initial 2026. Cette évolution négative relève de deux facteurs: une inflation galopante à concurrence de 92 millions d'euros et des corrections du système SEC pour l'investissement dans les bâtiments scolaires de l'enseignement libre subventionné. Comme souligné par la ministre-présidente, ces deux paramètres vont rentrer dans l'ordre dans les années à venir. En effet, nous pourrions escompter des recettes supplémentaires l'année prochaine. Les investissements dans les bâtiments scolaires feront alors l'objet de remboursements à concurrence de 3 millions d'euros par an.

En 2026, c'est vrai, la rigueur s'impose à nous. Mais, nous l'avons souvent répété depuis le début de la présente législature, nous voulons rester maîtres de nos choix et de notre destin, afin que d'autres ne nous en imposent pas brutalement de bien plus rudes. Lorsque la corde budgétaire lâche, il n'y a pas de filet de sécurité pour les acteurs de notre institution.

Fort heureusement, dans le brouhaha des *fake news*, grâce auxquelles il est souvent facile d'instaurer une forme de peur et de grossir le trait de l'effort à fournir, certains commencent à comprendre, à force de dialogues et d'explications, que la trajectoire fixée par le gouvernement est la bonne, même si elle impose des efforts partagés.

Plus encourageant encore: le plus dur des efforts est derrière nous, pour autant que la situation géopolitique mondiale s'améliore elle aussi. C'est ce qu'exprimait la ministre Glatigny sur La Première en disant que nous mangions actuellement notre pain noir. La ministre-présidente Degryse l'a d'ailleurs confirmé. Mon collègue M. Soupart complétera avec brio le propos en parlant des évolutions positives des perspectives de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme depuis le début de la présente législature, le MR sera évidemment au côté du gouvernement pour soutenir la trajectoire budgétaire qu'il propose, pour soutenir une politique qui est responsable, transparente et qui garantit l'avenir de notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. le président. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Mon collègue Yves Evrard vient de réexpliquer les chiffres, la trajectoire de notre Fédération Wallonie-Bruxelles et le déficit que nous stabilisons. Néanmoins, un budget n'est pas une fin en soi, mais un moyen. J'aimerais mettre en lumière ce que les chiffres permettent de faire, et ce, à travers trois grands axes du décret qui accompagne l'ajustement budgétaire et qui concernent l'enseignement.

Premièrement, les analyses budgétaires ont permis d'identifier un reliquat sur la provision «Stratégie numérique» de plus de 8 millions d'euros à ce jour. Notre majorité fait le choix de ne pas laisser dormir cet argent sur une ligne comptable. En effet, à la rentrée, le nouveau référentiel numérique entre en vigueur en première année de l'enseignement secondaire et, pour l'apprendre, il faudra du matériel. Nous réinvestissons donc intégralement ce reliquat dans les écoles: 72 % pour l'enseignement fondamental et 28 % pour l'enseignement secondaire. Pourquoi cette clé de répartition? Parce que l'équipement individuel des élèves de l'enseignement secondaire est déjà financé par le dispositif «Mes outils numériques», qui est intégralement maintenu. Payer deux fois pour la même chose n'est pas notre conception de l'utilisation de l'argent public.

En commission, on nous a dit qu'il fallait «flécher» vers les écoles les plus fragiles. La réponse a été donnée sur la base de deux arguments. Tout d'abord, nous ne

souhaitons pas pénaliser les écoles qui ont déjà investi avant les autres sur leurs propres moyens, et ce, au détriment d'autres dépenses. Par équité, nous ne voulons pas punir celles qui ont anticipé et récompenser l'attentisme. Ensuite, le deuxième argument a trait à la dimension sociale. En effet, le fonds de solidarité qui finance l'équipement individuel intègre l'indice socioéconomique des établissements scolaires. La solidarité est là où elle doit être, à savoir sur l'élève, l'équité de base étant garantie avec un forfait de 1 000 euros par école, un octroi automatique sans dossier et de la souplesse pour les écoles déjà équipées.

Chaque euro est donc destiné au terrain tandis que le dispositif pérenne de 2027 permettra de réévaluer la clé sur la base du *monitoring* prévu par les Régions.

Deuxièmement, le présent décret d'ajustement budgétaire nous permet également de corriger un effet de bord découlant de l'augmentation de la charge des enseignants du degré supérieur qui risquait d'entraîner une perte salariale pour près de 1800 d'entre eux. Cette correction concerne uniquement ceux qui étaient nommés ou engagés à titre définitif et qui prestent des périodes dans le degré supérieur en les complétant par des périodes dans le degré inférieur. L'augmentation de la charge, par une conversion mécanique, de 20 à 22 périodes, combinée à la règle classique qui interdit de dépasser le temps plein, aurait eu pour effet de retirer à ces enseignants une période prestée dans le degré inférieur. Le résultat aurait été une perte salariale pouvant aller jusqu'à 160 euros brut par mois. La majorité souhaite compenser, à l'occasion de cet ajustement budgétaire, afin que cette perte n'ait pas lieu.

Je voudrais encore dire un mot sur le coût de cette mesure: il est nul. Ce sont des vases communicants et non pas une dépense supplémentaire non budgétée. Ce que nous faisons, c'est identifier un effet de bord et le corriger avant qu'il ne produise le moindre effet.

Troisièmement, ajuster un budget, c'est aussi l'occasion d'identifier les mécanismes inefficaces et les dépenses en doublon. C'est précisément ce que fait le présent projet de décret en supprimant le module de 60 périodes dans l'enseignement artistique à horaire réduit. Il avait été créé comme condition d'accès au barème supérieur, à savoir le barème 501, pour les enseignants déjà titulaires d'un master. Or, depuis la réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE), ce dispositif a été renforcé.

D'ailleurs, en amont, la formation pédagogique de ces artistes enseignants est déjà réalisée. Nous instaurons un dispositif pour les enseignants concerné, qui leur permet d'avoir directement accès à ce barème. Près de 1 400 enseignants avaient suivi ce module et on s'est rendu compte que le taux de réussite approchait des 100 %. Avec le gouvernement et la majorité, on estime ainsi qu'une formation que tout le monde peut réussir n'est plus une exigence, mais une simple formalité.

Cette dernière coûtait près de 160 000 euros par an. Nous souhaitons faire un allègement favorable au secteur.

Concernant l'amendement que le PS avait proposé en commission afin de prolonger le module de deux ans, la ministre y a répondu, données à l'appui: 260 membres du personnel sont concernés, mais tous vont accéder au barème 501 sans plus suivre le module, que ce soient les titulaires d'un master didactique, d'un master avec agrégation, d'un master en enseignement section 5 ou d'un master section 4. Ils l'obtiendront à leur sortie de formation en juillet 2027.

Avant de conclure, j'aimerais dire un mot sur la petite musique de fond que l'on entend au sein de notre Assemblée et que joue l'opposition depuis les annonces qui ont été faites au sujet du budget en octobre, en disant que l'école serait abandonnée, qu'il y aurait en plus des 500 emplois prétendument perdus dans l'enseignement qualifiant 1 300 emplois qui seraient perdus à cause de l'augmentation de la charge de 20 à 22 périodes pour les enseignants du degré supérieur.

Chers collègues, mettons les données fournies par l'administration côte à côte. Cette mesure de hausse de 20 à 22 périodes représente 1 300 équivalents temps plein (ETP) non recrutés d'un côté. L'année prochaine, il y aura 2 170 départs naturels dans le seul enseignement secondaire supérieur. En incluant également le degré inférieur, 4 000 postes seront libérés, surtout que l'année prochaine, les étudiants du degré inférieur ne sortiront pas de la formation initiale des enseignants (FIE) puisqu'elle a été réformée en quatre ans.

À cela s'ajoutent deux mécanismes de protection. Madame Linard, je sais que cela vous fait rire, mais nous avons déjà eu cette discussion au moins quinze fois en commission. (*Réactions de Mme Linard*)

Ces deux mécanismes sont, d'une part, le gel des réaffectations et, d'autre part, la protection des enseignants temporaires prioritaires. Certes, les mesures prises pour redresser la barre créent des craintes chez certains enseignants. Elles sont néanmoins nécessaires pour l'avenir afin de pérenniser le financement de notre enseignement.

Monsieur Casier, vous nous avez fait une belle soupe. Vous nous avez parlé des allocations familiales: elles dépendent des Régions et rien n'a encore été décidé, contrairement à ce que laissait sous-entendre votre intervention de tout à l'heure. Vous nous avez parlé du précompte des chercheurs: il dépend du gouvernement fédéral. Vous nous avez parlé des pensions: elles dépendent du fédéral également. Vous nous avez encore parlé des droits d'enregistrement et de succession: ils dépendent des Régions. À présent, vous nous parlez des flexi-jobs. Je pensais que nous partagions, en tant qu'alumnis de l'Université libre de Bruxelles (ULB), la même vision de notre cadre institutionnel. Force est de constater que, malheureusement, vous importez ici des débats qui sont pourtant largement abordés par nos homologues dans les assemblées adéquates.

Concernant les professeurs de langue ancienne, Monsieur le Chef de groupe, allez-vous un jour assumer que les pertes d'emploi sont liées à la suppression du latin en première année du secondaire, mesure prévue dans le Pacte pour un enseignement d'excellence que vous défendez bec et ongle avec les syndicats? Vous le savez pertinemment, le principal volume des heures de latin est en première année du secondaire, et non dans le degré supérieur où l'option n'est sollicitée, in fine, que par une petite partie des élèves à travers toute la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme vous, j'ai été interpellé par la Fédération royale des professeurs de grec et de latin. La disparition de cette discipline de notre Fédération m'attriste fortement, mais celle-ci a été décidée il y a dix ans dans le Pacte pour un enseignement d'excellence.

Concernant les seuils de réussite qui ont été rehaussés, nous l'assumons. La majorité MR-Les Engagés veut augmenter le niveau de qualité. Cela se fait, aussi, à l'aide d'un accompagnement renforcé et personnalisé. Nous avons débloqué des moyens pour accompagner au plus près les élèves.

Il y a aussi de nombreuses mesures que l'opposition ne mentionne jamais. J'en ai dressé la liste, d'ailleurs, il y a deux semaines. Ici, je ne rappellerai que certains éléments: deux périodes de moins pour les enseignants débutants; deux périodes de moins en face classe pour les enseignants de 60 ans et plus; un barème revalorisé de 5 % pour les nouveaux diplômés; 25 millions d'euros pour l'encadrement des élèves à besoins spécifiques. Il y en a bien d'autres.

Le projet de décret-programme, qui accompagne l'ajustement budgétaire contient plusieurs mesures que nous soutenons: protéger les salaires, utiliser efficacement les deniers publics pour équiper les écoles et rationaliser les dépenses en supprimant les doublons.

M. Evrard vous a montré la trajectoire; je vous ai montré la destination: une école mieux outillée, des enseignants mieux protégés, une gestion des dépenses plus rationnelle et efficace. La rigueur budgétaire n'est pas l'ennemi de l'école; elle lui garantit un avenir financé. C'est pourquoi le groupe MR votera avec conviction en faveur de l'ajustement budgétaire et du décret-programme qui l'accompagne.

M. le président. – La parole est à M. Daube.

M. Octave Daube (PTB). – Certains aimeraient que les vacances commencent et nous faire croire que l'ajustement budgétaire est un petit exercice technique, qui ne contient pas grand-chose de politique. Toutefois, ce n'est pas le cas. Un ajustement budgétaire est un moment politique, le moment où le gouvernement peut vérifier si le budget décidé en janvier est juste ou s'il convient de le corriger.

Madame la Ministre-Présidente, vous avez décidé de ne rien corriger, vous confirmez tous vos choix: la hausse du minerval, l'absence de refinancement de

l'enseignement supérieur, les économies concernant les universités et la pression sur les bâtiments scolaires.

S'agissant de l'enseignement supérieur, tout le monde connaît la situation: à chaque rentrée, les auditoriums sont saturés, des étudiants se retrouvent assis par terre; il manque des assistants et des professeurs; les services sociaux étudiants sont débordés; il pleut dans certains auditoriums. Vous aviez promis le refinancement de l'enseignement supérieur, mais nous n'en avons toujours pas vu un euro!

En revanche, nous constatons la poursuite de la mise en œuvre de votre vision élitiste de l'enseignement supérieur. Vous avez réformé le décret «Paysage», qui a exclu 15 000 étudiants l'année passée et qui en exclura d'autres à la rentrée prochaine. Aujourd'hui, vous passez en force, avec l'augmentation du minerval à 1 200 euros, qui concernera 60 % des étudiants, tout en continuant à dire qu'il s'agit d'une mesure presque sociale, progressive et équitable. Il faut arrêter avec cela! Quand 58 ou 60 % des étudiants doivent payer le montant maximum, ce n'est pas une mesure sociale! Quand des jeunes qui payaient jusqu'à présent entre 200 et 500 euros en haute école peuvent se retrouver à devoir payer avec 1 200 euros, ce n'est pas une mesure sociale! Quand une famille avec deux parents qui travaillent peut se retrouver dans la tranche maximale, ce n'est pas une mesure sociale, c'est une hausse massive du coût des études pour les familles des travailleuses et des travailleurs de notre pays.

Nous avons lu des dizaines de témoignages dans notre Parlement: un jeune dont la mère travaille comme aide-soignante et le père comme facteur, qui devra déboursier 1 200 euros; un autre, qui veut faire des études de sciences politiques dont les parents, qui travaillent dans l'horeca, se retrouvent aussi dans la tranche maximale. Une maman enseignante, qui découvre qu'elle devra payer 1 200 euros pour son enfant, et nous dit: «On ne savait pas qu'on était riches!»

Voilà les épaules les plus larges selon vous: des facteurs, des aides-soignantes, des enseignants, des travailleurs de l'horeca, des camionneurs! C'est facile de dire que les familles peuvent contribuer, quand des ministres qui gagnent 11 000 euros ont, eux, encore besoin d'une indemnité de logement de 1 200 euros! Dans la vraie vie, les gens ne reçoivent pas une indemnité de 1 200 euros, qui permettrait de payer facilement le minerval. Ils n'ont pas une enveloppe magique de 1 200 euros sous leur oreiller! Dans la vraie vie, 1 200 euros n'est pas un détail ni une petite enveloppe bonus; 1 200 euros, cela veut dire un job étudiant en plus, moins de sport, moins de loisirs, moins de vacances, et parfois, renoncer à ses études.

Le minerval est censé rapporter à terme 50 millions d'euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais pas un euro pour ne sera consacré au refinancement de l'enseignement supérieur! Pas un euro pour de meilleurs locaux, un meilleur matériel, pour des professeurs supplémentaires, même si certains parmi nous essaient encore parfois de dire le contraire en faisant croire que la qualité de l'enseignement

sera améliorée grâce à l'augmentation du prix du minerval. Pas un euro n'ira dans le refinancement de l'enseignement!

Soyons clairs, ce budget confirme votre politique élitiste, et s'inscrit dans une même logique: sous-financer l'enseignement supérieur. Tout le contraire de ce que vous aviez promis pendant votre campagne électorale et au Parlement!

Vous auriez pu entendre les milliers d'étudiants qui se sont mobilisés contre vos mesures, et aujourd'hui, rectifier le tir dans le budget ajusté, mais non, vous continuez dans la même direction. Vous avez même affirmé sur LN24, Madame la Ministre-Présidente, tout sourire, que vous ne reviendriez pas sur cette mesure, pour nous expliquer ensuite que vous voulez renouer le dialogue avec tout le monde!

Finalement, pour les hautes écoles, la rentrée sera une douche froide. Dans ce débat, nous parlons souvent des universités, mais les hautes écoles sont également sous pression. Ce sont souvent elles qui accueillent le plus d'étudiants des milieux populaires, qui forment des enseignants, des infirmières, des travailleurs sociaux, des éducateurs... Quand un étudiant qui payait 222 euros pour s'inscrire en comptabilité en haute école, 350 euros pour une formation d'ingénieur industriel ou 380 euros pour devenir infirmier se retrouve potentiellement à devoir payer 1 200 euros à la rentrée, ce n'est pas un petit ajustement, c'est un mur! Et vous construisez ce mur devant les métiers dont nous avons besoin: nous manquons d'infirmières, d'enseignants, d'éducateurs, de comptables, et vous, vous faites exploser le prix des études pour ces métiers. C'est une vision de société où l'enseignement supérieur devient de plus en plus difficile d'accès pour les enfants de la classe travailleuse.

Malheureusement, Madame la Ministre, c'est la même logique pour les bâtiments scolaires. Certes, si l'on ne regarde que le budget ajusté, il n'y a pas grand-chose à dire, mais il ne faut pas oublier l'état dans lequel se trouvent de nombreux bâtiments. Nous n'avons pas besoin d'un quasi-statut quo, mais d'investissements massifs. Il ne faut pas non plus oublier les restrictions qui ont été décidées il y a quelques mois. Vous avez déjà répondu à ce sujet, chiffres à l'appui, et vous avez reconnu que, à politique inchangée, les trois fonds des bâtiments scolaires allaient perdre, ensemble, 3,6 millions d'euros. Or, derrière vos lignes budgétaires, il y a des écoles avec des classes trop froides en hiver qui deviennent des fours en été, des sanitaires dans un état tellement dégueulasse que certains jeunes se retiennent toute la journée, des plafonds qui prennent l'eau, des directions qui passent leur temps à monter des dossiers et à bricoler des solutions. Pendant ce temps, vous dites que les bâtiments scolaires doivent participer à l'effort. Excusez-moi, mais de quel effort parle-t-on?

Les élèves qui étudient dans les bâtiments délabrés font déjà un effort. Les directions qui cherchent des solutions depuis des années font déjà un effort. Les professeurs qui travaillent dans des classes pas adaptées font déjà un effort.

Vous avez aussi modifié le fonds de garantie. Vous avez déjà expliqué le mécanisme: la Fédération Wallonie-Bruxelles ne prendra en charge que la tranche d'intérêt jusqu'à 1,25 % et les pouvoirs organisateurs devront assumer le surplus. Dès lors, si un pouvoir organisateur emprunte à 3 %, 3,5 % ou 4 %, il devra casquer! Vous dites que cette mesure rapportera 2,5 millions d'euros en 2029 et encore davantage après. Très bien, mais si la Fédération Wallonie-Bruxelles économise 2,5 millions quelque part, c'est que quelqu'un d'autre paie à sa place. Si on n'investit pas dans les bâtiments scolaires, on va le payer beaucoup plus cher plus tard, car les bâtiments continuent de se dégrader et parce qu'on continue à ne pas se préparer à la transition climatique. Combien d'écoles ou de pouvoirs organisateurs ont déjà renoncé, reporté ou réduit une demande de rénovation parce que le remboursement devient moins favorable? Voilà l'austérité invisible!

Madame la Ministre-Présidente, vous rendez les rénovations plus difficiles. Vous dites aux établissements de se débrouiller avec des dotations qui ne suivent pas les coûts, avec des intérêts moins remboursés, avec des délais plus longs. Bref, ce budget Madame Degryse, c'est la continuité de votre politique d'austérité!

M. le président. – La parole est à Mme Revelo Paredes.

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Le gouvernement actuel a décidé de ne pas indexer les subventions consacrées à la petite enfance. Cela commence mal. Au cours des réunions de commission, le mot d'ordre était «faire mieux avec moins». Pour celles et ceux qui connaissent le secteur de la petite enfance, cette phrase est vraiment choquante. Je pense être légitime pour m'exprimer à ce sujet, car j'ai travaillé dans le secteur. J'ai l'expérience du terrain. Les travailleurs et travailleuses de la petite enfance fournissent déjà énormément d'efforts. Ils font beaucoup trop avec très peu.

Chaque jour, ces accueillantes nourrissent, changent, rassurent et accompagnent des enfants dans leur développement. Elles répondent aux parents, accomplissent des tâches administratives, et, dans certaines structures, préparent les repas, lavent la vaisselle et font le ménage. C'est un métier essentiel qui s'accompagne de grandes responsabilités.

Les personnes qui travaillent dans ce domaine ont la sécurité, le bien-être et le développement des enfants entre les mains. C'est un métier exigeant qui nécessite des qualifications, de la passion, de l'attention et une disponibilité permanente. Lorsqu'une collègue tombe malade, elle n'est pas remplacée, mais le nombre d'enfants, quant à lui, reste le même. Le travail continue. Malgré l'absence de la collègue, il faut donner à manger et changer les couches. Cela représente beaucoup d'efforts.

Madame la Ministre-Présidente, chers collègues de la majorité, faire mieux avec moins, c'est peut-être possible pour certains d'entre vous, mais pas pour le secteur de la petite enfance. Car vous lui demandez de travailler avec plus d'enfants et

moins de remplacements, donc plus de fatigue, de stress, de risque d'épuisement. Cela amènerait à réduire les horaires, à fermer des sections ou à perdre des emplois. Sur le terrain, aujourd'hui, ce sont toujours les mêmes personnes qui paient: les travailleuses, les familles et les enfants.

Ensuite, pour justifier vos économies dans le secteur de l'enfance, vous affirmez que le modèle actuel ne fonctionne pas. Vous reprenez le discours du MR, qui dit qu'on investit beaucoup d'argent dans le secteur de l'enfance tout en perdant des places. Le MR affirme qu'entre 2019 et 2024, le nombre total de places aurait diminué de 2 200 unités. Il conclut qu'investir plus ne permettrait pas de créer davantage de places. Mais ce discours ne correspond pas du tout à la réalité.

Vous mélangez des situations très différentes. Entre 2019 et 2024, environ 3 400 places ont été créées dans les crèches subventionnées. Autrement dit, la Fédération Wallonie-Bruxelles a investi des moyens publics pour créer des places. Si le nombre de places a malgré tout diminué, c'est parce que des milliers de places ont disparu dans les milieux d'accueil non subventionnés et chez les accueillants d'enfants: environ 2 200 places ont été perdues dans les crèches non subventionnées et près de 1 000 places ont disparu chez les accueillantes non subventionnées. Environ 2 200 places ont également été perdues dans les services d'accueil de l'enfance.

Le constat est donc clair: le modèle fonctionne si les crèches subventionnées sont créées. Ces structures offrent aussi plus de garanties de personnel qualifié, de normes de qualité, de tarifs liés aux revenus des familles. Elles proposent aux enfants un accueil dans de bonnes conditions et permettent aux parents, en particulier aux femmes, de travailler, de suivre une formation ou de chercher un emploi.

Les principales difficultés résident dans les secteurs non subventionnés qui sont beaucoup plus fragiles. Lorsque le loyer, l'énergie, l'alimentation et les salaires augmentent, certaines structures augmentent leurs prix, réduisent leurs horaires, diminuent leur personnel et ferment des places. Sur ces points-là, nous sommes d'accord avec vous. Il faut trouver des solutions pour préserver les places dans de bonnes conditions, mais vous utilisez les difficultés du secteur non subventionné pour remettre en cause tout le système et justifier des économies dans les structures subventionnées. C'est une erreur. Vous n'allez pas résoudre les problèmes du secteur non subventionné en affaiblissant et fragilisant les structures qui fonctionnent.

Je vais terminer par rappeler les nombreuses promesses faites pendant cette campagne électorale dans les programmes des partis de la majorité. Sur le papier, vous avez beaucoup de belles promesses, mais, rien. Je vais citer deux des plus importantes. Votre gouvernement avait promis de créer 5 000 places en crèche. En commission, la semaine dernière, vous ne parlez plus que de 2 000 places. Il y a un changement. Où sont passées les 3 000 autres places promises aux familles?

Votre gouvernement avait promis, tout au début de la législature, de financer progressivement les normes d'encadrement, importantes pour le secteur, de 1,5 équivalent temps plein pour sept enfants. Qu'en est-il de cette mesure? Elle est partie. Elle reste simplement comme un guide. Des promesses ont donc été abandonnées.

En résumé, il y a deux ans, vous promettiez plus de places, plus de personnel et de meilleures conditions d'accueil. Mais aujourd'hui, vous annoncez moins de places d'accueil que prévu, moins de moyens et l'abandon des mesures d'encadrement. Mon intervention a été très brève, car les ajustements budgétaires sont très limités.

M. le président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – M. Daube en a parlé et Mme Revelo Paredes l'a prouvé: alors que les ministres du gouvernement parlent d'un simple budget technique, on observe tout l'inverse sur le terrain. Le gouvernement confirme ses très mauvais choix, qui sont destructeurs pour les écoles, les enseignants, les étudiants, les jeunes, le secteur de la petite enfance et le secteur culturel.

Madame la Ministre-Présidente, entre l'adoption du budget initial et du présent ajusté, vous avez pourtant eu quelques indices vous montrant que tous vos choix étaient de très mauvais choix politiques. Vous avez créé le plus grand mouvement de ces trente dernières années dans l'éducation. Ce mouvement continue malgré les vacances. Hier encore, devant le Parlement de Wallonie, nous avons été accueillis par une délégation de Mars Attacks et des syndicats. Mesdames et Messieurs les Députés du MR et des Engagés, Mesdames et Messieurs les Ministres, ces derniers vous demandent de bien réfléchir à l'impact de vos choix sur des milliers de travailleurs et de jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles pendant vos vacances.

La majorité voulait en finir avec la contestation en votant le plus rapidement possible un décret-programme scandaleux et en se barricadant littéralement dans ce Parlement. La majorité s'est même assise sur le règlement du Parlement, qu'elle a purement et simplement violé. Mais c'est raté! Rien n'est sous le tapis. Dès la rentrée scolaire, des actions sont en effet déjà annoncées et le mouvement vous attend de pied ferme.

Vos mesures ne passent pas; votre vote antidémocratique, pas davantage, tout comme votre mépris et vos mensonges. On l'a d'ailleurs vu encore aujourd'hui à cette tribune: vous avez de plus en plus de mal à les défendre; je vais les reprendre un par un. Le premier toutes catégories est le problème des licenciements dans l'enseignement. On a pu entendre la ministre Glatigny affirmer que les risques de licenciement étaient très faibles, voire inexistant; Mme Cortisse dire que la mesure ne déboucherait sur aucun licenciement; Mme Degryse l'a répété dans une interview: il ne devrait pas y avoir de perte de postes. Or, nous vous les avons lus

voici seulement une semaine dans ce Parlement: en réalité, des dizaines et des dizaines de témoignages très concrets vous prouvent le contraire.

Il y aura des pertes d'emploi en cascade, des pertes d'heures et des pertes de salaires, rendant la vie impossible à de nombreux enseignants. Dès la rentrée prochaine, on disposera d'encore plus de chiffres pour vous le prouver. Je pense encore à tous ces témoignages récemment livrés: Sarah qui perd 20 heures sur les 22 qu'elle comptabilisait; une autre Sarah qui, elle, perd 300 euros par mois. C'est énorme, avec deux enfants en enseignement supérieur dont le minerval augmente; Benjamin perd 500 euros de salaire par mois alors que son deuxième enfant va rentrer à la crèche. Je pense que vous ne vous rendez pas compte, avec vos 7 000 euros de traitement par mois, de la réalité de ces situations et de ce que représente une perte pareille. Marie-France, elle, perd toutes ses heures à 61 ans! Comment va-t-elle retrouver du travail? Où sont vos témoignages à vous, qui prouvent qu'il n'y a pas de perte d'heures dans aucune école, que tout va bien, que vous êtes même parvenus à résoudre le problème de la pénurie d'enseignants avec cette mesure? C'est complètement fou. Monsieur Resinelli, je vous regarde; allez-y: c'est le moment de les sortir. J'aurai du moins essayé.

Nous venons également avec des chiffres plus globaux, provenant des directions d'école. L'une d'entre elles nous prouve que 40 % des enseignants vont être touchés par cette mesure des deux heures face à la classe supplémentaires. Septante-cinq équivalents temps plein (ETP) vont être perdus dans les écoles provinciales du Hainaut et près de 1 000 enseignants sur les 3 000 travaillant dans les 19 écoles provinciales. Où sont vos chiffres, Mesdames les Ministres?

Mme Glatigny n'étant pas là, je vais m'adresser aux groupes MR et Les Engagés. Où sont vos chiffres qui prouvent qu'il n'y a pas de perte d'emplois, qui prouvent qu'il n'y a pas de perte de salaires et d'heures dans les écoles? Nous, on en reçoit de plus en plus. Ne vous inquiétez pas, dès la rentrée, cela va encore pleuvoir et on verra vraiment la réalité. En effet, la réalité a ses droits, et les travailleurs de ce pays aussi. Vous n'allez pas pouvoir mentir encore longtemps comme vous le faites; 1 300 ETP perdus au moins, c'est 1 300 ETP perdus, point final! M. Soupart dit qu'ils ne sont pas perdus, mais «non recrutés». Vous irez dire cela à Marie-France, qui perd son emploi à 61 ans et qui craint de ne plus en retrouver, qui craint de perdre ses collègues, son projet professionnel et ses élèves sans espoir de les revoir! Ce ne serait pas un emploi perdu, mais «non recruté»? Là aussi, vous mentez!

Vous venez nous raconter des histoires pour essayer de réparer le carnage que vous-mêmes avez voté il y a quelques semaines. C'est quand même incroyable! On a parlé d'ailleurs du montant débloqué pour ce faire, pour un gel des réaffectations et le maintien des heures occupées par les temporaires prioritaires, mais toutes ces mesures ne seront valables que quelques mois. Cela fait une belle jambe

à toutes celles et tous ceux qui partent en congé en se disant qu'ils n'auront plus d'emploi soit en septembre, soit en décembre!

Nous avons senti le malaise en commission. M. Jacob a passé son temps à opposer la situation globale qui, selon lui, ne poserait pas de problème, à des situations individuelles. Il serait donc question de pertes d'emploi au niveau personnel, mais pas au niveau global: Monsieur Jacob, pourriez-vous nous expliquer ce phénomène surnaturel? (*Protestations*)

Venons en à présent à une autre mesure dégueulasse, à savoir la suppression de la gratuité des repas scolaires. Vous avez prétendu qu'il serait toujours possible de fournir des repas gratuits. Pourtant, les faits parlent d'eux-mêmes: 88 écoles de Wallonie-Bruxelles Enseignement, les écoles communales de La Louvière, de Charleroi et de plusieurs communes bruxelloises ont déjà annoncé que l'année prochaine signerait la fin des repas gratuits! Vous avez donc également menti à ce sujet. Il en va de même dans le libre: l'ASBL École à table (EAT) a prouvé qu'aucun des acteurs sondés ne serait en mesure de maintenir les repas gratuits. Le sondage a été réalisé auprès d'écoles représentant 28 000 élèves. Il s'agit d'un véritable fiasco de votre part. Où sont vos chiffres prouvant que les repas scolaires gratuits pour les enfants qui en ont le plus besoin pourront être maintenus?

Madame Degryse, ministre de la Culture, hier, je me suis rendue à une manifestation à Bruxelles. Nous y avons beaucoup parlé de votre accueil à Avignon, où vous avez été huée. J'espère que vous entendez le message d'insatisfaction du secteur, conséquence de votre budget initial, votre ajustement et toutes vos politiques, qu'elles soient menées à la Fédération Wallonie-Bruxelles ou au niveau fédéral par le gouvernement Arizona.

Votre politique culturelle est à ce point vide – il s'agit soit de coupes budgétaires, soit de vide – que la ministre-présidente a parlé durant un peu plus de trois minutes de l'ajustement budgétaire en commission. Durant ce temps, elle a parlé non seulement de culture, mais aussi d'affaires générales et de relations internationales. Le temps que la ministre-présidente a accordé à la culture était d'une minute et vingt secondes.

Il y a bien de quoi se faire huer à Avignon, Madame la Ministre-Présidente. Votre bilan: une coupe budgétaire de 16 millions d'euros; un nouveau frein aux études artistiques à cause du minerval à 1 200 euros; la destruction de la Médiathèque Nouvelle et le licenciement de ses travailleurs; la fin de la gratuité des académies pour les enfants; la fin du ticket modérateur «article 27», au niveau fédéral, pour les bénéficiaires des CPAS; un envoi de deux courriers au ministre fédéral des Pensions, Jan Jambon, dont le projet de réforme des pensions attaque très gravement les travailleurs de la culture. C'est d'ailleurs pourquoi ces travailleurs étaient mobilisés hier à ce sujet. Nous vous interpellons depuis des mois et des mois à ce sujet. Or, votre premier courrier n'était pas à la hauteur; vous en avez

envoyé un second. Vous ne tapez pas du coup de poing sur la table! Pourtant, dans la presse, vous vous dites fière d'avoir interpellé deux fois M. Jambon.

En attendant, l'État fédéral vole littéralement des années de carrière – neuf, dix ans, parfois plus – aux travailleurs du secteur culturel, qui ne recevront qu'une pension de misère. Ils sombreront dans la précarité à cause de l'inaction du MR et des Engagés en Fédération Wallonie-Bruxelles et au niveau fédéral.

C'est un pur scandale. Je reviendrai tout à l'heure sur différents témoignages parus dans la presse pour expliquer le terrible impact de vos réformes.

Vous êtes aussi sortie avec le projet de création d'une maison des travailleurs et travailleuses des arts. Vous en parlez depuis deux ans et je vous interroge tous les six mois sur l'avancement dudit projet. Vous n'avez de cesse de tourner autour du pot en disant que, bientôt, il y aura peut-être un groupe de travail qui y réfléchira. Cela résume bien les réponses que j'ai obtenues depuis deux ans à mes questions.

Pensez-vous éteindre la colère des travailleurs et travailleuses de la culture en venant avec un projet pour lequel vous n'avez rien dit en réunion de commission et pour lequel il n'y a aucune ligne budgétaire dans votre ajustement budgétaire? Je vous suggère de faire une intervention d'au moins quatre minutes sur la culture en répondant à ces questions: où sont les budgets, quelles seront les missions de la maison des travailleurs et travailleuses des arts, de quelle manière allez-vous concrètement avancer pour la création de la maison des travailleurs et travailleuses des arts?

Plutôt que de tout détruire, vous pourriez faire d'autres choix. D'après M. Evrard, il serait scandaleux de laisser penser que l'État fédéral et la Fédération Wallonie-Bruxelles n'avaient qu'un seul et même budget. D'après lui, les personnes qui le disent manquent d'objectivité. Nous, pour notre part, n'avons de cesse de débattre sur la manière de refinancer la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vous en ferai encore la démonstration aujourd'hui. Nous avons cette fameuse loi spéciale qui, depuis le début, défiance structurellement – c'est le choix des partis de la majorité – la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au fur et à mesure des années, le pourcentage du produit intérieur brut (PIB) accordé à la Fédération Wallonie-Bruxelles diminue. Vos coupes budgétaires ne régleront pas ce problème. Nous estimons qu'il faut un refinancement structurel et que, si celui-ci prend du temps, il faut y aller dès maintenant. Nous venons aussi avec d'autres propositions, pas à long terme, pas pour dans 15 ans, mais dès aujourd'hui, à moyen et à court terme.

Mme Diana Nikolic, cheffe de groupe du MR, nous a dit qu'aucune loi ne transférerait un euro de la Défense aux écoles. Cette déclaration est tout simplement fausse. Oui, il est possible de prendre un euro qui devait être investi dans la Défense – et nous espérons plus – pour l'investir dans la Fédération Wallonie-

Bruxelles. Même dans le cas de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions, les transferts d'argent sont possibles.

Je vous ai donné plusieurs exemples, notamment le cas des inondations en Wallonie. Certes, la Région wallonne a dû emprunter des fonds à l'État fédéral, mais il y avait un gros débat à l'époque pour avoir des dons – parce que cela est possible. Ce ne sont pas seulement les membres du PTB – ceux qui sont complètement fous, qui planent, qui sont dans leur tour, comme vous le dites si souvent – qui ont demandé un don. Les Engagés, l'ancien PSC, ont aussi demandé un don de l'État fédéral pour refinancer la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si M. André Antoine, juriste de formation, a dit cela, comme le montrent les archives, c'est qu'il existe un mécanisme en ce sens.

Le deuxième exemple concerne l'accord de coopération Beliris. Il s'agit d'un investissement supplémentaire conséquent de la part de l'État fédéral vers la Région bruxelloise. Ces moyens ont été mobilisés depuis 1993 pour y financer de manière significative les transports, les espaces publics, les parcs, le logement ainsi que les infrastructures culturelles ou sportives, au travers de constructions ou de rénovations – bref, des projets très concrets. Entre 1993 et 2023, 2,6 milliards d'euros ont ainsi été transférés de l'État fédéral à la Région bruxelloise. Ce n'est pas rien.

Notre entité aurait bien besoin de ce genre de montant. Aujourd'hui, chaque année, ce sont encore 125 millions d'euros qui sont transférés de la sorte. J'ai entendu M. Evrard qui a été très inspirant dans son intervention – raison pour laquelle j'apprécie de m'exprimer après lui – et j'ai beaucoup d'exemples concrets à lui répliquer. Pourquoi – demande-t-il – l'État fédéral aurait-il un intérêt à refinancer les écoles, les crèches et la culture? Cela ne vous semble pas évident, Monsieur Evrard? Cela ne vous saute pas aux yeux?

Nous avons expliqué à de multiples reprises que couper les financements dédiés à ces compétences causait des pertes de recettes sur le long terme. Non seulement ces coupes budgétaires aggravent les inégalités – et ce n'est pas de la sorte que se fait la redynamisation d'une économie, vu les nombreuses pertes d'emplois –, mais elles ralentissent aussi l'économie, parce que ce désinvestissement nous force à annoncer à bon nombre d'étudiants qui aspirent à exercer des métiers en pénurie que, demain, ils ne pourront exercer ces métiers ou poursuivre leurs études.

Investir pour que chaque étudiant qui le souhaite puisse faire ses études rapporte finalement et produit l'effet inverse de votre austérité. Autrement dit, cela relance effectivement l'économie.

Débloquer de l'argent, prendre de l'argent de la Défense, pour l'investir en Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est techniquement possible. Encore faut-il en faire

le choix politique. L'argent venant du niveau fédéral peut passer, en plus de la loi spéciale de financement, vers les Communautés. Vous nous dites pourtant que ce n'est pas possible. Eh bien, vous viendrez le dire ici à cette tribune et j'espère que vous avez des arguments.

Oui, il existe des compétences croisées et oui, toutes vos mesures d'austérité ici auront un impact aussi sur les recettes du pouvoir fédéral et donc également sur les recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au-delà de tout l'aspect humain dégueulasse, c'est en ça aussi que vos soi-disant mesures d'économie sont un non-sens.

Vous avancez également une comparaison rude: «Allez demander à un SDF de financer une maison». Vous comparez l'État fédéral à un SDF. C'est scandaleux. C'est vraiment scandaleux. C'est votre parti, le MR, qui refuse, au niveau fédéral, de faire payer les plus larges épaules. Il n'y a jamais eu autant de milliardaires dans notre pays. C'est votre parti qui a eu un ministre de l'Économie qui a créé les intérêts notionnels pour permettre aux plus riches de devenir encore plus riches. Vous comparez ensuite l'argent public à des SDF. Alors que vous avez les rênes en main au niveau fédéral, alors que vous les tenez encore, vous accordez des cadeaux aux plus riches de ce pays.

En revanche, vous êtes en train de détruire nos services publics, notre bien commun, des milliers d'emplois et l'avenir des jeunes. Au lieu d'aller chercher l'argent là où il se trouve, vous allez encore le prendre dans la poche des travailleurs.

Vos partis, le MR et Les Engagés, font exploser les dépenses militaires au niveau fédéral. Ce matin même, un article est sorti sur Théo Francken. Il y en a tous les jours: lui, il rince, c'est incroyable. Savez-vous ce qu'il a acheté ce matin? Il a trouvé un budget de 200 millions d'euros, soit presque l'équivalent des coupes budgétaires d'une année, pour une constellation de satellites militaires. Avons-nous vraiment besoin de cela? Vous hochez la tête: vous viendrez nous expliquer que les satellites nous sauveront pendant que vous détruisez nos écoles. (*Protestations sur les bancs de la majorité*)

Vous aurez toute l'occasion de vous expliquer, mais alors faites-le dans le micro, pour que nous puissions reprendre vos super citations, avec des comparaisons incroyables du style: «L'État fédéral, c'est un SDF.» Ensuite, nous pourrions avancer dans le débat.

Nous avons des solutions à court terme pour retrouver de l'argent au sein de notre Fédération. Il n'est même plus question, ici, de loi spéciale de financement, d'accord de coopération. Les caisses sont là. Demain, nous votons le dispositif et c'est réglé: nous renflouons nos caisses. Devinez avec quoi?

Avec vos privilèges, et ils sont nombreux!

La ministre Glatigny a fait une sortie dans la presse en disant: «On a mangé notre pain noir; notre pain blanc arrive». Alors, non seulement nous avons prouvé que le pain blanc n'arrivait pas, dans aucun des secteurs, mais aussi et surtout, je vous le demande: qui est le «on» dans «On a mangé notre pain noir»? À l'évidence, ce ne sont ni la ministre Glatigny, ni la ministre-présidente Degryse, ni vous qui allez voter ces réformes dégueulasses, qui mangerez du pain noir et paierez le poids de ces soi-disant mesures d'économie – vous le savez très bien!

La seule ligne budgétaire à laquelle vous n'avez pas touché est celle de vos privilèges: le salaire des ministres, des députés, des fonctions spéciales; les indemnités de logement des ministres, soit 1 200 euros supplémentaires, chaque mois, en plus de votre salaire de 11 000 euros par mois, Madame Degryse. Chaque mois, vous touchez l'équivalent d'un minerval. Il vient de la poche de ces travailleurs à qui vous demandez de s'arracher pour réussir à payer des études à leurs enfants.

Nous avons proposé de supprimer cette indemnité mensuelle de 1 200 euros, mais vous avez refusé. Nous avons proposé de toucher aux indemnités de départ des députés, aux salaires des *top managers*, qui ont explosé, ainsi qu'aux déjeuners-causeries. S'il y en a bien une dans l'Assemblée qui ne parle pas d'enseignement, c'est la ministre-présidente Degryse. Elle nous parle de budget en permanence sans jamais parler d'éducation. Pour refinancer l'enseignement et tous les autres secteurs, nous proposons effectivement de puiser dans l'un de vos privilèges, au moins.

Cela ne réglera pas tout et cela ne bouchera pas le trou de la dette. Nous sommes d'accord. Par contre, cela vous permettra peut-être, Monsieur Evrard, vous qui disiez que nous vivons dans un autre monde et que nous planons totalement, que c'est vous qui planez et qui, avec tous ces privilèges, ne vous rendez pas compte une seule seconde de ce que cela fait d'être prof et de savoir que, dès le mois de septembre, on va perdre 500 euros par mois. Aujourd'hui, vous allez partir en vacances avec tous ces privilèges, en n'ayant touché à aucun euro de ces derniers, et vous allez demander aux travailleurs et travailleuses de notre pays et à leurs enfants de se serrer la ceinture. C'est cela, le summum du dégueulasse dans votre ajustement budgétaire. C'est la raison pour laquelle, comme vous vous en doutez, ce sera un grand «non» de notre part. Néanmoins, nous attendons des réponses à toutes nos questions; nous attendons vos témoignages, vos chiffres, et nous attendons que vous parliez enfin de la situation concrète. Nous ne voulons plus, au contraire, entendre vos mensonges.

M. le président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je me permettrai de reposer le cadre du débat, car, à entendre les précédentes interventions, on pourrait croire que nous sommes réunis aujourd'hui pour dresser le procès d'une majorité, juger ses intentions, dis-séquer ses valeurs à travers un grand récit composite fait d'amalgames et de raccourcis, le tout dans un même souffle, mêlant les politiques fédérale, régionale,

communautaire et même européenne, pour instruire un réquisitoire dont l'objet finit par se dissoudre dans sa propre ampleur.

Nous examinons aujourd'hui les projets de décret contenant l'ajustement du budget des recettes et des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026. L'intitulé est moins romanesque, mais le cadrage est important, car la manière dont nous qualifions un débat conditionne souvent la manière dont nous le menons.

Ce projet de décret est donc la continuité assumée du budget initial de 2026. Comme annoncé, il ne traduit pas de nouvelles grandes orientations politiques. C'est un exercice d'actualisation rendu nécessaire par l'évolution des paramètres macroéconomiques et en premier lieu en premier lieu.

Un budget ajusté n'a pas vocation à rebattre les cartes politiques distribuées quelques mois plus tôt; il vérifie que les crédits inscrits épousent toujours la réalité économique et permettent de poursuivre ce qui a été décidé. En effet, un ajustement budgétaire est aussi un coup de sonde et nous montre où nous en sommes et vérifie que la trajectoire fixée demeure crédible.

C'est précisément ce que confirme ce texte. Malgré une inflation plus importante que prévu, malgré un contexte international incertain, malgré une croissance hésitante, le gouvernement actuel maintient la trajectoire pluriannuelle budgétaire qu'il s'était fixé, sans mesure d'économie supplémentaire. En résumé, le cap budgétaire est maintenu, et ce, sans grande inflexion politique et sans nouvelle mesure d'économie. S'il ne fallait retenir qu'une seule chose du budget ajusté de 2026, c'est bien cela.

Tout le monde sait ce qu'a coûté, en termes d'efforts, le budget initial de 2026. Les débats menés au cours des derniers mois ont été houleux au sein de notre Parlement comme dans les rues. Des choix ont été entérinés à partir d'un catalogue de recommandations émis par un comité d'experts indépendants, car le *statu quo* n'était plus envisageable depuis longtemps.

Pérenniser les missions essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles supposait, d'abord, d'en garantir la soutenabilité financière. C'est tout le sens de la trajectoire du gouvernement actuel: décider aujourd'hui pour conserver, demain, la capacité d'investir dans les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je viens d'entendre dire, de la part des membres de la minorité, que le budget ajusté de 2026 serait idéologique. Il va de soi que, derrière un budget, se cache une vision politique. Mais, au-delà des caricatures, mon parti n'a certainement pas pour vision politique de faire des économies pour le principe. Dans le sillage des contraintes budgétaires, l'action du gouvernement actuel évolue. Il est peut-être trivial de le rappeler, mais, sans finances publiques maîtrisées, aucune politique publique n'est possible. Le débat idéologique est légitime,

évidemment, mais lorsqu'il écrase tout le reste, lorsqu'il remplace les faits, les constats, les chiffres, les mécanismes de financement, il devient surtout électoraliste.

Tous les professionnels l'ont compris. Tous! Les institutions budgétaires, l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les agences de notation, les médias, les académiques: tous, y compris certains membres de l'opposition, constatent que la Fédération est sous tension et qu'une trajectoire budgétaire sans correction la mènerait à sa perte. Et ils le déplorent.

Tous? Non. Un village peuplé d'irréductibles communistes résiste encore et toujours à l'esprit de sérieux. Ce village résiste grâce à un rapport qui, comme la potion magique, procure momentanément une conviction surhumaine à quiconque y croit.

Chers collègues, nous connaissons les chiffres, maintes fois répétés. Nous avons entendu l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles aujourd'hui: les charges d'intérêts représentent 380 millions d'euros. À l'horizon 2035, ce montant sera de près d'un milliard d'euros, malgré les efforts déjà réalisés. Je parle bien des intérêts, pas du remboursement des emprunts, de nouveaux investissements, de politiques nouvelles. C'est simplement du coût de l'argent emprunté. Pour reprendre une image que j'ai déjà donnée en commission, c'est pratiquement l'équivalent du budget de l'enseignement supérieur que l'on perdrait chaque année en l'offrant aux banques. Ce montant ne sert pas à enseigner, former, accompagner, mais simplement à payer les décisions du passé. Ce milliard d'euros est simplement consacré au coût de notre endettement.

Voilà un débat public trop souvent éludé! Je déplore que cet endettement ne fasse pas plus débat ici et que nous ne puissions pas faire cause commune autour d'évidences aussi implacables! Je déplore tout autant, comme tout le monde ici, la situation de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais il nous faut trouver des solutions. C'est notre responsabilité.

L'objectif poursuivi par l'ajustement budgétaire n'est d'ailleurs pas de supprimer le déficit. Dans ce budget, le gouvernement concède d'ailleurs 1,8 milliard d'euros de déficit. La trajectoire a pour objectif de stabiliser ce déficit à 1,2 milliard d'euros, car les matières de la Communauté sont essentielles. Notre responsabilité est de tenir cette trajectoire à un niveau soutenable afin de garder la confiance des institutions financières, dont les banques, et de conserver des conditions de financement supportables. Notre rôle est d'éviter que la Fédération Wallonie-Bruxelles se trouve un jour dans l'incapacité d'aller chercher sur les marchés les moyens de son fonctionnement.

La dette – comprenons-nous bien – peut être un outil utile lorsqu'elle finance des investissements qui préparent l'avenir: des bâtiments scolaires, des rénovations

énergétiques qui généreront demain de vraies économies, des politiques d'éducation et d'émancipation.

En revanche, financer des dépenses courantes par l'endettement, année après année, c'est emprunter une pente dont on connaît la déclivité et rarement le point d'arrêt. Sans compter que nous devrions conserver des marges pour nous protéger d'éventuelles crises économique, environnementale, énergétique, sanitaire, sécuritaire. Tout le monde sait qu'aujourd'hui, nous en serions incapables.

Chers collègues, avant de laisser la place à mon chef de groupe pour qu'il cite plusieurs évolutions notables de ce budget ajusté, je souligne qu'il est toujours plus confortable de prophétiser la peste, la grêle, les nuées de sauterelles et les ténèbres que de proposer des solutions structurelles et pérennes pour faire vivre durablement les missions de notre Fédération. Il est plus pernicieux de ramener systématiquement le débat budgétaire sur le terrain de la morale. Investir dans l'enseignement, c'est bien; augmenter certains minerval, c'est mal. L'eau, ça mouille; le feu, ça brûle.

Chers collègues, nous gagnerions collectivement à chercher des solutions ensemble, avec un peu plus de cartésianisme face à une déshérence dont chacun, dans les partis démocratiques, porte une part de responsabilité.

M. le président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – À écouter l'opposition, je me suis dit que je n'avais pas lu les bons documents parlementaires: apparemment, cet ajustement budgétaire comprendrait des centaines de millions de nouvelles mesures d'économies. Je me suis plongé dans les budgets et le décret-programme: ils ne comprennent pas de nouvelles mesures d'économies, mais des adaptations, des corrections demandées par le terrain et des mesures d'accompagnement. Faut-il y voir pour autant un texte secondaire, dépourvu d'enjeux, ou un texte technique? Non! Derrière des éléments parfois discrets se trouvent des avancées concrètes, des corrections attendues et des adaptations demandées, ainsi que plusieurs perspectives positives.

J'aborderai plusieurs chapitres importants en commençant par l'enseignement obligatoire où l'ajustement budgétaire s'inscrit dans la continuité des choix opérés dans le budget initial 2026. Je vois que vous bâillez déjà, Monsieur Casier: je vous ai endormi après deux minutes, je m'en excuse. Encore un peu de courage!

Les débats de ces derniers mois et dernières semaines sur l'enseignement obligatoire ont été rudes. Nos décisions ont directement touché les écoles, les directions et les membres du personnel. Nous ne l'avons jamais nié et nous ne le nierons jamais.

Cependant, nous avons toujours rappelé que ces choix s'inscrivaient dans une trajectoire plus large, à savoir le redressement des finances de la Fédération

Wallonie-Bruxelles, condition *sine qua non* pour que notre entité conserve sa capacité à investir durablement dans diverses politiques, dont celle de l'enseignement. Par conséquent, l'enjeu actuel est de veiller à ce que les réformes se déploient dans les meilleures conditions.

Nos échanges avec les acteurs de terrain montrent que l'accompagnement des mesures compte tout autant que les mesures elles-mêmes. C'est pourquoi le décret-programme corrige certaines difficultés identifiées dans l'enseignement obligatoire. Nous apportons, par exemple, une correction pour les enseignants exerçant des charges mixtes. Sans ce décret-programme, l'application des nouvelles règles de calcul aurait pu conduire à une perte de rémunération pour ces membres du personnel nommés ou engagés à titre définitif. Il était légitime de corriger cette difficulté.

Je pourrais aborder d'autres éléments, comme la suppression du module de 60 périodes de pédagogie artistique ou les mesures relatives au numérique dans l'enseignement, mais ces sujets ont été largement évoqués en commission. La ministre a apporté de nombreuses réponses utiles à la bonne compréhension des choses. Je n'y reviendrai donc pas dessus.

À ce stade, j'insiste sur le fait que ce décret-programme traduit notre volonté d'accompagnement des mesures, et ce, au travers de dispositifs de transition, de clarifications réglementaires et d'un suivi rapproché. En effet, au-delà des grands équilibres budgétaires nécessaires, ce sont toujours des hommes, des femmes, des équipes éducatives et des élèves qui vivent concrètement nos décisions.

Désormais, nous devons porter toute notre vigilance à cette mise en œuvre, à l'écoute du terrain et à notre capacité à apporter des réponses pragmatiques.

J'en viens à l'enseignement supérieur. Je n'aborderai pas la réforme du minerval, mais j'aborderai toutefois deux mécanismes qui l'accompagnent.

Tout d'abord, 7,2 millions d'euros supplémentaires bénéficieront aux étudiants de condition modeste. C'est un des objectifs affichés par la Déclaration de politique communautaire (DPC), traduit désormais dans les textes. Il faut aussi, pour mettre en œuvre cette réforme, assumer la gestion des dossiers qui y sont liés. Le gouvernement y a été attentif puisque 15 équivalents temps plein ont été engagés au sein de la Direction des allocations et prêts d'études (DAPE), ce qui doit permettre une gestion plus fluide de tous ces dossiers.

Parmi les autres éléments concernant l'enseignement supérieur, il faut également noter la réduction de 4,8 millions d'euros destinés au financement de la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE). L'évolution de cette filière doit être au centre de nos préoccupations et doit être également mise en perspective avec la pénurie et la dénatalité pour être analysée autour d'une même et unique réflexion.

Ensuite, le deuxième mécanisme d'accompagnement est à trouver du côté des crédits complémentaires de 100 000 euros destinés à l'attractivité des métiers du soin. Ce n'est pas énorme - je le concède -, mais vous connaissez l'importance accordée par mon mouvement aux soins de santé et à la santé en général.

J'ajoute un troisième élément à ce chapitre.

Il faut saluer l'attention portée au pôle académique de Bruxelles pour l'orientation des étudiants, le soutien à l'ASBL *WorldSkills* ainsi que le soutien à l'Euro-metropolitan e-campus (Ee-Campus). Ce sont des éléments qui méritent d'être salués ici.

Concernant les relations internationales et les missions diplomatiques, le groupe Les Engagés défend une vision claire: une information accessible, précise et simple à contrôler en ce qui concerne l'usage des deniers publics. La bonne gouvernance doit guider l'ensemble de nos politiques. Les missions à l'étranger n'y échappent pas. Nous l'avons déjà évoqué lors du mois de juin 2026 lors d'un débat dans cette même assemblée. C'est précisément parce que nous prenons cette exigence au sérieux que nous tenons à rétablir les faits. Ces missions ne se déroulent pas hors cadre réglementaire, mais s'organisent sur la base de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2013 portant organisation des missions de service à l'étranger. Le cadre administratif est connu, défini, tout comme le cadre budgétaire. Il ne s'agit donc pas là d'improvisation, de faits du prince ou de lubies du gouvernement. Tout est inscrit dans des textes officiels. La mission à Québec illustre une chose importante à nos yeux: partager un objectif de transparence.

La mission à Québec illustre un élément important: partager un objectif de transparence ne signifie pas accepter n'importe quelle lecture ou utilisation des chiffres contenus dans les rapports qui nous sont fournis. Nous devons tous faire preuve d'exigence, de rigueur, d'objectivité et de mise en contexte des éléments qui nous sont transmis. Force est de constater que certains collègues ont du mal avec cette exigence.

Un point mérite d'être souligné pour les médias de proximité: jusqu'à présent, la RTBF percevait une subvention destinée à couvrir les coûts liés à la diffusion des médias de proximité sur Auvio. Dorénavant, les médias de proximité eux-mêmes recevront ces montants dans leurs subventions de fonctionnement. Ce signal positif était attendu, malgré les montants relativement réduits. Le travail continue. Il conviendra d'être désormais attentifs à ce que les réformes annoncées, notamment sur le Fonds d'aide à la création radiophonique (FACR), aboutissent à un cadre plus lisible et plus pérenne pour l'ensemble des acteurs.

J'en viens à la fonction publique. Mon groupe salue la volonté de développer un outil de *monitoring* des dépenses de personnel. Dans le contexte actuel, avoir une

maîtrise des crédits est une question majeure. Disposer d'une vision plus fine de l'évolution des effectifs est un véritable levier de bonne gouvernance.

Venons-en à l'aide à la jeunesse, aux maisons de justice et à l'égalité des chances. L'ajustement budgétaire comporte des choix clairs: préserver les politiques renforçant la cohésion sociale, protéger les plus vulnérables et favoriser l'émancipation des citoyens, notamment les plus jeunes. Mon groupe défendra toujours ces choix.

Par exemple, le cap fixé au budget initial est maintenu pour le secteur de l'aide à la jeunesse. Les investissements prévus pour renforcer l'accompagnement des jeunes, soutenir les équipes de terrain, développer les cellules d'intégration scolaire et améliorer la qualité des prises en charge sont confirmés. Dans le contexte actuel, c'est un signal positif important.

Il en est de même pour les maisons de justice, de l'égalité des chances ou encore de la jeunesse. Dans ce dernier secteur, le moratoire temporaire sur les nouveaux agréments ne doit pas être perçu comme un frein, mais comme l'occasion de repenser, avec les acteurs de terrain, à des dispositifs devenus parfois complexes et insuffisamment adaptés aux réalités d'aujourd'hui. Il y a donc un processus de modernisation à construire dans le dialogue pour renforcer durablement l'un des piliers de notre vie démocratique. Comptez sur nous, Les Engagés, pour le faire.

Pas de nouvelles mesures d'économie pour le secteur culturel: le DP3 prolonge les contrats-programmes, répartit les moyens issus des accords du secteur non marchand et poursuit le développement du pôle de mutualisation des arts de la scène. Ce dernier projet a été salué par tout le monde ici, y compris par l'opposition, c'est assez rare que pour être souligné.

Néanmoins, nous entendons les inquiétudes des acteurs de ce secteur et elles sont légitimes. Il faut les prendre en considération. Pour autant, elles ne doivent pas occulter le travail qui se poursuit. Les projets de décrets relatifs à la diffusion avancent, la réforme de la gouvernance culturelle se prépare, plusieurs évaluations sont en cours et la future maison des travailleurs et travailleuses des arts commence à prendre forme. Enfin, en matière de petite enfance, l'ajustement budgétaire prévoit une approche pragmatique et équilibrée.

Lorsque l'évolution de l'inflation a montré que l'objectif d'économies serait atteint dès le premier dépassement de l'indice-pivot, le gouvernement actuel a adapté le dispositif de manière que le gel de l'indexation ne s'applique qu'une seule fois. Cela permet que l'effort demandé au secteur reste strictement limité à ce qui est nécessaire. Je remercie M. Casier de l'avoir souligné tout à l'heure. Nous avons bien là la démonstration qu'une gestion budgétaire responsable peut également être à l'écoute des réalités du terrain.

Je tiens à rappeler que cette adaptation pour la petite enfance s'inscrit dans une stratégie plus large portée par la ministre, au-delà des places existantes et de la

poursuite du Plan «Cigogne». Elle prévoit un soutien exceptionnel de 5,7 millions d'euros destinés à accompagner les structures les plus fragiles, en particulier les milieux peu ou pas subventionnés. En parallèle, les réformes structurelles se poursuivent, notamment par la préparation du prochain contrat de gestion de l'ONE, au bénéfice des enfants et familles.

Chers collègues, derrière les chiffres, les mécanismes de financement et les débats que nous avons et que nous aurons encore, Les Engagés font le choix cohérent de regarder la réalité en face et ont le courage d'agir pour préserver durablement les missions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'ajustement budgétaire 2026 et le DP3 qui l'accompagne confirment la nécessité des mesures prises jusqu'ici, le cap et le fait qu'il faut poursuivre cette trajectoire. C'est pour ces raisons que ces projets de décret recueilleront l'assentiment de mon groupe.

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Chers collègues, je voudrais commencer mon intervention en faisant une remarque liminaire sur un autre sujet que le budget. La ministre-présidente ayant dû s'absenter quelques instants, je vais m'adresser à Mme la Ministre Glatigny.

Pour les écologistes, il n'est pas normal que le gouvernement ne soit pas présent dans son entièreté lorsqu'on discute des budgets. On nous a donné comme explication que le gouvernement wallon se réunit ce matin et que, à Bruxelles, des travaux parlementaires ont également été planifiés. Cela n'en reste pas moins anormal.

En effet, nous avons toujours essayé d'éviter cette situation où les activités de nos différents parlements viendraient à se concurrencer. Il serait utile que tous les membres de notre gouvernement soient présents lorsqu'il y a des discussions budgétaires, d'autant plus qu'elles sous-tendent l'entièreté des politiques.

Loin de moi l'envie de critiquer gratuitement, mais, à l'avenir, il serait préférable d'éviter d'organiser nos travaux dans de telles conditions. Je propose que, dans le futur, les gouvernements et les parlements communiquent afin d'éviter que cette situation se reproduise. Ce serait plus respectueux du travail mené ici.

J'en viens désormais au budget. Lorsqu'un budget ajusté est annoncé comme technique, cela ne lui enlève pas pour autant son aspect politique. S'il y a peu de mouvements entre un budget initial et son ajustement, cela signifie tout simplement que les choix initiaux sont confirmés, ce qui reste éminemment politique.

En effet, ce budget ajusté confirme certaines mesures idéologiques, mais surtout dramatiques, qui ont été prises lors du budget initial, particulièrement dramatique pour les élèves et leurs familles. Citons notamment le recul de la gratuité pour les fournitures scolaires, qui jette les écoles dans une réelle difficulté pour la rentrée prochaine; l'abandon de la politique des repas gratuits dans les écoles à

encadrement différencié, malgré les situations dramatiques de certains enfants et de certaines écoles qui accueillent de nombreux enfants issus de familles vivant dans la précarité ou de manière très modeste. Venant des Engagés, c'est révoltant, particulièrement quand vous prétendez défendre l'enseignement spécialisé. Il y a aussi la confirmation d'un minerval imposé pour les enfants jusqu'à 12 ans dans les académies, qui étaient jusque-là gratuites; la mise à mal des détachements pédagogiques, induisant une fragilisation des pouvoirs organisateurs et du soutien pédagogique aux écoles; et toutes les mesures que nous avons essayé de vous faire changer encore la semaine passée concernant l'augmentation du minerval, dans les hautes écoles et les universités, pour une majorité d'étudiants, ou l'augmentation de la charge de travail de 10 % sans rémunération pour les enseignants de l'enseignement secondaire supérieur, avec un effet domino qui en découle – des pertes d'emploi touchant l'ensemble des professeurs du secondaire.

Tout cela est confirmé, puisque vous ne le changez pas dans votre budget ajusté. En quelque sorte, avec ce gouvernement MR-Les Engagés, on assiste à un recul de la gratuité pour les enfants, mais également à une augmentation du travail gratuit pour les adultes. Quel triste projet de société! Ces reculs sont catastrophiques pour le droit des enfants et les droits qui y sont associés, comme le droit à la culture, à une éducation dans de bonnes conditions ou à une alimentation saine. Chers collègues, passez une journée au Parlement sans avoir mangé le matin – ou très peu –, et sans avoir la possibilité de manger un repas complet le midi ou le soir; et reproduisez cela pendant cinq jours. Pensez-vous vraiment que vous serez dans de bonnes conditions pour travailler? C'est pourtant ce qu'imposent vos choix aux enfants, choix confirmés par l'ajustement budgétaire proposé. On peut lire dans la presse, malgré vos arguments tentant de justifier cette mesure, qu'il se passe exactement ce que nous avons annoncé: la plupart des écoles ne savent pas continuer à organiser des repas complets gratuits pour leurs élèves. Par suite de votre décision, ceux qui trinquent, ce sont évidemment les enfants.

Comment Les Engagés en sont-ils arrivés là? Je me pose encore la question aujourd'hui. Comment peut-on imposer à des enfants de payer pour les réalités sociales de leurs parents? Je ne le comprends toujours pas. S'en prendre aux enfants, et particulièrement à ceux d'entre eux qui ont le plus besoin de politiques publiques qui les soutiennent dans leur développement, c'est vraiment triste et scandaleux.

Votre grande réponse, votre mantra, c'est la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il faut faire des économies. Mais, et vous l'avez encore redit aujourd'hui, cet argument n'est valable qu'à la condition que vous ne dégradiez pas vous-mêmes les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles par des mesures idéologiques.

Or les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont aggravées par des mesures que vous avez prises et que vous continuez de prendre. En aggravant l'échec

dans le primaire, par l'augmentation arbitraire des seuils de réussite, par exemple, mais aussi avec votre futur «CDIE», «CDDE» – on ne sait pas encore – , par la hausse des rémunérations des hauts fonctionnaires, par l'abandon du tronc commun, vous engendrez des dépenses et des coûts supplémentaires pour notre Fédération. Ces mesures idéologiques vont aggraver le déficit.

Comment voulez-vous dès lors que votre argument en faveur des économies soit audible? Il ne l'est pas. On a déjà vu en Wallonie que vous faisiez de l'austérité sans assainissement; eh bien, c'est pareil ici. Les choix des budgets dans lesquels vous faites des économies vous appartiennent. Ce sont des choix idéologiques. Vous pourriez choisir de faire des économies ailleurs que sur les enfants.

Par ailleurs, en faisant cela, vous ignorez deux choses. Premièrement, le travail sur les recettes. La vente des fréquences 5G pourrait rapporter au minimum 195 millions d'euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai fait le calcul dans le détail: 1,4 milliard d'euros ont été perçus pour la vente des fréquences 5G. La somme se trouve aujourd'hui sur un compte bloqué, parce qu'elle doit encore être répartie selon des pourcentages qui ne sont pas encore acquis entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et le pouvoir fédéral. Sous l'ancienne législature, nous avons déjà posé des balises, réalisé des études et montré comment la répartition pourrait se faire. Des analyses juridiques démontrent combien la Fédération Wallonie-Bruxelles est l'une des entités qui doit recevoir une part importante du montant.

Si nous appliquions la même répartition que pour la 4G, alors qu'il existe déjà des éléments indiquant que notre part devrait être plus élevée, cela représenterait au minimum 195 millions d'euros pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, en une seule fois, sans compter les intérêts sur la somme et le fait que nous pourrions obtenir davantage si la négociation se passe bien. Cela permettrait d'éviter l'emballlement de la dette.

Aujourd'hui, votre priorité devrait être d'aboutir dans le dossier en question. Si vous ne souhaitez pas le faire en une seule fois, cela représenterait, par exemple sur vingt ans, environ 9 millions d'euros par an. Qu'attendez-vous pour finaliser le dossier? Vous êtes des gouvernements miroirs, même s'il y a davantage de partis au niveau fédéral que les deux partis au sein de notre gouvernement. Nous parlons ici de recettes qui seraient utiles à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Deuxièmement, vous ne comprenez toujours pas, ou vous fermez les yeux, c'est sans doute cela, sur le fait que certaines dépenses, en particulier celles qui concernent les enfants, sont des investissements pour l'avenir.

Désinvestir chez certains enfants revient à plomber les finances d'autres entités à l'avenir.

Investir dans l'enfance – cela a été prouvé à maintes reprises – revient à pousser plus d'enfants vers la réussite, qu'ils soient tout petits ou durant l'école. Donc,

cet investissement évitera aux Régions des coûts liés à l'emploi et à la formation et, à l'État fédéral, des coûts liés à la santé ou à la sécurité sociale. Pourquoi n'intégrez-vous pas cet aspect dans vos équations budgétaires? Bien entendu, ce sont d'autres entités, mais voilà peut-être une raison pour plaider auprès de l'État fédéral afin de recevoir son soutien un peu différemment. Nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises.

A contrario, votre politique d'austérité, vos mesures, vos économies induisent de futures dépenses pour toutes les entités belges à moyen et à long termes. Ce n'est pas ainsi que l'on gère efficacement les finances. Vous êtes en train de faire mal aux enfants et, de surcroît, vous aggravez la spirale de la précarité.

Je poursuis avec les questions relatives à l'enseignement. Le budget ajusté confirme les mesures dramatiques que vous prenez contre l'école depuis le début de la législature, en particulier en 2026.

Le décret-programme 3 (DP3) qui accompagne le budget fait suite au DP1 – cet acronyme étant maintenant bien connu, tant en nos murs qu'à l'extérieur de ceux-ci –, mais aussi à votre fameux DP2 de juin, que tout le monde connaît dorénavant, puisque c'est celui qui a mis le feu aux poudres dans les écoles, à juste titre. Vous avez adopté ce DP2 au forcing, en tentant de contourner la pression, devenue trop invivable pour vos partis; en méprisant la mobilisation inédite des profs, des élèves, des parents et des professionnels de l'école; en vous asseyant – rappelons-le – sur notre règlement et sur les droits de l'opposition; en choisissant de voter un texte qui contenait des erreurs alors que vous le saviez pertinemment. Ainsi, vous êtes maintenant obligés de réparer vos erreurs, ce qui passe par ce DP3, mais aussi par la proposition de décret sur les temporaires prioritaires, que nous aborderons plus tard dans nos débats de ce jour.

Je ne m'attarderai sur les deux premiers chapitres du DP3, mais je dois vous avouer que j'ai souri en lisant la communication de la ministre de l'Éducation sur le soutien au numérique: «Apprendre le numérique, c'est aussi avoir accès aux bons outils. C'est pourquoi, dans le cadre de l'ajustement budgétaire 2026, adopté aujourd'hui en commission, nous renforçons notre soutien à l'équipement des écoles et des familles. 8,3 millions d'euros investis dans l'équipement numérique des écoles et des élèves.» J'ai souri en repensant à l'intervention de la cheffe de groupe du MR sur les mensonges en politique.

J'ai souri en repensant à l'intervention de la cheffe de groupe du MR sur les mensonges en politique. Ce n'est pas vraiment un mensonge ici, mais ce n'est pas non plus vraiment la vérité. En fait, il n'y a pas 8,3 millions supplémentaires, il y a un dispositif appelé «Mes outils numériques» pour le développement du numérique à l'école. Mais ce dispositif ne rencontre pas le succès escompté. Donc le budget sous-utilisé sera réutilisé pour du numérique dans les écoles. En d'autres termes, c'est le budget destiné au numérique dans les écoles qui est affecté au

numérique pour les écoles, mais de manière un peu différente. Voilà ce que le gouvernement entend par renforcement.

Je m'attarderai davantage sur le Titre III, Chapitre 3 du DP3. Ce chapitre enfonce encore un peu plus les clous dans le cercueil des professeurs de l'enseignement secondaire, des directeurs et des secrétaires de direction. C'est aussi un chapitre qui tente de réparer un des nombreux points non envisagés dans le décret programme 2 (DP2).

Je ne sais plus si c'était M. Soupart qui parlait d'effets de bord. C'est un peu limite de parler d'effets de bord. Vous avez créé un problème et, fatalement, vous devez le réparer. C'est normal de corriger les problèmes qu'on crée soi-même. Il aurait sans doute été judicieux de ne pas prendre la mesure qui créait le problème. Quoiqu'il en soit, pour Ecolo, il ne s'agit pas d'effets de bord, mais bien d'erreurs répétées. Naïvement, j'avais pensé que, lorsque vous aviez constaté que certains professeurs, en raison d'une de vos mesures, allaient devoir rester non pas 22 heures, mais 23 heures au risque de travailler plus pour gagner moins, que vous alliez revenir à 22 heures pour ces professeurs. Mais en fait, non, vous ne le faites pas!. Le DP3s se contente d'une petite subtilité.

Le DP3 se contente d'une petite subtilité juridique pour maintenir les enseignants à 23 heures par semaine en évitant qu'ils perdent de l'argent. Désormais, les enseignants concernés voient leur charge de travail augmenter de plus de 10 % sans compensation salariale. Ce n'est pas une faveur que vous leur rendez, mais c'est comme cela que vous présentez la situation.

Pourtant, les organisations syndicales vous avaient prévenus. Vous avez préféré vous engager à corps perdu dans le DP2, quitte à voter un texte inachevé, et ce, en toute connaissance de cause. Les syndicats avaient pourtant formulé de nombreuses solutions qui sont restées lettre morte, comme d'habitude.

Aussi, permettez-moi de rappeler la date d'aujourd'hui: le 16 juillet 2026. Or, les écoles ne pourront appliquer la nouvelle mesure qu'une fois le vote entériné. Je félicite donc la majorité pour son choc de complexification administrative. Ce qui est certain, c'est que la politique que vous menez va à contre-courant de ce que préconise le secteur de l'enseignement.

Monsieur Soupart, en ce qui concerne les pertes d'emploi, vous pouvez raconter tout ce que vous voulez. Le fait est que 1 300 personnes perdront leur poste. Le gouvernement actuel a donc la volonté de se passer de 1 300 travailleurs, quels que soient les départs à la retraite et autres arguments que vous avancez.

Pertes d'emplois, dévalorisation du métier, mépris vis-à-vis des profs, mesures en urgence augmentant la charge administrative, perte d'attractivité, promesses rompues, recul des droits des enfants: nous n'aurons jamais vu une législature aussi catastrophique pour l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles et pour les enfants.

Avant de céder la parole pour la suite à M. El Hajjaji, je rappellerai le climat dans lequel vous avez jeté les acteurs de l'enseignement et je décrirai la situation dans laquelle vous mettez les directions, les secrétaires de direction, les enseignants, les élèves, les familles et le secteur associatif depuis des mois.

Pas une semaine ne se passe sans que nous déplorions de façon unanime la surdité et l'aveuglement du gouvernement, le mépris des outils de dialogue, la brutalité des mesures et de la méthode. Vous vous asseyez sur les outils du Pacte pour un enseignement d'excellence, vous vous asseyez sur la concertation, vous vous asseyez sur les revendications des manifestants, vous vous asseyez sur les conclusions de groupes de travail ou de mises au vert organisées par le gouvernement lui-même, vous vous asseyez sur le règlement de notre Parlement et vous vous asseyez sur l'esprit démocratique de cette institution.

Soyez assurés qu'il n'y aura pas d'apprentissages renforcés ou d'amélioration du climat scolaire sans un examen de conscience de vos méthodes, sans une révision des textes déjà passés et sans entrouvrir la porte d'un véritable dialogue avec les acteurs de l'école.

M. le président. – La parole est à M. El Hajjaji.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Comme Mme Linard vient de le démontrer avec force en ce qui concerne l'enseignement obligatoire, vous nous présentez cet ajustement budgétaire comme un exercice technique, mais vous tentez, d'une certaine manière, de maquiller des choix éminemment politiques.

En commission, Madame la Ministre-Présidente, vous avez dit que «si l'ajustement est technique dans sa méthode, il est loin d'être neutre dans ses effets». Mais de quels effets parlez-vous? L'examen de vos choix politiques, depuis deux ans maintenant, montre à quel point vos décisions sont graves, à quel point elles sont contre-productives et à quel point elles attaquent directement les personnes qui font battre le cœur de la Fédération Wallonie-Bruxelles: les professeurs, les étudiants, les directeurs, les membres des mouvements de jeunesse, les artistes, le personnel administratif, les responsables des médias de proximité, les travailleurs de la petite enfance, les représentants des associations et les sportifs.

Pour Ecolo, il est frappant de voir comment votre ajustement ignore superbement les attentes, les besoins, les défis, les investissements et les réponses que nous attendions face aux mobilisations des citoyens de ce pays.

Aujourd'hui, le rideau de l'enfumage se déchire déjà. Nous voyons, enfin, les premiers effets des premières décisions politiques de votre gouvernement. Et lorsque, à la lecture des procès-verbaux, nous comprenons ce qu'est aujourd'hui la concertation, nous sommes choqués de voir le fossé qui s'est creusé dans ce dialogue.

Il ne suffira pas de nous dire d'un air faussement rassurant, comme sait parfois le faire la ministre Glatigny, que le gouvernement rouvrira le dialogue et la

concertation à la rentrée, pour espérer que la colère s'apaise. Un des fruits de votre gouvernement est la défiance et la méfiance réciproques avec les acteurs de terrain.

Quand un secteur proteste, il peut parfois s'agir d'un désaccord ou d'une divergence de points de vue; mais quand tous protestent en même temps, il faut commencer à se demander si le problème n'est pas le gouvernement. Maintenir la même trajectoire austère alors que l'inflation flambe, que la précarité explose, que l'urgence climatique se ressent, entraînant ses premières conséquences et ses premiers morts – n'en déplaît aux climatosceptiques qui rôdent encore çà et là dans vos rangs –, ce n'est pas qu'une technique, c'est un renoncement pur et simple de la part de votre gouvernement. C'est un choix conscient de confirmer des mesures idéologiques, violentes et dramatiques. Vous nous parlez de rigueur budgétaire, de cohérence budgétaire. Nous souhaiterions pointer vos incohérences profondes, votre aveuglement dogmatique et le coût astronomique de votre inaction actuelle.

Commençons par l'enseignement supérieur et les bâtiments scolaires. Vous avez créé la précarisation active de nos étudiants avec la taxe «minerval», un nouveau péage pour leur donner accès au savoir.

L'impact financier reste totalement inconnu. Ecolo le dit, mais aussi la Cour des comptes. En commission, les représentants de la Cour ont mis en évidence que cette réforme a un impact inconnu au niveau du gouvernement, en dehors du fait que vous souhaitez aller chercher 50 millions d'euros pour remplir la grande caisse de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est pourquoi il s'agit d'une taxe «minerval». Pas un euro n'ira aux établissements alors que les étudiants doivent s'asseoir dans les escaliers pour suivre les cours et que la précarité étudiante explose.

Nous vous avertissons déjà: les subsides sociaux seront insuffisants pour répondre à l'urgence des étudiants. Encore récemment, l'ULB a annoncé l'instauration de deux mécanismes exceptionnels de soutien complémentaire: l'ULB a bien compris, étant au contact avec les étudiants, que ces derniers allaient passer entre les mailles de votre filet troué.

Derrière votre hausse de minerval, n'oubliez jamais qu'il y a des étudiants qui devront parfois renoncer à un bachelier ou un master, qui reporteront parfois une année, qui prendront un job étudiant ou un emploi supplémentaire au détriment de leurs études.

De l'autre côté, vous sabotez la rénovation énergétique des bâtiments scolaires. Les fédérations de pouvoirs organisateurs sont très inquiètes face à la mesure de votre gouvernement qui leur impose un remboursement de 3 %. Cette mesure, qui peut sembler anodine, freinera, pour ne pas dire stoppera, des investissements et des rénovations.

L'état des bâtiments scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles est déplorable. Vous devriez investir massivement pour les isoler et les adapter aux vagues de canicule et pour alléger les factures d'énergie qui étranglent les budgets de fonctionnement des écoles et des campus. Or, votre gouvernement ne fait que rajouter des obstacles.

Ce mardi 14 juillet, les ministres du gouvernement se sont rendus au bord de la Vesdre, à Verviers, pour visiter la première école conçue pour être résiliente face aux inondations. Mais ce n'est qu'une seule école, alors que les besoins sont massifs. Comment votre gouvernement compte-t-il protéger et rénover tous nos établissements scolaires afin de protéger les enfants et les acteurs de l'enseignement? L'urgence est bien là et nous attendons des réponses de la part du gouvernement.

Deuxièmement, concernant la petite enfance, la gestion de la pénurie est devenue votre marque de fabrique et cet ajustement budgétaire confirme votre absence de vision. Votre budget répond à la question du combien, mais jamais à celle du pourquoi. Pourtant, notre commission a consacré des semaines aux auditions sur le futur contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Lors de ces auditions, les accueillantes, les représentants des fédérations et les familles ont tous dit la même chose, à savoir qu'il fallait refinancer, revaloriser et sécuriser le secteur. Mais votre gouvernement a fait le choix inverse. La non-indexation décidée au budget initial a révélé la fragilité financière des milieux d'accueil. Votre mécanisme compensatoire sur les marges de l'ONE est insuffisant.

Votre mécanisme compensatoire sur les marges de l'ONE est insuffisant. Comme l'inflation a été revue à la hausse, l'effort réel demandé au secteur est encore plus lourd aujourd'hui.

Pendant ce temps, les places manquent. Vos 1 500 places du Plan «Cigogne» hérité et vos 350 places en mini-accueil d'ici 2028 ne compensent même pas les fermetures actuelles. Face à des milliers de parents sans solution, vous ne créez pas de place, vous gérez la pénurie. Pour Ecolo, investir dans la petite enfance est un investissement d'avenir et d'inclusion. Pour vous, c'est une variable d'ajustement dans un tableau Excel. L'enfant est le grand absent dans vos chiffres. Quand on économise sur la petite enfance, on dépense ensuite davantage en remédiation et décrochage scolaires, en exclusion sociale, en perte d'activités économiques. Une place en crèche coûte toujours moins cher qu'une politique de réparation lancée vingt ans plus tard. Vous devez donc apporter des solutions pour la petite enfance.

Dans le domaine de la culture, l'ajustement ne corrige rien, il confirme l'asphyxie. Vous opérez des économies de 16 millions d'euros dans le budget de la culture, lequel passe de 232 millions à 216 millions d'euros. Trois millions d'euros sont arrachés à la Médiathèque nouvelle, auxquels s'ajoutent 3,7 millions d'euros récupérés grâce à la non-indexation et plus de 10 millions d'euros avec le moratoire sur les nouveaux agréments.

Ne nous parlez pas de corrections techniques! N'affirmez pas que la culture doit sauver les finances de notre Fédération! Sur une trajectoire globale, 16 millions d'euros ne font que peu de différence! Leur maintien n'aurait eu qu'un effet marginal sur nos comptes, mais leur perte a des effets dévastateurs sur le terrain. Derrière chaque subvention réduite, il y a une compagnie qui annule une tournée, il y a des artistes qui abandonnent leur métier. Vous condamnez alors les opérateurs à absorber, seuls, l'inflation. Avec votre moratoire sur les reconnaissances jusqu'en 2028, vous figez et verrouillez un secteur dont l'essence même est de créer et d'innover. Pendant que vous regardez ailleurs, les réformes régionales et fédérales sur les APE, sur le dispositif «Article 27» et sur les pensions des artistes viennent achever de précariser les travailleurs culturels, qui vivent déjà pour certains sous le seuil de pauvreté.

Les pensions, parlons-en! Madame la Ministre-Présidente, vous vous dites inquiète de ce qui est en cours de négociation et vous avez interpellé le ministre Jan Jambon. Qu'en est-il aujourd'hui concrètement? Le texte sera voté aujourd'hui même au Parlement fédéral et ni votre parti ni le MR n'aura levé le petit doigt pour en modifier une ligne. Vous abandonnez purement et simplement les artistes et, de ce fait, votre responsabilité de ministre de la Culture est entachée.

Certes, nous saluons le soutien au Pôle de mutualisation de services et de ressources techniques en faveur des arts de la scène, un projet que nous avons défendu. Il démontre exactement ce dont le secteur est capable: mutualiser, coopérer, se transformer, innover. Pourquoi est-ce l'exception? Pourquoi financer par un arbitrage sur les montants de la Loterie nationale au détriment d'autres projets? La culture n'est pas qu'une dépense, c'est un investissement dans notre démocratie!

J'en viens aux thématiques de l'égalité des chances et de la jeunesse. Dans ces deux domaines, l'ajustement budgétaire, tout comme les budgets précédents, ne donne aucun cap, puisqu'il n'offre aucune perspective aux associations. Il acte des sous-financements structurels. Quel est le bilan de la majorité MR-Les Engagés sur les thématiques des organisations de jeunesse (OJ), des centres de jeunes (CJ) et des associations qui font la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité?

Le ministre Coppieters poursuit la politique d'égalité des chances du gouvernement précédent. Son unique action se résume à tenter de freiner les réductions de budgets, parfois même au détriment des secteurs. Pour prendre un exemple, la suppression du label «Promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité» (PCI) en 2025 a purement et simplement déstructuré le soutien au secteur, alors même que la DPC met en évidence la volonté d'assurer des financements pluriannuels. Cherchez l'erreur!

Il est vrai que le gouvernement maintient l'indexation du budget d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances. Dont acte. Toutefois, les montants sont insuffisants pour répondre aux besoins.

Des explications assez étranges sont parfois données. Pourquoi dites-vous, pour justifier le moratoire des reconnaissances d'OJ, que les services doivent travailler sur la réforme du décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions de reconnaissance et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations (décret «Centres de jeunes») et du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse (décret «Organisations de jeunesse»)? Ces deux décisions n'ont pas à être liées.

Le pire est ailleurs. En commission, je n'ai pas obtenu de réponse à la seule question que j'ai posée à la ministre Lescrenier. Je vous la pose donc, Madame la Ministre-Présidente: vous engagez-vous, après les deux années de moratoire sur les reconnaissances d'OJ, à dégager des moyens pour reconnaître les six organisations qui ont déposé un dossier et à qui vous demandez de patienter deux ans? Il serait incompréhensible de leur demander de patienter encore faute de crédits budgétaires disponibles.

Il en est de même pour le secteur de la culture. Vous annoncez un moratoire de plusieurs années, mais le minimum serait qu'à la fin dudit moratoire, vous vous engagiez à disposer de moyens budgétaires.

Monsieur Evrard, vous avez plusieurs fois fait des comparaisons avec les autres gouvernements. Vous oubliez qu'en commission, j'ai donné des pistes, notamment de financement. Les choix politiques de la majorité MR-Les Engagés coûtent à la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est votre responsabilité. Il est dommage que vos compétences ne soient pas davantage mises au service de ce gouvernement pour trouver des solutions, par exemple grâce à la redevance sur la 4G et la 5G.

L'augmentation du seuil de réussite à 60 %, l'abandon dogmatique du tronc commun jusqu'à quinze ans, l'absence d'investissement réel dans l'accompagnement personnalisé des élèves sont des politiques qui coûtent et qui résultent des choix du gouvernement MR-Les Engagés. En revanche, on constate votre silence – pour ne pas dire votre aveuglement – concernant l'augmentation indécente du salaire des hauts fonctionnaires ou encore le refus de supprimer les indemnités forfaitaires et défiscalisées des ministres et députés, comme le demande Ecolo. Là, il n'y a plus personne! Or, cela permettrait de dégager des moyens pour financer les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans votre DPC, au moins deux mesures concernent les autres gouvernements, vous avez donc bien conscience que ces mesures sont liées. S'agissant du pré-compte professionnel des chercheurs, vous avez conscience qu'une décision du

gouvernement fédéral peut avoir un impact financier sur la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous avez laissé entendre dans la DPC que vous alliez plaider auprès de l'autorité fédérale pour éviter que des charges supplémentaires pèsent sur les étudiants. En réalité, vous n'avez rien fait, car, depuis le mois de mars, le statut de cohabitant élargi pousse aujourd'hui les étudiants qui relevaient des CPAS vers les services sociaux. Ni le MR ni les Engagés n'ont fait quelque chose alors qu'il s'agit d'engagements inscrits dans votre DPC. Madame la Ministre-Présidente, qu'allez-vous mettre en œuvre afin de trouver des moyens permettant de faire face aux conséquences des politiques menées par les autres niveaux de pouvoir sur la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Le dernier élément, et pas le moindre, est le coût de l'inaction climatique. La transition écologique et l'adaptation au dérèglement climatique constituent vraiment le trou noir de votre budget. L'année passée, lors d'une commission, j'ai suggéré à M. Coppieters, ministre de l'Égalité des chances, de créer un département entier pour appréhender le lien entre les effets liés au dérèglement climatique et les droits humains. Jusqu'à présent, les impacts très importants des inondations ou de la sécheresse sur la population ne sont pas pris en compte. Si votre gouvernement n'agit pas, la dette climatique, colossale, aura des conséquences importantes.

Enfin, Madame la Ministre-Présidente, concernant les fonds européens, pouvez-vous nous nous garantir que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne perdra aucun budget? Quel sera le budget consacré au deuxième Plan transversal de transition écologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PTTE)? Qu'allez-vous faire concernant le définancement résultant des décisions des autres niveaux de pouvoir?

Chers collègues, malgré nos désaccords, je vous souhaite de bonnes vacances. Je vous suggère de fermer quelques jours vos tableaux Excel, d'ouvrir quelques livres, d'aller au théâtre, de visiter une exposition... Passez du temps dans une plaine de jeux, dans une maison de jeunes, dans une bibliothèque, dans une école en rénovation ou encore dans une crèche, bref, allez voir ce que finance réellement la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je suis convaincu que, dès la rentrée, nous aurons des débats encore plus riches à ce sujet et je me demande si, après cela, vous serez toujours aussi déterminés à couper dans ce qui est fait d'incroyable et d'extraordinaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Si, malgré tout, vous vous obstinez à réduire les dépenses, vous allez accroître une nouvelle dette: la dette sociale, culturelle, éducative, démocratique et climatique. Or, cette dette, ce sont nos enfants qui devront la rembourser.

M. le président. – La parole est à M. Maingain.

M. Fabian Maingain (Lib.res). – Chers collègues, la responsabilité politique impose de maîtriser le déficit. Je ne suis pas de ceux qui considèrent que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne doit pas retrouver une trajectoire budgétaire

soutenable. Toutefois, il y a une différence fondamentale entre assainir les finances publiques et faire croire que les choix budgétaires sont une simple fatalité technique.

Depuis des mois, nous entendons deux discours. Premièrement, celui des pompiers pyromanes qui dressent un tableau toujours plus sombre de nos finances pour justifier de nouvelles mesures d'austérité, alors que ce sont eux-mêmes qui ont créé le déficit et qui continuent de le creuser. Deuxièmement, le discours de ceux – qui sont d'ailleurs parfois les mêmes – qui consiste à nous expliquer que le retour à l'équilibre viendra presque naturellement, grâce à la démographie, au mécanisme de la loi spéciale de 1989, voire aux corrections techniques. Ils disent cela comme si, finalement, il n'y avait plus de politique, comme si tout relevait de paramètres macroéconomiques, comme si les arbitrages disparaissaient derrière un tableau Excel.

Madame la Ministre-Présidente, il n'y a pas juste des paramètres, des facteurs externes, techniques et budgétaires. Il y a en réalité des choix et des conséquences. La situation budgétaire ne légitime pas d'office les choix, la manière dont vous tentez de les faire ou dont vous les avez faits lors du budget initial. En effet, si vous avez tenté de vendre cet ajustement comme technique, comme une adaptation aux nouvelles données macroéconomiques, sans nouvelles économies ni nouvelles politiques, cet ajustement démontre en réalité le contraire. Il comporte des choix politiques, certains même partiellement positifs, notamment le fait que l'ONE reçoive une partie de son indexation pour couvrir le saut d'index et l'inflation. Citons aussi le choix de dégager les moyens nécessaires à votre décret-programme.

Ces corrections démontrent précisément qu'il y a de l'espace pour des décisions politiques. Si vous pouvez faire ces choix-là, alors, il est possible d'en poser d'autres. Finalement, l'inflation et la double indexation sont en réalité synonymes d'une double peine et, quoi que vous en disiez, de nouvelles économies pour de nombreux secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À l'inverse de l'ONE, tous les autres secteurs vont devoir procéder à de nouvelles économies budgétaires. Non, Messieurs Resinelli et Jacob, ne nous dites pas qu'il n'y a pas de nouvelles économies. Tous les opérateurs dont les dotations et les frais de fonctionnement sont gelés vont devoir effectuer de nouvelles économies pour compenser cette double peine de l'inflation et de l'indexation.

Pourtant, l'inflation et la double indexation offrent, à l'inverse, une opportunité pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je ne m'en réjouis pas, mais c'est un fait budgétaire. En effet, si les recettes seront corrigées en 2027 grâce au mécanisme de correction de la loi spéciale de 1989, l'impact de la décision fédérale de plafonner l'index offre des «économies» à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Oui, Monsieur Evrard, comme vous, je peux dénoncer les simplismes qui reprochent d'acheter des avions plutôt que de refinancer la Fédération Wallonie-

Bruxelles – sur ce point, nous pouvons être d'accord –, mais non, n'essayez pas de nous expliquer que nos budgets sont imperméables aux décisions des autres niveaux de pouvoir. J'ai entendu M. Bouchez nous expliquer à quel point le fait d'avoir le MR et Les Engagés présents à tous les niveaux de pouvoir allait permettre une gestion d'ingénieurs, des économies d'échelle, une coordination politique et des visions de projets entre gouvernements.

Je prends note qu'après 27 ans de ministres libéraux aux finances de l'État fédéral, celui-ci serait devenu un SDF. Il s'agit d'une comparaison que je n'aurais même pas osé faire. Je la trouve même un peu indécente, parce que c'est vrai que cet État fédéral transforme certains citoyens en SDF. Il rend d'abord sans domicile fixe tous ceux qu'il refuse d'accueillir. C'est un point sur lequel le gouvernement Arizona a été condamné à de multiples reprises, et dont les autres niveaux de pouvoir doivent en payer les conséquences.

Le gouvernement Arizona met aussi dans la difficulté, dans la pauvreté, ceux qu'il a exclus de la solidarité. Parmi les pensionnés, ou ceux qui le deviendront, vont perdre de l'argent à la suite de ses réformes tous ceux qu'il poussera finalement vers la pauvreté, car il est incapable d'offrir 500 euros de plus à ceux qui travaillent. La majorité préfère appauvrir ceux qui ont besoin de notre solidarité.

Enfin, surtout, nous ne pouvons pas définancer le l'État fédéral et la Wallonie sans que cela ait un impact sur la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les exemples sont nombreux: la pension de nos enseignants et de nos artistes et d'autres réformes, comme celle concernant les APE, vont avoir un impact sur le coût de nos garderies et nos écoles. Je pense aussi à l'impact du précompte professionnel sur les chercheurs, pour ne prendre que quelques exemples.

Oui, les décisions fédérales ont des effets et des conséquences sur la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ces conséquences, il y a, par exemple, le fait que la non-indexation partielle des salaires des enseignants fait «économiser» près de 20 millions d'euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'avais fait la petite démonstration en commission: ces 20 millions d'euros auraient pu être réinvestis étant donné que des enseignants devront travailler 10 % de plus sans augmentation de salaire. Ces économies, pas forcément prévues au budget initial, auraient pu être réinvesties pour soutenir un peu les enseignants pénalisés. L'opposition vous l'avait proposé. Vous l'avez rejeté. C'est un fait. C'est un choix politique.

Madame la Ministre-Présidente, nous aurions pu faire autre chose avec ces 20 millions d'euros. Une telle somme correspond, en ordre de grandeur, à l'enveloppe consacrée aux repas scolaires gratuits avant que vous ne fassiez des économies dans votre budget initial. Avec les 20 millions d'euros, nous aurions pu permettre à plus de 55 000 enfants, dans les écoles maternelles et primaires, issus des quartiers les plus précarisés, de bénéficier d'un repas chaud et équilibré. Toutefois, votre gouvernement a fait d'autres choix: celui de l'économie et celui de pousser ces enfants vers la faim en leur disant: «Au mieux, vous aurez une soupe.»

Ne nous dites pas qu'il n'y avait pas d'alternative. C'est faux. Il y avait des ajustements à faire. D'autres choix étaient possibles. Vous avez simplement choisi de ne pas les faire. Cependant, les conséquences de vos choix, ce n'est pas vous qui les subirez. Ce sont les 70 % des professeurs qui perdront des heures, les enseignants qui perdront une partie de leur salaire, touchés par la non-indexation, les professeurs mis en disponibilité, les artistes pénalisés plus tard dans leur pension. Ce sont aussi les parents qui, demain, galéreront davantage pour trouver une place en crèche pour leur enfant et qui n'auront pas d'autre choix que de la payer plus cher. Ce sont les enfants qui n'auront plus un repas chaud et équilibré à midi, mais au mieux une soupe. Ce sont les parents qui, s'ils recevront un jour les 75 euros qu'il restera de votre réforme fiscale au niveau fédéral, devront les utiliser pour payer plus cher la garderie, les stages sportifs, l'inscription à l'académie ou le minerval.

Ce que vous avez appelé un ajustement technique porte en réalité des choix profondément politiques. Derrière ces choix, il y a des femmes, des hommes, des étudiants, des enfants, des enseignants, des parents, qui paieront le prix de vos décisions. De tels choix, nous ne pouvons pas les soutenir.

M. le président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Chers collègues, comme au Parlement wallon, beaucoup de points ont déjà été évoqués. Les députés de l'opposition ont largement détaillé les lignes budgétaires, vos choix, vos arbitrages et vos reculs. J'ai profité des quelques minutes qui m'étaient accordées, au Parlement wallon, pour expliquer en quoi une politique d'austérité ne fonctionne pas. J'ai tenté d'expliquer le multiplicateur budgétaire; j'ai d'ailleurs terminé par un petit clin d'œil à M. Pinckaers.

Je ne rejouerai pas le match de l'austérité. Aujourd'hui, chers collègues de la majorité, j'ai envie de vous poser cette question: que dit le budget de votre conception de la société, collectif dans lequel nous vivons toutes et tous? Quand vos majorités, aux différents niveaux de pouvoir, ont pris leur place, vous avez déclaré que grâce à vous, les citoyens auraient plus de pouvoir d'achat. Vous avez évoqué la famille, les travailleurs, l'exemplarité – «la république des copains, c'est fini». Cela ne prête-t-il pas à rire? Entre la compagne de M. Bouchez nommée à la présidence de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE); sa belle-sœur, au conseil d'administration de la SONACA deux mois plus tard; la fin de la statutarisation pour le mérite; la démission du conseil d'administration des membres du MR dès que M. Gadisseux a été nommé à la direction de l'information de la RTBF; sans parler de la séquence du décret-programme où vous vous êtes carrément assis sur les règles de la démocratie – sans autre conséquence, espérons-le, qu'électorale. Sur ce point, on peut ricaner doucement.

Je vais aborder avec vous un autre point: le pouvoir d'achat. C'est un sujet cher à la droite, que vous avez tendance à toujours vouloir mettre en avant.

M. Bouchez a d'ailleurs encore publié de belles vidéos à ce sujet. Cependant, je l'aborderai sous un angle que nous avons tendance à oublier.

En fait, votre politique affaiblit ce qui permet aux familles de garder la tête hors de l'eau: les services publics. Vous me demanderez peut-être quel est le lien entre le pouvoir d'achat et les services publics, mais, en réalité, les services publics constituent du pouvoir d'achat pour les familles. En effet, le pouvoir d'achat ne signifie pas uniquement avoir 200 ou 300 euros de plus sur son compte bancaire parce que vous auriez trouvé des astuces pour modifier la situation; c'est aussi tout ce que les familles ne doivent pas payer parce qu'un service public est là, parce que l'on a décidé collectivement de rendre un service à l'ensemble de la population. Ainsi, quand l'école fonctionne correctement, c'est du pouvoir d'achat. La gratuité des fournitures scolaires et un minerval accessible, c'est du pouvoir d'achat. Des transports en commun accessibles à tous, c'est du pouvoir d'achat. Quand le sport est accessible, quand la culture ne coûte pas trop cher, c'est du pouvoir d'achat. Quand regarder un match de foot ne nécessite pas un abonnement à DAZN, c'est aussi du pouvoir d'achat.

Inversement, quand ces services publics sont fragilisés, ce n'est pas que la facture a disparu pour les gens. Elle change simplement de place; elle devient individuelle et elle coûte plus cher par individu, car elle n'est plus collective. Quand on procède collectivement, la contribution se fait selon l'argent que l'on gagne. On paie de l'impôt en fonction de nos revenus. On paie des cotisations sociales en regard de nos ressources.

Au contraire, quand la facture est individuelle, quand elle revient aux parents, elle coûte beaucoup plus cher aux familles qui doivent compenser, patienter, payer davantage ou renoncer. C'est toute la différence entre égalité et équité. L'égalité, c'est traiter tout le monde de la même façon en faisant croire que l'on part tous de la même ligne de départ, ce qui n'est pas du tout le cas. L'équité, c'est donner à chacun ce dont il a besoin pour pouvoir y arriver. Et c'est cela, votre ajustement budgétaire: une magouille idéologique pour déplacer la charge vers celles et ceux pour qui les fins de mois commencent le 15.

Vous pouvez bien dire que vous avez augmenté un budget ici et là, et c'est vrai, vous avez raison. Dans cet ajustement, il y a eu des augmentations budgétaires. C'est le principe du magicien: pendant qu'on regarde un peu la main droite, hop! avec la main gauche, on va vider les poches du service public et des citoyens.

Vous présentez le budget ajusté de 2026 comme un exercice sérieux. Mais faire preuve de sérieux ne se résume pas à équilibrer deux colonnes. Faire preuve de sérieux, c'est regarder ce que produisent ces deux colonnes dans la vraie vie. À l'ombre de ces colonnes se cachent peut-être des fermetures d'écoles, des réductions de moyens, des jeunes qui renoncent aux études ou des enseignants qui perdent leur charge de travail.

Force est de constater que les propos que vous tenez au sujet du pouvoir d'achat sont profondément contradictoires. Vous dites vouloir aider les familles, mais vous fragilisez tous les outils collectifs qui les aident au quotidien. Vous dites vouloir responsabiliser, mais vous demandez toujours plus d'efforts à ceux et celles qui éprouvent des difficultés à nouer les deux bouts. Vous dites vouloir protéger l'avenir, mais vous faites du mal à tout ce qui contribue à sa construction.

En réalité, votre définition du pouvoir d'achat est très étroite. Votre définition est comptable et individuelle. Alors qu'en réalité, le pouvoir d'achat, c'est l'histoire de tous. Un service public accessible, c'est du pouvoir d'achat. Détricoter le pouvoir d'achat n'est pas synonyme d'économies, mais de coûts supplémentaires. Ces coûts sont humains, sociaux et familiaux.

Le budget ajusté de 2026 n'est pas technique, il est politique. Il définit qui sont ceux qui devront fournir les efforts, qui sont ceux qui seront protégés et qui sont ceux qui devront se débrouiller. Ce qui est certain, c'est que vos copains hauts managers ne seront pas inquiétés par ce budget corrigé.

On ne peut pas accepter qu'au nom du sérieux budgétaire, on demande aux familles, aux écoles, aux travailleurs et aux services publics de payer la note. Les services publics, ce n'est pas du luxe. C'est ce qui nous permet de ne pas être seuls face à la vie qui est de plus en plus chère. Pour un gouvernement qui promet plus de pouvoir d'achat tout en affaiblissant les services publics qui le protègent concrètement, j'avais envie, en cette période de foot, de sortir un petit carton rouge qui me semble approprié. Mais, vu votre conception des règles de la démocratie, je ne doute pas que vous allez le faire sauter. Finalement, je vois un lien entre M. Infantino, le président de la FIFA (Fédération internationale de football association), et cette majorité – si pas le même combat, le même genre de respect des règles.

M. le président. – Je suspends la séance.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 12h35 et reprise à 14h10.*

M. le président. – La séance est reprise.

12 Communication

M. le président. – Chers collègues, je souhaite attirer votre attention sur une enquête menée dans le cadre du partenariat qui unit notre Parlement à l'Université libre de Bruxelles (ULB). Comme vous le savez, une conférence consacrée à la polarisation, à l'agressivité et à la violence dans le débat politique et les interactions avec le public se tiendra ici même le 21 octobre 2026. Afin d'alimenter utilement les travaux de cette journée, nous avons besoin de votre expérience de terrain.

Il s'agit aujourd'hui du dernier rappel. À ce stade, le taux de participation reste malheureusement insuffisant pour permettre d'obtenir des résultats statistiquement significatifs. Or, la qualité des analyses et des échanges dépendra directement de la représentativité des réponses recueillies.

Je vous invite donc, si vous ne l'avez pas encore fait, à consacrer quelques minutes à cette enquête. Son remplissage est très rapide. Vous pouvez y accéder très facilement en scannant le QR code déposé à votre place ou en cliquant sur le lien qui vous sera renvoyé par courriel dans les prochaines minutes.

Je rappelle que le formulaire sera définitivement clôturé ce 17 juillet, soit demain. Les réponses sont entièrement anonymes et feront uniquement l'objet d'une analyse globale, sans aucune identification individuelle.

Enfin, si vous avez déjà complété le questionnaire, je vous remercie de ne pas y répondre une seconde fois, le formulaire permettant techniquement plusieurs réponses.

Je vous remercie d'avance pour votre participation. Votre contribution est essentielle à la réussite de cette étude et à la qualité des réflexions qui seront menées lors du colloque.

13 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 (doc. 289 (2025-2026) nos 1, 1 (annexe 1) et 2)

14 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 (doc. 290 (2025-2026) nos 1, 1 (annexes 1 à 4), 2 à 6)

15 Projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives aux Bâtiments scolaires, à l'Enseignement supérieur, à l'Enseignement obligatoire, à l'Enseignement pour Adultes, à l'Enfance et à la Recherche scientifique (doc. 291 (2025-2026) nos 1 à 5)

15.1 Suite de la discussion générale conjointe

M. le président. – L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale conjointe des projets de décret.

La parole est à Mme Degryse, ministre-présidente.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – Le budget ajusté qui vous est soumis aujourd'hui est, certes, technique, en ce sens qu'il ne change pas la trajectoire du gouvernement à long terme et qu'il n'engage pas de nouvelles économies ou de

nouvelles politiques. Néanmoins, il est important, car le déficit de la Fédération Wallonie-Bruxelles atteint un niveau record. À ma connaissance, un aussi grand déficit n'a été constaté qu'une seule fois: pour le budget ajusté de 2020, en pleine crise de la pandémie de Covid-19. C'est dire la gravité de la situation.

Le déficit s'explique par la combinaison d'une tendance structurelle et d'éléments conjoncturels. La tendance structurelle est désormais connue de tous. J'en ai déjà longuement expliqué la double origine: maîtrise insuffisante des dépenses et dynamique défavorable de la loi spéciale de financement. Voici de nombreux mois que nous nous efforçons d'y apporter une réponse tout aussi structurelle.

Monsieur Casier, d'après vous, mon parti, Les Engagés, était parfaitement au courant de l'aggravation du déficit de la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisqu'il a entériné la trajectoire du Pacte pour un enseignement d'excellence ainsi que le Plan «Crèches» de Mme Greoli dans le cadre de la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC). Selon vous, ces deux mesures seraient à l'origine de l'explosion de notre déficit. Dois-je vraiment rappeler les chiffres? Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, le déficit s'élevait à 1,5 milliard d'euros, alors qu'il n'était que de 350 millions d'euros en 2019. Personne ne prétendra sérieusement que ce sont les investissements dans le Pacte d'excellence ou la réforme MILAC, laquelle n'a d'ailleurs jamais totalement été mise en œuvre, qui expliquent un tel différentiel.

Non, ce ne sont pas Les Engagés qui sont responsables de l'aggravation du déficit en Fédération Wallonie-Bruxelles durant la législature précédente. Cependant, nous tentons d'y apporter une réponse. Celle-ci passe, premièrement, par une reprise en main de nos dépenses depuis le début de la législature. Je peux entendre beaucoup de choses, mais vous ne pouvez pas nous reprocher d'adopter une approche à court terme. Les décisions que nous prenons permettent de stabiliser notre déficit aux alentours de 1,2 milliard d'euros d'ici 2029, conformément à notre accord de gouvernement, afin de limiter l'explosion des charges d'intérêt.

Les principales mesures pour y parvenir ont été adoptées par le Parlement. Elles sont douloureuses et demandent des efforts importants à de nombreux acteurs clés de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles ont suscité et suscitent encore une colère parfaitement compréhensible. Sans elles, cependant, le déficit aurait dépassé les 2 milliards d'euros dès cette année. Grâce à elles, le déficit va progressivement se réduire à partir des prochains exercices budgétaires.

Je profite de l'occasion pour exprimer ma reconnaissance et celle du gouvernement à toutes celles et tous ceux qui continuent à aller de l'avant et à assurer au mieux les missions essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles au profit des élèves, des étudiants, des familles, des artistes, des jeunes, des sportifs, des citoyens, qu'ils acceptent ou non les mesures que nous avons dû prendre.

Deuxièmement, cette réponse s'appuie sur une meilleure dynamique des recettes. Comme je l'ai déjà expliqué à diverses reprises, plusieurs paramètres de la loi spéciale de financement vont progressivement redevenir positifs. La dotation TVA devrait croître à nouveau au rythme de la croissance démographique de la Flandre qui est plus favorable que celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La cotisation de responsabilisation des pensions va atteindre sa vitesse de croisière. Le mécanisme de transition qui diminue actuellement nos moyens se réduit de 10 % chaque année. Le refus du gouvernement de suivre l'opposition lorsqu'elle appelle à renégocier la loi spéciale de financement s'explique, comme l'a rappelé M. Evrard, par la conviction que ce serait une erreur que notre Fédération demande la renégociation d'une loi au moment même où celle-ci devient plus favorable et, surtout, alors que le gouvernement fédéral fait face à des difficultés budgétaires encore plus graves que les nôtres.

Je rappelle que, lorsque le Bureau fédéral du Plan (BFP) suggère de réviser la loi spéciale de financement, ce n'est pas pour refinancer les Communautés. C'est au contraire pour réduire les transferts vers les entités fédérées. Je vous renvoie à un article du journal *«L'Écho»* de ce jour, dans lequel M. Diependaele estime que cela signifierait un renversement radical et total de la logique de la loi spéciale de financement. Je le réaffirme donc clairement: non, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne demandera pas une révision de la loi spéciale de financement.

Si la Fédération Wallonie-Bruxelles espère un soutien, elle ne doit pas se tourner vers l'État fédéral; elle doit renforcer ses synergies avec la Wallonie et avec Bruxelles, comme nous l'avons montré en définissant des trajectoires budgétaires communes avec la Région wallonne. Vous êtes, toutes et tous ici présents, également des députés régionaux, en Wallonie ou à Bruxelles. Vous votez les budgets régionaux comme ceux de notre Fédération. Vous êtes les mieux placés pour évaluer le juste équilibre entre les efforts que doivent réaliser les différentes entités. Le choix d'un retour rapide à l'équilibre en Wallonie, afin de permettre à la Fédération Wallonie-Bruxelles de conserver un déficit important, est un geste fort, fondateur de nos accords de majorité.

Le choix d'un retour rapide à l'équilibre en Wallonie afin de permettre à notre Fédération de conserver un déficit important constitue un geste fort et fondateur de nos accords de majorité.

Puisque nous parlons recettes, je ne comprends pas d'où viennent les chiffres que vous citez, Madame Linard, à propos de la 5G. Je tiens cependant à vous rassurer: ce dossier constitue l'une de nos priorités. Comme je l'ai déjà dit récemment en commission, nous entendons faire valoir les intérêts de notre Fédération et obtenir une part équitable des recettes issues de la vente des fréquences numériques et des intérêts. Elles ont déjà été intégrées dans les budgets à hauteur de 35 millions en recettes chaque année. Ce montant correspond à celui déjà déterminé par

le précédent gouvernement sur la base de l'hypothèse d'un versement de 350 millions d'euros en 10 ans, soit environ le quart du 1,4 milliard. Il manque les intérêts, je vous l'accorde.

Revenons-en à l'ajusté. Je disais que le déficit était extrêmement lourd. L'ampleur du déficit de ce budget ajusté trouve son origine dans des éléments conjoncturels. Outre la requalification – à la demande de l'Institut des comptes nationaux – en dépenses des avances faites aux écoles du réseau libre à concurrence de 71 millions, qui donnera lieu à de futures recettes pendant les 25 prochaines années, c'est la révision à la hausse de l'inflation qui provoque une détérioration accrue de nos soldes budgétaires. L'inflation touche en effet directement une partie importante de nos dépenses, en particulier les traitements des enseignants et des fonctionnaires alors que la loi spéciale de financement prévoit que ce n'est qu'en 2027 que nous bénéficierons des recettes accrues sous la forme d'une correction pour années antérieures.

La volonté de soumettre à votre approbation un budget reflétant au mieux les dépenses que notre Fédération aura à supporter cette année-ci a conduit le gouvernement à déposer un amendement qui vient encore dégrader nos soldes budgétaires. Les paramètres retenus lors de l'élaboration de l'ajustement budgétaire 2026 reposaient en effet sur les prévisions du Bureau fédéral du Plan du mois d'avril dernier qui tablaient sur un dépassement de l'indice pivot en juillet 2026, avec un impact sur les salaires de la fonction publique à partir d'octobre prochain.

Depuis lors, il a été constaté que le dépassement de l'indice pivot a eu lieu le 29 juin, soit deux jours seulement avant le 1^{er} juillet, mais ces deux journées entraînent une conséquence importante pour notre budget. En effet, ce décalage implique que les salaires de la fonction publique et de l'enseignement seront indexés à partir du mois de septembre, soit un mois plus tôt.

C'est pourquoi nous vous proposons d'augmenter les moyens inscrits sur la provision pour les dépenses liées au personnel – DO 11 AB.01.01.03 – et sur la provision – DO 11 AB.02.01.03 –, en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index, respectivement pour les AB relatifs aux traitements de la fonction publique et de l'enseignement. Cette augmentation d'un montant de 602 000 euros pour le personnel de la fonction publique et de 10,5 millions d'euros pour le personnel de l'enseignement permettra de couvrir un mois d'indexation supplémentaire.

Le gouvernement a également pris connaissance de la proposition de décret déposée par MM. Soupard et Jacob. Ce texte, qui a le soutien du gouvernement, permettra d'accompagner les enseignants temporaires prioritaires touchés par une des principales mesures d'économie adoptées cette année, la hausse des deux périodes de la charge des enseignants dans l'enseignement secondaire supérieur. Au vu de l'ampleur attendue des départs naturels, du peu d'enseignants qui

sortiront de la formation initiale cette année – en raison de l’allongement des études pour les sections 1 à 3 –, des situations de pénurie constatées en de nombreux endroits et pour diverses fonctions, le gouvernement est convaincu que les enseignants en perte de charge trouveront rapidement une nouvelle affectation. Leur assurer une protection temporaire leur donnera le temps nécessaire pour identifier où ils pourront retrouver les périodes perdues et poursuivre leur carrière. Il est difficile toutefois d’estimer le nombre d’enseignants qui recourront à ce dispositif. C’est pourquoi le gouvernement propose de créer une provision et, par mesure de prudence, d’y inscrire un montant d’un peu plus de 16 millions d’euros. En prenant en compte cet amendement, avec les trois mesures que je viens de détailler, notre déficit budgétaire est donc plus important qu’annoncé. Le solde brut passe de 1,778 milliard à 1,805 milliard d’euros et notre solde sec de 1,753 milliard à 1,780 milliard d’euros, soit une dégradation de 27 millions d’euros dans les deux cas.

Ces chiffres me semblent éloquents. Pourtant, certains estiment qu’il n’y a pas d’urgence, que nous conservons un solide accès au marché financier et que nous dramatisons excessivement.

Pour éviter que les charges d’intérêt ne dépassent les 2 milliards d’euros dans dix ou quinze ans alors qu’elles ne sont que de 350 millions aujourd’hui, nous devons agir maintenant. Monsieur Casier, vous proposez à juste titre de prévenir plutôt que de subir. Pour éviter que notre déficit se reproduise chaque année et pour assurer à long terme les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous devons agir maintenant.

Toutefois, le mantra de l’opposition semble plutôt être: «*Don’t look up!*». Le gouvernement utiliserait, soi-disant, des hypothèses d’évolution des taux d’intérêt «trop pessimistes et qui serviraient à noircir le trait». Or, nous n’inventons pas des hypothèses de taux d’intérêt, nous travaillons avec les chiffres de l’administration. Le scénario de référence établi par l’Agence de la dette se fonde sur l’estimation d’évolution des taux à quinze ans, fournis par les marchés financiers, à savoir les taux *forward*. Un deuxième scénario, réalisé à la demande du cabinet, se base sur une stabilisation des taux. Il a notamment été présenté en commission par l’Agence de la dette voici trois semaines.

Ces deux scénarios permettent de mesurer la sensibilité des projections à des scénarios crédibles d’évolution des taux d’intérêt. Par contre, à contexte macroéconomique inchangé, un scénario de réduction des taux jusqu’à 2 % – soit un taux réel nul, puisque l’inflation structurelle est estimée à 2 % – serait totalement irresponsable et en contradiction avec les prévisions de nombreuses instances internationales.

En guise d’exemple, le rapport de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la dette souveraine de 2026 indique que les besoins de financement annuel des gouvernements de la zone OCDE ont atteint un niveau

record en 2025-2026 et que les exigences de refinancement continueront d'exercer une pression haussière sur les taux à long terme. C'est d'ailleurs parce que les marchés intègrent ce contexte que les anticipations futures des taux d'intérêt sont si fortement à la hausse. Tenir compte de cette évolution n'est pas tomber dans le catastrophisme, c'est faire preuve d'une prudence élémentaire.

Enfin, je reviendrai sur certaines de vos interpellations plus spécifiques. Je me limiterai aux questions en lien avec l'ajustement budgétaire pour lequel il y a des éléments neufs; pour le reste, je vous renvoie aux nombreux rapports qui retracent les débats en de commission sur le décret-programme et le budget.

Monsieur Casier, concernant vos propos sur la norme de remplacement dans la fonction publique, je vous rappelle qu'en 2026 est maintenu un taux de remplacement de 100 % pour les missions dites critiques et de 20 % pour les missions dites non critiques. Cela représente en moyenne un taux de remplacement un peu supérieur à 1 pour 2 pour l'ensemble du ministère, et non pas 1 pour 5 comme vous l'avez dit dans votre exposé. Vous n'avez pas parlé de mission «critique», alors que c'est une nuance importante. Nous ne sommes donc plus dans une logique de remplacement automatique, poste pour poste, mais dans une véritable logique de gestion stratégique des ressources humaines.

En ce qui concerne les bâtiments scolaires, vous reprochez au gouvernement des retards dans les investissements: depuis deux ans, j'assume l'héritage de décrets qui portent certes une ambition bienvenue, mais qui soulèvent de nombreuses difficultés d'interprétation et de praticabilité. J'ai dès lors fait droit, autant que possible, à la concertation avec les acteurs. C'est notamment parce que j'attends que l'administration réponde à l'ensemble des questions des fédérations de pouvoirs organisateurs que la finalisation des classements ou la mise en œuvre de la réforme des fonds classiques prend plus de temps que prévu.

Dans le cadre de ces négociations, certaines fédérations de pouvoirs organisateurs ont indiqué leur souhait de reporter l'ouverture de la plateforme à fin octobre, et ce, dans le but de leur permettre de s'organiser pour accompagner au mieux leurs pouvoirs organisateurs pour le dépôt de leurs projets. Il n'y a donc pas ici la moindre volonté de réaliser des économies, mais uniquement celle d'assurer l'efficacité et la soutenabilité de la réforme.

Pour répondre aux différentes questions relatives à la RTBF, l'objectif est bien de recentrer la RTBF sur ses missions principales. Personne n'est pris par surprise, tant cette ambition fait partie de l'accord du gouvernement et a été affirmée par la ministre des Médias à maintes reprises depuis 2024.

Sur l'emploi au sein de cette structure, la trajectoire prévoit au total une réduction de 169 ETP d'ici 2028, un protocole ayant été signé avec les syndicats en vertu de la commission paritaire propre à la RTBF. En effet, il s'agit de départs à la retraite et de départs à la retraite anticipée avec incitants de l'employeur.

Pour stabiliser la masse salariale, une réduction d'environ 50 ETP par an doit être réalisée. Pour ce qui est des administrateurs, la ministre Galant a déjà eu l'occasion de répondre en commission.

Sur la culture, le gouvernement actuel a effectivement pris des orientations récemment. J'aurai certainement l'occasion d'y revenir à la rentrée, mais je peux déjà vous dire que la Maison des travailleurs et travailleuses des arts aura pour mission d'informer, d'orienter et d'accompagner les travailleurs et travailleuses des arts sur les aspects administratifs, juridiques, sociaux et économiques, de soutenir la professionnalisation et l'autonomie des parcours artistiques et culturels, de faciliter l'accès aux ressources, notamment en matière de financement et de structuration de projets, de produire et de diffuser des connaissances utiles au secteur et à l'action publique, d'assurer une fonction d'accompagnement de première ligne incluant une écoute outillée permettant de faire le relais avec des réseaux de professionnels, comme des services d'aide juridique et des psychologues de première ligne. Cette Maison des travailleurs et travailleuses des arts ne remet pas en cause le rôle et le statut des fédérations

Pour le reste, l'objectif de cet ajustement n'est pas de revenir sur des décisions ou sur des mesures adoptées ici le 17 décembre 2025; l'objectif est de les monitorer et, le cas échéant, de les ajuster.

Monsieur El Hajjaji, vous revenez sur les moyens dégagés pour le pôle de mutualisation des arts de la scène. En effet, comme votre collègue l'a souligné en commission la semaine dernière, ces moyens iront au bénéfice de l'écosystème et non au détriment d'autres projets.

Concernant la transition écologique, le gouvernement a adopté le Plan transversal de transition écologique (PTTE) 2026-2030 en première lecture le 5 juin 2026. Le PTTE est accompagné d'un budget de 800 000 euros consacré à l'implémentation de certaines mesures. Il est toutefois certain que chaque ministre ou chaque administration doit, dans ses compétences, dégager les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs de ce plan.

Concernant la communication des universités qui annoncent de nouvelles aides sociales, je vous retourne la question: qui finance ces aides sociales? Ce sont les moyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je rappelle que nous n'avons pas diminué ces aides.

Concernant les fonds européens et la programmation actuelle 2021-2027, il n'y a aucun risque identifié à ce stade. Pour Interreg, l'enveloppe FEDER est engagée à plus de 91 %, ce qui témoigne d'un programme qui fonctionne pleinement. Pour le Plan de relance, les mesures du plan sont en phase de finalisation, et ce, en lien constant avec la Commission européenne.

Je n'ai pas d'inquiétudes à formuler sur la mobilisation de ces fonds pour la Fédération et je ne vois pas de raisons de considérer, à ce stade, que nous perdrons

des moyens européens qui nous sont destinés. Pour ce qui concerne la programmation future 2028-2034, nous sommes en pleine négociation, tant sur les textes que sur le volet financier, et nous sommes pleinement engagés dans la défense des intérêts de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concernant la petite enfance et les places d'accueil, notre vision est simple: préserver les places existantes, en créer de nouvelles et réformer durablement le secteur. Nous avons dégagé des moyens supplémentaires pour soutenir les structures en difficulté et éviter les fermetures tout en poursuivant la création de places, avec déjà près de 1 500 places ouvertes ainsi que le lancement des mini-accueils. Contrairement à ceux qui font des promesses chiffrées, sans garantir leur réalisation, nous avons des objectifs crédibles et financés: 2 000 nouvelles places à partir de 2027. Enfin, nous sommes convaincus qu'un refinancement seul ne suffira pas. Il faut aussi moderniser le financement, la programmation et l'accompagnement des opérateurs pour garantir un accueil de qualité et durable.

Concernant le statut des puéricultrices, nous sommes passés des intentions aux actions. Plusieurs avancées concrètes ont été mises réalisées: un meilleur soutien au recrutement grâce à des partenariats renforcés avec le FOREM, Actiris et la plateforme <https://pro.one.be/>; un plan quinquennal de formation continue pour renforcer les compétences et les perspectives de carrière; l'amélioration des conditions de travail à travers les accords sectoriels et du secteur non marchand; ainsi qu'une politique de ressources humaines structurée à l'échelle du secteur. L'objectif est clair: attirer, former, fidéliser et valoriser durablement les professionnels de l'enfance.

Enfin, concernant la réforme fédérale des pensions, nous suivons avec attention ses conséquences, tant pour les enseignantes et enseignants que pour les travailleuses et travailleurs des arts, en concertation étroite avec le ministre fédéral des Pensions.

S'agissant de l'enseignement, la mesure prévoyant qu'à partir de 2027, certaines périodes de disponibilité pour défaut d'emploi ne soient plus prises en compte dans le calcul de la pension concerne un nombre limité de situations. Celles-ci sont principalement liées à des refus de réaffectation ou à des traitements d'attente de longue durée. Au 1^{er} mai 2026, 109 membres du personnel ont été identifiés comme potentiellement concernés.

Pour le secteur des Arts, le ministre Jambon s'est engagé à adapter la législation avant son entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2027, si les analyses démontrent que l'impact de la mesure n'est pas marginal ou est inadapté aux réalités du secteur.

Dans les deux cas, nous restons pleinement mobilisés afin d'évaluer précisément les conséquences de la réforme et de veiller à ce que les spécificités de ces professions soient correctement prises en compte.

Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, les dernières semaines ont été particulièrement difficiles. Les décisions prises ont été lourdes de conséquences. Les tensions dans les écoles, dans la rue ou au sein de notre Parlement ont été nombreuses. Nos débats ont souvent glissé de la confrontation d'idées aux invectives personnelles. Je le regrette sincèrement. Je suis pourtant persuadée qu'en dépit de l'importance de nos divergences, nous partageons toutes et tous un même engagement sincère envers les missions de notre institution et les citoyens qui en bénéficient.

Le vote de ce budget ajusté et des derniers textes à l'ordre du jour de notre séance marquera la fin de cette session parlementaire. J'espère que les quelques semaines de repos que nous pourrons prendre les uns et les autres permettront à chacun d'entre nous de prendre un peu de recul, et de retrouver dans nos relations familiales, personnelles et professionnelles une certaine sérénité. Je vous le souhaite à chacune et à chacun, je nous le souhaite collectivement.

M. le président. – La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Devrais-je dire en réalité que nous avons les mêmes échanges que depuis le premier jour? C'est une forme de dialogue de sourds. Je l'ai dit tout à l'heure dans mon discours, il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Madame la Ministre-Présidente, je vous entends regretter ce qu'il s'est passé ces dernières semaines. Je vous entends regretter les tensions. Je vous entends regretter le fait que les écoles soient presque à feu et à sang, mais excusez-moi de vous poser la question aussi abruptement, qui est la responsable de cette situation? Qui est la responsable d'une situation marquée par une tension inédite dans les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Ce n'est pas moi. Ce ne sont pas les manifestants. Ce n'est pas l'opposition. Il ne reste qu'un responsable dans l'hémicycle, la majorité.

Je l'ai dit, je pense que vous ne souhaitez pas entendre ce que nous vous disons. Qu'elles soient justifiées ou non, les coupes budgétaires sont réalisées de manière réellement problématique sur le terrain. Comment puis-je le dire autrement? Vous ne voulez pas l'entendre. Vous vous obstinez. Nous voyons le résultat de cette politique.

Finalement, la seule chose que je retiens de votre réponse, c'est que nous sommes d'accord sur un point. Ce n'est pas une bonne idée de réviser la loi spéciale de financement de 1989 dans la situation actuelle. Il faut donc aller chercher dans les soutiens intra-francophones. Il n'y a plus qu'à... Il n'y a plus qu'à le faire avec une majorité MR-Les Engagés qui est présente à tous les niveaux de pouvoir. Pourquoi donc ne le faites-vous pas?

Dans votre réponse, vous n'avez pas abordé un aspect. C'est sans doute celui qui vous dérange le plus. Vous essayez de donner une leçon sur certains points. Nous

pouvons être d'accord ou non. Mais, sur le reste, vous éludez un élément principal: les autres entités de notre pays aggravent la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Que cela vienne du pouvoir fédéral ou de la Région wallonne, qui peut croire à votre sincérité budgétaire à partir du moment où, là-bas, la coalition MR-Les Engagés vote des réformes qui aggravent la situation ici? Je ne peux pas le dire autrement: comment pouvez-vous penser que vous êtes crédible lorsque la majorité aggrave elle-même la situation que vous nous présentez comme intenable? Où est la cohérence? Où est la sincérité du débat? Pourquoi serions-nous, nous, l'opposition, responsables de l'alarmisme et du catastrophisme, alors même que vous aggravez la situation? Il faut arrêter de prendre l'opposition pour des citrouilles.

Quand le seul élément de réponse que vous ne formulez pas concerne les mesures des autres entités fédérées, c'est que nous touchons à quelque chose. Toutefois, ayez l'honnêteté de le dire. Dites: «Désolée, dans les autres gouvernements, Les Engagés ne sont pas assez forts et nous nous faisons massacrer par le MR.» Dites-le, que les choses soient claires et que nous arrêtions de faire semblant. Je comprends que cela vous embête de le dire aussi abruptement. Cependant, il faudra retenir qu'il y a ici, dans cette salle, quelqu'un qui est impuissant par rapport à son propre discours, et ce n'est pas moi.

À un moment, il faut pouvoir le dire, parce que tant que cela ne sera pas dit, votre discours budgétaire ne sera pas crédible! Je me dois de le dire aussi abruptement.

Monsieur Jacob, vous vous êtes référé au cartésianisme, à moins que ce ne soit M. Resinelli. Alors, je me suis penché sur la dernière polémique dont le gouvernement fédéral et celui de la Communauté française nous font malheureusement la démonstration au quotidien. Figurez-vous que le Parti socialiste n'est dans aucun des deux.

La réforme des pensions va aggraver la situation des artistes et la ministre-présidente est préoccupée. Alors, ce matin, nous apprenons que Les Engagés et le Mouvement réformateur ont compris que cette réforme allait poser un problème, mais qu'ils souhaitaient tout de même voter la mesure et régler le problème après. C'est ça le cartésianisme? Est-ce cela une réflexion à long terme? C'est ça régler les problèmes de fond? Si vous voulez nous donner des leçons sur ces questions, balayez d'abord devant votre porte. Si vous cherchez à être cohérent, arrangez-vous pour que cela n'arrive pas avant, Monsieur Resinelli, mais ne venez pas nous reprocher ce que vous n'êtes pas capable de mettre en œuvre dans votre famille politique et dans vos gouvernements.

Madame la Ministre-Présidente, je retiens deux éléments de votre réponse sur les services sociaux. Premièrement, nous avons raison. Le nouveau minerval aggravera la précarité des étudiants, c'est la raison pour laquelle les services sociaux devront aider plus les étudiants. Indirectement, c'est bien ce que les services sociaux répètent depuis plusieurs jours. Et vous, premier élément, vous acceptez

cet état de fait. Deuxième élément: j'espère que vous n'allez pas retirer des moyens aux services sociaux. Ce serait le comble.

Deuxièmement, j'espère bien que vous n'allez pas encore retirer des moyens aux services sociaux. Ce serait le comble du comble! Ce serait complètement absurde! En revanche, ce que vous dites à ce propos n'est pas tout à fait vrai; je pense que cela témoigne d'une méconnaissance du fonctionnement des institutions. Bien sûr, les institutions universitaires ont un «patrimoine 2» sous la forme du patrimoine social, mais elles ont souvent aussi un patrimoine 3, issu de leur propre financement, qui finance précisément leur politique sociale parce que les financements que vous leur accordez aujourd'hui ne sont déjà pas toujours suffisants. Je parle bien ici des universités, et non des hautes écoles ou des écoles supérieures des arts (ESA). J'espère bien que vous ne baisserez pas ce financement, mais surtout, je constate que nous aurons au moins obtenu, après des mois et des mois de discussion, la preuve que, en réalité, nous sommes d'accord: les services sociaux devront être mis beaucoup plus à contribution parce que votre réforme du minerval va dramatiquement aggraver la situation des étudiants. Nous aurons obtenu cela; ce n'est déjà pas si mal. Je regarde M. Daube, puisque c'est aussi l'un de ses combats.

Pour le reste, Monsieur Soupert, je vous ai entendu dire que j'aurais fait de la «soupe». Je vais vous dire une chose: j'ai une certaine vision de la politique qui, à mon sens, devrait être celle que nous partageons tous. Elle consiste à ne pas penser en vases clos et à considérer que, lorsqu'on travaille à un endroit, cela a des conséquences sur un autre; que si l'on a un projet politique et si l'on est sincère dans celui-ci, on est en mesure d'éviter d'aggraver sa propre situation et, surtout, de comprendre en quoi la réalité pose de réelles questions de choix. Quand vous me reprochez de faire le distinguo entre les 650 millions de non-recettes que la Wallonie va faire et les 700 millions d'euros d'économies qui se font parallèlement, vous avez raison: ce n'est pas le même budget; mais, en faisant croire que c'est de la soupe, vous évacuez la question du choix – votre choix.

Par un mécanisme de solidarité intra-francophone, la Wallonie aurait pu consacrer ses 650 millions de recettes à la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans un mécanisme à déterminer. Monsieur Soupert, le choix que vous avez fait est de vous priver de ces 650 millions d'euros de recettes et donc de générer les 700 millions d'euros d'économies que l'on doit faire ici en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il n'y a donc pas de soupe, Monsieur Soupert. Il y a une vision globale, objective et holistique de ce que c'est que faire de la politique. Arrêtez de faire croire aux gens qu'on n'est pas responsable de choses que l'on décide soi-même ou que son propre parti décide ailleurs! Cela, c'est manipuler la confusion et rendre la décision publique et politique encore moins lisible. C'est profondément irresponsable.

Je pense que la seule conclusion que je retirerai de l'ensemble de ces discussions, qui vont nous amener aux prochains exercices budgétaires et à d'autres

discussions de sourds, Madame la Ministre-Présidente, c'est que je ne crois pas, comme le disait Mme Glatigny, qu'on a fini de manger son pain noir – on ne sait d'ailleurs pas très bien ce que veut dire «on» –et qu'on va manger son pain blanc. À ce stade, je ne vois pas beaucoup de pain blanc. Se profile le contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE) avec lequel on va encore détricoter un peu les conditions de travail des enseignants. On risque encore d'avoir des baisses de recettes du gouvernement fédéral, et qui dit baisse des recettes du gouvernement fédéral dit baisse de recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles...

Honnêtement, promettre le pain blanc, c'est prendre beaucoup de risques. Madame la Ministre-Présidente, le budget initial 2027 ne va pas bien se passer. Inévitablement. Et il ne va pas bien se passer parce que précisément, vous êtes dans une situation d'autoréalisation. Vous n'arrêtez pas d'aggraver la situation par les décisions que vous prenez. Je l'ai dit à toutes les discussions que nous avons eues ici: tant que vous serez dans ce tunnel, vous n'en sortirez jamais et il n'y aura pas d'autre alternative que d'aggraver les économies que vous faites. Je ne crois pas une seule seconde qu'il n'y aura plus d'économies. Vous n'aurez pas d'autre choix.

Madame la Ministre-Présidente, les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne méritent pas la situation actuelle. Pour les missions de service public qu'ils rendent, les différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et toutes les personnes qui en dépendent – qu'il s'agisse des jeunes, des enfants, des familles, des travailleurs et travailleuses, des artistes, des puériculteurs et puéricultrices – méritent d'être traités différemment. Les secteurs méritent une autre vision de la société. Mais vous refusez systématiquement de vous exprimer à ce sujet au sein de notre assemblée. Vos choix vous empêchent d'ailleurs de travailler en ce sens. Il faut que cette réalité soit vue et entendue par toutes et tous. C'est à ce moment-là que vous aurez notre soutien afin d'aborder les dossiers les plus importants.

Je voudrais terminer mon intervention par un vœu. Madame la Ministre-Présidente, je voudrais, tout comme vous, travailler avec davantage de sérénité dans notre Parlement et avec les secteurs. Mais, pour ce faire, il vous faudra tendre la main. Tendre la main aux secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles; non à l'opposition, je vous rassure. Il va falloir reconstruire le dialogue social et la confiance. Cette reconstruction, Madame la Ministre-Présidente, c'est votre responsabilité. Vous avez la capacité de recréer cette confiance.

En septembre, à la rentrée, j'ose imaginer que vous tendrez la main aux secteurs. Parce que si vous ne la tendez pas, la seule conclusion que mon groupe politique pourra tirer de tous ces échanges, c'est que non seulement vous avez aggravé la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles et que vous avez abîmé le service public, mais que, de surcroît, vous ne respectez pas les travailleurs, les travailleuses et toutes les familles qui subissent les conséquences de votre politique. Ce serait vraiment grave.

M. le président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Au fil des différentes interventions de l’opposition, un élément m’a marqué, un dénominateur commun: il faudrait investir plus, il faudrait toujours plus d’argent. Je rappelle à celles et ceux qui nous écoutent qu’aujourd’hui que notre Fédération dépense 15 milliards d’euros pour maintenir au mieux ses missions principales dans un contexte financier extrêmement tendu.

Le gouvernement accepte chaque année, suivant la trajectoire budgétaire, un déficit de 1,2 milliard d’euros. Au regard des chiffres du budget, il est difficile d’entendre les discours selon lesquels il faut plus d’argent et il faut investir davantage dans la jeunesse ou dans d’autres secteurs.

Monsieur Casier, votre analyse s’inscrit dans le débat démocratique, mais votre discours, s’il peut paraître cohérent, a une seule faiblesse. Vous l’avez-vous-même reconnu; c’était une phrase au milieu de votre intervention de 40 minutes. Vous avez dit que votre groupe était aussi partisan de la maîtrise de la dette, mais sans réaliser de grosses économies, ou en tout cas en procédant d’une autre manière que celle du gouvernement. Or, en mathématiques – même si je ne suis pas mathématicien –, cela s’appelle une équation insoluble.

Tout votre raisonnement, aussi brillant soit-il, s’effondre si vous ne prenez pas en compte le facteur fondamental et élémentaire qui doit guider nos discussions, à savoir celui de l’état de la dette. C’est effectivement l’élément cardinal. Si nous avions une dette qui correspond à 50 % de nos recettes, votre raisonnement tiendrait la route. Mais aujourd’hui, le montant de la dette représente 107 % de nos recettes. Le précédent ministre du Budget, Frédéric Daerden, que vous connaissez bien, répétait souvent que son objectif était de maintenir un ratio de 2 % entre la dette et les recettes. Il savait mieux que quiconque que, lorsque la dette dépasse les 100 % des recettes, il faut sonner l’alarme, car la situation devient extrêmement critique.

Je vous ai entendu dire à la tribune que l’avenir n’avait pas l’air très rose. Vous nous reprochiez ce matin de faire preuve de catastrophisme. Or, ce discours n’est pas une invention de la majorité. Les chiffres parlent d’eux même. Un bureau d’experts indépendants a tiré la sonnette d’alarme et expliqué que nous allons droit dans le mur. La Direction générale du budget et des finances (DGBF), de manière plus diplomatique, et l’Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de manière très consensuelle, nous demandent de faire attention, car il y a un problème. Dès lors, nous pouvons remercier le gouvernement d’avoir établi une trajectoire claire que nous pouvons présenter aux investisseurs afin d’être en mesure de lever des fonds et d’honorer nos engagements à l’égard de tous les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce n’est pas du catastrophisme; ce sont des éléments factuels auxquels notre Fédération est confrontée quotidiennement.

Mes collègues du PTB ne m’ont pas déçu. Pour la cinquième fois, ils nous ont répété leur ritournelle sur l’armement et les autres dépenses de l’État fédéral. Je

rappelle, comme je l'ai fait en commission, qu'ils citent des exemples qui sont des cas exceptionnels. Le programme de Beliris, en Région bruxelloise, se rapporte à des infrastructures de communication, telles que des ponts et des voiries, par rapport auxquelles les Régions ont un intérêt direct. Le statut de Bruxelles en tant que capitale de l'Europe dépasse la Région de Bruxelles-Capitale, raison pour laquelle un financement exceptionnel de plus de 2 milliards d'euros, que vous avez cité, a été mobilisé.

Soyons de bon compte: aujourd'hui, 97 % de nos recettes proviennent de l'État fédéral. 97 %! Notre pouvoir fiscal est réduit à peu de chose. Chers collègues, vous pouvez regretter la loi spéciale de financement tant que vous voulez, la réalité est que son principe de base consiste, pour chaque entité, à assumer les conséquences financières de ses choix politiques. C'est la base! Or, vous nous dites que nous devrions pleurnicher auprès du gouvernement fédéral, lui dire que nous ne sommes pas capables de gérer correctement notre Fédération et qu'il faudrait dès lors la refinancer. Nous ne partageons pas cette vision.

Une fois n'est pas coutume, je tiens à remercier le groupe Ecolo. Je dois avoir l'honnêteté intellectuelle de le dire. Pour ce qui est des recettes des fréquences numériques, j'avais en tête le montant de 135 millions d'euros. Quoi qu'il en soit, j'examinerai la piste qui a été soulevée pour un montant supérieur à 190 millions d'euros. L'idée, qui a d'ailleurs souvent été mise en avant dans les questions posées à la ministre, mérite d'être explorée. Le montant de 1,4 milliard d'euros qui est réservé n'est pas perdu et pourra avoir un effet direct et rapide sur le budget.

Pour ce qui est des investissements annuels d'un montant de 15 milliards, il faut pouvoir se demander si la structure ne coûte pas trop cher et s'il est possible de la financer. Un État ayant une charge financière de 54 % ne peut pas fonctionner sur la durée. Certaines structures coûtent trop cher et nous sommes malheureusement incapables de pouvoir y faire face en raison de la conjoncture et des choix politiques.

Je suis toujours extrêmement frustré lorsque j'entends dire que le rehaussement du seuil de réussite à 60 % coûtera de l'argent. Doit-on dès lors sombrer dans la médiocrité? Appliquons alors un seuil de réussite à 40 % et tout ira beaucoup mieux! (*Protestations sur les bancs de l'opposition*)

De manière très imagée, j'ai expliqué au PTB qu'un État fédéral exsangue, qui n'a plus de moyens, est comparable à un SDF à qui on ne peut pas demander d'en avoir. J'ai vu que cette *punchline* suscitait parfois beaucoup plus de débats que tout le reste. On a entendu beaucoup d'échanges et d'arguments, positifs et négatifs, sur les choix du gouvernement sur sa politique, des choix que l'on peut davantage appréhender lors de la confection d'un budget. Toutefois, en l'occurrence, il s'agit d'un ajustement budgétaire. J'aurais souhaité entendre – cela n'a pas été le cas – les partis de l'opposition me dire comment on peut faire, quand on a une dette de 107 % de nos recettes, pour nous refinancer, à l'horizon

2030, à concurrence de 4 milliards. Je veux bien entendre des mesures qui rapportent 10 à 15 millions. Entre-temps, la situation à venir est préoccupante. Le gouvernement s'en est saisi et prend ses responsabilités. Nous soutenons pleinement son action. Même si celle-ci est difficile, elle est courageuse et salubre pour notre Fédération.

M. le président. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Je désire répondre à M. Casier à propos de l'élément qu'il a souligné et qui porte sur la solidarité intra-francophone. Si la Fédération Wallonie-Bruxelles peut simplement stabiliser sa dette, et pas essayer de revenir à l'équilibre, c'est justement parce que la Région wallonne fournit des efforts.

Concernant les réformes des droits d'enregistrement ou de succession, réformes qui entraîneraient la perte de 650 millions d'euros de recettes, je rappelle que la mesure portant sur les droits d'enregistrement est autoportante, car, à terme, avec la suppression du chèque habitat, les chiffres ne seront plus forcément négatifs. Sur les droits de succession, vu la pyramide des âges – il y a eu d'ailleurs un article dans le journal *«L'Écho»* sur le sujet –, les recettes vont bouger à l'avenir.

M. le président. – La parole est à Mme Revelo Paredes.

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – J'aimerais répondre en deux points.

Pendant que je parlais de la réalité vécue dans les crèches, un député MR a souligné qu'il était possible de faire plus avec moins. C'était choquant! Sachez que j'ai travaillé dans une crèche pendant quinze ans: je connais donc bien les réalités du secteur. Il est facile de dire «faire plus avec moins»! J'ai toutefois une bonne idée: j'invite ce député à travailler dans une crèche pendant un bon moment pour s'occuper des enfants et gérer tout ce qui tourne autour – le changement de langes, le bruit, les discussions avec les parents et la fatigue qui découle de ces tâches. Il pourra ainsi constater s'il est possible de faire plus avec moins.

Monsieur Jacob, vous soulignez que la non-indexation concerne uniquement l'année 2026. Quelle garantie avons-nous pour 2027 et les années suivantes? En toute franchise, nous ne vous croyons plus. D'autres changements dont nous avons été les témoins nous poussent à douter de votre parole. De surcroît, même si cette perte ne concerne que 2026 et si elle sera automatiquement récupérée en 2027, elle engendrera une perte structurelle qui s'accumulera avec le temps. Les conséquences seront graves: moins de personnel, moins de services, moins de places dans les milieux d'accueil et des travailleuses toujours plus épuisées.

Vous parlez de pragmatisme. En réalité, votre pragmatisme n'est qu'austérité. Nous refusons cette logique!

M. le président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Monsieur Resinelli, vous avez dit que tous, dans la majorité, vous preniez vos responsabilités. Lors de la dernière manifestation hier matin, une travailleuse du secteur culturel a dit l'inverse à son micro. Pour tous vos projets, elle vous entend toujours dire que vous prenez vos responsabilités, pour l'avenir de nos enfants. Mais elle s'interroge: doit-elle vraiment le croire? Depuis quand appauvrir et user des parents, c'est prendre soin des enfants? Depuis quand détruire l'école et ses enseignants, c'est prendre soin des enfants? Depuis quand supprimer la gratuité des académies ou des repas, c'est prendre soin des enfants? Pour elle, il ne s'agit pas de projets responsables pris par des personnes responsables, mais bien de projets irresponsables pris par des personnes irresponsables.

Cette travailleuse voit juste, elle est visionnaire: vous n'assumez pas du tout vos responsabilités. Être responsable, c'est être tenu de répondre de ses actes et d'en assumer les conséquences. Il est clair que vous êtes épargnés par les conséquences. Vous ne vous voulez pas non plus voir ce qui se passe sur le terrain à cause de vos coupes budgétaires: vos mesures cassent les professeurs, les jeunes, les travailleurs de la culture ou de la petite enfance. Mon groupe attend toujours vos témoignages d'enseignants heureux de vos mesures, de celles et ceux qui ne les subissent pas sur le terrain. Monsieur Resinelli, mon groupe attendait un témoignage de votre part avant vos vacances et nous n'en avons toujours pas entendu un seul. Même pas un qui soit fourni par un de vos amis ou quelqu'un de votre famille. Nous n'en demandions pourtant qu'un.

Mon groupe attend toujours vos chiffres qui prouvent qu'il n'y a pas de perte d'emploi. Ou, à défaut, que vous répondiez aux nôtres. Parce que nous sommes venus avec des chiffres. Nous avons appelé les directions, parlé à tous ces gens qui pendant des mois sont restés devant les piquets de grève, qui manifestaient encore hier. Et eux, ils en ont, des chiffres: ils savent vous dire combien de leurs collègues étaient en pleurs à la fin de cette année scolaire et combien vont perdre leur emploi, des heures ou une portion de salaire à la rentrée.

Nous attendons toujours vos solutions pour celles et ceux qui vont perdre de l'argent. Nous attendons également vos chiffres qui témoignent de la possibilité de continuer les repas chauds gratuits. Nous sommes venus pour vous prouver le contraire, tant c'est impossible d'organiser un repas pour 50 cents. Nous, nous sommes venus avec des témoignages de personnel communal et d'établissements scolaires, ces mêmes personnes qui vous disent que c'est absolument impossible.

Être responsable revient également à avouer le fait que l'on a pu merder. Dès lors, quand la ministre-présidente Degryse, la ministre Glatigny et le président des Engagés nous répètent sans cesse qu'il y aura aucune perte d'emploi, ils sont quand même culottés. Ils ont osé le zéro! À la veille de la rentrée scolaire, avec autant de témoignages de situations aussi dramatiques les unes que les autres, il y a des professeurs, des parents et des chefs de famille qui se retrouvent sans

aucune solution. La moindre des choses serait d'avouer que vous avez merdé, Mesdames et Messieurs de la majorité! Or, vous allez partir en vacances en fermant les yeux sur toutes ces situations, mais cela va vous exploser au visage dès la rentrée académique. En effet, des actions sont déjà organisées.

Madame Degryse, vous venez avec le rapport de l'OCDE, tout comme je l'ai fait en commission. Ce rapport démontre que toutes vos coupes budgétaires dans l'enseignement ont un effet contre-productif sur l'économie. Vous n'êtes pas en train de résoudre les problèmes, mais de creuser davantage le trou.

Concernant la culture, vous avez battu votre record: vous n'en avez pas parlé pendant une minute trente, mais seulement cinquante secondes. Je vous en félicite. Si cela vous fait rire d'être une ministre de la Culture de façade, donnez votre casquette à quelqu'un d'autre, car cela ne fait pas rire ceux qui travaillent dans des secteurs précaires, avec des salaires et des pensions de plus en plus indignes. On ne vous entend pas là-dessus. Il me semble que vous êtes payée bien cher pour envoyer des courriers à M. Jambon.

Il y a des solutions, pourtant, mais vous ne voulez pas en entendre parler. Certes, ce sont des solutions à court terme, mais ce n'en sont pas moins des solutions. Je vous ai apporté le tableau budgétaire qui manque dans votre ajusté budgétaire: celui des coupes dans vos privilèges. Je ne suis pas ministre, mais je fais des propositions.

Commençons par le salaire des ministres, 11 000 euros par mois: en le divisant par deux, en un an, on gagne 400 000 euros et, sur la législature, cela revient à 2 millions. Le salaire des députés est de 7 000 euros par mois, dont 2 000 euros sont défiscalisés. Si l'on supprime cette part, il reste 5 000 euros par mois et cela nous ferait gagner 1,5 million sur l'année et 7,5 millions sur l'ensemble de la législature. En supprimant le sursalaire accordé aux fonctions spéciales, on gagne annuellement 350 000 euros, et 1,7 million d'euros sur l'ensemble de la législature. Quant aux indemnités de logement pour les ministres, on gagnerait 66 000 euros par an en les supprimant, et 330 000 euros sur cinq ans. Supprimer les indemnités de départ des députés permettrait d'économiser entre 300 000 et 600 000 euros par an, soit 1,3 million sur cinq ans. Les salaires des *top managers* représentent 750 000 euros par an et 3 750 000 euros sur la législature. Enfin, en supprimant les «déjeuners causeries» lors des voyages ministériels, l'on économiserait 160 000 euros par an, donc environ 800 000 euros en tout. On pourrait ainsi gagner plusieurs millions d'euros en un an, et des dizaines de millions d'euros sur l'ensemble de la législature. Ne vous inquiétez toutefois pas: il vous restera assez d'argent pour survivre et vous aurez toujours plus que les travailleurs à qui vous demandez de se serrer la ceinture. Il est temps qu'à votre tour, vous passiez à la caisse.

Si vous êtes intéressés par ce tableau, n'hésitez pas, je vous le donne avec plaisir. Cela vous fera un peu redescendre sur terre pour vous rendre compte des choix que vous imposez à tout le monde, sauf à vous-mêmes.

Je vais terminer sur l'affirmation que le fédéral serait dans une situation aussi compliquée que celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je suis désolée, mais nous ne pouvons vraiment pas entendre cela. C'est la raison pour laquelle je viens chaque fois avec des exemples de Theo Francken, qui trouve des milliards d'euros à dépenser dans l'armement. Ce qu'il se passe maintenant, c'est que le ministre de l'Économie, Vincent Van Peteghem, dit que les entités fédérées vont même devoir participer à l'effort de guerre. Dans «*L'Écho*», il a affirmé que toutes les grandes dépenses supplémentaires auxquelles nous pouvons nous attendre dans le futur, pour faire face au vieillissement, à la transition écologique et au réarmement, devront être assurées par le fédéral, qui accuse déjà un déficit énorme. Selon lui, l'argent pourrait remonter depuis les Régions et les Communautés vers le fédéral pour faire face à ces enjeux. Bizarrement, là, on ne parle plus de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions. Le transfert d'argent dans l'autre sens serait pourtant possible.

Avec tous vos choix budgétaires, vous cassez nos écoles, ce qui rend aussi possibles vos investissements énormes dans l'armement. On a prouvé par A + B comment il était possible d'utiliser de l'argent dédié à l'armement pour l'investir dans la Fédération Wallonie-Bruxelles. M. Evrard évoque Beliris, en indiquant que tout ce qui a été investi dans les ponts de la Région bruxelloise était destiné au «rayonnement» de l'État fédéral. L'école ne participe-t-elle pas au rayonnement de la Belgique? (*Réaction de M. Evrard*)

En Flandre, il faut également refinancer l'enseignement. Savez-vous ce qui s'est passé en Flandre, il y a quelques années? Ils n'ont pas osé prendre les mesures que vous êtes en train de prendre dans l'éducation, parce que l'annonce d'une augmentation de deux heures de cours face à la classe dans l'enseignement secondaire supérieur a été accueillie par une levée de boucliers énorme, ce qui les a poussés à reculer. Face à cela – ils peuvent peut-être vous donner de bonnes idées, Monsieur Evrard –, ils ont commandé une étude pour objectiver la situation, et ils ont découvert que les enseignants travaillaient bien plus, même deux fois plus, que vingt heures par semaine. En réalité, ils travaillent en moyenne plus de 42 heures lorsqu'on inclut toutes les préparations. On peut aussi s'inspirer de ce recul du gouvernement en Flandre. Avec nos camarades qui se battent de leur côté dans le Nord du pays, nous allons continuer à nous battre pour un refinancement de l'enseignement qui est possible et nécessaire.

Je vais terminer par une phrase. Vous vous cachez derrière la loi spéciale de financement, mais c'est bien vous qui l'avez créée, et elle a un fameux problème. À cause d'elle, nous sommes sous-financés d'année en année. Il va falloir, au bout du compte, la revoir.

Je termine avec cette phrase des travailleuses et travailleurs de la culture et des étudiants qui ont accueilli en huant Mme Degryse à Avignon: «Madame la ministre, vous dites que vous êtes déterminée à faire des économies et à aller au bout de vos réformes, mais nous sommes encore plus déterminés que vous à vous faire reculer pour en finir avec vos politiques antisociales et antidémocratiques.»

M. le président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Effectivement, au grand désarroi de certains collègues, je serai le seul à intervenir pour mon groupe. M. Resinelli ne prendra plus la parole sur le sujet, mais j’imagine que vous aurez encore l’occasion de débattre ensemble et de prendre beaucoup de plaisir à de telles passes d’armes. Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour votre intervention, qui a permis de clarifier de nombreux éléments.

Concernant la petite enfance et les crèches, j’ai relevé une phrase qui a fait bondir de sa chaise ma collègue Mme Fafchamps, qui s’intéresse beaucoup au sujet. Nos collègues du PTB nous ont dit que nous n’avions pas à résoudre les problèmes du secteur non subventionné. Au moins, les choses sont claires: pour le PTB, les 25 % de places créées par le secteur non subventionné n’ont aucun intérêt. Surtout, n’aidons pas ces personnes qui travaillent au quotidien. Vous vous dites défenseurs des travailleurs, pourtant vous n’avez rien à faire de 25 % des travailleurs du secteur.

Pour nous, c’est exactement l’inverse qu’il faut faire. Quand une famille recherche une place en crèche, elle ne se demande pas si la crèche est subventionnée ou non. Elle recherche une place de qualité, dans une crèche accessible et proche de chez elle. Notre responsabilité est donc de soutenir tous les acteurs, les diviser ne permettra pas de créer des places. Soutenir l’ensemble des acteurs, comme nous le faisons, permettra au contraire de sauver et de créer des places. Il ne faut donc pas ignorer 25 % des acteurs du secteur.

En ce qui concerne le volet budgétaire, je reviendrai brièvement sur la loi spéciale de financement. La ministre a été très claire à ce sujet et je l’en remercie. Il faut avoir l’honnêteté de reconnaître que ce n’est pas forcément la meilleure voie à suivre. Il me semble que Mme Linard l’a fait il y a une semaine, au nom du groupe Ecolo, lorsqu’elle nous a dit que ce n’était peut-être pas la solution magique. Ce ne sont pas vos mots exacts, Madame Linard, mais vous avez dit qu’il s’agissait de quelque chose de plus complexe. Monsieur Casier, vous l’avez également reconnu à demi-mot dans votre réplique. (*Réaction de M. Casier*)

Vous l’avez peut-être déjà dit avant, mais, en tout cas, aujourd’hui, vous l’avez reconnu dans votre réplique et je tenais à le saluer.

En revanche, certains parmi vous ne semblent pas forcément convaincus et pensent toujours qu’il s’agit de la solution miracle. J’en reviens aux deux questions que je vous ai posées la semaine dernière. Admettons que nous nous disions «On

y va, on ouvre le dossier» – ce qu’il ne faut pas faire, soyons bien d’accord. Je vous ai demandé si vous seriez prêts à constituer un front francophone avec nous, ce à quoi vous n’avez pas répondu. Je vous ai demandé si vous étiez prêts à assumer la responsabilité des conséquences d’une telle discussion, là encore, vous n’avez donné aucune réponse. Je ne peux qu’en conclure que votre discours est bon pour les réseaux sociaux, mais qu’en réalité, il ne vaut absolument rien sur le sujet!

J’aimerais aussi souligner une petite contradiction dans le discours de l’opposition concernant les recettes. En Fédération Wallonie-Bruxelles, j’entends les membres de l’opposition dire, la bouche en cœur: «Allons chercher des recettes! Allons les chercher ailleurs puisqu’ici c’est impossible! Allons les chercher au niveau fédéral, en Région wallonne, en Région bruxelloise». Hier, en Région wallonne, une nouvelle mesure a été proposée: la vignette automobile. Elle pourrait générer de nouvelles recettes: potentiellement 115 millions, provenant de la poche des citoyens résidant en dehors de la Région wallonne et en dehors de la Région bruxelloise. Or, l’opposition nous dit déjà qu’obtenir 115 millions comme cela ne sera apparemment pas possible. Effectivement, il ne faut pas être ingénieur pour comprendre qu’en travaillant de cette manière, on ne va rien résoudre. Monsieur Dupont, vous avez raison, il faudrait être magicien pour pouvoir résoudre tous les problèmes auxquels nous sommes confrontés en agissant de la sorte: en demandant des recettes d’un côté et en les refusant de l’autre.

En ce qui nous concerne, le cap est clair, il est fixé. La trajectoire est entamée. Nous devons la poursuivre, en l’analysant constamment avec les acteurs des secteurs, en l’adaptant aux besoins, en travaillant sur des pistes de recettes potentielles et réalistes, dont certaines ont été évoquées aujourd’hui, et en réinvestissant dès que possible dans l’ensemble de nos politiques, le fruit des efforts demandés aux citoyens et aux citoyennes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Voilà la voie que mon groupe soutiendra.

M. le président. – La parole est à M. El Hajjaji.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Quand un budget comporte des éléments techniques et que cinq questions techniques sont posées, nous espérons recevoir une réponse à chacune de ces questions. Il reste une question pour laquelle je n’ai pas reçu de réponse de la part du gouvernement. Pourtant, cette question est essentielle, car elle porte sur la fin du moratoire de deux ans pour les organisations de jeunesse et pour celles du secteur culturel. Madame la Ministre-Présidente, pouvez-vous vous engager à ce que le gouvernement dégage des moyens pour procéder à ces reconnaissances? Sans cela, il ne s’agit pas seulement d’un moratoire de deux ans, mais de bien plus. Votre réponse à cet égard est très attendue.

Prévoir 800 000 euros pour le PTTE, c’est très peu au regard des défis auxquels nous devons faire face. Nous serons très attentifs à la façon dont le gouvernement assurera l’utilisation de ces moyens dans l’ensemble des matières relevant de cette

compétence transversale, et surtout, à la manière dont il compte mieux protéger la population.

En ce qui concerne la 5G, je pense que le gouvernement actuel doit plus y travailler. Lors d'une réunion de commission, la seule réponse fournie à ce sujet portait sur la création d'un comité. Deux ans plus tard, même si cette réponse intervient tardivement, Ecolo considère que cette piste peut générer des recettes. En effet, des montants dorment çà et là. Mme Linard posera à ce sujet une question orale en septembre.

Votre discours ne tient pas. En effet, force est de constater que, depuis deux ans, le gouvernement prend une série de décisions qui aggravent le déficit. Donc, demander de réaliser des économies pour prendre des mesures qui amplifient le déficit ensuite n'est pas audible. C'est incohérent. Deux exemples le confirment: le CDIE devrait coûter environ 500 millions d'euros et la fin du tronc commun coûtera entre 50 et 60 millions d'euros. Vos décisions sont des choix politiques qui ne permettent pas au déficit de se résorber.

L'enveloppe de provision prévue par le gouvernement pour compenser les pertes d'emploi des enseignants temporaires prioritaires s'apparente à un grand exercice d'improvisation et de bricolage. Au cours des réunions de commission, le discours tenu était contradictoire. La façon dont le dispositif sera activé, évalué et éventuellement renouvelé est totalement floue. Il est donc impossible d'anticiper la manière qui permettra de déployer ce dispositif dans, tenez-vous bien, à peine six semaines.

Il est tout autant impossible d'estimer les conséquences budgétaires de cette mesure ni de savoir si elle évoluera. Augmenter la charge horaire de certains enseignants devait permettre à la Fédération Wallonie-Bruxelles de bénéficier de millions d'euros supplémentaires. Nous avons récemment appris que, étant donné l'épuisement du corps enseignant, cette mesure sera rabotée. Ce n'est pourtant pas faute de vous avoir prévenus.

Sur les investissements, notre propos est bien plus nuancé: je rappellerai d'abord que le rapport des experts a insisté sur la dimension des investissements, et notamment sur les bâtiments scolaires, en disant combien il fallait que la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse continuer à y investir. Nous, ce que nous essayons de vous faire comprendre, c'est que certaines dépenses sont des investissements, et qu'elles ne doivent pas juste être vues comme des coûts. Quand on investit dans la petite enfance, c'est un investissement gagnant à très court terme, mais aussi à long terme. Ce que vous faites comme économies sur la petite enfance, vous allez le payer deux, trois, quatre, cinq fois dans tout le parcours de vie d'un enfant. C'est là-dessus que nous voulons pouvoir vous alerter.

Sur la concertation et la main tendue de la ministre Glatigny, qui annonce pour la rentrée un comité d'avis et des rencontres avec les profs, j'ai envie de dire «ne

nous laissons pas berner». Il s'agit à nouveau d'un contournement des lieux prévus pour la concertation et la négociation, pourtant constitués valablement de représentants dûment mandatés, et d'experts de leur sujet. La ministre Glatigny donne la priorité à des dispositifs «café-croissants» plutôt que d'écouter le secteur dans les lieux prévus à cet effet, et surtout, plutôt que de mener une concertation véritable permettant d'aboutir à des solutions et se traduisant dans les décrets que propose le gouvernement.

Je continuerai en insistant, en ce qui nous concerne, sur des incohérences qui nous semblent manifestes. M. Soupart nous parle des décisions relatives aux droits d'enregistrement ou aux droits de succession qui devraient arriver d'ici la fin de la législature, d'après vos promesses, ce qui nous fait dire que vous avez lancé une réforme fiscale qui vous ampute de moyens à très court terme.

Peut-être que cela sera neutre budgétairement à l'horizon 2030, mais c'est aujourd'hui que des investissements sont nécessaires. Même si c'est neutre à l'horizon 2030, les droits de succession vont suivre vos économies et vous allez encore offrir un cadeau fiscal à ce moment-là, ce qui vous empêche de financer des politiques reconnues comme essentielles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela est totalement incohérent.

En conclusion, permettez-moi de vous dire que vous vous vantez d'une prétendue rigueur financière à court terme, alors qu'en réalité, vous êtes en train de creuser la pire des dettes à nos yeux, la dette climatique. Cette dernière est colossale et ce sont nos enfants qui devront rembourser 10, 20 ou 30 fois plus. Ne pas investir aujourd'hui, ne pas isoler nos écoles, ni rafraîchir nos crèches ou protéger nos infrastructures est une aberration politique, économique et morale. Vos économies qui sont parfois des économies de bout de chandelle préparent, d'une certaine manière, les faillites publiques et sociales de demain et c'est précisément là qu'est notre principale préoccupation.

Cet ajustement budgétaire est le reflet fidèle d'un gouvernement déjà usé et fatigué en termes de vision après deux années de pouvoir, mais redoutablement hyperactif lorsqu'il s'agit de couper, couper et encore couper, que ce soit dans les repas scolaires des plus démunis, en bloquant l'avenir de l'enseignement supérieur, en asphyxiant la création culturelle, en rationnant la petite enfance ou en ignorant l'impératif climatique. Tous ces éléments-là nous font dire que vous ne redressez pas la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais que vous l'appauvrissez tant financièrement que socialement, humainement et démocratiquement.

Au bout de ces deux années, je cherche encore à cerner votre projet de société. Cependant, j'ai bien compris votre projet comptable apparaissant clairement dans vos choix politiques. Ils font actuellement très mal aux citoyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si votre seul projet politique est le budget, envers et contre tout, au détriment des gens, vous ferez face à une résistance croissante.

Nous vous opposons une autre option qui permet de renforcer les acquis de la concertation pour apporter des solutions.

Chers membres du groupe Les Engagés, si votre seule boussole est de rester dans l'horizon politique du MR, il vous reste encore trois ans pour corriger le tir, pour ajuster votre politique, pour remettre l'humain au centre des préoccupations – une petite phrase que vous prononciez souvent dans le passé –, pour remettre l'enfance, la culture, la résilience écologique au cœur des arbitrages budgétaires. D'autres choix sont possibles; c'est ce que nous essayons de vous montrer. En tant que membres du parti Ecolo, nous défendons une vision juste et durable, que nous souhaitons continuer à porter pour forcer, dans cet hémicycle ou ailleurs, à proposer d'autres solutions.

M. le président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (indépendant). – Je reviens sur les propos tenus par M. Jacob. Lors de mon intervention, j'ai établi un parallèle entre les mesures préconisées par le gouvernement et les tours d'un magicien: pendant que nous avons l'attention attirée par la main droite, la main gauche vide les poches des services publics et des citoyens. De la même manière, Monsieur Jacob, vous masquez le fait que vous détruisez les services publics.

Par ailleurs, votre intervention était intéressante, car elle nous a permis d'apprendre que l'objectif de la vignette routière instaurée en Wallonie était bel et bien de générer des recettes. Dans une vidéo, M. Bouchez, dénonçant les fausses informations, avait affirmé que cela ne coûterait pas un euro aux citoyens. Vous venez de dire que c'était le contraire, Monsieur Jacob.

M. le président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je souhaite rétablir ce qui a été dit. Monsieur Jacob, jamais le PTB n'a prétendu qu'il se fichait du secteur des crèches non subventionnées. Je vous invite à réécouter les propos de Mme Revelo Paredes.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Cela a été dit.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Ce n'est pas du tout la vision du PTB. Vos mesures font mal à tout le secteur et à toutes les crèches, qu'elles soient subventionnées ou non. En définitive, les parents et les enfants en paient le prix, tout comme les travailleuses, comme Mme Revelo Paredes vient de l'expliquer. Il est malhonnête de nous coller cette étiquette. Au contraire, il faut refinancer l'ensemble du secteur et faire en sorte d'avoir des crèches accessibles pour tous.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Bien essayé, bien essayé!

M. le président. – La parole est à M. El Hajjaji.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Dans ma réplique, j'ai souhaité obtenir une réponse du gouvernement sur la fin du moratoire sur les reconnaissances des OJ.

Cette question faisait partie du débat. Des associations de jeunesse nous regardent et attendent une réponse. Madame la Ministre-Présidente, vous engagez-vous fermement à octroyer les moyens nécessaires après la fin des moratoires dans les secteurs de la jeunesse et de la culture? Une question claire appelle une réponse claire.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

16 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 (doc. 289 (2025-2026) nos 1, 1 (annexe 1) et 2)

16.1 Examen et vote des tableaux et de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen des tableaux et de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les tableaux et l'article unique sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

17 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 (doc. 290 (2025-2026) nos 1, 1 (annexes 1 à 4), 2 à 6)

17.1 Examen et vote des tableaux et des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des tableaux et des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Le gouvernement a déposé l'amendement n° 1 visant à modifier l'article 1^{er} et les tableaux. Je vous renvoie au document 290 (2025-2026) n° 7.

Les votes sur l'amendement n° 1, l'article 1^{er} et les tableaux sont réservés.

Les articles 2 à 9 sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement aux votes.

18 Projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives aux Bâtiments scolaires, à l'Enseignement supérieur, à l'Enseignement obligatoire, à l'Enseignement pour Adultes, à l'Enfance et à la Recherche scientifique (doc. 291 (2025-2026) nos 1 à 5)

18.1 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

19 Projet de décret modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et remplaçant ses annexes (doc. 296 (2025-2026) nos 1 à 3)

19.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

Mme Jacqmin et M. Crampont, rapporteurs, se réfèrent à leur rapport écrit.

La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Le groupe MR votera résolument en faveur du présent projet de décret, car il apporte enfin un cadre plus lisible, plus cohérent et plus responsable à la gestion des habilitations dans l'enseignement supérieur. Au fond, ce texte poursuit trois objectifs complémentaires: clarifier les règles, rationaliser l'offre existante et préparer un véritable pilotage stratégique de l'enseignement supérieur. Il faut rappeler que, depuis le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»), le système des habilitations s'est progressivement complexifié. Certaines notions étaient imprécises. Des mécanismes pourtant prévus par le législateur n'étaient jamais réellement appliqués et les annexes ne reflétaient plus fidèlement la réalité de l'offre de formation.

Autrement dit, nous disposions d'un système dont les règles existaient sur le papier, mais qui, dans plusieurs domaines, n'étaient plus pleinement opérationnelles. Le présent projet de décret remet de l'ordre. Il clarifie notamment ce qu'est une habilitation active ou non active, adapte plusieurs dispositions techniques du décret «Paysage», met à jour les annexes et intègre les évolutions intervenues ces dernières années, qu'il s'agisse de la réforme des études en kinésithérapie, du brevet de l'enseignement supérieur (BES) d'assistant en soins infirmiers (AeSI), ou encore, de l'évolution de l'enseignement pour adultes.

Pour le MR, cette clarification est essentielle. Un cadre juridique clair et une photographie fidèle de l'offre existante doivent être proposés aux étudiants, aux établissements ainsi qu'aux autorités.

En outre, ce texte va bien au-delà d'une simple mise à jour administrative. Il met enfin en œuvre des mécanismes de régulation déjà présents dans le décret «Paysage», mais qui étaient restés largement théoriques dans les faits. Citons notamment le retrait des habilitations qui n'ont jamais été activées, l'application des seuils de diplomation pour certains masters de spécialisation ou encore l'évaluation des formations qui ne répondent plus aux besoins.

Les chiffres sont parlants: sur 2 601 habilitations recensées, 241 sont supprimées parce qu'elles n'ont jamais été mises en œuvre dans le délai légal de trois ans et qu'aucune dérogation n'a été justifiée. Cette situation a perduré pendant des années, car la notion même d'habilitation non activée n'était pas suffisamment claire. La clarification opérée l'an dernier produit aujourd'hui des effets très concrets.

Selon le MR, il s'agit d'un véritable exercice d'assainissement. L'objectif n'est pas de supprimer des formations pour supprimer des formations; cela va de soi. Il s'agit de concentrer les moyens là où ils sont réellement utiles, d'éviter d'entretenir des habilitations fantômes et de disposer d'une offre cohérente, lisible et adaptée aux besoins des étudiants et aux besoins socioéconomiques. C'est également une question de bonne gestion des deniers publics.

Le projet responsabilise également les établissements qui souhaitent ouvrir de nouvelles formations. Le principe est désormais simple: une nouvelle habilitation implique la suppression d'une autre habilitation, sauf lorsque des critères précis justifient une dérogation. Ces critères sont connus: besoin socioéconomique, métier en pénurie, innovation, zone déficitaire, obligation légale ou enjeu d'inclusion. Surtout, ces décisions ne reposeront plus uniquement sur les demandes locales. Elles seront éclairées par les analyses de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) ainsi que des partenaires socio-économiques. C'est une évolution importante: nous passons progressivement d'une logique d'accumulation de l'offre à une logique de planification et de cohérence.

Enfin, ce texte prépare l'étape suivante, qui est sans doute la plus structurante: l'audit externe de l'offre de formation prévu par la Déclaration de politique communautaire (DPC). Cet audit dressera une cartographie complète de l'offre, analysera l'évolution au cours des dix dernières années, identifiera les redondances, les éventuelles lacunes et les besoins futurs. Dans un contexte budgétaire où chaque euro compte, nous ne pouvons plus piloter l'enseignement supérieur uniquement au fil des démarches et des demandes individuelles. Nous devons disposer d'une vision globale, objective et indépendante afin d'orienter les décisions futures. Pour le MR, c'est précisément cela une bonne gouvernance: décider sur base de données objectivées, évaluer régulièrement les dispositifs existants et adapter l'offre au besoin réel de la société, de l'économie et des étudiants.

En définitive, ce projet de décret ne constitue pas une réforme spectaculaire: il est à nos yeux plus important encore. Il crée les conditions d'une gouvernance plus rigoureuse, plus transparente et plus responsable de notre enseignement supérieur. Pour toutes ces raisons, le groupe MR votera avec conviction en faveur de ce texte.

M. le président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, chers collègues, pour mon groupe, le déploiement de l'offre de l'enseignement supérieur est l'un des leviers principaux entre les mains de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et permettre le développement économique d'une région. *A contrario*, l'absence d'une offre de proximité peut influencer le parcours académique des étudiants et désavantager les jeunes issus des familles les plus précarisées.

Pour les étudiants n'ayant pas la chance de disposer d'une formation à proximité, comme ceux de Malmedy ou de La Louvière par exemple, au coût d'un minerval plus élevé va s'ajouter celui du kot étudiant, car des allers-retours quotidiens sont impensables sans mettre à rude épreuve la santé et les conditions de réussite de ces étudiants. Le présent décret n'esquisse pas, à ce stade, les ambitions politiques de la majorité en la matière, même si vous avez semblé, Madame la Ministre-Présidente, porter une attention à une offre d'enseignement équilibrée, ce qui est évidemment positif. Néanmoins, nous avons bien compris qu'on allait malheureusement devoir attendre les conclusions de l'audit pour connaître véritablement vos intentions. Nous attendons donc ces conclusions avec patience afin de prendre connaissance des balises concrètes qui seront mises en œuvre, mais restons attentifs à cette offre de proximité.

Aujourd'hui, il est certain que la rationalisation ne peut pas constituer en soi un projet politique. Le PS ne peut s'en satisfaire. L'idée n'est pas de dire qu'il faut dédoubler toutes les formations et disperser les moyens, mais bien – et c'est important pour nous – de veiller à ce qu'aucune sous-région ne soit délaissée. Un équilibre doit être trouvé sur la base de critères qualitatifs. Un pilotage ambitieux est indispensable pour assurer l'accessibilité, mais aussi pour lutter contre la pénurie dans certains secteurs essentiels, comme l'enseignement et la santé. Nous serons donc particulièrement attentifs à l'audit confié aux consultants de BDO, à leurs recommandations ainsi qu'à leurs conclusions.

En plus de l'offre d'enseignement, nous vous encourageons par ailleurs à travailler à des incitants, notamment pour soutenir les établissements afin qu'ils maintiennent des formations dans des villes moins bien desservies. L'exemple de Huy, avec la suppression de deux formations pédagogiques est évidemment un exemple à ne pas reproduire. Nous vous encourageons également à travailler à la mise en œuvre de politiques pour réduire le coût des études, notamment pour les étudiants navetteurs et kotteurs.

Madame la Ministre-Présidente, concernant la procédure habituelle d'octroi des habilitations, il nous semble pertinent de la revoir. En effet, comme en témoigne ce projet de décret, l'octroi de dérogations est malheureusement devenu la norme. Dès lors, les règles de base doivent être changées afin d'éviter l'arbitraire et le manque de prévisibilité pour les établissements. Pour nous, il est indispensable de veiller à ce que tous les établissements évoluent dans un seul et même cadre.

Comme nous l'avons évoqué en commission, nous estimons qu'il est important d'évaluer l'opportunité de solliciter des acteurs autres que ceux des milieux socio-économiques. Les défis environnementaux, numériques et sociaux justifient cette demande, pour laquelle nous espérons être entendus. Enfin, je l'ai également dit en commission: certaines des nouvelles habilitations octroyées répondent à des enjeux de société importants, notamment environnementaux, numérique et de santé mentale.

En conclusion, Madame la Ministre-Présidente, Mesdames et Messieurs les Ministres, notre groupe votera en faveur de ce texte. Toutefois, vous l'aurez compris: nous resterons particulièrement attentifs aux résultats de l'audit et à la suite qui sera donnée à ce dossier, notamment au regard de l'équilibre de l'offre de formation en Fédération Wallonie-Bruxelles et des moyens mis en œuvre pour promouvoir l'accessibilité de l'enseignement supérieur.

M. le président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Chers collègues, je commencerai par vous remercier, Madame la Ministre-Présidente, pour vos explications en commission et pour ce texte. Il ne s'agit pas d'un simple exercice technique. Ce projet de décret traduit une volonté politique claire inscrite dans notre Déclaration de politique communautaire (DPC), celle d'une offre de formations cohérente liée aux besoins sociétaux plutôt que dans un état d'inflation constante.

Ce projet de décret s'inscrit dans une logique de rationalisation nécessaire. Il vise une offre lisible, pertinente et adaptée aux besoins réels de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des milieux socioéconomiques. Il est le fruit d'un travail préparatoire rigoureux mené avec l'ARES, la Direction générale de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique (DGESVR), les organes représentatifs des milieux socioéconomiques, le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie), Brupartners et les établissements eux-mêmes.

Plusieurs logiques structurent ce texte. Premièrement, l'application des mécanismes de régulation déjà prévus par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»), l'évaluation des masters à 60 crédits, le seuil de diplomation des masters de spécialisation et le retrait des habilitations non activées depuis trois ans. Ce dernier mécanisme, jamais mis en œuvre faute de définition claire, aboutit

à 241 suppressions sur 2601 habilitations recensées, ce qui témoigne de l'ampleur du travail de clarification.

Deuxièmement, le projet de décret propose un traitement rigoureux des nouvelles demandes introduites en 2024 sur la base de critères stricts: recevabilité, règle du plus un, moins un, avis convergents de l'ARES, des milieux socioéconomiques et de l'administration. Chaque agrément répond à un besoin démontré: zone déficitaire, métier en pénurie, formation innovante ou actualisation légale. Chaque refus est également motivé, ce qui est une preuve de l'application cohérente des critères.

Enfin, des ajustements ciblés sont prévus dans ce projet de décret, comme la création de quatre masters de spécialisation en chirurgie pour répondre à une exigence légale d'agrément, la réorganisation des habilitations en sciences de l'ingénieur industriel entre la Haute École de Namur-Liège-Luxembourg (Hénallux) et la Haute École Robert Schuman (HERS), en province du Luxembourg, pour éviter les doublons coûteux ou l'adaptation de certaines dénominations à la suite de l'évolution des métiers.

Ce projet de décret prépare aussi l'étape suivante annoncée par la DPC, l'audit complet de l'offre d'enseignement supérieur, dont le marché public sera attribué cette année. Le travail de clarification réalisé en constitue le socle indispensable avant le balisage strict et pérenne que nous appelons de nos vœux. Pour toutes ces raisons, mon groupe soutient pleinement ce projet de décret qui traduit une gestion responsable des deniers publics au service d'une offre de formation cohérente, pertinente et tournée vers l'avenir.

M. le président. – La parole est à M. Daube.

M. Octave Daube (PTB). – Ce projet de décret peut sembler technique, mais il n'est pas sans importance. Il met à jour les annexes du décret «Paysage», autorise certaines nouvelles formations, en refuse d'autres, supprime des habilitations devenues obsolètes ou non activées, et adapte l'offre d'enseignement supérieur en fonction des avis de l'ARES et des demandes introduites par les établissements.

Pris isolément, de tels objectifs ne sont pas problématiques. Il est normal, pour mon groupe, que l'offre de formation évolue, que certaines formations émergent pour répondre à de nouveaux besoins, et que d'autres disparaissent lorsqu'elles ne sont plus organisées. Toutefois, le cadre dans lequel s'inscrit ce projet de décret préoccupe le PTB, car, selon le gouvernement, une telle mise à jour est une première étape de rationalisation de l'offre de l'enseignement supérieur avant un audit plus global. L'analyse devra permettre d'optimiser les ressources disponibles et de revoir les règles d'octroi des habilitations.

Madame la Ministre-Présidente, une telle rationalisation intervient dans un système où les établissements évoluent sous le régime d'enveloppe budgétaire fermée. Notre enseignement supérieur est donc déjà sous-financé et vous allez

rationaliser. S'agit-il d'une rationalisation logique ou destinée à faire accepter le sous-financement? Le gouvernement avait pourtant pris toute une série d'engagements, en affirmant que nous sortirions de l'enveloppe fermée.

Nous nous demandons donc si votre réforme vise à répondre aux besoins ou simplement à s'adapter à l'enveloppe fermée. Dans une enveloppe fermée, chaque nouvelle formation, chaque nouvelle habilitation, chaque évolution de l'offre se fait sans moyens supplémentaires. Les établissements doivent se partager une enveloppe budgétaire qui n'augmente pas à la hauteur des besoins. Vous demandez donc aux universités et aux hautes écoles de s'adapter en permanence, mais sans refinancement structurel. Nous craignons qu'une telle logique ne conduise progressivement à organiser la rareté, plutôt qu'à répondre aux besoins des étudiants, des enseignants, des territoires et de la société.

La question ne devrait donc pas seulement de connaître les formations qui seront supprimées ou créées, mais aussi avec quels moyens les établissements pourront les organiser dans de bonnes conditions. C'est pourquoi nous ne soutenons pas totalement ce projet de décret. Non pas parce que nous serions opposés à une mise à jour des habilitations ou à une meilleure organisation de l'offre, mais parce que la réforme s'inscrit dans une logique de rationalisation par l'enveloppe fermée, plutôt que dans une logique de refinancement et de développement de l'enseignement supérieur.

M. le président. – La parole est à M. El Hajjaji.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Chers collègues, ce projet de décret revêt une dimension technique, certes, mais il reste éminemment stratégique, et même politique. Il touche au cœur même de l'organisation de notre enseignement supérieur: ses habilitations.

Le gouvernement présente ce texte comme une étape de rationalisation nécessaire en vue de préparer l'audit de l'offre prévu à l'horizon 2026. Si nous partageons l'objectif de clarté et de cohérence dans l'offre de formations, l'analyse de ce projet de décret suscite dans notre chef quelques réserves et inquiétudes, tant sur le fond que sur la forme.

Je commencerai par la forme: reconnaissons, à la lecture du décret, que sa lisibilité aurait pu être améliorée. Plus fondamentalement, c'est la méthode qui nous interroge, puisque vous annoncez un budget de 100 000 euros en 2026 pour confier un audit de notre enseignement supérieur à un prestataire externe. Qu'en est-il de cet audit? Par ailleurs, nous partageons l'inquiétude de la Centrale nationale des employés (CNE): comment justifier une telle dépense de consultance privée alors que la Fédération Wallonie-Bruxelles regorge d'instances d'avis d'une expertise rare, comme l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), le conseil d'orientation, le Conseil des rectrices et recteurs (CRef), les

organisations syndicales et la FEF, qui auraient aussi pu remettre un avis plus éclairé?

Deuxièmement, ce projet de décret préfigure le balisage strict des futures habilitations, annoncé dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Chez Ecolo, notre boussole est claire et inscrite dans notre programme: chaque bassin de vie doit bénéficier d'une offre d'enseignement supérieur de qualité pour lever les freins à l'accès aux études, particulièrement là où le taux de participation est le plus faible. Nous prenons d'ailleurs acte de la délocalisation de la filière des sciences de l'ingénieur de Virton vers Arlon, fruit d'un accord local.

Comment garantissez-vous que cette rationalisation ne se transforme pas en un outil de recul de l'offre de proximité pour les jeunes des bassins de vie plus éloignés des grands centres universitaires? Le gouvernement a fait la promesse ou a pris un engagement dans sa DPC de développer des incitants financiers pour les synergies et les rapprochements entre les établissements d'enseignement supérieur. Où en est cette promesse? Comment allez-vous garantir cet engagement de votre gouvernement?

Nous devons également rester extrêmement vigilants quant à la consultation des milieux socioéconomiques. Les avis demandés au Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) et Brupartners doivent, à notre sens, rester consultatifs. L'enseignement supérieur ne peut pas céder à une forme de tentation «d'adéquationnisme» entre les formations et le marché de l'emploi. Il y a aussi une série de formations qui amènent à un éveil et un engagement citoyen.

Ensuite, je voudrais partager avec notre assemblée une incompréhension qui provient des universités, du CRef et des organisations syndicales concernant le refus d'octroyer l'habilitation pour le master de spécialisation en gestion d'établissements d'enseignement obligatoire. Les arguments formulés par le gouvernement nous semblent assez pauvres. En effet, il est avancé que le master en question risquerait de créer de faux espoirs de revalorisation salariale ou d'accès plus aisé aux fonctions de direction et qu'il ferait doublon avec la formation initiale des directeurs.

Pour conclure, Ecolo voudrait saluer certaines adaptations empreintes de bon sens, comme la création d'un master de spécialisation en droit du numérique ou de quatre masters de spécialisation en chirurgie afin de coller aux prescrits fédéraux. Toutefois, permettez-moi de douter de la méthodologie de l'audit et de la suppression arbitraire du master en gestion d'établissements scolaires.

Pour ces raisons, le groupe Ecolo votera en faveur du texte, mais s'abstiendra pour l'article 3.

M. le président. – La parole est à Mme Degryse, ministre-présidente.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je profite d'abord de l'occasion pour remercier les équipes de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), l'administration, ainsi que Brupartners – le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale – et le Conseil économique et social de Wallonie (CESW) qui ont participé pour la première fois à ce processus. Même s'il y a des points d'attention dont nous avons eu l'occasion de parler en commission, le projet de décret qui vous est présenté est le résultat d'un travail conséquent.

Je rappelle que ce texte s'inscrit dans une démarche globale, cohérente et ambitieuse puisque notre volonté est – et reste – de proposer une offre d'enseignement supérieur lisible, pertinente, régulée et alignée sur les besoins de la société, mais aussi cohérente au niveau géographique: c'était un point d'attention en commission, cela l'est évidemment pour nous aussi.

La prochaine étape est l'audit. La volonté est bien de cartographier l'ensemble de l'offre, d'analyser son évolution sur dix ans, d'identifier les redondances, mais aussi les lacunes, et, le cas échéant, les saturations, d'évaluer la cohérence de l'offre avec les besoins socioéconomiques et culturels ainsi que sa répartition sur le territoire, d'examiner les processus d'octroi et de suppression des habilitations, et de formuler des recommandations pour un pilotage renforcé. Nous sommes vraiment bien alignés sur cette volonté de garantir une offre diversifiée et équilibrée sur l'ensemble du territoire.

J'entends par ailleurs un soutien de la majorité des groupes. Je vous en remercie.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

19.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

20 Projet de décret portant modification du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, du décret du 31 mars 2022 portant création du dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE), et du décret du 16 mai 2024 relatif à la réduction du décrochage scolaire et à la lutte contre l'absentéisme des élèves (doc. 297 (2025-2026) nos 1 et 2)

20.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

M. Palermo, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Cortisse.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Durant la précédente législature, j'ai interrogé à multiples reprises la ministre Caroline Désir au sujet de la lutte contre le décrochage scolaire et plus particulièrement sur la mise en œuvre, par le précédent gouvernement, du plan de lutte prévu par le Pacte pour un enseignement d'excellence de 2017, mais également par l'Europe dans le cadre du fameux Plan de relance européen. Il s'agit d'un dossier que je n'ai jamais lâché, car il touche à ce qu'il y a de plus grave dans notre système scolaire, à savoir des enfants et des jeunes qui cessent un jour de venir en classe et pour lesquels chaque jour de retard dans la prise en charge réduit les chances de les raccrocher à l'école.

Il a fallu attendre l'extrême fin de la législature précédente, la toute dernière séance plénière, le 24 avril 2024, pour qu'enfin, après de nombreux reports et délais, le texte soit voté. On me reproche parfois de revenir sur le passé, mais je tiens à dire que le passé n'est qu'une continuité et que cela a eu lieu il y a à peine deux ans. Il est pourtant important de rappeler ce qui s'est passé, car il y a eu de nombreux reports de cette réforme, de la part de la ministre, mais également à la demande des acteurs de terrain, alors que cette réforme était pourtant voulue par le Pacte et le Plan de relance européen.

Le texte est donc arrivé à la toute fin de la législature, lors de la fameuse nuit du décret «Paysage» pirate. Nous avons voté ce texte qui était présenté sous la forme d'une proposition de décret. La ministre précédente nous avait demandé, à nous parlementaires de la majorité PS, MR et Ecolo, de copier-coller son texte sous la forme d'une proposition, ce que nous avons fait, car cela conditionnait les subventions de l'Europe et il était très important de prendre nos responsabilités. Cela me semble dès lors un peu fort de reprocher aujourd'hui à la ministre Glatigny de venir trop tard alors que cela a été reporté d'année en année. Finalement, ce que nous faisons ici revient simplement à corriger le dispositif sur la base des retours que nous avons reçus de la part des acteurs de l'enseignement.

Lors de la séance plénière du 25 avril 2024, il y a seulement deux ans, j'avais salué le principe du texte – le *monitoring* systématique des absences injustifiées, l'arrivée annoncée de la nouvelle application APP100 –, mais j'avais aussi posé une question simple, à laquelle je n'avais alors pas obtenu de réponse. Vu la complexité et l'usine à gaz de l'écosystème que constitue l'ensemble des acteurs qui interviennent dans la lutte contre le décrochage scolaire, ce texte allait-il réellement améliorer cette lutte ou allait-il mieux référencer l'absentéisme, sans pour autant le réduire?

Le texte qui nous est soumis aujourd'hui répond dans une large mesure à cette question laissée ouverte. Il ne s'agit pas d'un nouveau chantier, mais de la correction, sur la base des retours d'information des acteurs de l'enseignement, du dispositif voté en mai 2024.

Le premier axe du présent projet de décret concerne la simplification. La charge administrative qui pèse sur les directions et les équipes éducatives est connue. Notre gouvernement a pris cette thématique à bras-le-corps avec un premier décret de simplification administrative, le décret du 25 juin 2026 portant sur la simplification administrative en matière d'enseignement, qui sera suivi d'autres. Le texte que nous examinons aujourd'hui apporte une pierre à l'édifice. Il supprime le double encodage entre le fameux DAccE et l'application informatique dédiée à la fréquentation scolaire, il allonge de cinq à dix jours le délai de transmission des justificatifs d'absence et il élargit le cercle des personnes pouvant exercer les fonctions de pilote et de garant de l'accrochage scolaire. C'est exactement le type de mesures que les directions réclamaient: moins de temps perdu à nourrir des outils numériques, plus de temps consacré au suivi réel des élèves.

En ce qui concerne le calendrier, comme cela a été annoncé en commission, la majorité dépose aujourd'hui un amendement visant à supprimer le chapitre III, c'est-à-dire l'article 35 relatif à l'entrée en vigueur du présent projet de décret. Comme cela a été précisé par la ministre, son déploiement sera effectif à la rentrée scolaire 2026-2027 pour l'enseignement fondamental et à la rentrée scolaire 2027-2028 pour l'enseignement secondaire. Cet amendement résulte d'une demande expresse des acteurs de terrain et des fédérations de pouvoirs organisateurs (PO), outre le fait que le jalon européen ne requiert plus d'avancer l'entrée en vigueur de dispositifs transitoires. En effet, le jalon européen révisé a été définitivement validé et reconnu comme atteint le 2 juillet dernier. Il ne vise désormais plus que l'entrée en vigueur des dispositions relatives au décrochage dans l'enseignement primaire. En effet, le maintien d'un dispositif transitoire dans l'enseignement secondaire ne répond plus aux exigences liées au Plan national pour la reprise et la résilience (PRR). La mise en œuvre de cette mesure dès la prochaine rentrée n'est plus réclamée par les acteurs de terrain, qui estiment avoir besoin d'une année supplémentaire pour pouvoir s'y préparer. Vous avez écouté leur demande, Madame la Ministre. C'est la raison pour laquelle le groupe MR a décidé de déposer un amendement en ce sens.

Enfin, en ce qui concerne le ciblage, la désignation d'un garant de l'accrochage scolaire devient obligatoire dans l'enseignement secondaire, mais uniquement pour les écoles présentant un taux d'absentéisme élevé objectivé et communiqué par l'administration. En effet, on ne lutte pas efficacement contre le décrochage en empilant des obligations identiques à toutes les écoles, quelle que soit leur situation réelle. Il faut cibler les moyens là où le besoin est avéré. Il s'agit donc d'une réponse concrète à des préoccupations des acteurs de terrain, de

proportionnalité et de charge en termes de ressources humaines qui sont exprimées par les fédérations de PO.

Je veux aussi revenir un instant sur un point qui me paraît essentiel: le suivi de chaque élève doit être réellement effectif. Il ne suffit pas de multiplier les signalements pour que les enfants soient effectivement suivis. Le nouveau paragraphe 7 de l'article 1.7.1-9 va dans ce sens. Lorsqu'aucune action de suivi n'est démontrée par l'école ou le centre PMS, l'élève n'est pas pris en compte lors du comptage, mécanisme qui responsabilise les opérateurs institutionnels, mais pas l'élève lui-même. En conclusion, mon groupe soutiendra ce texte qui corrige sur la base des retours des acteurs de l'enseignement. Ce texte est indispensable, mais trop complexe à l'origine pour être véritablement efficace.

M. le président. – La parole est à M. Kaynak.

M. Ersel Kaynak (PS). – Ce que nous avons entendu de la part de la majorité en commission la semaine dernière, propos confirmés par les communications officielles de la ministre dans les heures qui ont suivi et, à l'instant, par vous-même, Madame Cortisse, n'est ni plus ni moins qu'une vaste opération de tromperie et d'enfumage organisé. Comment osez-vous prétendre accélérer ou renforcer la lutte contre le décrochage scolaire? Il existe effectivement, depuis le mois de mai 2024, un plan ambitieux de lutte contre le décrochage, dont la majorité a décidé de suspendre la mise en œuvre pendant deux ans. C'est une réalité factuelle. Deux ans durant lesquels rien n'a été fait. Ce que vous faites, c'est réduire l'ambition de ce plan: vous ne créez rien, ne faites rien et ne proposez rien. Vous détricotez le plan qui était prévu, les éléments de preuve sont accablants.

Chers collègues, votre texte comporte 56 dispositions abrogeant des articles du décret du 16 mai 2024. 56 articles devraient effectivement être abrogés. Comment osez-vous dès lors présenter ce projet de décret comme un ajustement technique, alors qu'il modifie en profondeur la philosophie de la réforme adoptée lors de la précédente législature? Comment osez-vous déclarer faire de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité de ce gouvernement, alors que cela fait deux ans que vous jouez littéralement avec les dates d'entrée en vigueur du nouveau dispositif, au gré de vos échanges avec la commission? L'ensemble des établissements de l'enseignement secondaire devrait déjà avoir mis en œuvre une politique proactive d'accrochage scolaire, fondée sur la prévention et la coordination des acteurs de terrain. Cependant, vous avez changé trois fois d'avis, car cet après-midi encore, vous nous présenterez un amendement postposant la réforme d'une année supplémentaire pour l'enseignement secondaire.

Vous avez le culot de faire reposer la responsabilité de ce délai sur les épaules des fédérations de pouvoirs organisateurs et de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), alors qu'ils ne demandent qu'une seule chose: davantage de moyens pour mettre en œuvre un schéma innovant et ambitieux visant la détection précoce et la prise en charge coordonnée des élèves décrocheurs.

Madame la Ministre, vous ne faites preuve d'aucune volonté politique pour prendre à bras-le-corps l'un des plus grands fléaux de notre système éducatif. Pire qu'un manque de volonté, nous assistons à un véritable renoncement. Je le répète: votre texte contient 56 dispositions abrogatoires. Vous supprimez le volet «Fréquentation scolaire» du DAccE, qui était censé garantir la traçabilité du suivi des décrocheurs; l'obligation de désigner un garant dans les écoles secondaires; les actions qui devaient s'enclencher automatiquement en cas de récidive; et enfin, l'ensemble des protections offertes aux élèves majeurs décrocheurs.

Quel nouvel axe de travail proposez-vous pour compenser tous ces renoncements? Quelle touche personnelle apportez-vous au dispositif pour que le Plan global de lutte contre le décrochage scolaire dans l'enseignement obligatoire conserve une ambition? Rien, strictement rien! Vous retirez des projets et vous ne proposez rien en contrepartie.

Sous couvert de simplification administrative, la lutte contre le décrochage scolaire sera, demain, de la pure et simple gestion comptable des absences. Sous couvert de soutenabilité opérationnelle, la lutte contre le décrochage sera, demain, un ensemble d'actions rendues facultatives avec des responsabilités diluées entre acteurs, avec des délais rallongés, voire carrément variables d'une école à l'autre. C'est très simple, Madame la Ministre: tout ce qui fondait une réforme ambitieuse a été jeté à la poubelle. Néanmoins, vous continuez à fanfaronner dans les médias, énième tentative de votre part pour masquer le milliard d'économies que vous avez infligé au secteur de l'éducation sur l'ensemble de la législature actuelle.

Si je reprends le fil des réformes que vous avez menées depuis le début de la législature, notamment les restrictions d'accès aux septièmes années, l'exclusion des élèves majeurs, la réforme systémique de l'enseignement qualifiant et, désormais, votre plan de renoncement à la lutte contre le décrochage, il n'en ressort qu'une seule et même logique: celle de la sélection et de l'exclusion. C'est donc aux antipodes de tous les constats sur lesquels le Pacte pour un enseignement d'excellence a été fondé et de toutes les politiques qui ont été menées depuis deux législatures, avec le soutien de votre parti et celui des Engagés.

La priorité de la majorité n'est pas et n'a jamais été de lutter contre le décrochage. En réalité, un des premiers actes posés par la commission de l'Éducation a été d'organiser des auditions sur le phénomène du radicalisme et de l'autocensure. Lors de ces auditions, certes intéressantes, il a été démontré que ce phénomène restait marginal, mais surtout que les réponses indispensables résidaient dans la lutte contre le décrochage.

Je rappellerai deux chiffres. Vingt: le nombre de dossiers ouverts concernant les interventions en matière de prévention de la radicalisation et de la polarisation. C'est certainement 20 dossiers de trop, mais il faut relativiser ce chiffre. 104 000: le nombre d'élèves décrocheurs en 2024-2025, soit trois fois plus qu'avant la crise de la Covid-19. Derrière ce chiffre se cachent des réalités humaines, des drames

sociaux pour des jeunes qui se sentent perdus, alors que leur avenir repose sur des arbitrages politiques qui jouent clairement en leur défaveur.

Madame la Ministre, chers collègues, ce projet de décret affiche un tournant conservateur qui prive la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un véritable plan structuré et systématique de lutte contre le décrochage. Il aura fallu deux ans pour que le gouvernement Degryse accouche d'une des régressions les plus désastreuses de ce mandat: un retour en arrière sans alternatives. Ce faisant, votre gouvernement abandonne tout volontarisme dans la lutte contre le décrochage scolaire, l'inégalité dans le milieu scolaire ou le redoublement. Or, il s'agit de leviers essentiels pour améliorer nos résultats dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis (PISA), pour réduire nos dépenses et améliorer le solde budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au-delà du vote d'opposition que nous exprimons au terme de la séance plénière, le groupe socialiste condamne un défaut grave et majeur de responsabilité politique dans le chef de la majorité Azur, qui signe avec ce texte un désinvestissement préjudiciable pour l'avenir social et professionnel de milliers de jeunes. Vous reprochez souvent à l'opposition de ne pas faire de propositions, c'est un peu vite oublier qu'en réalité, c'est vous qui êtes dans la destruction, en abandonnant ces milliers de jeunes.

M. le président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – J'ai parfois l'impression que nous ne participons pas aux mêmes réunions. Comme j'ai eu l'occasion de le dire en commission, le présent projet de décret ne remet pas en cause la philosophie du décret du 16 mai 2024 relatif à la réduction du décrochage scolaire et à la lutte contre l'absentéisme des élèves. Il en préserve les objectifs: prévenir plus efficacement le décrochage scolaire, améliorer le suivi des élèves, renforcer la coordination entre les différents acteurs. Il cherche surtout à rendre ce dispositif davantage applicable sur le terrain, en simplifiant plusieurs procédures, en clarifiant certaines responsabilités, ainsi qu'en introduisant davantage de souplesse dans son fonctionnement. Une réforme, aussi ambitieuse soit-elle, n'atteint ses objectifs que si les équipes éducatives disposent réellement du temps et des outils nécessaires pour accompagner les élèves. La simplification n'a de sens que si elle permet de consacrer davantage d'énergie à l'accompagnement plutôt qu'aux procédures administratives.

En commission, nous avons interrogé la ministre sur plusieurs adaptations importantes. Tout d'abord, je pense au remplacement du volet relatif à la fréquentation scolaire du DAccE par l'application APP100. Nous voulions nous assurer que cette évolution ne créerait pas une période d'incertitude pour les écoles. Nous avons reçu confirmation que le calendrier de déploiement est maintenu: rentrée 2026 dans l'enseignement fondamental, rentrée 2027 dans l'enseignement secondaire. Nous avons aussi obtenu la confirmation que les informations relatives à la fréquentation scolaire ne disparaissent pas du DAccE; elles seront simplement

alimentées automatiquement par l'application APP100. L'objectif n'est pas de supprimer des informations utiles au suivi des élèves.

Nous resterons néanmoins attentifs à la mise en œuvre concrète de cette application. Son succès dépendra autant de sa qualité technique que de l'accompagnement des équipes, de la communication qui leur sera adressée et de la formation dont elles bénéficieront avant son utilisation généralisée. C'est à ces conditions qu'elle constituera une véritable simplification administrative.

Nous avons également interrogé la ministre sur l'évolution du rôle du garant de l'accrochage scolaire. Les concertations avaient fait émerger certaines inquiétudes: plusieurs garants, possibilité de désigner une personne extérieure à l'équipe éducative et obligation limitée aux établissements connaissant les taux d'absentéisme les plus élevés. Les explications apportées ont souligné qu'il ne s'agissait pas de réduire l'ambition du dispositif, mais de concentrer l'obligation là où elle est réellement nécessaire et de laisser davantage de souplesse organisationnelle aux autres établissements.

Les missions de garant restent identiques. La formation spécifique est maintenue, et le ciblage repose sur une analyse objective de l'absentéisme des établissements. Cette souplesse devra faire l'objet d'un suivi attentif afin de vérifier qu'elle ne se traduise pas, dans les faits, par un affaiblissement de la cohérence du dispositif.

Un troisième point concernait les élèves majeurs. Nous avons souhaité attirer l'attention sur la nécessité de préserver l'accompagnement des jeunes les plus vulnérables. Sur ce point également, les réponses apportées permettent de clarifier que l'objectif n'est pas d'exclure les élèves majeurs du dispositif, mais d'harmoniser leur régime et d'étendre les possibilités d'accompagnement à l'ensemble des élèves majeurs sans distinction liée à l'âge ou à leur année d'étude. Nous appelons néanmoins à une vigilance particulière pour les situations les plus fragiles. Le dialogue avec les opérateurs devra se poursuivre afin que ces jeunes ne sortent jamais des radars de l'accompagnement.

Enfin, j'ai également interrogé la ministre sur l'évaluation de ces adaptations, car une simplification administrative ne se mesure pas au seul nombre de procédures supprimées, mais bien à sa capacité à améliorer concrètement le repérage des situations de décrochage, à renforcer la coordination entre les intervenants et à permettre aux équipes éducatives de consacrer davantage de temps à leur mission première, à savoir, accompagner les élèves.

À cet égard, nous avons pris acte de l'évaluation prévue dans le projet de décret. Pour mon groupe, il sera également important de poursuivre un suivi régulier de la mise en œuvre, notamment durant les premières années d'application de ce décret et d'utilisation de la nouvelle application. Et ce, afin d'identifier rapidement les éventuels ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires.

Le décrochage scolaire demeure l'un des défis majeurs de notre système éducatif. Ce texte ne prétend pas résoudre à lui seul toutes les causes du décrochage, mais il apporte plusieurs ajustements qui visent à rendre un dispositif encore récent plus lisible, plus opérationnel et plus soutenable pour les équipes de terrain, sans renoncer à son ambition initiale.

C'est dans cet esprit d'amélioration continue, de pragmatisme et de confiance envers les acteurs de terrain que notre groupe soutiendra ce projet de décret.

M. le président. – La parole est à M. Bauwens.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Madame Vandorpe, pour une fois, vous avez raison. Je ne le dirai qu'une fois! Le décret en question ne combattra ni le décrochage ni l'absentéisme. Un meilleur titre aurait été: «Décret instaurant une application "absents" pour mieux enregistrer les absences, qui donne quelques pistes éventuelles, dont certaines mauvaises, pour ne pas lutter contre le décrochage et autres dispositions du gouvernement.» Il est long, mais pas plus que le véritable titre du texte qui nous a été présenté. Ledit décret ne résoudra pas le décrochage scolaire, car il ne prévoit aucun moyen supplémentaire: ni pour les écoles, ni pour les enseignants, ni pour les centres PMS. Il y a une absence totale de mesures. Là, vous avez aussi raison.

Dans mon groupe, nous avons été choqués par les chiffres concernant le nombre d'élèves touchés par le décrochage et par l'absentéisme: il est passé de 30 000 à 100 000 francophones aujourd'hui, c'est-à-dire un élève sur dix. À Bruxelles, une nouvelle donnée a été communiquée aujourd'hui: un élève sur quatre serait concerné.

Ensuite, face au redoublement, face à l'absentéisme, nous ne sommes pas tous égaux. Vous aimez bien le slogan «Un enfant est un enfant», mais ce sont évidemment les enfants des classes populaires qui doublent le plus et qui sont confrontés de plus en plus à l'absentéisme.

L'enseignement en Belgique est le plus inégalitaire au monde, ou presque. Chez nous, les chances de réussir sont déterminées par notre origine sociale. Un enfant d'infirmière, d'éboueur ou de chauffeur a beaucoup moins de chances que vous, vos enfants et vos proches d'arriver à l'université pour décrocher le diplôme de médecin ou d'avocat.

C'est cela, la mission de votre gouvernement, c'est cela que vous devriez combattre à travers des mesures qui augmentent les moyens, mais vous faites tout le contraire! Depuis que vous êtes au pouvoir, les enseignants sont dans la rue, parce qu'ils ont compris que toutes vos mesures allaient contribuer à augmenter le décrochage scolaire et à favoriser un enseignement à deux vitesses.

Si vous fermez les 7TQ, que se passera-t-il? Vous réduisez le nombre d'élèves qui réussiront. Si vous supprimez les repas gratuits, vous touchez les enfants de la

classe ouvrière qui ont le plus besoin de soutien pour réussir. En réduisant de 10 % le nombre de professeurs dans l'enseignement supérieur, vous ne favoriserez pas la réussite des jeunes; au contraire. En augmentant le minerval, vous fermerez les portes démocratiques à tout un groupe de jeunes qui veulent accéder à l'enseignement supérieur et à qui vous dites aujourd'hui que vous ne voulez pas d'eux. Vous rendez l'école inaccessible pour tout le monde.

Ensuite, vous avez le culot de dire que vous allez sauver l'enseignement avec un décret pour résoudre le décrochage scolaire, mais vous ne le faites même pas. Nous aurions dû le savoir. En effet, nous sommes allés voir dans la Déclaration de politique communautaire (DPC); il y est effectivement question de décrochage et d'absentéisme, mais, ensuite, les termes employés sont assez vagues: évaluer les décrets existants, adapter les dispositifs, améliorer la coordination, etc. Vous n'y donnez aucune vraie piste d'investissement pour les centres PMS, pour avoir plus de profs ou moins d'élèves dans les classes. Or, au niveau international, il a été prouvé que c'est notamment en diminuant le nombre d'élèves dans les classes que l'on peut combattre le décrochage. Vous, vous faites le contraire: vous supprimez 10 % des profs, comme si l'enseignement belge était exempt de ces constats. C'est là que se situe le problème de votre gouvernement: vous venez en fin d'année – on est le 16 juillet – en affirmant, après tout ce que vous avez fait pendant deux ans pour détricoter l'école publique, que nous allons voter un texte qui, soi-disant, va résoudre le décrochage. C'est faux.

Avant d'aborder le projet de décret proprement dit, je vais quand même formuler une mise en garde: à chaque fois que nous parlons de décrochage et d'absentéisme, nous voyons apparaître une dérive concernant les parents, qui ne prendraient prétendument pas leurs responsabilités. La ministre Glatigny a exprimé dans la presse son intention d'adresser des courriers plus sévères aux parents, voire d'aller en justice et de leur infliger des amendes pour résoudre le problème de l'absentéisme, comme si cela allait aider. Cependant, toutes les associations – pas uniquement le PTB –, comme la Ligue des droits de l'enfant, la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO) et d'autres, disent la même chose: la répression n'aide pas. La solution, c'est l'accompagnement. Or vous faites le contraire.

Quelques remarques concernant votre décret contre le décrochage. La première remarque est une constante que toutes les associations syndicales reconnaissent comme un problème. Quels moyens ce gouvernement leur accorde-t-il pour lutter contre l'absentéisme et le décrochage? Rien. Nada. Depuis que vous siégez ici, Madame Vandorpe, vous avez oublié le terrain que vous prétendez défendre. Si vous formulez quelques critiques à l'encontre de la ministre, tout à l'heure – j'en suis déjà certain –, vous approuverez le décret que tout le terrain critique. En effet, tout le terrain vous envoie des courriels; vous leur répondez que vous avez posé quelques questions critiques, pour ensuite approuver le texte. C'est un vrai scandale.

Nous avons aussi un problème, de même que les associations syndicales, à propos du comptage des absents. Le nouveau système va chaque mois remettre le compteur à zéro, ce qui présente le risque que des élèves passent sous le radar. La façon de compter les absences va être saucissonnée. Du coup, les syndicats nous alertent, Madame Vandorpe, et le terrain vous affirme qu'encore plus d'élèves vont passer en dessous du radar et ne pas être aidés. Avec ma mauvaise foi, je soupçonne en observant votre politique que c'est un peu ce que vous voulez. Qui fera partie des absents? Chaque fois, ce sont les classes populaires. Le projet des Engagés et du MR est une école à deux vitesses. Augmenter le décrochage et l'absentéisme, comme le fait votre politique, revient à punir les enfants de la classe ouvrière. Voilà le vrai problème de votre gouvernement.

Il a été fait mention du garant. Un garant est une personne qui, dans les écoles, est responsable de suivre tous les élèves. Son rôle est de repérer un éventuel décrochage scolaire pour, le cas échéant, intervenir. Les exigences pour devenir garant sont à présent revues à la baisse. Les écoles ne sont même plus tenues d'en avoir un.

Par conséquent, des élèves vont à nouveau passer sous le radar. En fait, votre politique, qu'elle prenne la forme du décret qui nous intéresse actuellement, de toutes les mesures que vous votez ou des mesures qui réduisent les subventions se résume à instaurer un enseignement à deux vitesses dans lequel les enfants issus de la classe ouvrière sont systématiquement laissés pour compte. C'est la raison pour laquelle le groupe PTB ne soutiendra pas le projet de décret.

M. le président. – La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Madame la Ministre, le décrochage est en effet un des défis majeurs auxquels notre système scolaire est confronté. Des milliers, voire des dizaines de milliers d'élèves sont signalés chaque année pour absentéisme injustifié. Plusieurs milliers de jeunes soumis à l'obligation scolaire ne sont pas inscrits dans un établissement et, chaque année, plus de 10 000 élèves quittent l'enseignement secondaire sans obtenir leur CESS.

Ces chiffres ont même été confirmés tout récemment par l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA). Ils montrent qu'au cours de l'année scolaire 2024-2025, 26 % des élèves bruxellois ont dépassé le seuil de 9 demi-journées d'absence injustifiée, et que 18 % des Bruxellois de 18 ans à 24 ans quittent l'enseignement secondaire sans obtenir de diplôme, ce qui confirme la gravité du phénomène.

Derrière ces chiffres abstraits, ces statistiques, il y a des parcours de vie, des jeunes qui perdent progressivement le lien avec l'école, qui ne trouvent plus de sens dans leurs apprentissages, qui sont confrontés à des difficultés familiales, sociales, psychologiques ou de santé. Des jeunes sont victimes de harcèlement, de violence ou d'un climat scolaire dégradé. Telles sont les diverses causes de

décrochage. Elles sont multiples, très différentes les unes des autres, et par leur diversité, elles illustrent la difficulté de répondre à ce phénomène.

Nous partageons toutes et tous le même objectif: lutter contre le décrochage scolaire. Avec l'adoption du décret de 2024, nous pouvions penser que nous partagerions aussi la même vision pour y parvenir. Car ce qui faisait la force et l'originalité du décret de 2024 était la philosophie préventive généralisée. Ce décret partait d'une idée simple: le décrochage ne commence pas le jour où un élève disparaît des radars. C'est un phénomène qui, dans tous les cas et toutes les causes, se construit progressivement, souvent longtemps avant les premières absences répétées. Il faut donc intervenir tôt, créer un système précoce et systématique, renforcer les liens entre les différents acteurs de l'école et être vigilant partout. Autrement dit, il s'agit d'une politique de prévention généralisée.

Ce projet de décret que vous nous soumettez aujourd'hui marque un changement de cap. Vous nous expliquez que l'ambition demeure identique, mais que les moyens seront davantage ciblés. C'est précisément sur ce point que nous divergeons.

Une politique de prévention, logiquement, ne consiste pas à intervenir une fois que les indicateurs virent au rouge. Une politique de prévention consiste à agir avant que les difficultés ne deviennent critiques. Or ce projet de décret veut progressivement remplacer une logique qui se voulait universelle et généralisée – mais aussi une logique d'accompagnement – par une logique ciblée sur les établissements considérés comme les plus problématiques. L'exemple le plus frappant est celui du garant ou du pilote de l'accrochage scolaire. Alors que le décret de 2024 prévoyait un dispositif généralisé avec la désignation d'un garant dans chaque école, désormais, il ne sera obligatoire que dans les établissements qui présentent déjà un taux d'absentéisme plus élevé. Par ailleurs, il ne devra pas spécialement être issu de l'établissement, ce qui était pourtant une obligation.

Nous ne pouvons partager l'idée selon laquelle la prévention devrait être réservée aux seules écoles qui dépassent un certain seuil d'absentéisme. En effet, si nous attendons qu'une école atteigne un certain niveau d'absentéisme pour agir, nous ne sommes plus dans de la prévention.

Cette évolution s'inscrit dans une tendance générale du projet de décret: plus d'automatismes, d'indicateurs et de pilotage administratif, moins de dispositifs humains et systématiques en amont. Or la prévention passe d'abord et avant tout par la présence d'adultes attentifs et disponibles, par des équipes éducatives stables, par des centres PMS suffisamment renforcés, par un climat scolaire apaisé, par la lutte contre le harcèlement ainsi que par une attention portée à la santé mentale et au bien-être des élèves. Elle passe aussi par la capacité à repérer rapidement les difficultés et à construire des réponses adaptées à chaque situation.

Enfin, un autre élément nous interpelle. Dans ce projet de décret, vous introduisez une modification des définitions de la radicalisation et de la polarisation. Vous nous avez indiqué qu'il s'agissait d'une harmonisation technique nécessaire, mais elle ne répond pas à la question essentielle que nous vous avons posée en commission: que viennent faire ces nouvelles définitions dans un projet de décret consacré à la réduction du décrochage scolaire?

Ce rapprochement nous apparaît comme profondément malvenu entre, d'une part, les définitions de polarisation et de radicalisation et, d'autre part, la problématique du décrochage scolaire. Le décrochage scolaire est avant tout une question éducative, sociale et humaine. Le fait de l'associer à des notions de radicalisation ou de polarisation brouille les enjeux et contribue à déplacer le regard que nous portons sur ces élèves qui ne sont pas des risques à gérer, mais des jeunes à accompagner. Ce rapprochement est d'autant plus inopportun que cette disposition est étrangère aux causes du décrochage scolaire identifiées par les chercheurs, les acteurs de terrain et nos travaux parlementaires.

Chers collègues, nous partageons l'objectif de lutter contre le décrochage scolaire. Nous partageons également la volonté de simplifier certaines procédures lorsqu'elles sont inutilement lourdes. Cependant, nous ne pouvons pas soutenir un texte qui affaiblit ce qui faisait la force et l'originalité de la réforme de 2024, cette approche préventive généralisée, centrée sur l'accompagnement humain des élèves. Pour toutes ces raisons, le groupe Ecolo s'opposera à ce projet de décret.

M. le président. – La parole est à M. Maingain.

M. Fabian Maingain (Lib.res). – La lutte contre le décrochage scolaire constitue en effet un des grands défis de notre enseignement. Près d'un élève sur huit est aujourd'hui concerné. Derrière ces chiffres, des jeunes s'éloignent effectivement progressivement et de plus en plus rapidement de l'école, souvent parce qu'ils accumulent des difficultés sociales, familiales, psychologiques ou pédagogiques, données qui sont bien autre chose que de l'encodage administratif. Si nous partageons pleinement l'objectif de lutter contre le décrochage scolaire – nous pouvons même partager certaines intentions du texte, notamment en termes de simplification administrative, de suppression de double encodage, de meilleure coordination entre opérateurs –, le sujet est toutefois trop important pour le résumer à un défi de simplification administrative.

En réalité, on donne l'impression, à travers le présent texte, que l'on va simplifier davantage le problème d'un point de vue administratif plutôt que de régler ses réelles causes en se donnant les moyens de les résoudre. Si je dois faire une comparaison, cela me rappelle un peu la manière de lutter contre la criminalité. Il existe trois manières de le faire: d'abord, vous vous attaquez réellement aux causes sociétales qui fondent la criminalité. C'est la meilleure solution. C'est parfois un chemin plus ardu qui requiert plus de moyens, mais c'est la bonne manière de faire. Ensuite, on peut s'attaquer aux conséquences, une tendance que l'on a

trop souvent privilégiée en Belgique. Ce n'est pas toujours bon côté chiffres, mais on donne au moins l'impression d'agir. On sait que l'on ne réglera pas le problème, mais cela permet d'afficher une certaine action politique.

La troisième solution consiste à s'attaquer à l'engrenage des plaintes. De cette manière, on fait en sorte que, de manière statistique, les choses aillent mieux. C'est un peu le sentiment que me laisse aujourd'hui le projet de décret que vous nous proposez. Ce dernier laisse entendre qu'au travers de la simplification administrative, on va essayer de traiter le problème d'un point de vue administratif, sans s'attaquer à ses causes profondes et sans se donner les moyens de mener un plan complet de lutte contre le décrochage scolaire. J'aime bien entendre les propos des collègues de la majorité, disant que ce n'est qu'une pièce de l'architecture. J'aimerais donc bien voir le reste de l'architecture. Pour l'instant, je vois une architecture purement administrative et informatique, mais pas les réponses et les solutions nécessaires pour s'attaquer aux causes des problèmes. C'est précisément ce que disent les acteurs de terrain. Ils ne disent pas qu'ils sont contre ces améliorations administratives. Certains les demandaient d'ailleurs. Ce qu'ils demandaient d'abord et avant tout, c'était des moyens supplémentaires pour renforcer les équipes des centres PMS, des enseignants disponibles, des éducateurs, bref, de pouvoir mieux encadrer et accompagner les élèves. C'est là que le bât blesse dans le texte qui est déposé. Justement sur l'accompagnement des élèves, c'est là que vous portez le coup le plus dur, même en ce qui concerne le suivi administratif de cet accompagnement.

C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons adhérer, car ce projet de décret vient véritablement masquer une partie importante des solutions qu'il faut adopter de manière proactive et le plus tôt possible pour permettre un véritable suivi et, ensuite, se donner les moyens. Parce qu'il n'y a pas de suivi opérationnel, parce qu'il n'y a pas les moyens nécessaires pour répondre aux demandes des professionnels du secteur, parce qu'on ne traite que la partie administrative du problème, parce que le gouvernement, même s'il a entendu les professionnels concernés, n'a retenu qu'une partie du message à propos des aspects liés à la simplification administrative et ne prévoit pas des moyens à la hauteur des besoins, nous sommes en désaccord avec vous et nous ne soutiendrons pas ce texte.

M. le président. – La parole est à Mme Glatigny, ministre.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Mesdames et Messieurs les Députés, le projet de décret qui vous est soumis aujourd'hui s'inscrit pleinement dans la continuité de la réforme actée dans le décret du 16 mai 2024 relatif à la réduction du décrochage scolaire et à la lutte contre l'absentéisme des élèves. Les chiffres de l'absentéisme dans l'enseignement secondaire à Bruxelles, qui ont été publiés aujourd'hui par l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA), sont la preuve que le moment est opportun.

Cette réforme poursuit une ambition forte qui demeure pleinement celle du gouvernement actuel: intervenir dès l'apparition des premiers signes de décrochage afin de mieux coordonner l'accompagnement des élèves et, ainsi, permettre aux établissements scolaires d'agir avant que les difficultés se transforment en une rupture durable avec l'école. Cette ambition n'est nullement remise en cause par le texte, bien au contraire. Les adaptations proposées visent à faciliter l'atteinte des objectifs de la réforme en la rendant plus cohérente, plus lisible et, surtout, plus opérationnelle au moment de son entrée en vigueur. Il s'agit d'une demande des acteurs du terrain.

Ne perdons pas de vue que le dispositif entrera en vigueur dans l'enseignement fondamental à la rentrée scolaire 2026-2027 et dans l'enseignement secondaire à la rentrée scolaire 2027-2028. Les précédents mois ont été marqués par des discussions avec les organisations syndicales, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), les fédérations de pouvoirs organisateurs et les représentants des associations de parents. Ce sont ces échanges qui ont fait émerger plusieurs adaptations largement partagées pour répondre aux difficultés concrètes identifiées sur le terrain. Ces discussions ont également permis de préciser certains dispositifs et de simplifier des procédures, de mieux articuler les outils de suivi et d'offrir plus de souplesse dans l'accompagnement des élèves. C'est l'objet de ce projet de décret.

Les adaptations dont il est question ne visent aucunement à modifier la philosophie de la réforme; elles en facilitent la mise en œuvre. Elles traduisent la volonté de donner aux équipes éducatives, aux centres PMS et à tous les professionnels qui accompagnent les élèves des outils plus efficaces et plus adaptés à la réalité de leur travail quotidien. On simplifie des procédures administratives, on supprime le double encodage, on articule mieux les différents outils avec un seul objectif: que les acteurs de terrain consacrent plus de temps à accompagner les élèves et moins de temps aux démarches administratives redondantes.

Le texte apporte aussi de la souplesse pour la mise en œuvre du schéma d'accompagnement. C'est une évolution qui procède d'un constat simple: les situations de décrochage scolaire ne sont jamais identiques. Certains élèves retrouvent rapidement une fréquentation scolaire régulière grâce aux premières démarches entreprises par leur établissement, pour d'autres un accompagnement plus progressif ou plus intensif est nécessaire. Il fallait donc permettre aux professionnels de mieux adapter leurs interventions à la réalité de chaque parcours sans jamais remettre en cause l'objectif poursuivi par la réforme.

Je dirai un mot sur le retrait du chapitre 3, qui a fait l'objet de plusieurs échanges en réunion de commission. Au moment de l'élaboration de ce projet de décret, le gouvernement avait souhaité prendre toutes les précautions nécessaires pour sécuriser les engagements qui avaient été pris par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience (PRR). Fort heureusement, les discussions menées avec la Commission européenne ont abouti positivement.

Le jalon 129 a été adapté et vise désormais l'entrée en vigueur des dispositions relatives à la lutte contre le décrochage scolaire et à l'absentéisme dans l'enseignement fondamental.

Le 2 juillet 2026, la Commission européenne a confirmé que ce jalon, dans sa rédaction actualisée, était bien atteint de manière satisfaisante. Dans ce contexte, le chapitre 3, qui constituait une mesure de sécurisation juridique, n'apparaît plus nécessaire; le gouvernement actuel vous propose dès lors de le retirer. Ce retrait ne traduit ni un changement de cap ni une remise en cause de la réforme. Les dispositions relatives à l'enseignement secondaire entreront bien en vigueur à la rentrée académique 2027-2028, conformément au calendrier prévisionnel.

Le décrochage scolaire constitue l'un des défis majeurs auquel notre enseignement est confronté. Répondre à ce défi exige de l'ambition, mais les dispositifs adoptés ne porteront leurs fruits que s'ils sont pleinement applicables dans les établissements scolaires et qu'ils répondent aux réalités auxquelles les équipes éducatives sont régulièrement confrontées. Il ne faut donc pas mettre sur pied une usine à gaz.

Le choix que nous vous proposons aujourd'hui, c'est de préserver toute l'ambition de la réforme adoptée en mai 2024, tout en donnant aux écoles les conditions nécessaires à sa réussite, afin que ces dernières puissent intervenir plus efficacement, plus rapidement et de manière plus adaptée auprès des élèves qui en ont le plus besoin.

M. le président. – La parole est à M. Kaynak.

M. Ersel Kaynak (PS). – Je reviendrai rapidement sur quelques éléments. La demande de simplification émanant du secteur n'était pas synonyme de renoncement. Les acteurs de terrain souhaitaient une simplification des procédures, mais surtout des moyens complémentaires. Nous ne voyons pas le gouvernement agir en ce sens. C'est une approche sélective – vous entendez ce que vous voulez bien entendre.

Aujourd'hui, vous demandez aux membres du Parlement de voter un dispositif dont la mise en œuvre concrète reste largement incertaine. Cela a été débattu en commission. Même un membre du groupe des Engagés avait des craintes et des questions légitimes par rapport à l'application APP100 et à sa mise en pratique, surtout en ce qui concerne la formation des enseignants.

J'entends qu'il y a des garanties. Mais pour mon groupe, nous avons toujours de sérieux doutes sur la praticabilité et la préparation des équipes éducatives, surtout aujourd'hui, le 16 juillet 2026, en qui concerne un dispositif qui doit être d'application dans l'enseignement fondamental à partir de fin août.

J'en reviens aux déclarations de Mme Vandorpe qui affirme que nous n'avons pas lu le texte. Quand un projet de décret supprime 56 dispositions du texte d'origine, nous ne sommes plus dans l'esprit du texte qui prévalait en mai 2024.

Plusieurs mesures importantes ont été exprimées. Parmi elles figure l'obligation de désigner un garant dans chaque école secondaire. Même si l'absentéisme revêt des réalités différentes, il nous importait de désigner un pilote dans chaque école afin de détecter de manière précoce les phénomènes d'absentéisme et de décrochage.

Ensuite, le caractère facultatif de l'accompagnement pour les élèves adultes constitue selon nous un abandon, puisqu'il revient à considérer que l'absence de réponse de la part d'un élève adulte comme un refus d'un accompagnement.

Enfin, nous nous inscrivons en faux contre la non-obligation d'intégrer au DAccE les mesures d'accompagnement. En effet, se contenter de disposer des chiffres d'absentéisme à travers l'application ne constitue pas une mesure d'accompagnement efficace.

Pour nous, ce dispositif traduit le renoncement de la majorité à mieux accompagner les élèves décrocheurs. Il n'a qu'une seule ambition: exclure davantage les jeunes qui sont en souffrance et enlever à ces jeunes toute perspective d'émancipation par l'enseignement.

Les chiffres ont été cités par M. Bauwens. J'en ai pris connaissance également aujourd'hui dans le journal «*Le Soir*». À Bruxelles, 25 % des jeunes présentent un risque de décrochage scolaire. Pour certaines grandes villes wallonnes, l'article du journal «*Le Soir*» – j'invite d'ailleurs tout le monde à le consulter – parle de 33 % de jeunes qui sont en risque de décrochage ou qui ont dépassé le seuil d'absence.

Pour nous, ce texte manque d'ambition. Il ne répond pas à la demande. C'est pourquoi nous ne le soutiendrons pas.

M. le président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Je reprendrai deux phrases du texte que j'ai lu précédemment, car peut-être étiez-vous distrait à ce moment-là, Monsieur Bauwens ou étiez-vous en train de réfléchir à une énième attaque personnelle à mon égard en espérant me déstabiliser.

Je disais clairement que ce texte ne prétend pas résoudre à lui seul toutes les causes du décrochage. Il apporte plusieurs ajustements au décret de 2024 qui visent à rendre un dispositif plus lisible, plus opérationnel et plus soutenable pour les équipes de terrain. Voilà ce que j'ai dit!

Petite digression, Monsieur Bauwens, vous ne me connaissez pas. Vous ne connaissez rien à ma vie et à mon quotidien et, donc, je ne vous permets pas de juger de mon contact, ou non, avec le terrain.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

20.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Les articles 1 à 34 sont adoptés.

Mmes Cortisse et Vandorpe ont déposé l'amendement n° 1 visant à supprimer le Chapitre 3 et libellé comme suit:

«Dans le projet de décret portant modification du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, du décret du 31 mars 2022 portant création du dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE), et du décret du 16 mai 2024 relatif à la réduction du décrochage scolaire et à la lutte contre l'absentéisme des élèves, le Chapitre 3 est supprimé.»

Le vote sur l'amendement n° 1 et l'article 35 sont réservés.

Il sera procédé ultérieurement aux votes.

21 Projet de décret portant modification du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire tel que modifié par le décret du 16 mai 2024 portant sur les exclusions définitives et instituant des chambres inter-réseaux compétentes pour connaître des recours à l'égard des décisions d'exclusion définitive (doc. 298 (2025-2026) nos 1 et 2)

21.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

Mme Cortisse, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Le projet de décret sur les exclusions définitives et sur la création de chambres inter-réseaux est court puisqu'il ne compte que dix articles à peine. Toutefois, il aborde une question cruciale: le devenir d'un élève exclu, une fois la décision prononcée. Trop souvent, la réponse restait floue

pendant des semaines, parfois des mois, au détriment de l'élève, de sa famille et finalement de l'école elle-même. Ce texte vise à corriger une telle situation et je constate avec satisfaction qu'il a recueilli en commission un soutien qui dépasse les rangs de la majorité.

Le premier apport du texte est l'équité entre réseaux. Jusqu'à présent, lorsque le processus ordinaire de réinscription échouait, parce que le pouvoir organisateur, sa fédération ou la commission zonale ne parvenaient pas à le finaliser, seules les écoles de l'enseignement organisé par la Communauté française pouvaient se voir imposer une inscription en dernier recours. Concrètement, le réseau organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) portait seul la charge de la réinsertion des élèves les plus difficiles à replacer, quel que soit leur réseau d'origine. Sur le terrain, les équipes éducatives et les directions vivaient parfois mal de devoir toujours accueillir les élèves avec des parcours de vie parfois compliqués. Ce texte étend désormais le pouvoir d'injonction à tous les réseaux.

Il me semble important d'insister sur ce point qui a fait débat en commission. Ce n'est en rien une remise en cause de la liberté d'enseignement. La mesure ne joue qu'en tout dernier recours et est encadrée. Chaque pouvoir organisateur peut refuser une inscription pour un motif spécialement motivé et l'arbitrage final revient à Mme la ministre. C'est un rééquilibrage pour plus de justice entre réseaux et pas une centralisation.

Le deuxième apport du texte vise la rapidité au service de l'élève. Chaque délai a été resserré: le délai de transmission du dossier administratif passe de dix à cinq jours; les échanges entre pouvoirs organisateurs, la Fédération et les services du gouvernement sont accélérés; et surtout, les décisions de refus de réinscription devront désormais être notifiées avant la fin de l'année scolaire, et non plus au cinquième jour de la rentrée suivante. L'objectif est simple: tout recours devra être traité durant les vacances pour qu'aucun élève ne commence une rentrée sans savoir où il ira. Ce mécanisme s'inscrit dans la même logique que le texte relatif au décrochage scolaire. Une procédure lente est, en elle-même, un facteur de décrochage.

Enfin, le troisième apport du texte concerne l'équilibre institutionnel entre la direction d'école et le pouvoir organisateur. Le projet de décret introduit un droit d'évocation. Lorsqu'une décision d'exclusion ou de refus de réinscription a été prise par la seule direction, le pouvoir organisateur peut désormais soit la réformer, soit la soutenir directement devant la chambre de recours.

Je veux être clair sur un point: ce droit d'évocation ne fragilise en rien la défense de l'élève. Le Conseil d'État l'a expressément rappelé dans son avis du 19 mai dernier, que le gouvernement l'a pleinement suivi. Les parents ou l'élève majeur conservent intégralement le droit de répondre à tout élément complémentaire apporté par le pouvoir organisateur. Les droits de la défense restent entiers, Mme la Ministre l'a confirmé en commission.

Plusieurs collègues ont regretté le retrait des centres PMS dans la composition des chambres de recours. Je rappelle que ce retrait répond à une demande du Conseil supérieur des centres PMS lui-même, qui a estimé qu'il ne lui revenait pas de désigner des représentants au sein de ces chambres. On ne peut pas à la fois défendre l'autonomie des acteurs de terrain et leur imposer une présence institutionnelle dont ils ne veulent pas. Les fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), qui siègent déjà dans ces chambres, exercent par ailleurs des compétences à l'égard des centres PMS. La qualité de l'examen des recours n'est donc en rien affaiblie par cette évolution.

Enfin, je rappelle que, lors du vote sur l'ensemble en commission, ce texte a été adopté à l'unanimité, au-delà des points de vigilance que plusieurs groupes ont exprimés sur tel ou tel article. C'est bien le signe d'un consensus réel sur l'objectif poursuivi.

Madame la Ministre, le groupe MR soutient pleinement ce texte qui répond à une préoccupation concrète, documentée et largement partagée sur ces bancs. Il faut garantir que l'exclusion d'un élève ne se transforme jamais en une rupture durable de sa scolarité.

M. le président. – La parole est à M. Dönmez.

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Madame la Ministre, chers collègues, le groupe socialiste soutient ce projet de décret, car il améliore encore un peu plus la nouvelle procédure de recours contre une décision d'exclusion définitive ou de refus d'inscription. La suppression de la distinction d'âge pour les élèves majeurs constitue ici une avancée. Il en va de même pour le resserrement de certains délais. Le droit d'évocation introduit dans le chef des pouvoirs organisateurs permet par ailleurs dans certains cas d'alléger la charge de travail des chambres de recours interrégionales au bénéfice des élèves concernés.

En tout état de cause, nous maintenons les réserves déjà exprimées au sujet de la représentation des centres PMS dans les chambres de recours; une représentation désormais assurée indirectement par l'intermédiaire des fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

Par ailleurs, si l'ouverture des possibilités de réinscription à l'ensemble des réseaux permet de faciliter la recherche de nouvelles écoles et d'atténuer les effets de concentration dans le seul réseau officiel, nous regrettons que le définancement de WBE organisé par le gouvernement Degryse ne lui permette plus de remplir ses missions de service public universel. Nous voterons néanmoins bien en faveur de ce texte dans son ensemble.

M. le président. – La parole est à M. Deneef.

M. Alain Deneef (Les Engagés). – Madame la Ministre, ce projet de décret ne constitue pas une nouvelle réforme des exclusions définitives. Il s'inscrit en

revanche dans la continuité du décret datant du 16 mai 2024 et vise essentiellement à l'améliorer. C'est une manière de travailler que mon groupe soutient. Lorsqu'une réforme de taille est adoptée, il est normal de l'ajuster à la lumière des premiers retours issus du terrain afin d'apporter des corrections sans remettre en cause les équilibres établis.

L'objectif reste inchangé: éviter qu'une exclusion définitive ne se transforme en déscolarisation de fait. L'exclusion est parfois nécessaire pour préserver le climat scolaire et protéger les autres élèves ou les équipes éducatives. Mais une exclusion ne peut jamais mettre un terme au parcours scolaire d'un jeune. C'est précisément dans cette perspective que s'inscrivent les différentes adaptations proposées par ce projet de décret.

Son premier axe concerne l'amélioration des procédures. En effet, plusieurs délais seraient raccourcis, les responsabilités des différents intervenants seraient clarifiées et le calendrier serait réorganisé afin que les recours puissent, dans la plupart des cas, être traités avant la rentrée scolaire suivante. En commission, nous avons attiré l'attention sur le fait que cette accélération des procédures ne devait pas devenir une difficulté supplémentaire pour les directions des écoles. Vos réponses sont rassurantes à cet égard.

Ces délais poursuivent un objectif d'organisation et d'efficacité. Ils ne sont assortis d'aucune sanction automatique en cas de dépassement. Il a été clairement indiqué qu'une attention particulière serait portée à ne pas pénaliser les directions confrontées aux contraintes bien connues de la fin d'année scolaire. Autrement dit, l'objectif reste bien d'accélérer les procédures au bénéfice des élèves, sans rigidifier inutilement le fonctionnement des établissements.

Le deuxième axe important concerne le droit des vocations reconnu aux pouvoirs organisateurs. Cette disposition a suscité plusieurs interrogations lors des concertations et en commission, tant dans notre chef que dans celui des députés des différents partis. Personne ne souhaite voir les décisions pédagogiques des directions remises en cause par des considérations étrangères à l'intérêt de l'école. Les échanges en commission ont permis de clarifier la philosophie du dispositif. Le droit des vocations ne constitue pas un recours interne supplémentaire. Il ne remet pas davantage en cause les compétences des directions.

Il intervient uniquement lorsqu'un recours a déjà été introduit devant la Chambre de recours interréseaux. Le pouvoir organisateur dispose alors d'une faculté, et non d'une obligation de réexaminer la décision. Il peut décider de la réformer lorsque celle-ci apparaît insuffisamment motivée ou, au contraire, la maintenir en développant une argumentation complémentaire devant la Chambre. Les droits des parents et de l'élève majeur demeurent intégralement garantis puisqu'ils pourront prendre connaissance de cette argumentation et y répondre, conformément au principe du contradictoire rappelé par le Conseil d'État. Nous y voyons donc, avant tout, un outil destiné à renforcer la qualité

juridique des dossiers et à éviter que des recours ne soient examinés alors qu'ils auraient pu être résolus en amont.

Le troisième volet concerne la réinscription des élèves exclus. Le texte élargit, en dernier recours uniquement, la possibilité pour les services du gouvernement de rechercher une solution dans l'ensemble des réseaux d'enseignement. Cette évolution répond à une réalité très concrète. Aujourd'hui, lorsqu'une solution n'a pu être trouvée par les mécanismes habituels, la responsabilité repose essentiellement sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Cette concentration n'est satisfaisante ni pour les établissements concernés ni pour les élèves. L'extension proposée poursuit donc un objectif d'équité entre réseaux, mais aussi d'efficacité dans la recherche d'une solution adaptée. Ici aussi, des inquiétudes s'étaient exprimées quant au respect de la liberté d'enseignement. Il faudra continuer à y être attentif.

Les adaptations apportées à la suite de l'avis du Conseil d'État nous paraissent importantes. Les refus devront désormais faire l'objet d'une motivation spéciale et la décision finale appartiendra au ministre.

En commission, nous avons également insisté sur la question de l'évaluation, car la réussite de ladite réforme ne dépendra pas uniquement de la qualité des dispositions décrétales, mais aussi de leur mise en œuvre concrète. C'est un point que notre groupe aime rappeler pour à peu près tous les textes soumis à notre approbation. Madame la Ministre, j'ai donc pris bonne note de votre engagement de procéder à une évaluation du dispositif en 2029, comme le prévoit le décret de 2024.

Une réforme d'une telle ampleur doit pouvoir être objectivée. Il faudra notamment mesurer si les délais raccourcis permettent effectivement de réduire les périodes d'incertitude, si les nouvelles procédures demeurent praticables pour les établissements et si les objectifs poursuivis de continuité des parcours scolaires sont bien atteints.

Les premières données communiquées en commission montrent d'ailleurs toute l'importance de cette question. Plus de 2 300 exclusions définitives et plus 1 600 refus de réinscription ont été signalés pour l'année scolaire 2024-2025. Derrière ces chiffres, il y a autant de parcours individuels qui nécessitent un traitement rapide, juridiquement solide et humainement responsable.

En essence, ce texte poursuit une ambition simple: faire en sorte qu'une procédure d'exclusion demeure une décision grave lorsqu'elle est nécessaire, mais qu'elle ne conduise jamais à sortir un jeune durablement du système scolaire. Il cherche également à rendre les procédures plus lisibles, plus rapides et plus cohérentes, tout en renforçant leur sécurité juridique. Comme nous l'avons déjà indiqué en commission, nous serons naturellement attentifs à la manière dont ces nouvelles dispositions seront mises en œuvre sur le terrain. À ce stade, les réponses

apportées à nos questions nous confortent dans l'idée que les adaptations proposées vont dans le bon sens. C'est la raison pour laquelle le groupe Les Engagés soutiendra ce projet de décret.

M. le président. – La parole est à M. Bauwens.

M. Bruno Bauwens (PTB). – L'exclusion définitive des élèves et la recherche d'une nouvelle école constituent un point important touchant un certain nombre d'élèves et de parents. Le projet de décret est important et nous soutenons beaucoup de points qu'il comporte, par exemple, la limitation des exclusions après le 15 mai. Nous la considérons comme une mesure positive, tout comme la demande d'une motivation renforcée ou l'accélération de la réinscription dans une autre école – situation très souvent problématique à la fois pour les écoles, les parents et les élèves. Le projet de décret vise également à éviter que certains élèves demeurent sans école pendant des semaines.

Toutes ces mesures poursuivent des objectifs auxquels nous adhérons. Il en est ainsi pour le choix de ne plus concentrer les réinscriptions imposées uniquement dans l'enseignement organisé par la Communauté française. Désormais, ces réinscriptions pourront intervenir dans tous les réseaux. Nous jugeons cette mesure positive, même si nous nous inquiétons néanmoins du fait que vous élargissez la possibilité pour une école de refuser un élève qui a été refusé ailleurs. Vous allez nous rétorquer que cette recommandation émane du Conseil d'État, mais nous savons que vous ne faites pas toujours bon usage des recommandations de cette institution.

À part la remarque qui peut paraître un peu malhonnête, cela pose un problème. En effet, quand un élève est exclu, la mission première et la plus importante est de trouver une autre école qui l'accepte. Par conséquent, aggraver le risque de ne pas trouver cette école est un frein important.

En commission, nous avons formulé quelques remarques et objections importantes. De façon générale, quand une procédure est accélérée, c'est parfois positif, mais il ne faut pas non plus oublier ce que le gouvernement peut mettre à disposition des écoles, des élèves et des parents pour éviter ces problèmes. Quels sont donc les moyens donnés aux centres PMS? Quels sont donc les moyens donnés aux jeunes ou aux enseignants, lesquels sont souvent confrontés à ce type de problèmes?

J'en viens à une deuxième réserve. C'est le droit de révocation donné au pouvoir organisateur. Plusieurs organisations syndicales ont pointé un risque réel. La décision d'exclusion est souvent prise après un travail mené par l'équipe éducative, par la direction et par le conseil de classe. L'octroi de cette possibilité de révocation au pouvoir organisateur, sans trop de cadre pour le faire, présente des risques, notamment en ce qui concerne d'éventuelles pressions, laissant des situations sans solution.

En outre, bien qu'il faille éviter qu'un élève reste déscolarisé trop longtemps, les délais plus courts, sans moyen supplémentaire pour permettre aux écoles de traiter les cas, posent aussi un problème, notamment pour identifier et garantir les droits des écoles et des élèves. Je songe par exemple aux fins d'année scolaire où les écoles sont sous pression. Le raccourcissement des délais risque d'ajouter une couche supplémentaire de travail.

J'en viens à ma dernière remarque, qui est partagée par d'autres groupes politiques.

Où est la représentation des centres PMS dans les chambres de recours? Ces centres comptent quand même des personnes spécialisées, qui connaissent leur matière et les élèves et qui devraient être beaucoup plus impliquées dans ce type d'affaires.

M. le président. – La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Madame la Ministre, l'exclusion définitive est une décision grave, d'une part, pour l'équipe éducative, puisque l'exclusion marque l'échec de toutes les procédures préalables entreprises et, d'autre part, pour l'élève dont le parcours scolaire risque d'être brutalement interrompu.

Le caractère grave et exceptionnel de l'exclusion définitive exige des garanties exceptionnelles. C'était le sens même du décret du 16 mai 2024 portant sur les exclusions définitives et instituant des chambres inter-réseaux compétentes pour connaître des recours à l'égard des décisions d'exclusion définitive, qui avait acté une avancée importante. En effet, ce décret a permis d'harmoniser les procédures entre les réseaux, de créer une chambre de recours inter-réseaux unique, de renforcer les droits de la défense, d'assurer un suivi pédagogique pendant les procédures de recours et de mieux protéger les élèves contre les risques de déscolarisation. La question des exclusions définitives en enseignement maternel a également été encadrée. Ce décret a rappelé un principe qui vaut toujours: un élève exclu reste un élève et son droit à l'éducation doit continuer à être garanti.

Le projet de décret soumis aujourd'hui prolonge cette philosophie. En effet, il raccourcit les délais et réduit donc les périodes d'incertitude; il harmonise davantage les procédures, notamment après le 15 mai, et renforce l'égalité entre les élèves; il élargit les possibilités de réinscription et affaiblit ainsi le risque que l'élève reste durablement sans solution scolaire. Ce fil conducteur est essentiel pour mon groupe politique.

Ce que nous renforcerons aujourd'hui, chers collègues, ce ne sont pas seulement des procédures, ce sont aussi les droits de l'enfant. En effet, le droit à l'éducation ne peut pas s'interrompre lorsqu'une exclusion est prononcée. Une procédure de recours n'est pas une simple formalité administrative; elle constitue une garantie fondamentale pour un jeune dont l'avenir scolaire est en jeu. De plus, la rapidité

d'une décision est parfois, elle aussi, une protection, chaque semaine passée sans école augmentant le risque de décrochage scolaire.

Je souhaiterais, Madame la Ministre, revenir sur deux points d'attention. Le premier concerne la disparition des centres PMS dans les chambres de recours, certes à leur demande. Leur regard apportait toutefois une plus-value dans les chambres de recours lorsqu'il s'agissait d'appréhender la globalité de la situation d'un élève dans toute sa complexité. Même sans voix délibérative, mon groupe jugeait cette expertise utile et nous regrettons qu'une solution n'ait pas pu être trouvée pour la préserver.

Notre deuxième réserve concerne les droits de la défense dans le cadre du droit d'évocation des pouvoirs organisateurs. Le Conseil d'État, comme les organisations représentatives des parents, a estimé qu'il était nécessaire d'indiquer explicitement la possibilité pour les parents ou l'élève majeur de répondre aux arguments développés par le pouvoir organisateur en cas d'évocation. Ils ont donc estimé qu'il faudrait indiquer cela de manière explicite dans le dispositif décretaal, préoccupation que nous partageons. Nous prenons acte des garanties apportées par les commentaires de l'article, qui prévoit bien que les droits de la défense s'appliquent dans cette situation-là. Il s'agit de garanties apportées et confirmées par la ministre en commission. Nous pensons que ce qui se conçoit bien s'énonce clairement; il aurait donc été préférable que ces garanties figurent dans le texte lui-même.

Enfin, je voudrais insister sur un dernier point: les procédures que nous adoptons aujourd'hui ne produiront leurs effets que si elles sont réellement accessibles à toutes et à tous. Nous savons que certaines familles sont plus éloignées des codes de l'institution scolaire. Elles connaissent moins bien leurs droits, comprennent parfois plus difficilement les démarches qui leur sont demandées ou hésitent à introduire un recours. Ces familles n'en sont pas moins attachées à la réussite et au suivi de leurs enfants. C'est pourquoi il est essentiel que les informations relatives aux recours soient rédigées dans un langage clair, compréhensible et réellement accessible.

Les droits n'existent pleinement que lorsqu'ils peuvent être exercés par toutes les familles, pas seulement par celles qui maîtrisent déjà les procédures administratives. Pour toutes ces raisons, notre groupe soutiendra le présent projet de décret, dès lors qu'il s'inscrit dans la continuité de la réforme de 2024, parce qu'ensemble, ces textes renforcent les droits des élèves et parce qu'au-delà des procédures, c'est bien le droit de chaque enfant à poursuivre son parcours scolaire que notre Parlement choisit aujourd'hui de mieux protéger.

M. le président. – La parole est à Mme Glatigny, ministre.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Mesdames et Messieurs les

Députés, parce qu'une exclusion définitive constitue toujours une mesure exceptionnelle, notre responsabilité est importante et double. D'une part, nous devons garantir aux établissements scolaires le cadre nécessaire pour faire respecter les règles, préserver un climat propice aux apprentissages et assurer la sécurité de l'ensemble de la communauté éducative. D'autre part, nous devons, avec la même détermination, garantir les droits de l'élève tout au long de la procédure et tout mettre en œuvre pour que son parcours scolaire se poursuive dans les meilleures conditions et dans les délais les plus brefs.

C'est précisément cette recherche d'équilibre qui avait guidé la réforme adoptée par notre Parlement en mai 2024. Celle-ci a constitué une avancée importante, en harmonisant les procédures de recours, en renforçant les garanties offertes à leurs élèves et à leurs familles et en réaffirmant qu'une exclusion définitive ne peut jamais conduire à une rupture durable du parcours scolaire.

Le projet de décret qui vous est aujourd'hui soumis s'inscrit dans cette continuité. Il ne modifie ni l'ambition ni les équilibres de cette réforme. Les travaux préparatoires à l'entrée en vigueur du texte ainsi que les concertations menées avec les acteurs de l'enseignement ont toutefois permis d'identifier quelques adaptations destinées à rendre le dispositif plus fluide et plus opérationnel. Le premier objectif poursuivi est de réduire les délais de traitement des procédures. Derrière cet objectif se trouve une réalité simple: plus les procédures sont longues, plus l'incertitude est grande pour les élèves comme pour les établissements scolaires. Accélérer le traitement des recours et des mécanismes de réinscription, c'est permettre de trouver une solution plus rapidement et limiter les risques de déscolarisation. C'est bien l'objectif commun que nous poursuivons.

Le projet de décret veut aussi élargir les possibilités de réinscription lorsqu'aucune solution n'a pu être trouvée pour un élève dans le cadre des mécanismes habituels. L'objectif n'est pas de mettre en cause la liberté d'enseignement ou le choix des familles, mais de faire en sorte que les pouvoirs publics disposent de plus de possibilités pour rechercher une solution lorsqu'un élève risque de rester sans école de façon durable. Là encore, l'objectif est bien qu'une exclusion définitive ne se transforme jamais en exclusion du parcours scolaire.

Enfin, plusieurs adaptations viennent renforcer la cohérence et la sécurité juridique du dispositif. Elles clarifient les responsabilités des différents acteurs, elles harmonisent les règles applicables après le 15 mai et elles apportent aux établissements scolaires un cadre plus lisible dans lequel exercer leurs responsabilités. Ces évolutions ne diminuent en rien les droits des élèves et de leurs familles. Elles contribuent au contraire à sécuriser les procédures tout en préservant les garanties qui leur sont reconnues.

Une exclusion définitive reste toujours une décision extrêmement difficile. Elle ne constitue jamais une fin en soi. Lorsqu'elle devient nécessaire, notre devoir est d'accompagner cette décision d'une procédure claire, équitable et rapide en

mesure de protéger les droits de chacun et de permettre à l'élève de retrouver, dans les meilleurs délais, une perspective de scolarisation. L'école doit pouvoir prendre les décisions qui s'imposent lorsque les circonstances l'exigent, mais elle ne peut jamais renoncer à sa mission première qui est d'accompagner chaque élève dans son parcours scolaire. C'est l'équilibre que ce projet de décret vient consolider, en permettant aux écoles d'agir lorsque c'est nécessaire tout en veillant à ce qu'aucune exclusion définitive ne conduise à une déscolarisation.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

21.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

22 Projet de décret modifiant certaines dispositions organisant l'enseignement spécialisé et portant diverses dispositions urgentes en matière d'enseignement (doc. 299 (2025-2026) nos 1 et 2)

22.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

M. Soupart, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais revenir sur cette appellation de texte "fourre-tout" utilisée en commission. Un texte «fourre-tout», au sens où l'entend généralement l'opposition, ce serait un texte sans cohérence, un empilement de mesures disparates, jetées pêle-mêle, pour faire au plus vite. Or, ici, il ne s'agit pas du tout de cela. Au contraire, ce que nous avons sous les yeux, ce sont quatre-vingts articles qui répondent, à chaque fois, à une demande précise, documentée, souvent réclamée depuis plusieurs années par les acteurs de terrain, les écoles, les fédérations de pouvoirs organisateurs (PO), les syndicats ou l'inspection.

Le premier chantier de ce texte est le pilotage de l'enseignement spécialisé. Nous connaissons tous, sans doute, des familles pour qui la longueur du cursus scolaire d'un enfant en situation de handicap est devenue un problème quotidien, parfois

un facteur d'épuisement pur et simple. Jusqu'à aujourd'hui, la seule réponse possible passait par une dérogation ministérielle, individuelle, école par école, dossier par dossier.

Ce projet de décret change de logique. Les dérogations seront désormais accordées par les services du gouvernement sur la base d'un critère objectif, le manque d'offre constaté dans la zone d'enseignement et bientôt sur la base d'un cadastre de l'offre existante que la ministre a annoncé en commission.

Vous me direz que ce cadastre n'existe pas encore, c'est vrai. Cependant, entre un système où chaque décision procède d'une intervention politique individuelle et un système qui se construit méthodiquement, étape par étape, en commençant précisément par se donner les moyens de connaître les réalités du terrain, y a-t-il vraiment matière à débat?

Concernant ce premier chantier, j'ajoute un point qui me tient à cœur: la possibilité de créer une classe à visée inclusive dans l'enseignement maternel ordinaire, là où l'enseignement spécialisé n'organise pas ce niveau, notamment à Bruxelles où le manque de places pour les enfants relevant de l'enseignement de type 2 est réel. Madame la ministre nous a donné les chiffres précis en commission: ces élèves sont passés de 484 à 664 en trois ans dans l'enseignement maternel spécialisé. La semaine passée encore, une connaissance m'a parlé de parents qui se trouvent dans une telle situation, c'est simple, ils n'en dorment plus. Comment peuvent-ils s'organiser? Cette mesure est donc une réponse concrète à cette problématique et non une simple promesse. Nous n'affirmons pas qu'elle est nécessairement suffisante, mais c'est déjà une réponse qui permettra d'aider un nombre important de parents.

Le deuxième chantier est la sécurisation du parcours bilingue pour les enfants sourds et malentendants. Depuis plusieurs années, ce dispositif d'immersion en langue des signes et en français écrit reposait sur des dérogations renouvelées, année après année, là aussi sur la seule base d'un rapport d'inspection favorable. Or, une famille qui inscrit son enfant sourd dans ce parcours a besoin de savoir qu'il sera maintenu jusqu'au bout du cursus et non simplement reconduit d'une année à l'autre, sur la base d'une circulaire.

Ce texte inscrit enfin ce dispositif dans le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, ce n'est pas une révolution, mais une consolidation attendue et documentée par l'inspection elle-même. Par ailleurs, les dispositifs de double immersion linguistique se trouvent également consolidés dans le Code, ce qui, vous en conviendrez, est une très bonne chose.

Le troisième chantier, enfin, concerne des mineurs que l'on oublie trop souvent: ceux qui sont placés en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) ou au Centre communautaire pour mineurs dessaisis (CCMD). Le texte pose un principe simple, mais essentiel: un tel placement ne dispense pas de l'obligation

scolaire et n'entraîne pas, en soi, une désinscription de l'école d'origine. Nous abandonnons donc explicitement la vision selon laquelle un tel placement devait être assimilé à un enseignement à domicile. C'est un premier pas, modeste dans sa formulation, mais important dans son intention, pour garantir que le fil du parcours scolaire ne se rompe pas au moment même où ces jeunes en ont peut-être le plus besoin.

Autour de ces trois chantiers, ce projet de décret comporte une série de mesures de simplification que je tiens au moins à citer, parce qu'elles changent concrètement le quotidien des écoles. La première vise le défraiement des bénévoles assurant la surveillance de midi, qui était auparavant laissé à l'appréciation de chaque école. La deuxième réintroduit la possibilité, pour les écoles, d'organiser des projets pédagogiques spécifiques. Plusieurs acteurs réclamaient déjà cette souplesse de manière officieuse, ce qui, soit dit en passant, devrait nous interroger collectivement sur l'écart qui s'était créé entre la loi et la pratique. Enfin, la troisième mesure concerne l'indexation plus réaliste des budgets de formation continue.

Pour toutes ces raisons, le groupe MR soutiendra ce texte sans réserve. Celui-ci a le mérite de régler de manière pragmatique plusieurs questions laissées depuis trop longtemps en suspens ou dans la précarité de dérogations renouvelables d'année en année. Gouverner, c'est aussi cela: ne pas attendre le grand soir législatif pour régler ce qui peut l'être, mais, au contraire, agir ici et maintenant.

M. le président. – La parole est à M. Dönmez.

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Madame la Ministre, ce projet de décret est un texte dit fourre-tout qui nous a été soumis dans les délais extrêmement serrés, à la fois vu les contraintes liées au débat sur l'ajustement budgétaire et considérant la date d'entrée en vigueur des dispositifs qu'il contient, en l'occurrence la prochaine rentrée scolaire, soit dans cinq semaines à peine. Sur le fond, notre groupe s'est positionné en faveur d'une série de dispositions relatives aux formations EVRAS, au report de l'exigence du certificat didactique des cours de religion et morale, au placement en IPPJ ou encore à l'immersion en langue des signes.

D'autres mesures ont suscité de nombreuses interrogations sur lesquelles nous n'avons pas pu obtenir suffisamment de réponses ou d'assurance de votre part, ce qui a motivé l'abstention du groupe PS en commission. Je pense notamment à l'élargissement de l'offre de l'enseignement spécialisé opéré de manière complètement déconnectée, mais aussi aux classes à visée inclusive et, plus particulièrement, aux élèves souffrant d'un trouble du spectre de l'autisme. Il est regrettable que la réaction politique ne soit pas à la hauteur des difficultés rencontrées par les opérateurs ou de la détresse des élèves et des parents concernés.

Je pense aussi à la création de deux nouvelles fonctions paramédicales sur lesquelles les syndicats ont formulé de nombreux commentaires. Pensons aussi aux

intégrations permanentes totales (IPT) qui restent menacées par le projet d'économie inscrit dans la revue des dépenses de 2026.

Les dispositions relatives aux jurys, à la pénurie, à l'immersion linguistique et au service chargé de coordonner les fonds structurels européens ont été débattues en long et en large. Je vous renvoie aux échanges qui ont eu lieu au cours des réunions de commission et qui reflètent la position du PS par rapport à ces points.

Je tiens néanmoins à aborder à nouveau trois éléments spécifiques. Je voudrais commencer par la surveillance du temps de midi. Défrayer les bénévoles ne peut raisonnablement être une solution structurelle aux défis rencontrés par l'accueil temps libre (ATL) dans les écoles. Le groupe PS vous interroge régulièrement sur les actions menées par Mme Lescrenier dont le but est d'amorcer une grande réflexion garantissant une offre accessible et répondant aux exigences de sécurité, de qualité et de stabilité de l'encadrement de nos élèves. Aucune perspective en la matière ne semble voir le jour. Pire, la réforme fédérale du chômage menace de se répercuter sur le personnel des ALE que vous envisagez de remplacer par des flexi-jobs.

Le deuxième point que je souhaite aborder concerne l'autorisation généralisée de porter la grille horaire de toutes les années de l'enseignement primaire à 31 périodes hebdomadaires. Nous dénonçons une nouvelle manœuvre de votre gouvernement qui tord complètement le cou au tronc commun. En effet, seules Bruxelles et les communes à facilités disposaient auparavant de la possibilité de monter la grille à 31 périodes en cinquième et sixième années primaires, l'objectif étant de permettre à ces établissements de respecter les volumes d'apprentissage du néerlandais, tels que définis par la loi linguistique de 1963. Désormais, pour faire plaisir à une poignée de pouvoirs organisateurs, vous décidez de faire complètement sauter cette balise. Ces pouvoirs organisateurs pourront donc sortir complètement du cadre du tronc commun en proposant des formes d'option dès l'enseignement primaire, au risque de renforcer la logique concurrentielle propre au marché scolaire, contre lequel le tronc commun entendait précisément lutter. Or tronc commun et liberté pédagogique ne sont pas incompatibles.

Votre prédécesseuse avait en effet également été sollicitée sur la question. Elle avait alors mandaté l'administration pour clarifier les perspectives possibles dans la limite des balises horaires inscrites dans le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Il s'agissait, plus précisément, d'évaluer les marges de manœuvre dont disposaient les écoles pour articuler des projets pédagogiques spécifiques à la nouvelle grille horaire du tronc commun. Toutefois, vous n'avez fait état d'aucune évolution à ce sujet lors de nos débats en commission. Nous en déduisons que votre décision est complètement dénuée de fondement pédagogique.

J'en viens enfin à mon troisième commentaire. Supprimer l'obligation des directions de communiquer aux parents une estimation des frais facultatifs pour

l'ensemble de l'année scolaire met sérieusement à mal le respect des règles de gratuité. La disparition de cette obligation, la division par trois des budgets de la gratuité scolaire, le flou créé autour des nouvelles règles d'application pour les fournitures scolaires et la suppression des missions d'évaluation menées par le Service général de l'inspection (SPI) menacent davantage le dispositif.

Nous commençons à entendre différents pouvoirs organisateurs évoquer les difficultés à mettre en œuvre la gratuité de l'enseignement fondamental avec des enveloppes rendues insuffisantes par vos décisions. Certains annoncent, de manière plus ou moins subtile, que le matériel ne sera pas disponible pour tous à tout moment. D'autres indiquent que les bics et les crayons ne pourront pas être ramenés à la maison pour faire les devoirs obligatoires ou préparer les évaluations.

Pour le dire platement, vous êtes en train de recréer la loi de la jungle en matière de frais scolaires et nous savons tous pour qui la facture est la plus lourde dans ce genre de système.

M. le président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Ce texte est dense et touche à des réalités différentes. Comme je l'ai indiqué en commission, il semble traversé par une ligne directrice cohérente, qui vise à simplifier ce qui peut l'être, à sécuriser juridiquement ce qui doit l'être et à adapter notre système aux réalités de terrain.

Ce texte répond à plusieurs préoccupations générales que nous partageons: le souhait de mieux piloter l'enseignement spécialisé, la volonté de tenir compte de situations particulières, notamment des élèves sourds ou malentendants, ou encore l'ambition de moderniser certains dispositifs administratifs.

Il est le fruit d'un travail de concertation important réalisé par le cabinet, l'administration, les fédérations de pouvoirs organisateurs et les syndicats. Il s'appuie sur les travaux des conseils généraux de l'enseignement, en particulier ceux d'un groupe de travail de la Commission de l'enseignement spécialisé. L'objectif a été de faire émerger les demandes de terrain et d'y répondre par la suite.

Mon intervention se divisera en trois parties.

La partie la plus conséquente a trait à l'enseignement spécialisé. Nous soutenons totalement la logique centrale qui sous-tend ce texte: passer d'un système parfois trop rigide et trop dépendant des dérogations individuelles à un système davantage fondé sur l'analyse des besoins, sur l'expertise de l'administration et sur une logique de pilotage global. D'ailleurs, je suis étonné que nous ne disposions d'aucun outil en 2026 nous permettant de piloter l'offre d'enseignement spécialisé. À l'exception du PTB, qui n'a jamais été à la manœuvre en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous devons tous faire notre *mea culpa*. Il faut parfois faire son auto-critique.

Je salue le travail mené par la ministre dans ce domaine, en bonne intelligence avec son homologue wallon, M. Desquesnes. Le travail d'objectivation des besoins sera réalisé, étape par étape: d'abord, le cadastre de l'offre existante; ensuite, de manière assez logique, la détermination d'indicateurs qui permettront d'analyser en continu l'état de l'offre. Je ne reviendrai pas dessus: ces points ont été clairement précisés en commission et ils nous conviennent totalement.

Pour traduire l'objectif central de cette volonté de pilotage central, je reprends les mots de la ministre en commission: il est opportun de vérifier si l'offre disponible répond effectivement aux besoins et pas seulement si une place existe théoriquement. Ces mots résument parfaitement l'ambition. Entre-temps, nous faisons entièrement confiance aux opérateurs de secteurs pour déterminer la nécessité d'ouvrir de nouveaux types et secteurs professionnels selon les besoins qu'ils analysent chez eux.

Toujours en ce qui concerne l'enseignement spécialisé, je souligne positivement la possibilité de faire appel à deux nouvelles fonctions paramédicales pour compléter les équipes: la fonction d'orthopédagogue clinicien et celle d'aide-soignant. Les écoles spécialisées accueillent en effet des élèves dont les besoins sont de plus en plus complexes et variés. Il est dès lors indispensable d'élargir les compétences disponibles au sein d'une équipe; d'ailleurs, fiches-titres et barèmes, tout est déjà déterminé et prêt. Dès cette rentrée 2026, les équipes pourront faire appel, le cas échéant, aux fonctions qu'elles jugent nécessaires pour répondre aux besoins qui sont les leurs. Il me semble tout à fait logique d'élargir le champ des possibles.

J'en viens maintenant aux classes bilingues français-langue des signes. Nous soutenons pleinement leur pérennisation, car il y a là un enjeu fondamental: permettre à des enfants sourds ou malentendants de suivre une scolarité véritablement inclusive, sans devoir renoncer aux outils pédagogiques dont ils ont besoin pour apprendre et réussir. Offrir à ce dispositif un cadre décréteil stable, plutôt que le renouvellement continu de dérogations successives, c'est, à nos yeux, un signal fort de reconnaissance pour tous ceux qui font vivre ce dispositif.

En ce qui concerne les mesures relatives à l'enseignement spécialisé de type 2, elles répondent à une réalité: l'augmentation très importante du nombre d'élèves qui présentent des troubles du spectre de l'autisme (TSA). Cette augmentation exerce une pression croissante sur les écoles, en particulier à Bruxelles, mais aussi ailleurs sur tout le territoire. En commission, la ministre a évoqué des chiffres parlants. En une dizaine d'années, le nombre d'élèves concernés a quasiment doublé. Pour faire face à cette évolution, il aurait été totalement irresponsable de ne rien faire.

Le texte apporte ici deux réponses rapides et concrètes.

D'une part, le texte permet la création d'une classe à visée inclusive (CLAVI) dans une école d'enseignement maternel ordinaire même lorsque l'école d'enseignement spécialisé partenaire n'organise pas elle-même le niveau maternel. D'autre part, il prolonge d'une année l'assouplissement des conditions de création de nouvelles écoles de type 2 pour répondre à l'augmentation des besoins. Ces mesures pragmatiques proposent des solutions aux familles et leur permettront d'éviter des trajets de plus en plus longs.

Monsieur Dönmez, ces mesures ne sont pas isolées. En effet, elles s'inscrivent dans un travail vaste mené conjointement par les ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne afin d'objectiver les besoins, de mieux connaître l'offre et de construire progressivement des solutions structurelles.

Nous soutenons pleinement cette articulation entre, d'une part, les réponses immédiates de ce texte aux situations les plus urgentes et, d'autre part, la construction d'une vision à long terme.

Je soulignerai une mesure qui nous tient à cœur et que nous réclamions: le report à 2029-2030 de l'exigence du certificat en didactique pour les cours de religion et de morale. Ce report est logique à partir du moment où les formations idoines ne sont pas ou peu dispensées.

J'en viens aux mesures relatives aux jeunes placés en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) ou en Centre communautaire pour mineurs dessaisis (CCMD). Jusqu'ici ces situations étaient assimilées à de l'enseignement à domicile, avec un risque de rupture administrative et de désinscription des élèves. Le projet de décret abandonne cette logique et permet un meilleur échange entre tous les acteurs concernés, dans le but de garantir le respect de l'obligation scolaire pendant la durée du placement. En effet, un placement ne doit pas signifier une rupture de parcours; il faut au contraire maintenir un lien fort avec l'école pour mieux préparer la réinsertion des jeunes.

En ce qui concerne l'enseignement pour adultes, il accueille des publics variés dont les parcours de vie sont parfois complexes. À nos yeux, la création de modules d'apprentissage hybrides est un très bon levier pédagogique qu'il faut soutenir. En ce sens, il est tout à fait logique de financer non seulement des enseignants qui créent les modules hybrides, mais aussi les équipements pour donner ces cours. Nous le saluons positivement.

Vous aurez compris, chers collègues, que pour toutes ces raisons et pour celles que je n'ai pas évoquées aujourd'hui, mais dont j'ai parlé en commission, mon groupe soutiendra ce texte.

M. le président. – La parole est à M. Bauwens.

M. Bruno Bauwens (PTB). – J'aimerais souligner la petite confusion de la majorité qui nous dit que ce n'est pas vraiment un décret fourre-tout. Sans vouloir

polémiquer, il s'agit bien d'un décret fourre-tout. Cela rend le débat très compliqué, tant il touche à l'enseignement spécialisé, aux jurys, aux institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), à l'immersion, à l'enseignement pour adultes, aux titres et fonctions, à la surveillance des temps de midi, aux chambres de recours et à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Ce sont des champs d'application tellement larges et vastes que le débat en est appauvri, et apporter de réelles solutions semble méprisé. Ce n'est pas la bonne méthode de travail, encore moins avec un débat à la mi-juillet en fin d'année scolaire. Mais nous avons l'habitude.

Sur ce plan, le texte pose un problème démocratique. En effet, les syndicats nous disent aussi qu'ils ont été confrontés à des délais trop courts, des textes qui s'empilent, des modifications qui se croisent et à aucune vision claire, même si certaines mesures sur l'enseignement spécialisé sont positives, comme le fait de mieux objectiver l'offre, rapprocher les implantations, réduire les trajets interminables et soutenir les classes à visée inclusive. Ce sont de bonnes mesures, mais, comme le disent les syndicats, elles ne peuvent aboutir avec le manque de moyens actuel du secteur.

Pour analyser ce décret fourre-tout, nous avons pris contact avec les syndicats et avec une enseignante de l'enseignement spécialisé. Cette dernière témoigne: «Le secteur de forme 4 est un enseignement ordinaire dans le spécialisé, ce qui signifie que nous abordons les matières de l'ordinaire, mais avec une approche pédagogique qui convient à nos élèves du spécialisé, dans le souci de leur donner les mêmes chances que d'autres.» C'est donc positif. Jusqu'à présent, les élèves bénéficiaient de huit heures de cours pratiques par semaine, mais, avec ces mesures, elles seront réduites à une heure par semaine. Cela veut dire que l'on va alterner de semaine en semaine avec, par exemple, une heure de cuisine telle semaine, une heure d'horticulture la semaine suivante, et cetera. Dans la pratique, cette réduction pose un problème: les parents désinscrivent leurs enfants pour les réinscrire dans l'enseignement ordinaire. Or ce dernier n'a pas les moyens ni la formation pour accepter cet afflux de nouveaux élèves. Tout cela se fait au détriment des élèves concernés et de l'ambiance dans la classe.

La seconde conséquence, c'est que certains élèves s'inscrivent désormais en forme 3 plutôt qu'en forme 4. La forme 3, c'est en quelque sorte la version «technique» de ce type d'enseignement. Du coup, ils n'ont plus le même diplôme; ils auront, par exemple, le diplôme d'aide-cuisinier et non plus de cuisiner, ou d'aide-électricien au lieu d'électricien. Cette mesure entraîne donc des conséquences importantes pour l'avenir de ces élèves. Ce n'est pas la bonne mesure à prendre pour rehausser le niveau de ces élèves.

Un autre point que nous trouvons problématique est l'intégration permanente totale. La maintenir est une bonne chose, mais vous la faites reposer sur les épaules des pôles territoriaux. Or, quelle est leur réalité? La directrice d'un de ces

pôles territoriaux affirme que le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) perd 30 % de son effectif et que l'enseignement secondaire libre perd 20 % de son effectif pour des raisons financières. Les budgets pour les échelles de besoins sont supprimés. Dorénavant, les pôles devront fonctionner avec des enveloppes fermées. Elle ajoute, et c'est une sérieuse mise en garde, que l'enseignement spécialisé accueille de plus en plus de jeunes avec des troubles d'ordre psychologique – troubles comportementaux, troubles du spectre de l'autisme (TSA), trouble oppositionnel avec provocation. Cela va être très compliqué d'intégrer ces élèves dans l'enseignement ordinaire, car les enseignants ne sont pas formés à leur prise en charge. Elle conclut en disant que ce système va rendre les enfants à besoins spécifiques mal dans leur peau, car la méconnaissance des troubles va impliquer une mauvaise réponse pédagogique. Chez les jeunes, cela risque d'accentuer les troubles liés à la santé mentale et la perte d'estime de soi. Chez les enseignants, cela risque d'augmenter le taux de burn-out. Ce sont ses plus grosses craintes. Cette voix du terrain nous dit qu'il y a des éléments positifs, mais qu'il y a un manque d'encadrement, et que l'on ne leur donne pas assez de moyens pour accepter tous ces élèves dans l'enseignement ordinaire, et même pas dans l'enseignement spécialisé. Cela pose un problème.

L'autre problème de ce projet de décret fourre-tout est l'accueil sur le temps de midi. Il y a quelques semaines, vous avez auditionné l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) à propos de l'accueil temps libre (ATL). Nous avons parlé du temps de midi, qui est souvent un moment où il y a beaucoup de tensions à l'école, du bruit, des conflits, du harcèlement, un manque d'adultes, trop d'enfants. C'est un temps peu reconnu, mal financé, mal encadré. Le secteur demande de le reconnaître comme un vrai moment éducatif et pas comme une simple cantine ou une surveillance au rabais. Et que propose-t-on? Du bénévolat.

Ce qui pose un vrai problème de mépris à l'égard des temps de midi. Vous affirmez qu'il s'agit de moments pédagogiquement importants; mais, dans le même temps, les mesures fédérales suppriment la possibilité pour les agences locales pour l'emploi (ALE) d'effectuer ce travail dans les écoles. Il s'agissait déjà de mauvais contrats, mais la situation actée est pire, puisque des bénévoles seront dorénavant chargés d'effectuer ces tâches. Même si ces bénévoles veulent faire du bon travail, vous provoquez un nivellement par le bas des types de contrat et de la stabilité de ceux-ci, pour des tâches qui sont par ailleurs souvent assumées par des femmes. Encore une fois, ce sont donc les femmes qui vont payer le prix plein des réformes du gouvernement fédéral et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est inquiétant.

Un autre aspect sur lequel on régresse, ou sur lequel, en tout cas, on reporte la progression, c'est la valorisation de l'expérience utile. Nous sommes dans une période de pénurie, où l'on ne trouve pas de professeurs et où le gouvernement supprime 10 % de l'effectif. Désormais, on va de surcroît reporter les moyens destinés

à attirer les personnes qui souhaitent réorienter leur projet professionnel vers l'enseignement. C'est un autre mauvais signal de ce décret fourre-tout.

J'en viens à mon dernier point, que l'on a aussi découvert lorsqu'on a abordé la réforme de la septième année technique de qualification (7TQ). Nous avons demandé qu'un cadastre soit communiqué, et je me souviens encore très bien que la dernière ligne de ce cadastre, obtenu après des mois de lutte, faisait état de 300 formations en ligne. Nous avons toujours dit, de même que les professeurs et les syndicats, que les formations en ligne devaient constituer le dernier ressort de l'enseignement, car la pédagogie de ces programmes n'est pas idéale. À cet égard, on remarque que la ligne budgétaire de cette offre a été augmentée de 600 000 euros. Cela génère une très grande inquiétude auprès des syndicats et pour mon groupe, parce que cela va à l'encontre d'une présence, d'un contact, d'une éducation, d'une formation et d'une pédagogie qui, *in fine*, est reconnue mondialement: réunir les élèves dans une classe. C'est cela qui constitue le cœur d'un enseignement de qualité.

Depuis des mois, vous ne cessez de répéter que vous allez vous concerter avec les acteurs de terrain, mais quand ceux-ci s'expriment, votre gouvernement agit dans le sens inverse. Les enseignants refusent les deux heures supplémentaires, vous votez quand même la mesure. Les syndicats dénoncent la précarisation d'une mesure, vous la votez quand même. Les parents demandent plus de gratuité, vous votez à l'encontre de leur demande. L'ONE demande de professionnaliser le temps de midi, vous faites le contraire.

C'est pourquoi nous avons de vives inquiétudes à propos de ce projet de décret fourre-tout qui comporte à la fois des éléments positifs et négatifs. Je me réfère à mon introduction. Si les textes étaient beaucoup mieux préparés – pas à la dernière minute – et s'ils se concentraient sur des points spécifiques comportant des avancées, nous pourrions voter favorablement. En l'occurrence, le groupe PTB ne peut voter un texte fourre-tout un 16 juillet.

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, malgré un titre très sobre, nous avons affaire ici à un projet de décret «fourre-tout», un vrai, un melting-pot, un salmigondis de 79 articles ayant trait à une quinzaine de sujets différents. L'enseignement spécialisé y est certes présent, mais de nombreux autres sujets s'y retrouvent, parfois par un seul article, comme mes collègues l'ont souligné avant moi.

Ce projet de décret nous est présenté comme poursuivant deux objectifs: la transparence et la simplification administrative. Nous en sommes bien loin. En effet, votre manière de travailler en agglomérant autant de sujets différents dans un laps de temps si court pour les analyser induit que ce texte n'est absolument pas clair ni transparent. Même le Conseil d'État a relevé l'inadéquation de cette

méthode de travail. Il a d'ailleurs refusé l'urgence que vous aviez sollicitée, à l'exception d'un article qu'il a effectivement jugé urgent, j'en conviens. Le nombre important de mauvaises références aux textes légaux qu'il a relevés – que vous avez heureusement corrigées – devrait d'ailleurs vous interpeller sur votre manière de travailler.

L'urgence, encore une fois, n'existe que dans la volonté du gouvernement d'avancer à un rythme dingue en ne tenant pas compte de la capacité du terrain des écoles de pouvoir absorber toutes ces réformes toujours urgentes. Il est vraiment temps de repenser votre façon de construire les politiques en matière d'enseignement.

Sur le fond, le travail en commission a été très détaillé. Je vous ai interrogée sur une vingtaine d'articles. Je ne vais évidemment pas y revenir aujourd'hui – je vois des sourires quand même, même sur les visages de la majorité. C'est bien.

Je reconnais les quelques intentions positives de ce projet de décret, même si des questions restent en suspens pour leur mise en œuvre, en ce compris celle des moyens pour les concrétiser. Des intentions positives, notamment en matière de tentative de réduction de la longueur des trajets scolaires pour les élèves de l'enseignement spécialisé. Comment? Par la possibilité de créer de nouvelles implantations. Le petit souci, c'est que nous ne savons rien sur les moyens financiers supplémentaires et, potentiellement, le territoire imaginé pour ces implantations nous paraît bien trop restreint pour ce faire.

Nous constatons aussi des intentions positives en matière d'immersion dans les classes inclusives français-langue des signes ainsi que dans le cadre de l'obligation scolaire des élèves qui passent par certains SAJ.

Il y a au milieu de cette grosse soupe, des articles problématiques, car ils sont synonymes de recul dans le secteur de l'enseignement. C'est le cas de l'article 53. Je préfère les mentionner par leur numéro pour que vous puissiez les retrouver plus facilement. Cet article réinstaure, discrètement, aux écoles la possibilité de retourner vers des projets pédagogiques spécifiques. Autrement dit, il autorise à se détourner des objectifs du Pacte. Vous engagez ainsi une marche arrière dans l'évolution du Pacte, car ce genre de mesure redonne inévitablement des forces à la logique de marché scolaire, premier moteur des inégalités dans notre système éducatif.

Certains reculs sont plus subtils, tels que celui sur la transparence en matière de gratuité, et, en particulier en ce qui concerne les frais facultatifs. C'est, pour celles et ceux qui veulent suivre, l'article 62. Après avoir diminué la gratuité des fournitures et sous couvert de simplification administrative, voilà que vous faites un pas de plus pour rendre cette fois moins transparents les frais demandés aux parents. Sous couvert d'harmonisation, vous affaiblissez le cadre sur les pratiques en matière de frais facultatifs. Or, en période de coupes budgétaires successives

dans les moyens de fonctionnement des écoles, il y a là une porte ouverte à l'augmentation de ces frais, que le gouvernement précédent était parvenu pourtant à délimiter.

Ce qui se joue ici, également, c'est le renforcement d'un enseignement à deux ou à trois vitesses, où certaines écoles avec un public privilégié pourront se permettre des activités et du matériel supplémentaires, contrairement à d'autres accueillant des élèves plus précarisés. Elle a donc bon dos, la simplification.

Ces deux mesures, de toute évidence, participent une fois de plus à une vision conservatrice et élitiste – mais dans le mauvais sens du terme – de notre enseignement. Cela confirme une fois de plus combien la lignée progressiste du MR s'est éteinte au profit d'une lignée conservatrice qui ancre ses valeurs dans les privilèges et la réussite pour certains, et combien Les Engagés, une fois de plus, renoncent et à leurs valeurs de solidarité et d'égalité.

Enfin, je voudrais revenir sur la question de la place des femmes dans les textes liés à l'enseignement. Bon nombre d'enseignants sont des enseignantes et bon nombre de directeurs sont des directrices. Votre test «Genre» ne relève rien de spécifique. Pourtant, dans les articles 1, 2 et 19, la majorité propose d'harmoniser des définitions liées à la fonction de direction en faisant abstraction des faits que je viens de rappeler. Par exemple, il est prévu de remplacer le terme «chef d'établissement» par le terme «directeur», alors que le décret du 14 octobre 2021, relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles, dispose que la place des femmes nécessite d'être visible. Il est donc inapproprié de faire un tel choix. Ce n'est pas parce que de vieux textes font référence à des directeurs qu'il faut continuer dans cette voie.

En commission, j'ai demandé à la majorité de revoir les articles concernés. À la suite de cette demande, vous avez évoqué la possibilité d'amender des parties de votre projet de décret. Cependant, je n'ai vu aucun amendement. Nous allons donc, dans un décret adopté en 2026, parler de «directeur» et cacher le fait que bon nombre de chefs d'établissement sont des femmes. En matière de respect des droits des femmes, ce gouvernement a encore du boulot. Au vu de ce que je viens de dire et de tout ce que j'ai dit en commission, vous comprendrez que le groupe Ecolo s'abstiendra.

M. le président. – La parole est à Mme Glatigny, ministre.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Ce projet de décret modifie certaines dispositions qui organisent l'enseignement spécialisé. Ces dispositions découlent à la fois des conclusions du groupe de travail de la commission de l'enseignement spécialisé issu des conseils généraux de l'enseignement et de la

note émise conjointement par la Wallonie et la Fédération et relative aux pistes d'orientations pour l'optimisation du transport scolaire pour les enfants en situation de handicap. Cette note a été approuvée le 12 juin 2025.

Ces dispositions visent à répondre plus rapidement aux attentes du terrain et à un souci de simplification administrative. Elles vont en effet confier certaines dérogations aux services du gouvernement qui disposent d'une expertise dans ce domaine. Je parle notamment de la dérogation à l'article 15^{ter} et des dérogations aux normes d'encadrement des personnels de direction, d'enseignement, paramédical, social et psychologique.

Elles visent réellement à rendre les équipes éducatives plus autonomes. Le projet de décret introduit deux nouvelles fonctions paramédicales dans l'enseignement spécialisé: celles d'orthopédagogue clinicien et d'aide-soignant. Ces modifications répondent aux besoins exprimés par le terrain. L'objectif est de permettre aux écoles de mieux répondre à la diversité des besoins des élèves, notamment dans les domaines du développement, du comportement, de l'autonomie, de l'accompagnement au quotidien ou de la santé non médicale.

Elles permettent également une meilleure utilisation des moyens disponibles en toute autonomie et en fonction des réalités propres à chaque école. Actuellement, 24 périodes-professeurs au maximum peuvent être consacrées à un encadrement supplémentaire, à raison d'un emploi à mi-temps ou à prestation complète d'éducateur ou d'assistant social pour assurer un encadrement éducatif et social. Dorénavant, la législation permettra aux directions d'activer ce mécanisme pour toutes les fonctions du personnel paramédical, social et psychologique et plus seulement pour ces deux fonctions.

Surtout, et j'en suis particulièrement fière, parce qu'il était urgent de le faire, comme l'a dit M. Jacob, ce projet de décret instaure un pilotage de l'enseignement spécialisé, comme il en existe déjà dans l'enseignant ordinaire. Cela permettra d'apporter une nouvelle dérogation gouvernementale pour mieux répondre aux besoins dans les zones d'enseignement, d'améliorer l'offre d'enseignement spécialisé et de limiter la longueur et la durée des trajets scolaires pour les élèves relevant de cet enseignement. Ce point était crucial aussi bien pour le gouvernement wallon que pour le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dès l'année scolaire 2026-2027, une cartographie actualisée de l'offre d'enseignement spécialisé par zone d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles sera disponible. Cet état des lieux permettra au gouvernement de prendre des décisions selon les besoins réels en termes de types et formes d'enseignement et de secteurs professionnels, sur la base de données objectives et vérifiables.

Parallèlement, le projet de décret réactive les dispositions qui permettront à l'avenir de transmettre au Parlement l'offre d'enseignement spécialisé en

Fédération Wallonie-Bruxelles. Un premier rapport sera transmis en 2029-2030. C'est important pour la transparence.

Comme indiqué en commission de l'Éducation, ces dispositions s'accompagneront d'un meilleur contrôle de la notion d'école d'enseignement spécialisé à saturation. Les capacités d'accueil déclarées seront liées au nombre réel d'élèves inscrits. Il y aura aussi un recensement des élèves non scolarisés et une identification des raisons de leur non-scolarisation, avec une collaboration que j'espère la plus étroite possible avec la Commission communautaire française (COCOF) et la Wallonie, chargée du transport scolaire. Le travail est en cours entre nos administrations pour effectuer ces objectivations et ce monitoring des données régionales et communautaires.

Enfin, le projet de décret vise à répondre à l'augmentation du nombre d'élèves atteints du trouble du spectre de l'autisme (TSA). D'une part, il prolonge les normes dérogatoires préférentielles de programmation pour l'enseignement spécialisé de type 2 – soit le retard mental modéré ou sévère – pour une année scolaire supplémentaire. Cette dérogation permet de descendre à 14 élèves au lieu des 21 élèves requis, facilitant ainsi l'ouverture d'un type 2. De la sorte, la modulation de cette norme vise à répondre à un besoin identifié sur le territoire, essentiellement en Région de Bruxelles-Capitale.

D'autre part, il permet la création d'une classe à visée inclusive dans une école d'enseignement maternel ordinaire, alors que l'école d'enseignement spécialisé n'organise pas le niveau maternel. C'était une demande répétitive de la part du secteur. Cette disposition permettra d'encourager la création de classes à visée inclusive, notamment pour les élèves qui relèvent de l'enseignement spécialisé de type 2. Elle vise également à répondre à la situation d'un nombre élevé d'enfants, notamment en type 2, qui ne sont actuellement pas scolarisés, en particulier parmi les plus jeunes. Cette situation est évidemment hautement regrettable.

Ce projet de décret porte également diverses dispositions urgentes en matière d'enseignement. Il insère des demandes urgentes de mon administration, ainsi que des demandes des acteurs institutionnels, dans un souci de simplification administrative. Entre autres, le projet de décret prolonge, dans un contexte de pénurie d'enseignants, des mesures qui dérogent temporairement au principe de primauté des membres du personnel ayant un titre requis sur les membres du personnel ayant un titre suffisant lors du primo-recrutement. Par conséquent, les titres requis et les titres suffisants restent sur un pied d'égalité jusqu'au premier jour de l'année scolaire 2029-2030.

Par ailleurs, ce texte prévoit de reporter à la rentrée de l'année scolaire 2029-2030 l'exigence du certificat en didactique pour le cours de religion ou de morale. Ce report se justifie par l'absence d'organisation de la formation conduisant à l'obtention du certificat de didactique de l'enseignement de la religion (CDER) pour

la religion israélite et par l'organisation encore insuffisante de la formation menant au cours de morale.

Pour le reste, je rappelle une nouvelle fois que l'extension de la valorisation de l'expérience utile à l'ensemble des membres du personnel de l'enseignement reste l'objectif. Au vu du contexte budgétaire actuel, il était malheureusement impossible d'activer ce mécanisme en même temps que la création du nouveau barème 401. Néanmoins, le décret-programme du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux Bâtiments scolaires, à la Recherche et à la Culture permet dorénavant une reconnaissance de sept années d'ancienneté au maximum, avec une valorisation pécuniaire pour tous les nouveaux enseignants qui occupent une fonction en pénurie et qui exercent pour la première fois dans ces fonctions. Cette disposition vise à compenser partiellement les effets mentionnés, ce qui démontre que nous restons bien en phase avec les priorités de lutte contre la pénurie d'enseignants.

Enfin, ce projet de décret pérennise deux dispositifs dans notre système éducatif: le dispositif des classes bilingues en français et en langue des signes et le dispositif expérimental d'apprentissage par immersion à travers une offre des trois langues étrangères dans les écoles secondaires situées en région de langue française.

Enfin, ce texte abandonne la vision selon laquelle le placement en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) ou en Centre communautaire pour mineurs dessaisis (CCMD) doit être considéré comme de l'enseignement à domicile. L'objectif est d'éviter que cette situation entraîne une désinscription de l'élève de son école. C'est en lien direct avec notre politique d'accrochage scolaire, qui doit aussi couvrir les jeunes des IPPJ ou du CCMD.

M. le président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – J'aimerais simplement répliquer sur deux points. Premièrement, M. Bauwens nous a resservi le procès du mépris, du manque de concertation et du manque de préparation. Ce reproche serait recevable si le texte inventait quelque chose de toutes pièces, sans concertation. Or, dans ce cas, c'est l'inverse. Chaque mesure a une origine identifiable: un groupe de travail, un avis d'inspection, une demande des fédérations de pouvoirs organisateurs, parfois une demande explicite des organisations syndicales elles-mêmes – la ministre l'a rappelé à chaque question posée en commission. Deuxièmement, M. Dönmez nous dit qu'il n'y aurait pas réellement de plan ambitieux pour les enfants porteurs d'un trouble du spectre de l'autisme. J'aimerais rappeler ce que la ministre a annoncé en commission, parce que ce n'est pas rien: un plan intra-francophone sur l'autisme, piloté avec son collègue Yves Coppieters, une étude scientifique financée par CAP48, associant cinq universités francophones, 600 places de formation continue liées aux pédagogies adaptées.

M. le président. – La parole est à M. Dönmez.

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Je commencerai ma réplique par ce qu’a dit M. Jansen: le fait que le présent texte contienne une avancée en faveur de l’enseignement spécialisé est une bonne chose. Le constat dressé d’un doublement du nombre d’enfants souffrant d’un trouble du spectre de l’autisme est réel et bien présent. Néanmoins, dans mon intervention, je me suis demandé si la réponse du politique est à la hauteur de ce constat. Cela répondra peut-être à votre intervention, cher collègue.

Plusieurs éléments positifs peuvent être relevés, comme l’immersion en langue des signes. Par contre, la ministre a une nouvelle fois fait abstraction de mes remarques – les mêmes remarques qu’en commission. Les changements relatifs aux fournitures scolaires, de même que les décrets, font le plus mal à ceux qui ont le moins – c’est une réalité. Concernant les 31 périodes en cinquième et en sixième années primaires, on fait semblant de rien, mais c’est une manière indirecte de tordre le cou au tronc commun. C’est extraordinaire.

Le plus important pour moi, c’est le changement qui porte sur le temps libre de nos enfants à midi. Le gouvernement fédéral a adopté sa réforme du chômage, une réforme des agences locales pour l’emploi (ALE) est en cours et les seules réponses que l’on trouve pour compenser ces modifications, c’est le défraiement octroyé à des bénévoles ou le recours à des flexi-jobs. Pensez-vous vraiment qu’il s’agit de solutions pérennes? Est-ce ainsi que nos jeunes vont être encadrés?

C’est pour ces raisons que nous ne voterons pas positivement ce texte.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

22.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l’examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu’adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l’ensemble du projet de décret.

23 Proposition de décret portant harmonisation de dispositions relatives à l’enseignement obligatoire et à l’enseignement supérieur avec le nouveau Code pénal du 29 février 2024 (doc. 286 (2025-2026) nos 1 à 5)

23.1 Discussion générale

M. le président. – L’ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de décret.

La discussion générale est ouverte.

M. Janssen, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Cortisse.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Le 1^{er} septembre prochain, la Belgique tournera une page vieille de plus de 150 ans. Le nouveau Code pénal entrera en vigueur. C'est une réforme fédérale considérable.

Elle entraîne une conséquence très concrète en matière d'enseignement puisqu'une partie de notre législation scolaire renvoie vers des articles du Code pénal qui, ce jour-là, n'existeront plus. La proposition que la majorité dépose répond à cette échéance. Elle met à jour les renvois de notre corpus scolaire vers le Code pénal concernant la protection des locaux, le secret professionnel des équipes qui encadrent nos élèves, les règles applicables à l'enseignement supérieur non reconnu ou encore le régime de la rébellion.

Je vais être parfaitement claire, on a déjà pu le préciser en commission: ce texte ne change rien sur le fond. Il ne durcit rien, il n'allège rien et il ne crée pas de nouvelles obligations pour qui que ce soit. Il traduit simplement notre législation à droit constant dans la langue du nouveau Code.

C'est un travail de concordance que le SPF Justice lui-même avait demandé à toutes les entités fédérées de mener. En commission, certains ont demandé si ce texte avait fait l'objet de concertations, mais la concertation se justifie quand on modifie le fond. Ici, rien ne change dans les droits et obligations des enseignants, des écoles et des élèves. Dès lors, il n'est pas nécessaire de mettre sur pied une concertation pour simplement remplacer les numéros des articles et les tableaux de concordance. Cela reviendrait à confondre une harmonisation légistique et une réforme de fond.

Le vecteur de la proposition de décret est légitime et le calendrier est contraint par une donnée objective qui est l'entrée en vigueur du Code pénal le 1^{er} septembre 2026. D'ailleurs, nous avons consulté le Conseil d'État pour garantir le contrôle de la qualité juridique de notre texte. Sur la base de cette sollicitation, le Conseil d'État a formulé trois observations. Nous les suivons intégralement. Nous avons d'ailleurs déposé en commission quatre amendements qui rencontrent chacune des observations du Conseil d'État.

L'article 1^{er} concerne la loi de 1959 relative à l'enseignement. Il actualise le renvoi relatif à la rébellion, c'est-à-dire à la résistance violente opposée à l'exécution d'une mesure légale. Les anciens articles 269 à 274 deviennent les articles 644 à 646. Le régime protégeant les personnes chargées d'exécuter les mesures prévues par la législation reste identique.

L'article 2 porte sur les règles générales du droit pénal, à savoir la participation à l'infraction et les circonstances atténuantes. Le Code de l'enseignement précisait qu'elles s'appliquent à de telles infractions. Toutefois, la précision est

devenue inutile, dès lors que le nouveau Code pénal et la loi spéciale de 1980 en garantissent déjà l'application de plein droit. Sur la base de l'avis du Conseil d'État, nous abrogeons la disposition afin d'éviter une redondance. Il s'agit de l'amendement n° 1.

L'article 3, qui touche à la protection des locaux scolaires contre les intrusions non autorisées. L'ancien article 439 est remplacé par les articles 348 et 349, qui répriment la violation du domicile. En effet, nos écoles bénéficient, depuis 1998, de la protection attachée au domicile privé et c'est cette logique, et elle seule, que le texte préserve. Il s'agit de l'amendement n° 2. Ledit amendement déposé par la majorité à la suite de l'avis du Conseil d'État resserre bien le renvoi sur les seuls articles 348 et 349 qui concernent la violation du domicile, ce qui lève tout doute quant à une éventuelle extension du champ. Nous avons bien abandonné les références à l'occupation d'un lieu non habité, article 350, et au refus d'obtempérer à une évacuation, article 351.

La protection pénale des locaux scolaires existe déjà. Elle n'est ni créée ni étendue par ledit texte. L'article 3 traduit une protection préexistante de la nouvelle architecture du Code. L'élément constitutif reste bien identique: pénétrer dans une école, l'occuper ou y séjourner sans autorisation et hors les cas prévus par la loi. La disposition ne vise pas l'expression collective légitime, elle protège les bâtiments contre les intrusions non autorisées, ce qui a toujours été le cas depuis 1998.

La portée existante n'est ni étendue ni réduite. Le débat sur le droit de manifester ne se joue pas dans un renvoi de concordances, comme dans le présent texte; il relève du Code pénal que notre Fédération ne fait que refléter.

Les articles 4 à 7 concernent le secret professionnel. Cinq dispositions de notre Code renvoyaient à l'ancien article 458 devenu l'article 352, qui vise à garantir sans faille la confidentialité qui entoure l'accompagnement des élèves et la collaboration avec les professionnels qui les suivent. L'article 8, lui, vise l'enseignement supérieur. Pour les établissements non reconnus, il met à jour les références aux peines applicables aux personnes morales, les anciens articles 35 à 37*bis* devenant les articles 57, 58, 59 et 71.

Nous avons reçu plusieurs questions de M. Dönmez. Quel est l'impact concret de la disparition de la possibilité de fermeture temporaire d'un établissement? Comment comprendre ce double mouvement inverse qui consiste à assouplir la sanction relative à l'interdiction d'exercer et à durcir la sanction relative à la fermeture? Pourquoi cet article n'est-il pas analysé chez Mme la Ministre-Présidente chargée de l'enseignement supérieur?

D'une part, notre proposition, dans son article 8, remplace les anciens articles 35 à 37*bis* du Code pénal par un renvoi aux articles 57, 58, 59 et 71 du nouveau Code pénal. D'autre part, le contenu même des peines applicables aux personnes morales, leur sévérité, leurs modalités relève entièrement du législateur fédéral. La

proposition de décret ne fixe pas les peines, elle ne fait que pointer vers celles prévues désormais par le Code pénal.

Concernant, Monsieur Dönmez, votre question sur l'impact concret de la disparition de la fermeture temporaire. Sur le fond, il est exact que l'ancien Code pénal permettait au juge de prononcer la fermeture d'un établissement d'une personne morale à titre temporaire ou définitif. Si le nouveau Code pénal a resserré cette faculté, c'est un choix opéré au niveau fédéral dans le cadre de la refonte complète de l'échelle des peines. Ce choix vaut pour toutes les matières et la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a aucune prise sur celui-ci. Nous ne pouvons évidemment pas rétablir une peine du Code pénal par le biais d'un décret.

L'effet pratique, quant à lui, doit être mesuré à sa juste échelle. L'article 14/6 vise un cas résiduel: les établissements d'enseignement supérieur non reconnus qui ne respectent pas les conditions légales. La voie pénale a toujours été un ultime filet, pas l'outil de première ligne. Dès lors, les véritables leviers à l'égard d'un établissement non reconnu sont administratifs: il s'agit, tout d'abord, de l'obligation d'information du public sur le fait que la structure n'est pas reconnue comme établissement d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles – les titres délivrés n'étant pas reconnus non plus – et, ensuite, de la protection des titres délivrés en Communauté française et du remboursement des frais d'inscription en cas de non-respect des conditions légales. Ces leviers administratifs demeurent bien intacts. Toutefois, si un manque devait être comblé concernant la fermeture, ce serait un débat de fond distinct qui devrait être mené avec le niveau fédéral.

Quant à votre question sur la manière de comprendre le double mouvement inverse, je commencerai par rappeler que ce dernier – qui consiste, d'un côté, à assouplir la sanction en matière d'interdiction et, de l'autre côté, à durcir la sanction en matière de fermeture – n'est pas une intention de la Fédération Wallonie-Bruxelles et encore moins de notre texte; c'est la logique interne de la réforme fédérale qui a reconstruit tout l'édifice des peines des personnes morales autour d'une nouvelle échelle en niveaux avec ses propres arbitrages de cohérence. Dès lors, lire dans l'article 8 de notre texte une volonté politique d'alourdir ou d'alléger telle ou telle sanction serait une erreur de catégorie, puisqu'ici on ne fait que renvoyer vers les nouveaux articles. On n'exprime pas une intention; on ne fait que désigner une norme. Si le Parlement veut porter une appréciation sur la cohérence de ces choix fédéraux, ici n'est pas le lieu puisque c'est un décret de concordance; mais on peut évidemment dialoguer avec l'autorité fédérale.

Enfin, vous posez la question de savoir pourquoi cet article n'a pas été analysé chez la ministre-présidente. La raison de l'examen groupé est simple: la proposition forme un tout dans l'objet unique et la mise en concordance, je l'ai dit plusieurs fois, avec le Code pénal à droit constant, sans arbitrage politique propre à l'enseignement supérieur. En fait, c'est le caractère purement technique qui a

justifié un examen unique par souci d'efficacité et de cohérence. Il n'y avait qu'un seul article qui concernait l'enseignement supérieur, et d'ailleurs nous avons consulté le Conseil d'État. Il n'a rien trouvé à y redire et n'a pas formulé de réserve à ce sujet, la concordance qu'on opère avec cet article ayant été validée telle quelle.

J'en arrive à l'article 9 qui concerne la promotion de la santé à l'école. Cet article supprime une référence devenue obsolète à l'ancien Livre I^{er} du Code pénal. Mais pour la même raison qu'à l'article 2, nous allons l'abroger. C'est l'amendement n° 3 que nous avons déposé parce que c'est tout simplement redondant, sur la base de l'avis du Conseil d'État.

L'article 10 habilite le gouvernement à opérer les concordances restantes dans la réglementation de l'enseignement. Le Conseil d'État nous a invités à mieux l'encadrer, ce que nous faisons avec notre amendement n° 4 déposé en commission. L'habilitation est strictement bornée à son objet, la mise en concordance formelle est terminologique avec le nouveau Code pénal à l'exclusion de toute modification de fond. Le gouvernement ne peut ni créer ni supprimer une infraction, non plus que modifier une peine. Il ne peut que remplacer des références caduques. La majorité a précisément suivi le Conseil d'État sur ce point. Un amendement à l'article 10 inscrit donc désormais ces deux limites directement dans le dispositif, et plus uniquement dans les commentaires. On recentre l'habilitation sur les seules dispositions législatives et l'objection est donc entièrement rencontrée.

Enfin, l'article 11 fixe l'entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2026, en même temps que le nouveau Code pénal.

Chers collègues, j'espère que vous pourrez tous soutenir cette proposition, telle qu'amendée. Je vous remercie et reste à votre disposition pour toute question restante.

M. le président. – La parole est à M. Dönmez.

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Comme nous l'avons dit en commission, nous ne contestons pas la nécessité technique d'harmoniser notre législation avec le nouveau Code pénal. Cependant, nous avons de sérieuses réserves sur la méthode suivie. Premièrement, l'urgence invoquée est largement contestable. Le nouveau Code pénal a été adopté il y a plus de deux ans, mais vous attendez la dernière séance plénière avant la rentrée pour nous soumettre cette proposition de décret. Par ailleurs, le Conseil d'État n'a eu que cinq jours ouvrables pour examiner les dispositions, ce qui ne constitue pas un délai raisonnable pour procéder à un examen approfondi et statuer sur le fond. Enfin, la forme d'une proposition de décret vous a dispensés de mener une des négociations avec les acteurs institutionnels de l'enseignement, alors que nous discutons bien ici de la protection pénale des établissements ainsi que de la responsabilité, des droits et des obligations du personnel et des élèves.

Sur le fond, les amendements déposés par la majorité, il y a quinze jours, ont permis de lever certaines de nos interrogations relatives à la protection des locaux scolaires, notamment. Toutefois, nous maintenons notre opposition à habiliter le gouvernement à procéder aux adaptations nécessaires à la concordance formelle visée par ce décret. En effet, derrière une adaptation terminologique de notre législation peuvent se cacher des modifications de sens sur lesquelles le Parlement doit pouvoir se prononcer. Il s'agit d'un principe de transparence. J'insiste sur le fait que déléguer une fonction législative au pouvoir exécutif, doit toujours mettre en alerte des démocrates, surtout lorsqu'il n'existe aucun motif légitime de le prévoir. Nous examinons des dizaines de textes par an et les véhicules juridiques ne manquent pas afin de permettre un passage par notre Assemblée, sans perdre de temps.

Pour toutes ces raisons, nous voterons à nouveau contre cette proposition de décret.

M. le président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Comme l'a indiqué Mme Cortisse, la présente proposition de décret est avant tout une proposition de mise en concordance de notre législation avec le nouveau Code pénal, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} septembre prochain. Elle répond à un objectif simple: garantir la sécurité juridique et assurer la continuité de l'application de notre droit de l'enseignement. Il est important de souligner que nous ne modifions ni les politiques éducatives ni les droits et obligations des élèves, des membres du personnel ou des établissements. Nous adaptons des références devenues obsolètes afin que les dispositifs existants continuent de produire pleinement leurs effets dans le nouveau cadre pénal. C'est un travail discret, sans doute moins visible que d'autres textes que nous examinons, mais il est indispensable au bon fonctionnement de notre législation.

Ce texte illustre aussi une responsabilité qui est la nôtre: veiller à ce que les réformes adoptées à un autre niveau de pouvoir ne créent pas, par ricochet, des incohérences dans les compétences qui relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est bien l'objet de cette proposition de décret.

Monsieur Dönmez, concernant l'article 8, je pense que ma collègue a bien expliqué qu'il ne faut pas confondre notre proposition, qui remplace des anciens articles du Code pénal par un renvoi aux articles *ad hoc* du nouveau Code, et le contenu même des peines applicables aux personnes morales, qui relèvent entièrement du législateur fédéral. On est bien ici dans un cadre où l'on ne fixe pas les peines, on ne fait que pointer celles que le nouveau Code pénal prévoit désormais. Je ne m'y attarderai donc pas plus longtemps.

En revanche, je tiens à évoquer brièvement l'avis du Conseil d'État. Celui-ci ne remet nullement en cause la nécessité ni l'économie générale de la proposition. Il

formule surtout plusieurs observations d'ordre technique et logistique, auxquelles il nous appartient naturellement d'être attentifs. Des amendements visant à répondre aux observations formulées par le Conseil d'État vous ont été présentés. Ils renforcent encore la qualité juridique du texte, sans en modifier bien sûr la portée.

Enfin, concernant la demande d'urgence, nous aurions naturellement préféré que cette mise en concordance puisse être examinée plus tôt – il faut l'admettre – avec un calendrier plus confortable. Cependant, on est maintenant tenu de respecter cette échéance, très proche, du 1^{er} septembre. Il est donc de notre responsabilité de garantir une entrée en vigueur coordonnée des deux textes. Je vous invite donc à adopter cette proposition, qui permettra d'assurer une entrée en vigueur coordonnée avec le nouveau Code pénal et de garantir la sécurité juridique des dispositions relatives à l'enseignement.

M. le président. – La parole est à M. Bauwens.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Voici encore un texte qualifié de technique, ce qui est peut-être vrai en partie. Cependant, avant d'en discuter, nous voulons souligner que, même s'il s'agit d'un texte technique, c'est une drôle de façon de le traiter et d'arriver en fin d'année avec une proposition de décret déposée par des membres de la majorité, mais pas par le gouvernement. Il semblerait que certains collègues aient été diligentés par le gouvernement qui, en réalité, n'était pas prêt. Pourtant, cette modification du Code pénal date d'il y a plus de deux ans. Ainsi, nous présenter cela de la sorte est problématique et ne nous permet pas de travailler correctement.

Nous sommes d'accord: il faut moderniser chaque décret et, le Code pénal ayant changé, il faut que nos textes suivent; sur ce plan-là, pas de problème. En revanche, nous avons émis deux objections en commission. La première, c'est qu'en matière de protection des locaux scolaires, s'il est important pour nous qu'ils soient protégés contre les intrusions, etc., nous ne voulons pas que ce texte affaiblisse les droits démocratiques.

Par exemple, nous sommes contre l'interdiction des occupations non autorisées. En effet, quelles sont les occupations autorisées? Je pense notamment aux actions qui se passent dans les écoles et universités. Ce texte donnerait la possibilité d'interdire toute occupation, ce qui nous pose un problème. Ce texte ouvrirait une possibilité de dire qu'il n'y a aucune façon d'occuper ou de mener une action dans les enceintes de l'école. C'est un premier problème.

L'article 10 habilite le gouvernement à modifier les dispositions législatives ou réglementaires pour les mettre en concordance avec le Code pénal en constitue un deuxième. C'est un danger parce que même si vous affirmez que ce sera limité aux adaptations strictement nécessaires, nous ne pouvons pas habilitier un

gouvernement à changer des décrets sans passer devant le contrôle démocratique du Parlement. Le PTB ne votera donc pas pour cette proposition de décret.

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je ne vais pas revenir longuement sur cette proposition de décret dont l'essentiel a été dit en commission. Mon groupe n'a pas d'objection sur son fond, mais je voudrais simplement évoquer la méthode. Une réforme du Code pénal a été votée en 2024; son entrée en vigueur, reportée une fois, est désormais portée à septembre 2026. Notre gouvernement, visiblement, n'a pas travaillé assez vite à préparer la mise en conformité de ses décrets.

Il a tant traîné qu'il a soudain dû solliciter les groupes parlementaires de la majorité pour faire passer son texte en urgence par la voie parlementaire, donc sans avis du Conseil d'État et sans concertation. Le président de l'assemblée a néanmoins saisi le Conseil d'État qui a remis un avis en cinq jours. Cet avis est néanmoins utile: nous nous sommes rendu compte qu'il fallait amender la proposition de décret – Mme Cortisse a évoqué quatre amendements. Cette méthode ne va pas, chers collègues. Durant le reste de la législature, le gouvernement doit travailler dans les temps et ne pas, en dernière minute, refiler la patate chaude aux députés de la majorité. Nous invitons le gouvernement à anticiper les conséquences prévisibles des réformes fédérales sur les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles plutôt que de s'en remettre à l'urgence et à l'initiative parlementaire pour réparer ses retards.

Cela étant dit, l'intérêt supérieur de la sécurité juridique prime évidemment sur les considérations de méthode. Le groupe Ecolo ne fera donc pas obstacle à l'adoption de cette proposition de décret.

M. le président. – La parole est à Mme Cortisse.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Tous les partis de l'opposition ont critiqué la méthode et l'urgence de cette proposition de décret, sans jamais préciser à qui cela portait préjudice. Il s'agit pourtant d'une simple mise en concordance d'articles du Code pénal et je ne vois pas où se situe le problème. Je n'ai, par ailleurs, pas reçu de nouvelles questions. J'ai l'impression qu'il s'agit de critiquer pour critiquer. Il est dommage que nous ne parvenions même pas à être en accord sur une proposition de décret purement technique, mais c'est le nouveau jeu politique!

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

23.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de décret.

24 Proposition de décret portant une mesure transitoire dans le cadre de l'augmentation de la charge de certains enseignants (doc. 288 (2025-2026) nos 1 à 4)

24.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de décret.

La discussion générale est ouverte.

M. Kaynak, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Chers collègues, mais surtout Mmes les enseignantes, MM. les enseignants, ce texte, c'est de vous qu'il parle, c'est à vous qu'il s'adresse. Il est essentiel que vous en compreniez clairement le sens, la portée et les intentions. Ce texte n'est pas une mesure technique de plus – nous en avons beaucoup parlé cet après-midi. C'est une mesure de protection. Le décret-programme 2 (DP2) fait passer dans le degré secondaire supérieur la charge de 20 à 22 périodes. C'est une réforme structurelle, nécessaire au redressement de notre enseignement.

Une réforme de cette nature peut mécaniquement produire des effets de bord non souhaités et non souhaitables. Un enseignant temporaire prioritaire pourrait, du seul fait de ce changement de dénominateur, voir sa charge diminuer à la rentrée 2026, indépendamment de toute volonté de sa part. Face à ce risque, la majorité a fait un choix clair: ne pas laisser ces enseignants seuls face à un effet collatéral potentiel de cette réforme. C'est tout l'objet de cette proposition de décret. Concrètement, si la réforme réduit votre charge, votre pouvoir organisateur pourra, à votre demande, et de manière libre, solliciter des périodes complémentaires pour vous rendre le volume d'emploi qui était le vôtre au 3 juillet 2026, ni plus ni moins.

Dans cette intervention, je souhaite revenir sur certaines remarques qui ont été formulées en commission. On a entendu l'opposition parler de décret «sparadrap» – on a même entendu que les sparadraps ne seraient pas efficaces – je ne sais donc même pas pourquoi les gens en utilisent. Un sparadrap, pourtant, sert à protéger une blessure le temps qu'elle guérisse. Ce que l'opposition propose, c'est d'arracher le pansement et de renoncer purement et simplement à la réforme.

On nous dit ensuite que cette réforme constitue l'aveu que nos choix politiques détruisent l'emploi. On en a déjà parlé à de nombreuses reprises, notamment ce

matin. Soyons précis, parce que les enseignantes et les enseignants méritent des chiffres plutôt que des slogans. Il faut distinguer une perte de charge d'une perte d'emploi. L'an prochain, rien que dans le degré supérieur, 2 170 postes se libèrent; 4 000 sur l'ensemble de l'enseignement secondaire. L'emploi enseignant n'est donc pas détruit, il se recompose chaque année. Dans certains pouvoirs organisateurs tels que Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), par exemple, il est vrai que cette recomposition est plus régulière que dans d'autres pouvoirs organisateurs.

On nous répond ensuite que le niveau macro n'existe pas sur le terrain. C'est justement notre argument: nous ne gérons pas des moyennes. Au travers de ce texte, nous protégeons des personnes. Si nous votons cette protection supplémentaire, c'est parce que derrière les chiffres, il y a des femmes et des hommes.

Un autre reproche formulé par l'opposition, c'est qu'avec ce texte, on n'aide que les enseignants temporaires prioritaires. C'est inexact. C'est une question de droit, notamment social, plutôt que de préférence. L'enseignant temporaire prioritaire a acquis, par son ancienneté, un droit sur un volume de charges. Les temporaires dits «simples» n'ont pas ce droit, mais ils ne sont pas oubliés pour autant, puisque, dans le DP2 tant décrié par l'opposition, ils sont déjà protégés par le gel des réaffectations de l'article 41, et la transparence des emplois par l'intermédiaire de Primoweb. Ce sont donc deux situations différentes qui donnent naissance à deux protections distinctes. Personne ne reste sur le carreau.

On nous dit encore que ces périodes constitueraient du temps creux ou des tâches sans intérêt. Je veux être clair, car ce sont des milliers d'enseignantes et d'enseignants qui entendent cette phrase. Accompagner un élève en décrochage, soutenir un enfant à besoins spécifiques, encadrer un stage, est-ce vraiment du temps creux? Ce sont des missions consacrées par le Pacte pour un enseignement d'excellence, dont certains font l'éloge depuis de nombreuses années. Ces périodes comptent à l'euro et au jour près, comme un cadre organique: ni le traitement ni l'ancienneté ne sont reniés. De plus, si un enseignant ou une enseignante préfère donner cours dans sa matière ailleurs dans une autre école, il ou elle reste parfaitement libre de le faire.

Disons clairement qui fait quoi, car c'est cette clarté qui garantit que la mesure fonctionnera. Le législateur, c'est-à-dire nous, fixe le droit: qui est protégé, sur quel volume, jusqu'à quand. Le pouvoir organisateur, l'école, est en première ligne. C'est elle qui, au plus près du terrain, introduit la demande, par le biais d'un seul document, le DOC12, et qui confie à l'enseignante ou à l'enseignant la mission correspondant à son profil et aux besoins de l'établissement. Nous lui faisons confiance, car personne ne connaît mieux qu'elle la réalité de ses équipes.

L'administration octroie ensuite les périodes et le Gouvernement garantit ce cadre. Il a inscrit une provision budgétaire de 16,4 millions d'euros sous le contrôle de l'Inspection des finances. Le Gouvernement accompagne les directions

par une circulaire et procède, en décembre, à une évaluation. Mme la Ministre ne décide donc pas école par école. Elle fixe le cadre et vérifie qu'il est respecté. Chacun a sa place. C'est la seule condition pour qu'une mesure tienne, et c'est exactement l'inverse d'une usine à gaz, comme on a pu l'entendre en commission.

Vient alors la question de l'après. Soyons précis, la mesure court jusqu'au 31 décembre 2026 et les enseignants et enseignantes concernés sont rémunérés jusqu'à cette date, car ils sont à disposition de leur école. Ce n'est pas un préavis déguisé, c'est un temps donné pour se repositionner pendant que des postes se libèrent. Ensuite, le Gouvernement évaluera et pourra prolonger la mesure jusqu'au 2 juillet 2027, c'est-à-dire la date de la fin de la prochaine année scolaire.

Le Conseil d'État nous a interpellés sur ce pouvoir de prolongation au nom du principe de légalité.

Le Conseil d'État nous a interpellés sur le pouvoir de prolongation, au regard du principe d'égalité et de l'article 24, § 5, de notre Constitution. Notre majorité a choisi de ne pas amender le texte sur ledit point, car il fixe déjà l'essentiel. Qui est protégé? Ce sont les temporaires prioritaires. Sur quoi porte la protection? Il porte sur le volume de charge déterminé au 3 juillet 2026. Jusqu'à quand sont-ils protégés? Ils le sont jusqu'au 2 juillet 2027 au plus tard. Pourquoi le sont-ils? Le but est d'accompagner la transition vers les 22 périodes.

Nous sommes conscients que le fait de passer de 20 à 22 périodes constitue une révolution pour le degré supérieur et que des enseignantes et des enseignants ont mal vécu une telle annonce. Nous devons toutefois continuer à avancer, tout en accompagnant la transition.

La prolongation prévue n'est donc pas une mesure nouvelle. Il s'agit de la poursuite strictement bornée d'un dispositif déjà encadré. Le gouvernement ne peut ni élargir les bénéficiaires ni modifier l'objet de la mesure. Il pourra seulement décider si la même protection doit se poursuivre, dans la limite que nous avons fixée, si des situations résiduelles que le décret entend prévenir persistaient encore.

Nous avons donc fait un choix et nous l'assumons: inscrire dans la loi les éléments essentiels et confier à l'évaluation du mois de décembre le soin de regarder la réalité du terrain, plutôt que de figer dès le mois de juillet des critères rigides qui étoufferaient les directions.

Fixer, dès aujourd'hui, des critères trop détaillés et trop rigides pour cette évaluation risquerait en effet de compliquer inutilement le travail des pouvoirs organisateurs et des directions, en leur imposant de justifier leurs opérations de réaffectation sur la base d'éléments allant au-delà du simple document administratif déjà prévu, à savoir le «DOC12». Nous avons donc préféré la solution la plus simple, la plus lisible et la plus respectueuse du travail des équipes éducatives et des pouvoirs organisateurs.

Sans figer dans la loi des critères rigides qui deviendraient contraignants et alourdiraient la charge de travail des pouvoirs organisateurs et des directions, l'évaluation n'en sera pas pour autant abstraite. Une fois la seconde vague de réattributions et le comptage d'octobre passés, les écoles auront stabilisé leurs effectifs et, grâce à l'amélioration de Primoweb, prévue dans le DP2, nous disposerons d'une meilleure vision des emplois qui seraient encore vacants.

L'évaluation devrait ainsi porter, selon les données disponibles, notamment, sur le nombre de postes temporaires prioritaires encore sous statut transitoire, les emplois vacants et leur durée et leur adéquation avec des profils disponibles dans les écoles voisines. L'objectif est de déterminer si le dispositif doit être prolongé pour accompagner les mouvements de personnel ou s'il risque, au contraire, de dissuader certains enseignants de rejoindre des postes disponibles ailleurs.

En effet, la mesure ne vise pas à pérenniser des situations qui pourraient se résoudre autrement, mais à accompagner une transition le temps que les enseignants concernés retrouvent une affectation adaptée à mesure que des postes se libèrent, les enseignants devant, durant cette période, continuer leurs démarches pour retrouver une charge de cours. Ce n'est donc pas un gel de la situation, mais un temps supplémentaire donné à ces enseignants pour se repositionner dans ce nouveau cadre.

Chers collègues, nous pouvons être en désaccord sur la réforme des 22 périodes. Nous en avons déjà débattu longuement et les positions de chacun sont connues, mais refuser d'accompagner celles et ceux qui vivent cette réforme au motif qu'elle ne vous plaît pas reviendrait à prendre des enseignants en otages d'un désaccord politique. Nous vous invitons à faire le choix du bon sens et du pragmatisme.

Je terminerai en m'adressant une dernière fois directement à vous, les enseignants temporaires prioritaires, qui êtes affectés par cette réforme. Cette mesure a été pensée pour vous; elle protège votre volume d'emploi, votre traitement, votre ancienneté et vous laisse le temps de choisir en liberté. Elle compte sur vos directions et vos pouvoirs organisateurs pour la rendre bien réelle dès la rentrée. Anticiper un effet avant qu'il survienne, ce n'est pas de l'improvisation, mais exactement le contraire. Ce n'est pas une mesure d'exception fragile ou improvisée; c'est un dispositif calibré, limité dans le temps, assorti d'une clause de rendez-vous et pensé pour que la réforme structurelle du passage de 20 à 22 périodes se déploie sans laisser d'enseignant seul face à un effet de calendrier qu'il n'a pas choisi.

Chers collègues, pour toutes ces raisons, je vous invite, au nom de mon groupe et de la majorité, à adopter ce texte.

M. le président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Je ne vais pas revenir sur la mesure qui fait l’objet de la présente proposition de mesure transitoire, cette augmentation de la charge pour les enseignants dans le degré supérieur. Je pense qu’elle a déjà longuement et largement été débattue dans cette enceinte. Chacun connaît les positions de chaque groupe, ici et ailleurs. Je vais plutôt me concentrer sur le contenu de notre proposition.

Celle-ci poursuit un autre objectif exposé par M. Soupard. Cet objectif part d’un constat simple, celui qu’une réforme structurelle peut être globalement soutenable tout en produisant pour certaines personnes des conséquences immédiates qui nécessitent un accompagnement particulier.

Je ne pense pas que c’est le cas ici, dans notre Assemblée, mais certains peuvent parfois croire que la fin d’année scolaire rime avec le début des vacances pour les enseignants, que c’est le moment de souffler, de se projeter sereinement vers la prochaine rentrée. Malheureusement, ce n’est pas toujours le cas. En effet, chaque année, de nombreux enseignants vivent traditionnellement cette période avec beaucoup d’incertitudes: «Y aura-t-il encore suffisamment d’élèves pour maintenir mon option, ma classe? Y aura-t-il suffisamment d’inscriptions? Mon horaire sera-t-il complet à la rentrée?» Ce sont des réalités qui existent depuis longtemps dans notre enseignement. De plus, c’est vrai qu’avec la mesure que nous avons inscrite dans le DP2, nous avons ajouté un paramètre qui amène encore plus d’incertitudes.

Comme vous, nous rencontrons les acteurs du secteur – syndicats, enseignants, fédérations de pouvoirs organisateurs – et leurs inquiétudes ne portent pas uniquement sur le principe de la réforme, mais aussi et surtout sur ses conséquences très concrètes pour des situations individuelles. C’est précisément pour répondre à ces situations que nous avons déposé cette proposition de décret.

Comme je l’ai fait en commission, je vais essayer d’être le plus clair possible et de prendre quelques exemples simples pour illustrer mes propos. Sur le terrain, dans une école, plusieurs départs à la pension permettront d’absorber naturellement l’augmentation de la charge. Dans ce cas-là, les temporaires prioritaires conserveront leur attribution et c’est très bien. Dans une autre école, aucun départ n’est prévu. Dès lors, les derniers arrivés, même s’ils sont là depuis longtemps, vont perdre tout ou partie de leur charge. Dans une troisième école, il y a quelques départs naturels, mais ils ne compensent pas la diminution d’heures disponibles. Là aussi, certains enseignants temporaires prioritaires vont se retrouver en difficulté. Je pourrais continuer comme cela à l’infini: il y a autant de situations qu’on peut l’imaginer. Ces situations illustrent une réalité essentielle: derrière une même réforme, les conséquences ne sont pas identiques partout. Il n’existe pas un terrain unique, une réalité unique, mais une multitude de terrains, une multitude de réalités.

D'ailleurs, dès le début, le groupe Les Engagés a distingué deux niveaux d'analyse. Le premier concerne la réalité globale du système. Chaque année, plus de 2 000 équivalents temps plein (ETP) se libèrent naturellement dans le degré secondaire supérieur et près de 4 000 si on prend en compte l'ensemble du cycle secondaire, ce à quoi il faut ajouter les effets de la pénurie relativement importante d'enseignants dans de nombreuses disciplines. On peut également y ajouter le fait qu'il y aura moins de diplômés cette année puisque la formation initiale des enseignants a été allongée. Tous ces éléments nous permettent d'affirmer que nous ne nous trouvons pas face à une vague de suppressions d'emplois. Les équipes du système seront en mesure d'absorber une grande partie des effets de la réforme.

Outre ce volet global, il existe une seconde réalité, celle du terrain, celle que vivent concrètement les enseignants, où les mouvements d'emploi ne s'opèrent pas partout au même rythme, où les besoins sont différents selon les disciplines, les territoires ou les établissements. Il se peut donc que des emplois existent à l'échelle globale sans qu'un enseignant puisse immédiatement retrouver, dans sa région et sa fonction, une attribution qui lui corresponde.

Ce sont deux faces d'une même pièce. On ne peut se limiter à une seule face. On ne peut se réjouir, d'une part, d'avoir mis en œuvre un plan de pilotage dans l'enseignement spécialisé et, d'autre part, de se limiter à une vision globale dans le cadre de la présente mesure. Il importe d'être cohérent et de prendre les deux niveaux d'analyse en considération. Le décalage entre le volet global et le volet de terrain existe bel et bien. Nous ne l'avons jamais nié. C'est précisément parce que nous l'avons reconnu dès le départ que nous estimons nécessaire de prévoir un accompagnement spécifique. Derrière les statistiques, il y a des hommes et des femmes, des enseignants qui exercent leur mission dans leur école parfois depuis de très nombreuses années, et ce, sans y être nommés.

Notre objectif est simple: éviter que des enseignants temporaires prioritaires quittent aujourd'hui l'enseignement, alors même que les mouvements naturels des prochains mois permettront, dans de très nombreux cas, de retrouver progressivement une attribution correspondant à leur profil.

Autrement dit, notre proposition ne constitue pas un retour en arrière et ne remet pas non plus en cause l'objectif poursuivi par le DP2, mais traduit une conviction que nous avons toujours défendue avec mon groupe, à savoir que lorsqu'une réforme structurelle rencontre des situations individuelles particulièrement sensibles, notre responsabilité est de les accompagner. Reste la question essentielle de savoir comment et mon collègue Alain Deneef va tâcher d'y répondre de manière précise.

M. le président. – La parole est à M. Deneef.

M. Alain Deneef (Les Engagés). – Chers collègues, le dispositif que nous proposons est volontairement ciblé. Il s'adresse aux enseignants temporaires prioritaires qui, à la rentrée scolaire, ne retrouveraient pas une charge de travail équivalente à celle dont ils disposaient avant l'entrée en vigueur de la réforme. Dans cette situation, le pouvoir organisateur devra – j'insiste – solliciter des périodes complémentaires afin que ces enseignants conservent temporairement un volume d'emploi équivalent à celui qu'ils occupaient jusqu'alors.

Durant cette période, ils exerceront dans leur établissement des missions utiles à la vie de l'école: accompagnement des élèves, différenciation pédagogique, soutien aux besoins spécifiques, coordination, orientation, participation aux projets de l'établissement ou encore remplacement de collègues absents. Ces missions s'inscrivent pleinement dans la mission éducative des établissements. Elles s'inspirent directement d'un dispositif statutaire déjà connu des acteurs de terrain et seront attribuées en fonction du profil de l'enseignant et des besoins de l'école. Le texte privilégie d'ailleurs en premier lieu le remplacement dans la ou les fonctions exercées au 3 juillet 2026, afin que les compétences disciplinaires des enseignants continuent à être mobilisées au bénéfice des élèves.

En parallèle, le dispositif est conçu pour permettre à ces enseignants de poursuivre leurs démarches afin de retrouver progressivement une charge de cours correspondant à leur profil, et ce, au rythme des mouvements naturels de l'emploi. La philosophie est simple: accompagner une période de transition plutôt que provoquer des ruptures immédiates, en laissant les mouvements naturels de l'emploi produire progressivement leurs effets.

En commission, j'ai entendu plusieurs interrogations sur le fonctionnement concret du dispositif. La première concerne son calendrier. Quatre dates doivent être gardées à l'esprit. Le 3 juillet 2026 constitue la photographie de référence. C'est la charge exercée à cette date qui servira de base au maintien transitoire. Le 24 août 2026 sera la date d'ouverture du dispositif. C'est à partir de cette date que les pouvoirs organisateurs pourront introduire leurs demandes via la procédure habituelle du DOC 12. Nous avons délibérément choisi de nous appuyer sur un outil déjà connu des écoles, car il ne s'agit pas de créer une nouvelle procédure administrative. Deux mentions supplémentaires dans le DOC 12 suffiront. Le 31 décembre 2026 n'est pas une date de fin automatique du dispositif. C'est à cette date que le gouvernement devra dresser un bilan objectif de ce dernier afin de déterminer – sur la base des situations réellement constatées sur le terrain – si sa prolongation jusqu'au 2 juillet 2027 est nécessaire. Cette évaluation n'aura rien d'abstrait.

Elle interviendra une fois les opérations de réattribution largement achevées, le comptage d'octobre réalisé et les attributions stabilisées. C'est ce qui justifie le calendrier annoncé de fin de cette première partie de mécanisme transitoire au 31 décembre 2026. À cette date, nous disposerons en effet d'une vision beaucoup

plus fidèle de la réalité de la rentrée, mais aussi d'une meilleure visibilité sur les emplois effectivement vacants, notamment grâce à l'amélioration de leur publication prévue sur Primoweb. À ce sujet, le Conseil d'État formule une observation sur le paragraphe 6 en rappelant que l'article 24, § 5, de la Constitution impose que le décret fixe lui-même, dans ses éléments essentiels, les critères de cette prolongation et pas dans ses seuls développements.

Dans la mesure des données disponibles au moment où elle intervient, l'évaluation devrait prendre en compte plusieurs éléments: une estimation du nombre de temporaires prioritaires qui bénéficient encore du dispositif transitoire; le nombre d'emplois vacants et la durée de cette vacance; la correspondance entre ces emplois et les qualifications des enseignants temporaires prioritaires disponibles dans les écoles environnantes.

L'évaluation visera ainsi à déterminer si une prolongation du dispositif est nécessaire, afin d'accompagner les mouvements naturels du personnel ou si le dispositif incite les enseignants concernés à rester dans leur école d'origine, alors que des emplois seraient disponibles dans d'autres écoles.

Autrement dit, la proposition de décret prévoit, dès aujourd'hui, la possibilité d'accompagner les enseignants jusqu'à la fin de l'année scolaire si les circonstances le justifient. Le choix d'un bilan intermédiaire permet précisément de fonder cette décision sur la réalité des mouvements d'emploi, plutôt que sur des hypothèses. J'entends également les questions relatives au contrôle du dispositif. Concrètement, nous faisons le choix de nous appuyer sur les acteurs qui connaissent le mieux la réalité du terrain, à savoir les directions, les pouvoirs organisateurs et, bien entendu, les membres du personnel eux-mêmes.

Certains ont dit, en commission, que la confiance ne suffira pas. Au contraire, cette mesure repose sur un équilibre entre confiance et responsabilité. La confiance est accordée aux pouvoirs organisateurs et directions qui introduiront les demandes au plus près des réalités et des besoins du terrain. Ce sont d'ailleurs eux qui disposent de la meilleure connaissance de l'organisation de leurs emplois, des évolutions de leur nombre total de périodes professeurs (NTPP) et des effets concrets de la réforme sur les attributions. C'est précisément cette connaissance du terrain qui justifie le choix de leur confier l'appréciation de la mesure.

C'est précisément leur connaissance du terrain qui justifie le choix de leur confier l'appréciation des situations ouvrant droit au dispositif. Confiance également envers les membres du personnel qui continueront, comme aujourd'hui, à signaler toute évolution de leurs attributions lorsqu'ils retrouveront des heures ailleurs.

Responsabilité également, car le bilan prévu en décembre permettra précisément d'objectiver les situations vécues sur le terrain, d'évaluer l'utilisation du dispositif, son impact réel ainsi que le respect des mécanismes statutaires existants. Il permettra aussi de disposer d'une vision plus complète des facteurs ayant conduit

aux pertes de charge constatées et d'apprécier, sur cette base, la nécessité éventuelle de prolonger la mesure.

Enfin, la confiance ne peut fonctionner que si chacun connaît précisément les règles du jeu. Il est donc essentiel que le gouvernement accompagne la mise en œuvre de cette mesure par une communication claire destinée aux pouvoirs organisateurs, aux directions et aux membres du personnel afin que chacun maîtrise pleinement ses droits, ses obligations et les démarches à accomplir.

J'ai aussi entendu, en commission, des interrogations relatives au coût de cette mesure. Oui, elle a un coût, estimé, selon l'hypothèse maximale, à 16 391 000 euros pour la période allant de la rentrée au 31 décembre 2026. Le qualificatif «maximale» est essentiel, non pas parce qu'il n'y aurait plus de fonds disponibles après la période mentionnée, mais parce que, pour toutes les raisons que nous avons déjà souvent évoquées, de nombreux enseignants temporaires prioritaires retrouveront des heures au fur et à mesure que les mois passent.

Ce montant fait l'objet, par le biais d'un amendement débattu plus tôt aujourd'hui, d'une provision budgétaire spécifique et d'un suivi par le gouvernement. Il faut rappeler le sens de cet investissement: l'augmentation de la charge de travail des enseignants participe du redressement durable des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La mesure transitoire, elle, n'a pas vocation à devenir permanente; elle constitue un investissement ponctuel destiné à accompagner une année de transition particulièrement sensible.

Autrement dit, nous faisons le choix d'accompagner les personnes concernées pendant cette période de transition, alors que les effets budgétaires de la réforme, eux, s'inscrivent dans la durée.

Enfin, cette proposition ne doit pas être regardée de manière isolée. Elle complète les autres mesures déjà adoptées dans le décret-programme: le report d'un an des réaffectations, l'amélioration de la publication des emplois vacants par le biais de Primoweb ainsi que les mesures relatives aux début et fin de carrière. Ces mesures poursuivent une même logique: accompagner les personnes, en particulier lorsque les ajustements ne se font pas partout au même rythme.

En substance, le débat qui nous réunit aujourd'hui n'est pas de savoir si l'augmentation de la charge est une mesure confortable. Personne ne le prétend. Depuis le premier jour, nous avons assumé une ligne de conduite claire. En effet, cette réforme participe à l'assainissement des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, assainissement indispensable si nous voulons retrouver demain des marges de manœuvre pour réinvestir dans notre enseignement. Lorsqu'une décision est difficile, elle se doit d'être accompagnée et c'est précisément ce que nous faisons.

Nous n'avons jamais considéré que les réalités individuelles étaient secondaires au regard des équilibres budgétaires. Nous avons toujours défendu l'idée inverse:

une réforme structurelle peut être nécessaire, tout en exigeant une attention particulière pour les personnes qui en subissent les conséquences les plus directes. C'est exactement la philosophie de la mesure transitoire présentée. Elle ne remet pas en cause la réforme, ni l'objectif budgétaire, ni les nouvelles attributions; elle accompagne simplement la période où les effets de la réforme sont les plus difficiles à vivre. Nous savons qu'un enseignant ne change pas d'élèves, d'école ou de projet pédagogique comme on déplace une ligne dans un tableau Excel.

Nous savons aussi que les mouvements d'emploi ne s'opèrent pas partout au même rythme. Dans certaines disciplines, dans certains territoires, les départs naturels permettront rapidement de retrouver une charge complète. Dans d'autres situations, cela prendra plus de temps. C'est précisément ce temps que nous voulons offrir aux enseignants temporaires prioritaires. Non pas pour figer durablement les situations, mais pour éviter qu'ils quittent l'enseignement au moment même où les départs naturels, les recrutements futurs et le retour à un flux normal de diplômés permettront progressivement d'absorber les effets de la réforme.

Nous ne minimisons aucune difficulté. Nous savons que cette rentrée sera exigeante et que certaines situations resteront humainement compliquées, mais nous pensons que la bonne réponse n'est pas de rediscuter aujourd'hui de l'ensemble de la réforme. La bonne réponse est de l'accompagner avec lucidité, pragmatisme et considération.

M. le président. – La parole est à M. Kaynak.

M. Ersel Kaynak (PS). – Chers collègues, cela fait à présent neuf mois que le gouvernement Azur a décidé de réaliser 115 millions d'euros d'économies sur le dos des enseignants et des élèves du degré secondaire supérieur en réduisant l'encadrement de 1 300 équivalents temps plein, neuf mois qu'il a acté une réforme à la fois désastreuse pour l'emploi et les apprentissages, neuf mois que la majorité défend à bras-le-corps une politique d'austérité antisociale à laquelle s'opposent tous les opérateurs de terrain.

Aujourd'hui, alors que toutes les opérations de réaffectation ont été réalisées, alors que les enseignants ont déjà reçu leur C4 et que la rentrée a lieu dans six semaines, alors que les directions devraient commencer à prendre un peu de repos bien mérité, c'est dans la précipitation la plus totale que les députés de la majorité viennent défendre dans notre assemblée un régime transitoire supposé sécuriser la transition.

La provision de 16 millions d'euros nécessaire pour financer ce régime n'avait d'ailleurs même pas été prévue lors du conclave sur l'ajustement budgétaire. Elle n'a été intégrée au budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles que ce matin par voie d'amendement. Tandis que le MR minimisait la portée de cette proposition de décret et tentait encore maladroitement d'opérer une distinction entre perte

de charge et perte d'emploi – nous l'avons encore entendu à l'instant –, Les Engagés nous ont présenté ce texte comme étant la septième merveille du monde.

Chers collègues de la majorité, que voulez-vous régler exactement avec cette proposition de décret? Comment ce texte, bricolé de toutes pièces pour tenter de répondre à la fronde sociale inédite qui a mobilisé le secteur ces derniers mois, permet-il de résoudre quoi que ce soit? Quelqu'un doit payer le prix de vos réformes. Prétendre que vos coupes sombres et aveugles sont indolores est un mensonge, c'est du cynisme, c'est du mépris, c'est surtout irresponsable.

La semaine dernière, en commission, – et nous l'avons encore entendu aujourd'hui –, la majorité s'est une fois de plus révélée incapable d'assumer toutes les conséquences de ses décisions. J'en prends pour preuve la façon dont vous vous raccrochez à la clause de rendez-vous fixée en décembre pour juger du sort des enseignants temporaires prioritaires dont la situation d'emploi n'aurait pas encore été réglée.

Les critères d'évaluation de la mesure ne sont pas clairs, et pour cause, puisque la casse sociale liée à l'augmentation de la charge à vingt-deux périodes est inévitable. Sinon, au risque de me répéter, comment le gouvernement pourrait-il réaliser une économie de 115 millions d'euros, ou des non-dépenses pour reprendre la novlangue désormais en vogue?

La réforme du gouvernement a un impact négatif sur l'emploi, des enseignants resteront sur le carreau. Les conditions d'emploi de ceux qui restent vont se dégrader. C'est le principe même du choix du gouvernement qui consiste à diminuer le cadre de l'emploi.

Notre groupe s'abstiendra lors du vote, car nous ne nous opposerons pas formellement à ce dispositif. Nous espérons naturellement qu'il permettra à des membres du personnel de bénéficier d'une certaine protection face aux opérations de réaffectation de grande envergure généralisée par l'augmentation de la charge horaire des enseignants du degré secondaire supérieur.

Tant mieux pour toutes celles et tous ceux qu'un tel mécanisme sauvera temporairement. Toutefois, nous ne pouvons pas cautionner un système qui, conjugué au gel des réaffectations des temporaires et à la possibilité de prester 23 périodes pour des professeurs à cheval sur le degré inférieur et supérieur, s'apparente à une véritable usine à gaz. Une usine à gaz dont les modalités opérationnelles restent floues et qui n'aurait jamais dû voir le jour sans la réforme budgétaire du gouvernement.

Sur le plan opérationnel, nous vous avons interrogé sur l'exigence imposée aux temporaires prioritaires souhaitant bénéficier de la mesure, à savoir avoir fait acte de candidature préalablement à l'adoption du décret. Nous avons également soulevé les inquiétudes relatives à la rémunération des membres du personnel qui se verront notifier une fin de désignation à la veille du congé de Noël. Nous avons

enfin exprimé de sérieuses réserves sur la nature des missions qui devraient être réalisées dans un tel cadre.

Sur ce dernier point, la majorité a réagi en nous attribuant des propos que nous n'avons pas tenus sur des tâches que le MR a lui-même qualifiées de subalternes – il suffit de lire le rapport. Or nous vous avons simplement interrogés sur la pertinence d'attribuer des missions de coordination pédagogique, ou de participation à la réalisation du plan de pilotage, à des membres du personnel qui quitteront l'établissement quatre mois plus tard. Des professeurs qui ne demandaient qu'une chose: pouvoir continuer à enseigner et se mettre au service des apprentissages des élèves; en somme, continuer à faire le métier pour lequel ils ont été formés. Cette possibilité, vous la leur avez retirée, et rien ne pourra le leur faire oublier.

À la rentrée, des enseignants se verront octroyer un sursis, certes, mais un sursis sans aucune garantie pour leur avenir après le 31 décembre. Cette rustine n'est ni suffisante ni rassurante. La seule mesure transitoire qui pouvait offrir un réel temps de réflexion était de reporter la réforme d'un an. Tous les partis de l'opposition ont déposé un amendement en ce sens, mais vous l'avez balayé sous prétexte que la mise en œuvre des nouvelles dispositions serait à la fois urgente et sous contrôle. Tellement sous contrôle que vous apportez, par cette proposition de décret, une deuxième correction à un décret voté il y a à peine un mois. C'est un record du monde d'impréparation et d'improvisation.

Le pire reste que, après avoir démenti pendant des mois l'idée qu'il n'y aurait que des pertes d'emplois, voici que le MR et Les Engagés endossent une position complètement schizophrène qui consiste en même temps à nier l'impact de leur politique et à défendre la nécessité de prendre des mesures transitoires pour temporiser ses effets sur le personnel enseignant. Votre attitude nourrit la confusion et le chaos dans les écoles. Vos textes sont tellement flous et génèrent tellement de situations kafkaïennes sur le terrain que les gens censés les mettre en œuvre s'arrachent chaque jour un peu plus les cheveux.

Les nombreux témoignages publiés par la presse et sur les réseaux sociaux continueront à se multiplier dans les prochaines semaines. Soit vous persistez à gouverner depuis votre tour d'ivoire. Soit vous décidez, enfin, de quitter votre monde parallèle pour répondre aux vrais enjeux de notre enseignement: les inégalités, le redoublement, le décrochage scolaire, la pénurie et l'attractivité du métier.

M. le président. – La parole est à M. Bauwens.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Messieurs Soupard, Deneef, Jacob. Nous voici donc à discuter d'un projet de décret qui, soi-disant, va protéger les enseignants contre les pertes d'emploi, des pertes d'emploi que vous avez créées vous-même.

Monsieur Soupard, vous avez raison, ce n'est pas un décret «sparadrap», c'est un décret «pompiers pyromanes». Vous avez mis le feu, et c'est vous qui, maintenant,

prétendez être le pompier qui va sauver les enseignants, tandis que c'est le contraire: vous les poussez du haut de la falaise.

Tout à l'heure, un collègue des Engagés a dit qu'il nous manquait le cadre de ce débat. Je vais me charger de le rappeler. Le 4 juin, devant notre Parlement, il y avait des milliers d'élèves, des milliers de professeurs, des enseignants, de la solidarité et un mouvement qui était en train de grandir contre la politique du gouvernement MR-Les Engagés. C'est pour cela qu'on débat aujourd'hui de votre décret «pompier pyromane». Depuis des mois, les gens qui étaient à nos fenêtres le 4 juin mènent une lutte.

Ils luttent contre la fermeture des 7TQ et contre vos réformes dans l'enseignement qualifiant. Depuis le début, le terrain que vous prétendez toujours écouter, les associations, l'opposition vous demandent de ne pas faire vos réformes. Vous allez punir les élèves qui ont le plus besoin de soutien, les élèves de la classe ouvrière. Vous allez exclure 500 enseignants de l'enseignement. Vous avez toujours répondu «parle à ma main, je continue», et c'est la raison pour laquelle ces personnes étaient ici le 4 juin.

Puis, les gens se sont mobilisés contre une deuxième chose: votre mensonge sur l'extension des repas gratuits dans les écoles. Depuis des mois, vous mentez à tout le monde. Vous avez réduit le budget de 21 millions d'euros à 8 millions d'euros, vous avez réduit le budget de 3,70 euros par élève à 47 cents par élève, juste de quoi acheter deux œufs, et puis vous prétendez que vous avez étendu la gratuité.

Monsieur Janssen, vous reprochez au PTB de parler de mépris. En effet: les écoles vous disent que ce n'est pas possible et vous le faites quand même. C'est contre ce mépris pour les élèves et les écoles que les gens étaient aux portes de notre Parlement le 4 juin. On les comprend.

Ensuite, le matériel scolaire gratuit a été quasiment supprimé. Vous passez de 70 euros à 24 euros par élève. Les pouvoirs organisateurs vous disent partout qu'il n'est pas possible de prévoir un enseignement gratuit. Vous les placez devant une mission impossible, car, d'un côté, ils ne peuvent pas fournir le matériel, et, d'un autre côté, vous leur interdisez – à juste titre – de demander de l'argent aux parents. Là aussi, vous avez dit que c'était faux, que vous mainteniez le matériel scolaire gratuit.

Les écoles n'avaient qu'à trouver des moyens ailleurs. Vous avez toujours le même discours: vous dites faire confiance aux écoles pour se débrouiller avec la situation impossible qui leur est imposée. C'est la raison pour laquelle les élèves et les enseignants ont manifesté le 4 juin dernier.

Ils ont enfin manifesté pour protester contre la mesure la plus choquante de l'année, celle visant à supprimer 1 300 emplois dans l'enseignement. En effet, 10 % de charge de travail en plus signifie 10 % de personnel en moins. Vous assumez

vouloir réaliser des coupes sombres dans le nombre d'enseignants, et ce, en période de pénurie.

La manifestation des enseignants vous a fait peur pour deux raisons. Vous avez eu peur parce que, dans toutes les soirées d'information, on ne parle plus uniquement de l'augmentation de 10 % de la charge de travail des enseignants ni de la suppression de la gratuité du matériel scolaire, mais de votre projet visant à créer une école à deux vitesses. C'est la grande force de ce mouvement. Les enseignants ont compris qu'il ne s'agissait pas d'une simple mesure, mais bien d'un plan généralisé du gouvernement visant à appauvrir l'enseignement afin de créer une école publique dépourvue de moyens pour pouvoir conserver un enseignement de qualité pour les nantis. Vous avez également craint que le mouvement continue. Vous aviez raison. Vous avez alors improvisé une conférence de presse, lors de laquelle vous avez affirmé vouloir sauver les enseignants pour que le mouvement se calme. Mais le lendemain du vote illégal qui s'est produit au sein de notre Parlement, le mouvement a repris de plus belle. En réalité, il ne s'est jamais calmé.

Monsieur Resinelli, voilà le cadre dans lequel nous évoluons. C'est pour cette raison que les membres de la majorité ont improvisé un projet de décret qui prétend éteindre le feu et sauver les emplois des enseignants qu'ils ont mis dans le pétrin.

Monsieur Soupert, vous défendez un projet de décret qui n'en est pas un. C'est un faux projet de texte qui n'offre aucune garantie de protection de l'emploi. Vous le dites d'ailleurs vous-même; arrêtez donc d'être hypocrite. Vous avez dit en commission que, face aux effets collatéraux de la réforme des 22 périodes, la majorité MR-Les Engagés avait choisi de ne pas laisser ces enseignants et enseignantes seuls et de leur construire un filet de sécurité.

Tout à l'heure, vous nous avez dit que personne ne resterait sur le carreau. Il faut oser l'affirmer, après avoir pris une mesure qui augmente la charge de travail des enseignants de 10 % et qui supprime 1 300 équivalents temps plein (ETP). C'est vous qui allez protéger les enseignants? C'est un mensonge, c'est de l'hypocrisie. Vous êtes le seul à croire à cette affirmation. Aucun enseignant ne vous croit! Ils se mobiliseront fin août et en septembre pour vous signifier que vous mentez.

Les enseignants seront de nouveau ici en septembre, voire à la fin du mois d'août, pour vous dire que vous mentez. Vous mentez, car vous avez affirmé plusieurs fois tout à l'heure que 1 300 personnes ne seraient pas réengagées, qu'il y avait 1 300 postes surnuméraires, que personne ne resterait sur le carreau. Pourtant, de simples calculs nous permettent de comprendre qu'une augmentation de 10 % de la charge de travail fait qu'il faudra 10 % d'enseignants en moins! Vous dites vous-même que vous allez économiser 100 millions d'euros avec ces mesures. Comment allez-vous économiser un tel montant sur les fiches salariales des professeurs sans virer des enseignants en période de pénurie? Vous mentez et vous le savez.

Par ailleurs, vous avez affirmé en commission, Monsieur Soupart, que le MR et Les Engagés sont les seuls à protéger les enseignants en gelant les affectations pendant un an. C'est cela, votre protection! Vous allez protéger les temporaires prioritaires pendant moins de quatre mois, car, le 18 décembre, toutes vos aides vont disparaître.

Toujours en commission, vous avez accusé les enseignants et tous ceux qui protestaient contre vos réformes de ne pas avoir compris. Vous avez affirmé que les pertes d'emploi au niveau micro seraient absorbées au niveau macro. C'est le tour de magie du gouvernement! Vous n'avez pas osé le répéter aujourd'hui, Monsieur Soupart, mais vous l'avez dit partout dans la presse: les pertes d'emploi au niveau micro seront absorbées au niveau macro.

Benjamin nous a écrit ceci: «Bonjour, suite à votre appel à témoignages, je me permets de vous partager mon ressenti et surtout mon dégoût. Je suis professeur de français depuis douze ans dans le degré supérieur. Je suis enseignant à l'Athénée royal de Waremmes et l'année qui arrive devrait m'apporter la sérénité tant attendue par le biais de la nomination. Au final, il ne me reste que treize heures. Mon directeur m'a proposé des missions, mais il peut me promettre au grand maximum 18 heures». Monsieur Soupart, les pertes d'heures d'un enseignant presque nommé sont-elles une perte d'heures micro ou une perte d'heures macro? Je vous laisserai un peu de temps de parole pour me répondre, parce que vous ne me répondez jamais. Quand Benjamin n'aura plus ses heures, c'est du niveau micro ou du niveau macro? Je vous le demande.

Sarah nous a écrit ceci, «pour témoigner»: «J'enseigne à l'Institut Saint-Louis depuis sept ans. Je suis nommée pour 20 heures au degré supérieur en français. Lors d'un entretien avec la direction, j'ai appris cet après-midi qu'à la suite de la réforme, je vais perdre 20 heures sur les 22 qui me sont assignées, étant donné que c'est l'ancienneté de service qui prend le dessus.» Par conséquent, elle perd son travail et se dit dévastée! «Je me suis lancée, de surcroît, dans une procédure de procréation médicalement assistée (PMA) pour devenir maman solo, pensant bénéficier d'une stabilité de l'emploi.» Monsieur Soupart, Sarah perd-elle son emploi micro ou son emploi macro? L'hypocrisie et le cynisme des paroles des Engagés et du MR à propos des pertes d'emploi atteignent des sommets.

Ensuite, MM. Deneef et Soupart nous ont dit qu'ils font confiance aux directions pour résoudre le problème des réaffectations. C'est une nouvelle tendance qui affecte cette majorité: elle supprime des postes et des difficultés et, ensuite, les directions sont livrées à elles-mêmes et doivent résoudre les problèmes. Vous affirmez maintenir la continuité pédagogique. Les directions vous demandent comment elles doivent maintenir cette continuité en donnant aux enseignants des missions qui ne sont pas les leurs. Les directions doivent garder leur personnel, mais les cours ne s'arrêtent pas le 18 décembre; ils se poursuivent

jusqu'en juin. Vous leur dites: «Débrouillez-vous! Nous avons créé un cadre et vous avez notre confiance.»

En revanche, quand la direction souligne que la mesure n'est pas praticable, là, vous faites moins confiance. Se pose alors un vrai problème. Vous prétendez protéger les enseignants, mais vous ne les protégez que jusqu'au 18 décembre. Après cette date, que devront-ils faire?

Je reviens sur votre promesse d'évaluation qui est, à mon avis, une fausse promesse. C'est impraticable! Nous avons déjà reçu des dizaines de témoignages d'enseignants disant que leur direction ne pourra le faire, parce qu'elle ne peut pas créer des postes temporaires dans l'école. Votre confiance, votre continuité et votre filet de sauvetage jusqu'au 18 décembre, dans la pratique, les écoles nous disent que ce n'est pas possible! Déjà vers la fin du mois d'août, cela posera un problème. Vous faites confiance, mais vous n'écoutez pas! C'est ça, le mépris dont nous vous accusons. Le mépris, c'est continuer dans l'hypocrisie, c'est multiplier les mensonges. Vous direz alors que ce sont les écoles qui sont responsables de la merde que vous créez! Ce mensonge et ce mépris entraînent le ras-le-bol des gens.

Monsieur Jacob, vous dites qu'il ne faut pas s'inquiéter, que le 18 décembre n'est qu'une date temporaire et qu'une évaluation aura lieu le même mois. Quand, comment et qu'allez-vous évaluer? Il n'existe aucune garantie, aucune ligne budgétaire faisant référence à cette évaluation. Tout le monde considère que vous allez procéder de la même manière que pour les repas gratuits. En effet, vous prétendiez que vous alliez évaluer les repas gratuits pour les adapter éventuellement par la suite. Pourtant, force est de constater qu'aucun bilan des repas gratuits n'a eu lieu! Vous avez tout supprimé. Cela résume votre manière de travailler.

J'ai récemment participé à une action organisée devant le cabinet de la ministre Glatigny par des enseignants qui, malgré les vacances scolaires, continuent de se battre contre les mesures. Une enseignante présente interprétait la date du 18 décembre 2026 comme le jour qui marquerait son préavis avant de recevoir son C4-Enseignement. C'est l'unique chose que vous êtes en train de faire!

Vous dites que vous êtes les seuls à penser eux enseignants temporaires prioritaires. Certes, vous proposez une fausse mesure qui, éventuellement, en sauvera quelques-uns jusqu'au 18 décembre. Cependant, tous les autres qui perdent leur emploi à cause de vos mesures, les jeunes, les autres enseignants temporaires, les enseignants de deuxième carrière, vous les poussez de la falaise. Vous ne pensez pas à sauver l'enseignement, vous aggravez la pénurie, en poussant les enseignants à quitter l'enseignement encore plus tôt qu'ils ne le font aujourd'hui. Avec le gouvernement Les Engagés-MR, il y aura, à la fin de la législature, moins de professeurs et une pénurie aggravée.

Je terminerai par deux éléments.

En réunion de commission, M. Soupart a un peu dérapé en demandant si, finalement, cette augmentation de la charge de travail détériorait vraiment les conditions de travail et la qualité de l'enseignement. La question est importante et le MR y répond en disant que l'augmentation de la charge est justifiée par la comparaison internationale, qui montre que, en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous restons en deçà des systèmes en vigueur dans les autres pays. Autrement dit, le MR prétend avoir des chiffres sur la charge de travail des enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui montreraient que ces derniers travailleraient moins que ceux des autres pays. Or, pendant des mois, nous avons demandé à la majorité où étaient les chiffres. D'où viennent ces chiffres sur le nombre d'heures que travaillent les professeurs du degré supérieur de l'enseignement, ces chiffres qui permettent de dire que les professeurs ne travailleraient pas assez et que l'augmentation de la charge horaire ne comporte aucun danger pour la qualité de l'enseignement? Vous osez le dire à des enseignants qui travaillent 42 à 47 heures par semaine. Où sont vos chiffres et votre étude? Montrez-les-nous, pour que nous puissions enfin avoir ce débat que nous attendons depuis longtemps.

Ensuite, vous nous avez également dit de ne pas nous inquiéter, affirmant qu'après avoir parlé de pain noir et de pain blanc, nous allions tous désormais manger le pain blanc et protéger les jeunes enseignants en adoptant bientôt le CDIE. Or, si nous voulons bien débattre du CDIE, nous ne voulons pas de celui présenté par Mme Glatigny dans le journal *«De Standaard»* au début du mois de juin, à savoir un CDI qui remplace la nomination. Vous venez d'enfoncer les jeunes enseignants dans les problèmes et, en supprimant la nomination, vous allez achever les enseignants restants.

Nous ne l'accepterons pas. Nous avons compris le mouvement né le 4 juin. Il reviendra ici à la fin du mois d'août. Si j'ai bien compris, des actions sont aussi prévues pendant l'été. Elles auront tout notre soutien.

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Cela fait maintenant presque dix mois que nous tentons dans ce Parlement de faire comprendre à la majorité combien son choix d'augmenter la charge de 10 % des enseignants de l'enseignement secondaire est une mauvaise idée, à la fois pour eux, pour leurs collègues, pour les élèves, mais aussi pour l'attractivité de la fonction. Surtout, plutôt que de résoudre le problème de pénurie, cette mesure l'accroîtra de façon significative.

Chers collègues du MR et des Engagés, vous avez avancé en fermant les yeux et en bouchant vos oreilles face aux signaux d'alerte, particulièrement face aux enseignants et aux élèves qui sont venus jusqu'au Parlement pour vous faire comprendre combien cette mesure était catastrophique. Mais rien n'y a fait: vous vous êtes entêtés!

Derrière cette obstination, face à la réalité, que vous avez choisi d'ignorer, vous reconnaissez finalement aujourd'hui l'évidence à demi-mot: il y aura bien des pertes d'emplois. Pourtant, jusqu'il y a peu, vous le réfutiez et vous nous expliquiez qu'il y avait un équilibre au niveau macro, comme si les enseignants vivaient dans une réalité alternative – celle de vos tableaux Excel.

Dernièrement, vous l'avez reconnu dans certaines prises de parole. Le ministre Dillières l'a par exemple reconnu, en réponse à des questions à la Commission communautaire française (COCOF). Vous l'avez reconnu au sein de ce Parlement, sauf M. Soupert. Vous le reconnaissez à travers le texte que vous nous soumettez. Ce texte le reconnaît, à tout le moins pour les temporaires prioritaires, puisqu'il propose une mesure d'atténuation provisoire.

Plus précisément, le gouvernement refile la patate chaude aux parlementaires de la majorité qui nous soumettent une proposition bricolée en dernière minute qui ne rencontre en rien l'objectif de ne pas perdre d'emplois, notamment ceux des plus jeunes. Cette proposition de décret ne fait donc que reporter de quatre mois ces pertes d'heures et d'emplois, et seulement pour certains enseignants.

On fait donc face à une proposition sparadrap bricolée à la va-vite. Par-dessus le marché, elle affaiblit la sécurité juridique du texte, n'a fait l'objet d'aucune concertation sérieuse et n'a pas été soumise pour une analyse de fond au Conseil d'État. Chers collègues de la majorité, je sais que les vacances approchent. Mais agir en *last-minute*, cela ne fonctionne pas bien, pour les textes légaux.

En commission, j'ai essayé avec les collègues de l'opposition de comprendre votre mesure, notamment parce que le texte lui-même se contredit et laisse un flou énorme sur la mise en pratique des mesures. Je posais donc des questions, et au plus je posais des questions, au plus je me rendais compte à quel point ce texte est inabouti.

Je me rendais compte combien ce texte était inabouti, qu'il était truffé d'imprécisions et qu'il induisait des éléments qui seront des sources de discriminations entre enseignants au sein même des enseignants temporaires prioritaires.

Vos explications en commission ou en séance plénière ne changent absolument rien au texte. Vous n'avez pas prévu d'amendement. Le texte est toujours le même. Au passage, nous avons même eu droit à des réponses contradictoires au sein même de la majorité sur ce même texte.

Je vous donnerai quelques exemples qui attestent du fait que votre proposition de décret est bancal et discriminatoire. Par exemple, sur les bancs du MR, j'ai entendu qu'il s'agirait d'une mesure destinée à temporiser, en attendant que les enseignants concernés trouvent une autre fonction. Sauf que cette explication ne se trouve nulle part dans le texte! Sur les bancs des Engagés, j'ai entendu que si les profs n'avaient pas trouvé de nouvelles heures, la mesure serait prolongée

après évaluation en décembre. Sauf que cette automaticité ne figure pas non plus dans le texte!

Et donc, qu'en est-il? On ne sait pas! Que sera-t-il demandé aux profs qui n'auraient pas retrouvé d'emploi en décembre?

On ne le sait pas. Que leur demandera-t-on pour renouveler le dispositif? On ne le sait pas. Peut-être leur demandera-t-on des preuves de recherche d'emploi, comme au FOREM ou chez Actiris? On ne le sait pas. Les auteurs du texte ne le savaient pas non plus. Si, au cabinet, vous avez la réponse, n'hésitez pas à intervenir dans la discussion.

Pour donner un autre exemple, le texte prévoit une évaluation de la situation au mois de décembre 2026, puisque la disposition s'arrête au 31 décembre. Enfin, cela s'inscrit dans la vision macro, habituelle du MR. En réalité, cela tombera autour du 18 décembre. Une évaluation serait donc organisée au mois de décembre 2026 pour déterminer si une prolongation aura lieu, alors même que la mesure s'arrête le même mois. L'évaluation sera menée par qui, comment, quand? On ne le sait pas! En effet, les congés de fin d'année dans l'administration, y compris de l'enseignement, commenceront le samedi 19 décembre.

Tout cela, on ne le sait pas. Il n'y a aucun élément sur les modalités ni sur le contenu de l'évaluation envisagée. Cela a pourtant été souligné par le Conseil d'État, bien qu'il n'ait pas eu le temps de remettre un avis sur le fond.

Avec quel budget l'opération sera-t-elle organisée? Sera-t-elle anticipée lors du conclave de 2027? On ne le sait pas!

Si la mesure n'est pas anticipée par le conclave budgétaire de 2027, comment financer une telle mesure non budgétée? En outre, si les professeurs apprennent seulement au mois de décembre si la prolongation a lieu ou pas, quelle nouvelle source de stress pour ces personnes qui ne sauront pas avant la fin de la compensation ce qu'il adviendra au 1^{er} janvier!

Je continue avec un troisième exemple. Rien dans le texte n'est clair sur la façon dont ces périodes, qui pourraient être compensées, est activée. Pire, le texte n'est pas clair, et même les auteurs de la proposition n'ont pas réussi à le clarifier! Qui doit demander la compensation: le membre du personnel, la direction, le pouvoir organisateur? On ne le sait pas.

J'ai également entendu des versions contradictoires en commission. Selon quelles procédures? On ne le sait pas non plus, car les commentaires d'articles et le dispositif se contredisent. Oui, nous en sommes là! Est-ce une obligation ou une possibilité de solliciter ces périodes? Tout est flou. Quel sera l'impact d'un éventuel refus de bénéficier de ces périodes de compensation au regard de l'Office national de l'emploi (ONEM), par exemple? Personne n'a pu nous répondre.

Par ailleurs, une condition prévue dans le dispositif est particulièrement préjudiciable et potentiellement sujette à des recours pour cause de discrimination: en résumé, pour bénéficier de la compensation, il faut que le membre du personnel temporaire prioritaire ait déposé une candidature préalable. Autrement dit, ces personnes doivent avoir anticipé, bien avant le 3 juillet, alors que les règles du jeu n'étaient même pas connues. Dans certains pouvoirs organisateurs, les profs ont dû déclarer leurs souhaits d'heures de cours à la fin du mois de mai, alors que, à nouveau, la possibilité n'existait même pas. Dès lors, seuls les temporaires prioritaires qui ont introduit une candidature pourront bénéficier de la mesure et pas les autres. Sincèrement, j'ignore qui a pondu ce texte, mais ce n'est pas vraiment sérieux de travailler comme cela.

Outre les approximations et les contradictions, j'en viens maintenant au fond. Si cette mesure donne l'illusion de «sauver» certains profs, en fait, elle aggrave considérablement la situation, puisque les temporaires prioritaires, qui auront des heures de compensation jusqu'à la fin du mois de décembre, risquent de passer à côté de fonctions qui se seraient ouvertes à partir de la rentrée et qui, dès lors, auraient été pourvues par d'autres candidats, notamment des temporaires non prioritaires. La majorité fragilise donc les temporaires prioritaires, d'autant plus que le dispositif – j'y reviens – s'arrête en réalité au 18 décembre. En effet, ce genre de mesure s'arrête généralement au dernier jour qui précède les congés scolaires. Dès lors, ces profs vont aussi perdre des jours d'ancienneté entre le 18 décembre et le 4 janvier – puisque les vacances se terminent à cette date –, ainsi que leurs rémunérations, et ce, sans savoir si un renouvellement aura lieu, puisqu'on ne sait rien de l'évaluation et de son impact.

La discrimination vient aussi du choix du gouvernement de prévoir des protections différentes entre professeurs ayant des statuts différents. Pourquoi pas les professeurs nommés? Pourquoi uniquement les temporaires prioritaires et pas les temporaires? La majorité a essayé de nous expliquer que ces derniers, les temporaires, connaissent déjà de l'instabilité dans leurs affectations. Et alors? Doit-on renforcer cette instabilité? Sur le terrain, bien loin des solutions «macro» dont raffole le MR, la solution est en fait impraticable pour les écoles comme pour l'administration.

Je m'excuse d'entrer dans des aspects techniques, mais c'est parce que le texte ne répond à rien de tout cela. Comment différencie-t-on la perte du nombre total de périodes professeurs (NTPP) de l'impact de la mesure du passage obligatoire non rémunéré aux 22 périodes? On ne sait pas.

La majorité prétend que tout va bien se passer, en faisant confiance. Nous aussi, on aime bien faire confiance aux écoles. Cependant, le problème, c'est que votre DP2 et votre DP3 sont lacunaires dans leur mise en œuvre. On vous l'a dit mille fois et les écoles risquent bien de ne pas pouvoir faire la différence. J'espère que vous ne tomberez pas *a posteriori* sur le dos des écoles. Si elles commettent des

erreurs, ce sera uniquement votre faute. Cerise sur le gâteau, le flou qui entoure la mesure et sa potentielle prolongation, qui induit un impact budgétaire. Lequel? On ne sait pas.

Enfin, et parce que c'est un aspect largement ignoré par la ministre et les députés de la majorité jusqu'ici, il est essentiel de s'interroger sur l'impact de ces mesures sur la qualité des apprentissages et l'intérêt des élèves. Pour les écologistes, c'est un sujet essentiel et c'est ce qui, en commission, nous a amenés à nous interroger sur la liste des missions auxquelles les temporaires prioritaires pourraient être affectés pour ces fameuses mesures de compensation. Pour cela, nous avons consulté les acteurs de terrain, celles et ceux que vous avez choisi d'ignorer depuis des mois. Nous avons lu le retour des organisations syndicales à ce sujet. Leurs critiques, je ne vous le cache pas, sont nombreuses, mais je retiendrai notamment leurs critiques à l'égard de la liste des missions retenues au paragraphe 4.

Certaines de ces missions nécessitent soit une application sur une année complète, et c'est incompatible avec une mesure de compensation de quelques mois – par exemple, des missions de coordination pédagogique, de réalisation de plans de pilotage, relatives au climat scolaire –, soit une expertise, une expérience de plusieurs années de terrain, ce qui ne serait pas non plus rencontré par tous les profs concernés. Sans surprise, ces suggestions des syndicats n'ont pas été retenues par la majorité.

Vous l'aurez compris, pour Ecolo, tous les sparadraps du monde ne guériront pas les blessures profondes que vous avez infligées à l'école, aux profs et, *in fine*, aux élèves. Nous restons donc fortement opposés à cette surcharge de 10 % – et parfois plus, je vous le rappelle; il y a eu 23 heures – pour les profs et à tous les effets domino qui en découlent. Non seulement vos propositions ne résolvent absolument rien, mais, en plus, elles aggravent la situation.

Nous regrettons évidemment tous vos passages en force, votre surdité aux demandes et aux réalités du terrain, mais nous avons choisi de considérer sérieusement votre proposition de décret et de l'améliorer, parce que nous sommes devant une situation dramatique, disons-le, pour certains qui risquent de tout perdre en août.

Afin d'être constructifs, nous avons décidé de déposer quatre amendements pour tenter de rendre cette proposition de décret un peu moins discriminatoire et plus ancrée dans la réalité de terrain. En commission, ces amendements ont été refusés par la majorité, sans réels arguments d'ailleurs. Nous avons donc redéposé aujourd'hui ces quatre amendements!

Le premier amendement demande de préciser qu'il y a une obligation de solliciter les périodes de compensation par la direction, et non pas une possibilité. Des explications ont été données précisant que c'est une obligation, mais le texte ne

l'écrit pas formellement. Nous proposons que cette obligation soit clairement écrite dans le texte.

Le deuxième amendement prévoit la suppression de la condition de candidature pour pouvoir bénéficier de la compensation. Nous proposons de supprimer cette condition pour qu'il n'y ait pas de discrimination entre les différentes personnes concernées et pour permettre une prévisibilité du cadre juridique.

Le troisième amendement demande que la mesure puisse courir sur toute l'année scolaire. J'espère de tout cœur que certains des profs concernés auront retrouvé en chemin des heures et des emplois. J'espère que cela va arriver, et la majorité nous tient un discours en ce sens. Mais ne créons pas une incertitude au milieu de l'année scolaire. Prenons la mesure pour l'entièreté de l'année, et ceux qui seront encore concernés après décembre devront être soutenus jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le quatrième amendement demande la restriction des missions visées par les périodes à des mesures qui sont compatibles avec l'expérience et la brièveté de ces missions.

Nous avons redéposé ces quatre amendements et nous serons très heureux de vous entendre aujourd'hui, vous les groupes de la majorité, sur ces amendements et, si vous ne souhaitez pas les retenir, nous en donner les raisons.

M. le président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Chers collègues de la majorité, j'ai tenté de me mettre dans la peau d'un élève qui, en septembre, retrouve les bancs de l'école qu'il a délaissée pendant l'été, pour peu qu'il n'ait pas commencé à bosser afin d'économiser pour payer son minerval quand il entrera dans l'enseignement supérieur. Le professeur de religion de cet élève devrait désormais prêter 22 heures face à la classe, mais a perdu une partie de sa charge de travail à cause de réaffectations.

Grâce à votre proposition de décret, il va participer à «l'amélioration du climat scolaire» – c'est écrit noir sur blanc. Il pourra peut-être par la même occasion réparer les tuiles qui tombent de la toiture de l'école ou l'escalier branlant du sixième étage, voire installer la climatisation pour la sixième canicule de l'année, celle qui suit la troisième directive demandant d'aérer les classes pendant la nuit pour tenir jusqu'à la septième canicule. Cela ressemble à un nouveau flexi-job version éducation. La majorité pondant vingt mesures à la minute et qui détruit tout ce qui a été construit pendant des années, j'ai donc parfois du mal à vous suivre.

Malheureusement, l'amélioration du climat scolaire ne parvient pas à combler l'horaire du professeur de religion. Il se retrouve à accompagner des élèves et il va donc devoir expliquer les mathématiques alors qu'il est professeur de religion.

Par conséquent, il va se servir de ce qu'il connaît pour essayer d'enseigner les mathématiques. Il pourrait me proposer le problème suivant: «si vous avez 1 000 professeurs prestant 20 heures face à la classe et qu'ils doivent soudain en prester 22, combien vous restera-t-il de professeurs en fin d'année? Vous avez deux heures».

Imaginons que ce professeur de religion parvienne à aider les élèves en mathématiques, la solution consistant à l'assigner à l'accompagnement des élèves prendra fin dans quatre mois ou, avec un peu de chance, en juillet 2027, si vous voulez bien lui prolonger son préavis. En fait, vous venez de donner un préavis de quatre mois aux enseignants temporaires prioritaires.

À la rentrée, le jeune ne verra pas non plus sa professeure de sciences. Était-elle déjà en vacances au moment de s'inscrire dans votre opération de sauvetage? Votre texte a été adopté si tardivement qu'elle n'était peut-être même pas au courant qu'il fallait faire acte de candidature avant la fin mai. Elle n'était peut-être même pas au courant de son existence. Ou peut-être ne fait-elle pas partie des 700 professeurs chanceux ayant plus de trois ans d'ancienneté.

Le professeur de sport a aussi perdu des heures et il va aider le jeune à faire son devoir de français. L'élève devait résumer votre proposition de décret et a proposé ceci: «fait à l'arrache pour sauver les apparences». Le prof de sport a trouvé que cela valait un 10/10. Mais rappelons qu'il est professeur de sport, pas de français. Ma professeure de français est bloquée dans les embouteillages. Elle tentait de se rendre dans sa troisième école de la journée pour compléter ses 22 heures. Madame la Ministre, j'ai parlé avec ironie, mais je ne vous remercie pas et les professeurs non plus!

M. le président. – La parole est à M. Maingain.

M. Fabian Maingain (Lib.res). – Il y a un mois à peine, la majorité nous a expliqué que nous dramatisions, que l'augmentation de charge des enseignants n'aurait quasiment aucun impact sur l'emploi, que les départs naturels suffiraient, que les inquiétudes du monde de l'enseignement étaient exagérées. Aujourd'hui, nous venons d'avoir la démonstration de ce que sera la réalité de ce que vous avez décidé début juin. Vous revenez devant notre Parlement avec une proposition de décret d'urgence destiné à limiter les conséquences d'une réforme qui n'aurait pas, aviez-vous affirmé, de telles conséquences. Bien joué!

En définitive, à lui seul, ce texte est un aveu: aveu que les enseignants, les directions, les syndicats, les fédérations de pouvoirs organisateurs et l'opposition avaient raison d'être inquiets; aveu que votre réforme du 5 juin n'était pas prête; aveu que vous n'en mesuriez pas toutes les conséquences; aveu surtout qu'il ne s'agit pas d'une réforme pédagogique, mais bien d'une réforme budgétaire.

Aujourd'hui, vous tentez de nous présenter ce texte comme une mesure de protection. Qui protégez-vous? Uniquement les enseignants temporaires prioritaires.

Les jeunes qui débutent, ceux que l'on essaie de garder le plus devront trouver d'autres solutions, sans doute avoir la vie décrite brillamment par M. Dupont, pour tenter de conserver leur salaire, leur emploi et leur quota d'heures.

Depuis des mois, tout le monde vous le répète: la priorité était de lutter contre la pénurie d'enseignants. Or votre premier signal envoyé aux jeunes enseignants est très simple: «vous serez les premiers à payer les économies budgétaires». Car si votre décret-programme, votre budget, etc., sont justifiés par des économies budgétaires à réaliser – on a encore entendu ce matin à quel point on n'a pas le choix, que l'argent fait défaut, qu'il faut arrêter de faire croire que l'on peut en trouver d'un claquement de doigts –, savez-vous que représentent réellement ces 16 millions d'euros? C'est tout bonnement ce qui vous permet d'avoir les voix des Engagés pour voter votre décret-programme.

Ces 16 millions, qui soi-disant n'existaient pas, permettent en fait aux Engagés de trahir leur promesse et d'assurer le vote du décret-programme. Les mêmes qui nous disent qu'il n'y a pas d'argent vendent finalement leur âme au diable pour 16 millions d'euros pour quatre mois de mesures temporaires!

Ce texte illustre votre méthode. Vous votez une réforme sans évaluation préalable, sans concertation préalable. Vous créez un problème, problème dénoncé par le monde l'école et repris ici par l'opposition. Vous essayez de discréditer cette opposition, puis, quelques semaines plus tard, vous présentez un correctif et, dans ce correctif, vous annoncez une évaluation. Vous savez, celle qu'on aurait dû faire pour commencer, mais qui sera finalement faite après la correction. Ce n'est plus une réforme, mais du bricolage permanent!

Lors des réunions de la commission, on a tous qualifié ce projet de décret de «décret sparadrap». Cette expression est la plus visuelle pour essayer de faire comprendre ce qu'il se passe aujourd'hui: cette proposition de décret ne protège pas plus les enseignants qu'un sparadrap posé sur une jambe de bois! Vous savez cette jambe de bois qui a dû être posé au monde de l'enseignement à la suite de votre amputation budgétaire. Le véritable courage politique n'était pas d'inventer une rustine, mais de reconnaître que cette réforme a été mal conçue et d'en revoir les fondements.

C'est la raison pour laquelle le parti Lib.res s'abstiendra sur cette proposition, non pas parce qu'on ne veut pas offrir une petite chance aux professeurs qui pourront bénéficier pendant quatre mois de votre décret pour sauver partiellement leur salaire, leurs heures, voire leur emploi; mais bien parce qu'on n'acceptera pas d'être achetés et de laisser au bord de la route ceux qui perdront leurs heures, qui devront quitter le projet pédagogique dans lequel ils sont investis, leur job ou leur projet de vie et d'école! Ne nous demandez pas aujourd'hui d'applaudir le fait que vous proposez une chaloupe de sauvetage, après avoir vous-mêmes coulé le Titanic qui s'est heurté à l'iceberg de votre décret-programme!

M. le président. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Je remercie mes collègues de la majorité pour leurs interventions qui vont dans le même sens que la mienne. Les membres de l'opposition prétendent parfois que nous ne tenons pas les mêmes discours. Je remercie également les élus de l'opposition pour leurs remarques.

À la rentrée prochaine, une partie des enseignantes et enseignants sera confrontée à une situation compliquée. Nous entamons une transition vers une nouvelle organisation qui apportera du changement et son lot de questions.

Dans le milieu de l'enseignement, les changements en début ou en fin d'année sont monnaie courante. Les professeurs non nommés ne savent pas forcément quelles classes et quels élèves ils auront, combien de périodes et quels cours ils donneront ou dans quels établissements ils presteront. C'est la raison pour laquelle la majorité MR-Les Engagés travaille sur le projet de CDIE. Contrairement aux propos du PTB, à l'heure actuelle, le projet soumis à réflexion par la ministre Glatigny ne prévoit pas une suppression de la nomination. Il s'agira d'un CDI en début de carrière qui, ensuite, mènera vers une possibilité de nomination. Ce n'est pas pour autant que, à terme, la nomination sera maintenue s'il apparaît que le CDIE assure une protection aux enseignantes et enseignants.

Il est assez curieux d'entendre les questions posées par l'opposition, alors que des réponses ont été formulées en commission et encore aujourd'hui, durant la présentation du texte. L'opposition a notamment parlé, à plusieurs reprises, de la date du 18 décembre. Or, dans mon exposé, j'ai bien expliqué que les rémunérations seront assurées jusqu'au 31 décembre.

J'ai également entendu – non sans un certain agacement – que j'aurais qualifié les missions inscrites dans le projet de décret de subalternes. Il se trouve que notre Parlement possède une superbe équipe chargée de retranscrire nos propos. Dans le rapport de commission, il est bien indiqué que j'ai dit: «Ces tâches ne sont pas subalternes.» J'aimerais donc que mes propos soient cités fidèlement par mes collègues. De même, je n'ai jamais utilisé les termes «micro» et «macro». Quand on veut être précis dans un débat, lorsqu'on rapporte les propos d'une personne, on se réfère au compte rendu. (*Réactions dans l'opposition*) Cela ne change pas la réforme, mais, dans une démocratie, il est important de faire attention aux propos qui sont tenus.

Concernant le fait que ce dispositif s'arrête dès la fin du mois de décembre, le principe inscrit dans cette proposition de décret prévoit une évaluation en décembre. Or, évaluation ne veut pas dire fin. L'évaluation pourra mener à une prolongation jusqu'à la fin de l'année scolaire, ou pas.

L'opposition dénonce le fait qu'il n'y a pas eu de concertation, mais elle dit aussi que les syndicats ont eu l'occasion de se prononcer sur les tâches et missions

confiées aux enseignants. Madame Linard, vous ne pouvez pas dire tout et son contraire en deux phrases.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – C’est nous qui avons consulté les syndicats!

M. Guillaume Soupart (MR). – Certains demandent ce qu’il adviendra des enseignants qui trouvent des heures dans leur cours l’année prochaine après avoir accepté des périodes. C’est tout le principe de cette proposition de décret. Elle leur permet d’avoir une sécurité avec des heures garanties et des missions au sein de leur établissement, mais si d’autres heures se libèrent, ils pourront tout à fait les prendre. Ces heures ne seront pas prises par d’autres temporaires qui seraient moins prioritaires, comme a tenté de le faire croire Madame Linard.

Ce n’est pas un scoop. Le but de la réforme initiale est que chaque professeur travaille 22 périodes dès la rentrée ou au cours de la prochaine année académique. Le but est donc d’assurer un filet de sécurité pour celles et ceux qui n’auraient pas forcément de périodes au sein de leur établissement.

Beaucoup nous ont interrogés sur la manière dont les périodes pourront être activées. Nous l’avons dit et expliqué à de nombreuses reprises: le texte instaure une procédure simplifiée, en passant par le «DOC12». Une liberté existe pour l’enseignant dans le choix de ces périodes. S’ils souhaitent les obtenir, le pouvoir organisateur a l’obligation de les octroyer en remplissant ledit document; à l’inverse, s’ils ne souhaitent pas les avoir, il peut attendre l’obtention de nouvelles périodes.

M. le président. – Chers collègues, je me réjouis que nous soyons à nouveau très nombreux dans cet hémicycle, mais je vous invite à rester attentifs et concentrés. Chacun pourra s’exprimer pour aller au bout de la discussion et de la réflexion. Je vous demande de laisser M. Soupart terminer son propos.

M. Guillaume Soupart (MR). – Avec un brouhaha constant, il est extrêmement compliqué de respecter les temps de parole.

D’autres mesures existent en guise de protection, comme le gel des réaffectations pendant un an, les offres d’emploi qui seront désormais publiées sur Primoweb et les mesures de début et fin de carrière. Cette proposition de décret ne remet donc pas en cause le passage de 20 à 22 de périodes, mais apporte une protection pour assurer la transition vers le nouveau système.

M. le président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Chers collègues, vous avez été cohérents avec vous-mêmes. Vous avez amené aujourd’hui les mêmes positions qu’en commission. C’est logique, mais j’ai l’impression que vous n’avez pas forcément relu le rapport, puisque vous aviez posé des questions tout à fait légitimes et nous y avons répondu. Je vais revenir sur certains éléments.

Vous évoquez la fin de la période de quatre mois de protection de rémunération pour les enseignants temporaires à Noël – c’est faux. C’est un mécanisme prévu en deux temps, avec une validité d’une année. Un dispositif sera créé, il sera évalué selon les critères évoqués en plénière et en commission, et s’il le faut, il perdurera pour toutes les situations qui seront les mêmes qu’au début. Au 1^{er} janvier 2027, soit le temporaire prioritaire aura retrouvé un poste vacant, soit il sera toujours dans une situation décrite dans le dispositif et le mécanisme perdure.

Vous parlez de complexité – c’est faux. Nous faisons confiance et un seul document est utilisé. Il y a deux cases à remplir, rien de plus simple, même si nous avons conscience – et nous l’avons toujours reconnu – que pour l’instant, les directions ont un travail particulièrement complexe. C’est pour cela que le dispositif est relativement stable.

Qui doit demander les périodes? Nous l’avons déjà dit, ce sont les pouvoirs organisateurs. Sont-ils obligés de le faire? Oui, s’ils sont sollicités par les enseignants. Les rapports de nos discussions en attestent. Que se passe-t-il si un enseignant refuse un poste? C’est la liberté de l’enseignant, il peut tout à fait préférer chercher des périodes dans sa discipline ailleurs plutôt que d’accepter ce mécanisme. Comment repérer l’origine de la perte? Les acteurs le savent, et je précise qu’il n’y a aucune volonté de tomber sur le dos de qui que ce soit. Le document est rempli, transmis à l’administration, dont acte. Point barre, on ne va pas plus loin.

Concernant les missions, nous l’avons déjà dit: cette liste s’inspire des tâches confiées aux membres du personnel en disponibilité par défaut d’emploi non réaffectés. C’est une procédure connue des acteurs. Nous avons voulu faire simple et proposer quelque chose de cohérent.

M. le président. – La parole est à M. Deneef.

M. Alain Deneef (Les Engagés). – Chers collègues, dans la question qui nous occupe, nous avons beaucoup parlé des niveaux micro et macro, certains disant à juste titre que l’approche macroéconomique ne peut rendre compte des situations individuelles qui relèvent plutôt du niveau microéconomique. Laissez-moi tenter de vous expliquer comment ces deux niveaux finissent ultimement par se rejoindre.

L’opposition affirme souvent avoir beaucoup de contacts avec les écoles, mais c’est également le cas de la majorité. Que nous ont dit beaucoup de directions d’écoles? Elles nous ont dit que très vite, quand la nature des mesures à prendre a été connue, c’est-à-dire bien avant le vote du DP2, elles ont averti, avec beaucoup d’intégrité, un certain nombre de membres de leur personnel qu’ils risquaient de perdre tout ou partie des heures qu’ils avaient dans leur école. Qu’ont fait ces professeurs? Beaucoup d’entre eux ont fait ce que nous aurions sans doute tous fait ici: ils se sont mis en mouvement. D’initiative, ils ont contacté des écoles

pour savoir si, ici ou là, des heures étaient disponibles dans les branches qu'ils enseignent. Un certain nombre d'enseignants ont ainsi retrouvé des heures dans d'autres écoles, bien avant la fin de l'année scolaire.

Est-ce le cas de tous? À l'évidence, non. Arrêtons-nous un instant sur la situation ainsi créée. Les enseignants qui ont leur expertise à faire valoir sont demandeurs de cours dans la branche ou les branches qu'ils enseignent. À l'inverse, les directions d'école offrent des heures de cours parce qu'elles ont besoin des expertises des enseignants.

Une demande rencontre donc une offre. C'est ce qu'on appelle un marché. En fait, c'est un quasi-marché, car il manque ici l'un ou l'autre attribut qui en ferait un marché au sens le plus plein du mot. Le marché est un endroit que nul ne contrôle. Il est le lieu où des centaines de décisions individuelles sont prises, en l'occurrence ici par des enseignants à la recherche d'heures de cours.

Ce sont ces centaines de décisions prises individuellement au niveau microéconomique qui finissent par créer la réalité macroéconomique. Mais pour autant, me direz-vous, ce marché fonctionne-t-il efficacement? L'opposition dirait, évidemment, que non et assurément, ici, nous n'avons pas affaire à un marché parfait au sens où l'entend la théorie économique.

Qu'est-ce qu'un marché parfait? C'est un marché – je cite ici une des conditions d'existence d'un tel marché – où tous les acteurs disposent d'une information complète sur les possibilités qui leur sont offertes. Ce n'est pas le cas ici. Il est, en effet, impossible pour un professeur de savoir à l'instant t toutes les heures éventuellement disponibles dans les branches qu'il enseigne, dans toutes les écoles qui en disposent. À l'inverse, il est impossible pour une direction d'école de connaître à l'instant t tous les professeurs disponibles pour donner des heures de cours dans les branches dont l'école a besoin. Un tel quasi-marché n'est donc pas parfait, en raison d'une information incomplète. Il est perfectible, à condition de lui donner le temps de se fluidifier.

Or, le temps, c'est précisément ce que permet la proposition de décret que nous soumettons à votre vote. C'est l'existence d'un tel temps additionnel qui doit nous inviter à la patience. Nous ne prétendons pas que tous les cas seront résolus, mais bien qu'une large majorité d'entre eux le seront grâce au temps, mais aussi avec l'aide d'autre chose. Car l'architecture de cette proposition de décret en faveur des temporaires prioritaires repose et se construit sur un élément essentiel, la confiance.

La confiance que nous accordons aux directions et aux pouvoirs organisateurs dans leur désir de compléter, le plus rapidement possible, les effectifs dont ils ont besoin. C'est aussi la confiance que nous accordons aux enseignants dans leur recherche authentique et volontaire des heures qui leur manquent pour compléter leur horaire. Nous sommes de ceux qui font confiance jusqu'à preuve du

contraire. Cela s'appelle l'a priori favorable. C'est une attitude face à la vie. C'est la nôtre. Chers collègues, en cette fin de session parlementaire, permettez-moi donc de vous adresser à tous, membres de notre Assemblée, mais aussi, au-delà de vous, au monde enseignant, un double vœu: patience et confiance.

M. le président. – La parole est à M. Kaynak.

M. Ersel Kaynak (PS). – Vos réponses ne sont pas rassurantes, elles sont même lunaires, Messieurs Soupart, Jacob et Deneef. Vous nous demandez de vous faire confiance. Vous dites que nous ne comprenons rien, que nous déformons les propos et que tout est réglé.

Vous nous avez expliqué qu'il n'y aurait pas d'impacts sur l'emploi. Pourtant, aujourd'hui, vous consacrez toute une proposition de décret à protéger provisoirement les enseignants contre les effets de votre propre texte. Vous continuez à parler de pertes de charge, plutôt que de pertes d'emploi. Toutefois, lorsque les enseignants perdent des heures, une partie de leur salaire ou leur affectation sur le terrain, cela s'appelle tout simplement une perte d'emploi.

En fait, ce texte est un aveu. C'est un aveu que vous entendez l'alerte qu'avaient lancée les partis d'opposition, les syndicats et les acteurs de terrain. Cette alerte était fondée. Il s'agit du même processus à l'œuvre que pour l'enseignement qualifiant où nous avons constaté la perte de 500 emplois. Vous ne pouvez pas dire le contraire! Monsieur Deneef, une direction d'école ne se gère pas au niveau macro, elle se gère avec des enseignants en chair et en os. Et les directeurs doivent leur annoncer des pertes de charge et ils sont forcés de bricoler des horaires et des cours qui seront donnés par trois enseignants différents.

Aujourd'hui, j'entends certains faire des comparaisons avec un marché; or, l'enseignement, ce n'est pas un marché. Les enseignants ne sont pas des agents économiques interchangeables. Ils s'impliquent au quotidien dans leurs écoles, auprès des élèves. On ne les remplace pas comme sur un marché économique. Je suis choqué par ce que j'ai entendu.

Si vous reconnaissez qu'une transition est nécessaire et que certains enseignants ont besoin d'être protégés, alors pourquoi avoir rejeté notre mesure, qui visait simplement à opérer un vrai report d'un an sur cette réforme? La seule différence, c'est que notre proposition visait à protéger tous les enseignants, tandis que la vôtre n'en protège qu'une partie.

À travers votre mécanisme, vous ne faites que reporter au mois de décembre ou, au mieux, au mois de juin, le couperet d'un problème que vous avez vous-même créé. Ce n'est plus de l'anticipation, mais un triste spectacle d'improvisation permanente, un simple sparadrap qui fera disparaître pendant quelques semaines les effets néfastes de vos mesures. Ces impacts referont surface d'ici Noël ou, au mieux, d'ici le mois de juin.

Ce sont des réformes injustes; nous continuerons à les combattre et nous nous retrouverons à la rentrée pour faire les comptes.

M. le président. – La parole est à M. Bauwens.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Monsieur Soupert, on a presque eu un espoir lorsque vous avez dit que la situation allait être compliquée, qu'en septembre, il y aurait une transition et une nouvelle organisation, que des questions se posaient. Vous avez adopté le même ton que M. Jacob, quand il a reconnu l'autre jour qu'il existait un stress d'attribution. C'est un peu comme prétendre que voilà, c'est la réalité de l'enseignement. L'année prochaine s'annonce un peu plus compliquée qu'avant, mais de quoi se plaint-on?

On se plaint parce que vous minimisez le stress qui survient parce que vous supprimez des emplois. Ce n'est pas le petit stress habituel des enseignants, qui ne savent pas ce qu'il va se passer pour eux l'année prochaine.

Ils savent très bien que vous supprimez 1 300 emplois, ils savent très bien que vous êtes en train de faire des coupes dans l'enseignement. Ils savent qu'ils auront 10 % de charge de travail supplémentaire, 10 % de perte de travail, des pertes de salaire. Dès lors, ne faites pas croire que c'est le train-train dans l'enseignement: vous êtes en train de faire des coupes sévères, et vous en annoncez encore pour l'avenir.

Monsieur Soupert, vous dites que la nomination n'est pas remise en question. J'ai envie de vous croire, mais j'ai aussi lu la DPC! Le lien est très clair: le contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE) va remplacer le statut de professeur nommé, c'est écrit noir sur blanc dans la DPC. C'est également écrit dans une interview de la ministre publiée par «*De Standaard*» cette année, dans laquelle elle indique que le gouvernement va supprimer la nomination, et que c'est lié au statut de CDIE. Arrêtez donc vos mensonges! Qui décide en matière d'enseignement? Vous, Monsieur Soupert, ou Mme la Ministre? Selon moi, c'est Mme la Ministre. Ne venez pas nous dire que le statut n'est pas menacé, alors qu'il l'est bel et bien!

Monsieur Jacob, alors que le texte stipule que la protection s'arrêtera le 18 décembre, vous osez dire à la tribune que cette mesure va durer un an.

Le décret, que vous allez voter tout à l'heure, assurera-t-il une protection minimale jusqu'au 18 décembre, ou bien cette protection prendra-t-elle fin début juillet 2027? Répondez-moi! Car je pense que vous mentez lorsque vous dites que ce décret porte sur un an, vous ne nous donnez aucune garantie à ce sujet.

Par ailleurs, depuis six mois, nous posons la même question à la majorité MR-Les Engagés. En effet, il n'y a pas que les pertes d'emploi et les pertes d'heures, mais aussi les pertes de salaire. Chaque fois que l'on vous interroge sur les pertes de salaires, nous sommes confrontés à un silence total! Nous entendons à la télévision

et sur les réseaux sociaux votre président, M. Bouchez, promettre aux enseignants 500 euros de plus par mois, mais on constate que les enseignants temporaires, et même les enseignants à temps plein vont devoir travailler plus pour un salaire plus bas! Auront-ils 200, 300 ou 400 euros en moins? Je vous ai demandé de nombreuses reprises de nous fournir des chiffres sur les pertes de salaire, mais je n'ai jamais obtenu de réponse de votre part, Monsieur Soupard, et c'est la même chose concernant la charge horaire!

Vous avez osé dire que la mesure qui ajoute 10 % de charge de travail supplémentaire pour les enseignants qui travaillent déjà 42 à 47 heures n'aurait aucun impact. Comme mes collègues de l'opposition, ainsi que les syndicats, je vous ai demandé de nombreuses fois en commission, et encore aujourd'hui, sur quelle étude vous vous basiez pour affirmer cela, nous n'avons jamais eu de réponse.

Lors de chacune de nos discussions sur des projets de décrets, la majorité ment à répétition. Il a été question récemment d'un «bouton anti-mensonge», aujourd'hui, ce bouton aurait pété un câble, car nous n'avons que des mensonges! C'est un vrai problème au sein de notre Parlement, vous parlez de démocratie, je parle quant à moi de mépris et de mensonges à répétition de la part de votre gouvernement! Vous riez, Monsieur Jacob, mais fin août, vous devrez faire face à la réalité, dans les rues et devant les portes de notre Parlement!

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Chers collègues de la majorité, si vous êtes d'accord avec ce que M. Jacob a dit dans sa réplique, vous devez voter en faveur de nos amendements.

Je comprendrais que tous les membres de la majorité n'aient pas lu le texte. Je précise donc que ce dernier ne dit pas ce que M. Jacob a exposé aujourd'hui. Le texte ne dit pas qu'un pouvoir organisateur est obligé de transmettre une demande de compensation et que cela doit se faire à la demande des enseignants. Ce n'est écrit nulle part. Or, ce serait une très bonne chose et c'est justement l'objectif de nos amendements.

Par ailleurs, que se passe-t-il pour les enseignants temporaires prioritaires qui n'ont pas posé leur candidature le 3 juillet? Nous ne le savons toujours pas. Notre amendement propose de laisser tomber l'acte de candidature: si un professeur fait part à son pouvoir organisateur de son envie de bénéficier de la mesure, il le dit simplement et son pouvoir organisateur le fait.

Votre texte dit qu'une candidature est nécessaire. Or, les professeurs n'étaient même pas au courant de cette possibilité. Je le dis sincèrement: le texte présente des lacunes. Elles sont comblées par les discours entendus aujourd'hui, à commencer par celui de M. Jacob, mais ces précisions ne figurent pas dans le texte.

Le texte ne dit pas la même chose que les précisions que vous nous donnez! Sur l'évaluation, le Conseil d'État dit qu'il faut prévoir des critères: quelle sera l'évaluation, quand elle sera menée? Votre texte n'en dit rien! Par conséquent, vous laissez planer un doute.

Ce n'est pas un simple doute sur l'évaluation, car on ne sait pas quelle forme elle prendra, par qui elle sera menée et quand elle sera réalisée. Elle aura peut-être lieu quelque part, après les comptages du mois d'octobre ou en décembre, mais on ne sait pas ce qui va suivre! Ce texte ne prévoit pas d'automaticité pour que les professeurs qui seraient encore concernés par des pertes d'heures puissent continuer. Vous dites juste qu'il y aura une évaluation, mais on ne sait rien sur le suivi.

Tout cela montre qu'il y a de grosses lacunes dans ce texte. Si vous voulez, un tant soit peu, être en phase avec votre discours, alors vous devez voter en faveur des amendements que nous vous avons proposés, car ces amendements sont le reflet de ce que vous avez dit.

Enfin, Monsieur Soupart, vous dites ne pas avoir utilisé tel mot. Mais que vous l'ayez dit ou non, on s'en tape! (*Rires sur les bancs de l'opposition*)

En ce qui concerne la concertation, lors d'une réunion de négociation sur le DP3, un petit bout de feuille contenant la mesure relative aux enseignants temporaires prioritaires a été déposé devant les syndicats. Il ne s'agissait pas d'un texte construit qui avait été envoyé à l'avance. Les syndicats devaient donc se prononcer, en un coup, sur une liste de missions. Si vous considérez que c'est ça la concertation, je vous invite à suivre une formation en concertation. Les choses ne se passent pas ainsi!

Par la suite, nous, membres de l'opposition, avons contacté les syndicats et nous leur avons proposé de prendre le temps de nous donner leur avis sur l'entièreté du texte. Quels éléments positifs retenaient-ils? Que fallait-il changer? Quelles parties posaient problème? Une concertation réelle se déroule ainsi.

Chers collègues de la majorité, si vous ne votez pas en faveur des amendements que vous avez reçus en commission... (*Réaction de M. Maroy*)

Vous pouvez me couper et rigoler! Un homme qui coupe les femmes, c'est toujours super! (*Protestations sur les bancs du MR*)

C'est pourtant cela que vous faites!

Si vous souhaitez que votre texte corresponde à vos propos, vous devez *a minima* voter en faveur des amendements. Sinon, votre texte ne sera pas en accord avec vos propos.

M. le président. – La parole est à M. Maingain.

M. Fabian Maingain (Lib.res). – Monsieur Deneef, je voudrais vous rappeler une petite maxime: en politique, la confiance est une illusion utile pour ceux qui gouvernent, mais c’est surtout un piège pour ceux qui l’accordent.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

24.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l’examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu’adopté par la commission.

Mme Linard et consorts ont déposé l’amendement n° 1 visant à modifier l’article 1^{er} et libellé comme suit:

«À l’article 1^{er}, § 1^{er}, après les termes “le pouvoir organisateur ou son délégué“, le mot “introduit” est remplacé par les termes “doit introduire”.»

Le vote sur l’amendement n° 1 est réservé.

Mme Linard et consorts ont déposé l’amendement n° 2 visant à modifier l’article 1^{er} et libellé comme suit:

«À l’article 1^{er}, § 2, aux 1°, 2° et 3°, les termes suivants “et qu’ils aient fait acte de candidature pour demander leur priorité dans les fonctions concernées pour l’année scolaire 2026-2027, dans les formes et les délais prévus par la réglementation” sont supprimés.».

Le vote sur l’amendement n° 2 est réservé.

Mme Linard et consorts ont déposé l’amendement n° 3 visant à modifier l’article 1^{er} et libellé comme suit:

«À l’article 1^{er}, § 3, l’alinéa 2 est remplacé par l’alinéa suivant:

“Les périodes complémentaires visées au §1er ne peuvent être utilisées par le Pouvoir organisateur qu’entre le 24 août 2026 et le 2 juillet 2027.”.»

Le vote sur l’amendement n° 3 est réservé.

Mme Linard et consorts ont déposé l’amendement n° 4 visant à modifier l’article 1^{er} et libellé comme suit:

«À l’article 1^{er}, § 4, les 7°, 9° et 12° sont supprimés.»

Les votes sur l’amendement n° 4 et l’article 1^{er} sont réservés.

L’article 2 est adopté.

Il sera procédé ultérieurement aux votes.

25 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 (doc. 289 (2025-2026) nos 1, 1 (annexe 1) et 2)

25.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

46 membres ont répondu oui.

40 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, Mme Aline Godfrin, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Stéphanie Lange, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Peciaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tilleux, Mme Barbara Trachte, M. Thierry Witsel.

26 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 (doc. 290 (2025-2026) nos 1, 1 (annexes 1 à 4), 2 à 6)

26.1 Vote réservé

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 1.

– Il est procédé au vote nominatif.

86 membres ont pris part au vote.

46 membres ont répondu oui.

32 membres ont répondu non.

8 membres se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement n° 1 est adopté. L'article 1^{er}, ainsi amendé, est adopté.

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, Mme Aline Godfrin, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Stéphanie Lange, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampon, Mme Veronica Cremasco, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefebvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Sophie Pecriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, Mme Barbara Trachte, M. Thierry Witsel.

Se sont abstenus: Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Octave Daube, M. Julien Liradelfo, M. Germain Mugemangango, Mme Amandine Pavet, Mme Marisol Revelo Paredes.

26.2 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

46 membres ont répondu oui.

40 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, Mme Aline Godfrin, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Stéphanie Lange, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tilleux, Mme Barbara Trachte, M. Thierry Witsel.

27 Projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives aux Bâtiments scolaires, à l'Enseignement supérieur, à l'Enseignement obligatoire, à l'Enseignement pour Adultes, à l'Enfance et à la Recherche scientifique (doc. 291 (2025-2026) nos 1 à 5)

27.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

46 membres ont répondu oui.

40 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, Mme Aline Godfrin, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Stéphanie Lange, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefebvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie

Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, Mme Barbara Trachte, M. Thierry Witsel.

28 Projet de décret modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et remplaçant ses annexes (doc. 296 (2025-2026) nos 1 à 3)

28.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

78 membres ont répondu oui.

8 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, M. Christophe Collignon, Mme Stéphanie Cortisse, M. Vincent Crampon, Mme Veronica Cremasco, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Laurent Devin, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Eddy Fontaine, Mme Aline Godfrin, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, Mme Stéphanie Lange, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Vincent Maillen, M. Fabian Maingain, M. Olivier Marroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Christie Morreale, Mme Sylvie Muratore, Mme Diana Nikolic, Mme Özlem Özen, M. Vincent Palermo, Mme Sophie Pecriaux, M. Loris Resinelli, Mme Sabine Roberty, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, Mme Eliane Tillieux, Mme Barbara Trachte, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne, M. Thierry Witsel.

Se sont abstenus: Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Octave Daube, M. Julien Liradelfo, M. Germain Mugemangango, Mme Amandine Pavet, Mme Marisol Revelo Paredes.

29 Projet de décret portant modification du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, du décret du 31 mars 2022 portant création du dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE), et du décret du 16 mai 2024 relatif à la réduction du décrochage scolaire et à la lutte contre l'absentéisme des élèves (doc. 297 (2025-2026) nos 1 et 2)

29.1 Vote réservé

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 1.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

46 membres ont répondu oui.

39 membres ont répondu non.

1 membre s'est abstenu.

En conséquence, l'amendement n° 1 est adopté. L'article 35 est supprimé.

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, Mme Aline Godfrin, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Stéphanie Lange, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno

Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, Mme Barbara Trachte, M. Thierry Witsel.

S'est abstenu: M. Fabian Maingain.

29.2 *Vote nominatif sur l'ensemble*

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

46 membres ont répondu oui.

39 membres ont répondu non.

1 membre s'est abstenu.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, Mme Aline Godfrin, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Stéphanie Lange, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno

Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, Mme Barbara Trachte, M. Thierry Witsel.

S'est abstenu: M. Fabian Maingain.

30 Projet de décret portant modification du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire tel que modifié par le décret du 16 mai 2024 portant sur les exclusions définitives et instituant des chambres inter-réseaux compétentes pour connaître des recours à l'égard des décisions d'exclusion définitive (doc. 298 (2025-2026) nos 1 et 2)

30.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

86 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, M. Christophe Collignon, Mme Stéphanie Cortisse, M. Vincent Crampon, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Laurent Devin, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Eddy Fontaine, Mme Aline Godfrin, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, Mme Stéphanie Lange, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Vincent Maillen, M. Fabian Maingain, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Christie Morreale,

M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Diana Nikolic, Mme Özlem Özen, M. Vincent Palermo, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Perciaux, M. Loris Resinelli, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, Mme Eliane Tillieux, Mme Barbara Trachte, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne, M. Thierry Witsel.

31 Projet de décret modifiant certaines dispositions organisant l'enseignement spécialisé et portant diverses dispositions urgentes en matière d'enseignement (doc. 299 (2025-2026) nos 1 et 2)

31.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

46 membres ont répondu oui.

23 membres ont répondu non.

17 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, Mme Aline Godfrin, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Stéphanie Lange, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin,

M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Mélissa Hanus, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Christie Morreale, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Sophie Pecriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, M. Thierry Witsel.

Se sont abstenus: Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, M. Stéphane Hazée, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, M. Germain Mugemangango, Mme Amandine Pavet, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Barbara Trachte.

32 Proposition de décret portant harmonisation de dispositions relatives à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement supérieur avec le nouveau Code pénal du 29 février 2024 (doc. 286 (2025-2026) nos 1 à 5)

32.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

46 membres ont répondu oui.

25 membres ont répondu non.

15 membres se sont abstenus.

En conséquence, la proposition de décret est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, Mme Aline Godfrin, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Stéphanie Lange, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos,

M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Mélissa Hanus, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Christie Morreale, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Sophie Pecriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, M. Thierry Witsel.

Se sont abstenus: Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, M. Hajib El Hajjaji, M. Stéphane Hazée, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, M. Germain Mugemangango, Mme Amandine Pavet, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Barbara Trachte.

33 Allocutions de fin de session

M. le président. – Chers collègues, chers amis, Mesdames et Messieurs les Ministres, j'aimerais vous dire quelques mots. Alors que la canicule s'est installée durablement dans nos contrées, la chaleur qui a traversé cet hémicycle ces dernières semaines n'aura, elle non plus, échappé à personne – je confesse même l'avoir, à titre personnel, sentie d'un peu plus près que je ne l'aurais souhaité. En cette fin de session, je vous propose donc de porter un rapide regard rétrospectif sur une année parlementaire qui, à tous égards, n'aura pas été un long fleuve tranquille. Chacun aura sa propre vision, sa propre lecture des événements qui ont émaillé cette session.

Mais les chiffres devraient nous mettre d'accord, témoins d'une activité parlementaire intense, ce qui honore notre institution. Vous avez, par exemple, déposé 36 propositions de résolution et 7 propositions de décret, tandis que le gouvernement, de son côté, a mis sur la table 36 projets de décret. Quant aux questions orales, près de 2 000 ont été développées en commission, alors que les questions d'actualité, au nombre de 240, sont à peine moins nombreuses que l'an dernier. Les questions écrites, en revanche, ont la cote, avec plus de 2 500 soumises aux ministres de notre gouvernement, et ils vous en remercient infiniment. Toutes ces activités, vous le savez, sont gravées dans le marbre des comptes rendus, qui comptent plus de 4 600 pages pour cette session.

Autre gage de la vitalité de notre activité: l'appel à la société civile et à ses experts lors des nombreuses auditions organisées dans les différentes commissions. Je pense, par exemple, aux 35 acteurs et actrices de terrain entendus lors des huit

séances d'auditions consacrées à l'ONE, organisées en commission de l'Enfance et de la Jeunesse.

Ce fut un travail de réflexion précieux, qui a permis au Parlement de publier un imposant avis dont les recommandations constitueront une base pour le prochain contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).

En marge de cette intense activité législative, notre institution organise et accueille de nombreux événements, des débats ou des rencontres liées à la citoyenneté et à la démocratie. Des moments au moins aussi importants que le travail parlementaire proprement dit. J'ai l'habitude de le rappeler aux lauréats de nos prix comme aux intervenants ou organisateurs qui occupent nos locaux: cette institution est avant tout celle des citoyennes et des citoyens, elle se doit d'être le reflet de leurs préoccupations et de leurs actions.

Je pourrais en citer beaucoup, comme les conférences Ref-Lex dont la qualité des orateurs se confirme à chaque prestation, la conférence sur l'apartheid fondé sur le sexe ou le genre, les journées de sensibilisation au VIH ou au cancer du sein, toutes ces manifestations organisées pour et parfois par les enfants comme le Parlement jeunesse, le concours des écoles ou le Parlement des enfants.

Les cérémonies de remises de prix elles aussi ont du sens. Elles démontrent l'attachement de notre Parlement à la littérature, à la culture, au journalisme et au sport féminin. L'une de ces récompenses nous a particulièrement émus, car elle nous a permis d'accueillir au sein de ce Parlement une personnalité ô combien attachante et tellement résiliente. Le Prix de la Démocratie et des Droits humains, décerné à M. Simon Gronowski, a été incontestablement un des temps forts de notre session parlementaire. Nous en garderons longtemps le souvenir ému et reconnaissant.

Chers collègues, permettez-moi de souligner que toutes ces activités ne pourraient avoir lieu sans la serviabilité du personnel de ce Parlement. Songez par exemple que nos agents ont accueilli quelque 2 700 visiteurs, dont près de 2 300 enfants et adolescents. L'investissement de nos services dans l'organisation de ces événements, et plus généralement dans l'accomplissement de leurs missions, force le respect et commande notre gratitude.

À quelque niveau hiérarchique que ce soit, et quelle que soit la température ambiante – politique ou météorologique –, les agents de ce Parlement montrent un professionnalisme à toute épreuve. Je pense en particulier aux membres de la police militaire, soumis à une forte pression lors des récentes manifestations, qu'ils ont gérées avec un sang-froid exemplaire. Je pense aux huissiers, dont j'arbore la cravate par esprit de corps et en guise de solidarité. Je pense aux chauffeurs, aux techniciens de surface, aux informaticiens, et à l'ensemble du personnel administratif et technique, auquel je tiens à rendre hommage pour la qualité réellement exceptionnelle du travail réalisé.

Un merci tout particulier aux administrateurs et secrétaires de commission dont je salue la rigueur et l'indépendance, et dont je rappelle qu'ils doivent être tenus à l'écart de toute polémique et préservés de toute instrumentalisation.

Monsieur le Secrétaire général, cher Monsieur Baeselen, soyez l'interprète, si vous le voulez bien, de notre reconnaissance et de notre admiration auprès du personnel que vous dirigez dans un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'excellence. Soyez vous-même remercié d'avoir conservé en toutes circonstances, y compris les plus pénibles, votre indépendance, votre hauteur de vue et votre équanimité.

Les agents de ce Parlement, au grand complet, méritent en effet de chaleureux applaudissements, mais ils méritent également des vacances que je leur souhaite aussi reposantes que possible.

Nous savons que les collaborateurs de groupes et les secrétaires politiques sont en permanence sur le pont. Ce n'est pas de tout repos, en particulier quand la houle se fait sentir et que les eaux deviennent tumultueuses. Puis-je dès lors vous suggérer, chers collègues, de respecter leur droit à la déconnexion et de les laisser tranquilles durant la trêve estivale?

Puissiez-vous faire de même, Mesdames et Messieurs les Ministres, à l'égard de vos équipes qui sont elles-mêmes, tout comme vous, soumises à rude épreuve. En ce qui vous concerne, je crains que les vacances ne soient nécessairement studieuses.

L'école tire son origine étymologique du grec σ χ ο λ ή (skholê) qui, à l'époque, désignait le temps libre, le loisir et le repos. J'en déduis que le temps des vacances vous permettra, à tête reposée, de préparer la prochaine rentrée scolaire et de réfléchir positivement à l'avenir de l'école.

À vous, chers collègues députés, je vous souhaite de prendre le large ou, à tout le moins, de profiter de vacances dépayssantes, actives, sportives ou relaxantes à votre meilleure convenance. Si elles pouvaient nous permettre de nous retrouver à la rentrée l'esprit serein et détendu, j'en serais le premier ravi. Nous serions ainsi dans de bonnes conditions pour entreprendre le travail de révision de notre règlement que nous avons convenu d'entamer avec les chefs de groupe pour en moderniser, préciser ou clarifier certaines dispositions.

D'ici là, je vous rappelle le petit devoir de vacances qui vous attend, qui ne vous prendra que quelques minutes. Répondez, s'il vous plaît, à l'enquête qui vous a été adressée en vue de la conférence organisée, en collaboration avec le Centre d'étude de la vie politique (CEVIPOL) de l'ULB, sur l'agressivité et sur la violence dans la parole politique. Le sujet est important et nous concerne au premier chef. Nous devons y être attentifs si nous voulons préserver ou rétablir la qualité du débat public.

Enfin, à celles et ceux d'entre nous qui sont absents aujourd'hui en raison d'une maladie, ou qui ont tenu à être présents malgré un état de santé défaillant, je forme de tout cœur le vœu qu'ils et elles puissent recouvrir la plénitude de leurs moyens et nous revenir en pleine forme à la rentrée. Prenez soin de vous, chers collègues, prenons soin de nous, nous en avons bien besoin! Je vous remercie.

M. le président. – La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre à vous en exprimant une pensée sincère pour tous les services et acteurs qui font vivre notre Parlement au quotidien. Si nous en sommes les marionnettes, ils en sont assurément les charpentiers. Il faut reconnaître que nous ne leur avons pas rendu la vie simple ces derniers temps, que ce soit le fait de l'opposition – j'y ai moi-même contribué – ou de la majorité.

Du point de vue tant des horaires que du stress et des tensions, cette session a été particulièrement exceptionnelle. Gageons, comme vous en avez fait le vœu, Monsieur le Président, que la prochaine session reparte sur les bases les plus saines possibles. Mon groupe y est tout à fait prêt, à condition que nous jouions tous la même partition dans notre Parlement, pour nous assurer de travailler dans de bonnes et respectueuses conditions.

J'ai souvent eu l'occasion d'avoir à la fois Mme Nikolic et M. Jacob au téléphone et j'ai une pensée pour tous leurs collègues malades. Certains sont présents, d'autres sont absents. Les troubles de la vie nous guettent toujours. On ne les contrôle pas. Nous ne sommes pas toujours d'accord; nous pouvons parfois même nous opposer fermement. Cependant, cet acte-là, je pense qu'il est important en termes d'humanité et je veux avoir une pensée pour chacun et chacune d'eux ainsi que, bien évidemment, pour leur famille et pour leurs proches. Je pense que c'est absolument essentiel. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

J'ai presque eu l'impression de camper au Parlement ces dernières semaines. J'ai assurément plus vu les collaborateurs de mon groupe et mon secrétaire politique que mon futur mari. Je ne pouvais pas ne pas avoir une pensée pour eux qui nous ont accompagnés au mieux, dans des conditions parfois compliquées. Reconnaissons aussi que le gouvernement ne nous a pas toujours simplifié la tâche avec des délais serrés et des quantités d'articles à examiner, mais les collaborateurs ont toujours travaillé avec brio. Je pense pouvoir parler au nom de tous les groupes politiques, y compris ceux de la majorité, pour leur dire que nous leur sommes incroyablement reconnaissants. En réalité, être collaborateur de groupe dans les tumultes que nous avons traversés, c'est une vocation. Mes remerciements vont aussi à tous les collaborateurs individuels, qu'ils travaillent sur des matières spécifiques ou sur la communication. Personne n'aura chômé ces derniers temps.

Je souhaite aussi vous dire, Monsieur le Président, que, dans vos comptes, vous en avez oublié un, qui a pourtant caractérisé cette session de manière absolument

exceptionnelle. C'est le nombre de mobilisations et de manifestations devant notre Parlement. J'ai tenté de les compter rapidement et je les évalue à une petite dizaine. Je n'ai jamais vécu cela ni au Parlement bruxellois ni au Parlement de la Communauté française lors des législatures précédentes.

Malgré toutes les difficultés, malgré tous les choix et malgré certaines oppositions, nous devons toutes et tous en tenir compte, que nous appartenions à la majorité ou à l'opposition. Ce fait exceptionnel ne fait pas grandir notre démocratie. Soyons-en toutes et tous conscients et gageons que, pour la session prochaine, nous puissions repartir, de même que le gouvernement, non pas uniquement entre nous, mais avec la société civile, les syndicats et l'ensemble des acteurs, sur des bases nettement meilleures que celles que nous quittons en cette fin de session.

J'ai également prévu quelques mots pour chacun des ministres et des chefs de groupe de notre Parlement, ainsi qu'à votre attention, Monsieur le Président. Hier, ma collègue Christie Morreale a fait de même en utilisant des comparaisons avec le monde animal. Je ne suis pas zoologiste et je ne connais pas le monde animal autant qu'elle, mais je suis un énorme fan de BD. J'espère vous faire rire, mais aussi vous inviter à retrouver des personnages enfouis dans la mémoire d'enfant de celles et ceux qui n'ont pas le plaisir de lire des BD et des romans graphiques à l'âge adulte. Si ce n'est pas le cas, je ne peux que vous conseiller de le faire. Je vous rassure: je n'ai pas choisi des personnages trop compliqués.

Commençons par un classique des classiques: Lucky Luke. Madame Degryse, vous êtes un peu le Lucky Luke de notre Parlement. En effet, vous tirez plus vite que votre ombre quand il s'agit d'expliquer la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou la concertation assurée par votre gouvernement, toujours après avoir déjà tiré. Malheureusement, contrairement à Lucky Luke, vous ne visez pas toujours votre cible. Quelques cours seraient dès lors nécessaires. Encore faudrait-il qu'il reste une école!

Et là, le capitaine Stark – des tuniques bleues, pour ceux qui l'ont reconnu –, Valérie Glatigny, s'évertue chaque jour à lancer l'attaque contre les syndicats et les enseignants avec son célèbre «CHARGEZ!». Jacqueline Galant aime également charger contre la RTBF, tel le sergent Chesterfield, fidèle aux ordres de sa hiérarchie, même quand elle n'est pas d'accord.

Des accords, Yves Coppieters semble avoir bien du mal à en trouver avec lui-même. On le voit parfois errer, tel le professeur Tournesol, avec son pendule. À la recherche de qui? À la recherche de quoi? Sans doute de Boris Dillies, dit Casper, le gentil petit fantôme, qui cherche à se faire des amis plutôt qu'à parler néerlandais, mais qui est surtout rarement là. *We zullen zien*.

Le gentil petit fantôme qui cherche à se faire des amis plutôt qu'à parler néerlandais, mais qui est surtout rarement là. *We zullen zien*! Valérie Lescrenier, en

revanche, est là et elle travaille; enfin, elle essaie de travailler telle la Schtroumpf bricoleuse, qui compose avec des bouts de ficelle, des inventions qui, disons-le, ne tiennent pas toujours debout.

À présent, j'en viens à vous, Monsieur le Président. Roulements de tambour. J'ai pensé à Pierre Tombal, le fossoyeur toujours bienveillant et sympathique, mais qui aura réussi à enterrer le règlement sans avoir l'air d'y toucher. Ne pas avoir l'air d'y toucher, voilà bien un qualificatif dont on ne peut pas affubler Diana Nikolic, la reine de cœur prête à couper la tête de tout membre de l'opposition mettant à mal les contes de fées un peu ratés racontés par le gouvernement, une mission que Mathilde Vandorpe a préféré abandonner suivant l'exemple du caporal Blutch choisissant de temps en temps de désertir plutôt que de servir la soupe. Ce n'est pas grave parce que Loïc Jacob – El Padre – a accepté de reprendre sa croix et accepté de la traîner dans une souffrance un peu contrite et manifestement sans fin. De repentir d'ailleurs, nul

De repentirs, d'ailleurs, nulle question pour Amandine Pavet, elle qui pilonne sans merci la majorité telle Buck Danny aux commandes d'un puissant F35! Bénédicte Linard, quant à elle, n'a pas souhaité monter à bord, non pas qu'elle lésine à pilonner la majorité, mais l'avion, ce n'est pas fait pour elle! Elle est plutôt bateau et Corto Maltese, elle qui ne dit jamais non à un acte de piraterie! Actes de piraterie que nos trois indépendants du fond, ou les trois libres du fond, tels les *Totally Spies*, n'hésitent jamais à cosigner, à les agrémenter parfois d'un petit tour de magie oratoire dont ils ont le secret!

Mes chers collègues, tout cela pour vous dire que, malgré les moments, je le dis avec sincérité, troubles et peu grandioses que nous avons vécus dans ce parlement pour notre démocratie, nous avons tous besoin de ces vacances. Nous avons tous besoin de retrouver la sérénité. Nous avons aussi tous besoin peut-être de nous réinterroger sur la raison de notre présence ici, sur notre rôle dans cet hémicycle, sur nos raisons de faire de la politique et sur notre engagement quotidien. C'est ce que je vous souhaite à chacun. Comme la formule est consacrée depuis quelque temps maintenant, sachez que je reviendrai en pleine forme!

M. le président. – La parole est à Mme Degryse, ministre-présidente.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je note que peu d'héroïnes de bande dessinée ont été citées. Je vois aussi que les habitudes changent et que nous ne sommes plus seulement dans des petits mots informels, mais que l'humour s'invite également dans notre Parlement.

Je me joins évidemment aux remerciements à toutes les équipes du Parlement, puisque, moi aussi, j'ai l'impression que nous avons campé ici. Je pense que chacun et chacune au sein de notre institution a passé des heures et des heures à faire

en sorte que tout se passe le mieux possible pour tout le monde. Pour cela, merci beaucoup.

Merci également aux groupes parlementaires de l'ensemble de l'hémicycle, aux collaborateurs et aux équipes des cabinets, qui nous ont écoutés à distance pendant des heures pour nous soutenir, tous, dans ces mois de travail intensif, particulièrement au cours des dernières semaines.

Après le *one man show* de M. Casier, pour terminer sur une note un peu plus légère, je rentre d'Avignon, comme vous le savez. (*Réaction d'un intervenant*)

Vous n'avez sans doute pas tout vu, ne voyant que ce qui vous intéressait. J'ai envie de profiter de ce petit temps de parole pour partager avec vous deux belles découvertes de ces quelques jours à Avignon. Je suppose que, durant les vacances, vous préparerez votre programme culturel pour l'année prochaine et que vous réserverez potentiellement déjà vos places de spectacle.

J'ai d'abord passé un excellent moment avec la pièce «*Exhibit A*», de Sihame Haddioui. Je vous conseille vivement cette magnifique pièce dans laquelle elle questionne avec finesse et délicatesse les mécanismes d'oppression exercés sur son corps et ceux des membres de sa famille, voire de l'ensemble de la société, par la colonisation et le patriarcat. Elle sera aux Halles de Schaerbeek en septembre 2026.

La deuxième pièce, qui est d'actualité et a déjà été jouée en Belgique à différents endroits, s'intitule «*Les Enfants de la Vallée*», par Les Ateliers de la Colline. Cette pièce fait écho aux inondations, il y a cinq ans, des vallées de la Vesdre et de l'Ourthe, que l'on vient de commémorer. La compagnie a effectué un travail extraordinaire avec les enfants.

Ce sont les inondations vues au travers du regard et des émotions des enfants. C'est un travail qui a duré plusieurs années. Cette pièce est magnifique et est jouée en novembre, à Liège, et en janvier, à Verviers. Lorsque vous prendrez un peu de repos et de recul et que vous planifierez vos sorties culturelles, je vous invite à aller voir ces deux pièces pour ceux qui ne les ont pas encore vues.

Je vous souhaite beaucoup de repos et de sérénité dans les semaines qui viennent.

34 Proposition de décret portant une mesure transitoire dans le cadre de l'augmentation de la charge de certains enseignants (doc. 288 (2025-2026) nos 1 à 4)

34.1 Votes réservés

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 1.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

17 membres ont répondu oui.

46 membres ont répondu non.

23 membres se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement n° 1 n'est pas adopté.

Ont répondu oui: Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, M. Stéphane Hazée, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, M. Germain Mugemangango, Mme Amandine Pavet, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Barbara Trachte.

Ont répondu non: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, Mme Aline Godfrin, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Stéphanie Lange, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Se sont abstenus: Mme Leila Agic, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Dorothee De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Mélissa Hanus, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Christie Morreale, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Sophie Pecriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, M. Thierry Witsel.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 2.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

40 membres ont répondu oui.

46 membres ont répondu non.

En conséquence, l'amendement n° 2 n'est pas adopté.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tilleux, Mme Barbara Trachte, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, Mme Aline Godfrin, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Stéphanie Lange, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 3.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

40 membres ont répondu oui.

46 membres ont répondu non.

En conséquence, l'amendement n° 3 n'est pas adopté.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno

Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tilleux, Mme Barbara Trachte, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, Mme Aline Godfrin, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Stéphanie Lange, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

M. le président. – Puis-je considérer que le même vote s’applique à l’amendement n° 4? (*Assentiment*)

En conséquence, l’amendement n° 4 n’est pas adopté.

34.2 Vote nominatif sur l’ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l’ensemble de la proposition de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

46 membres ont répondu oui.

7 membres ont répondu non.

33 membres se sont abstenus.

En conséquence, la proposition de décret est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio,

M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, Mme Aline Godfrin, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Stéphanie Lange, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Rachida Aït Alouha, Mme Veronica Cremasco, Mme Margaux De Re, M. Hajib El Hajjaji, M. Stéphane Hazée, Mme Bénédicte Linard, Mme Barbara Trachte.

Se sont abstenus: Mme Leila Agic, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, M. Octave Daube, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Mélissa Hanus, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, M. Julien Li-radelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, M. Thierry Witsel.

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 20h45.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– à la ministre Degryse, par Mmes Lambelin, Lazon, Tillieux, Dejardin, Roberty, Cassaert-Mailleux, Desalle et Morreale ainsi que par MM. Soupart, Fontaine, Devin, Crampont et Lepine;

– à la ministre Glatigny, par Mmes Pavet, Vidal, Goffinet, Linard, Trachte, Tillieux, Warzée-Caverne et Thoron ainsi que par MM. Bauwens, Mugemangango, Janssen et Massaki Mbaki;

à la ministre Lescrenier, par Mmes Péciaux et Taquin ainsi que par M. Dewez;

– à la ministre Galant, par Mmes Özen, Tillieux, Roberty et Taquin ainsi que par MM. Witsel, Devin, Crampont, Massaki Mbaki, Gardier et Daye;

au ministre Dilliès, par Mme Tillieux;

au ministre Coppieters, par Mmes Agic et Özen ainsi que par MM. Dewez.

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

– le recours en annulation du décret de la Communauté française du 19 mars 2026 portant relèvement des seuils de réussite aux épreuves externes certificatives, introduit par l’ASBL Association de parents luttant contre l’échec scolaire & l’abandon scolaire;

l’arrêt du 25 juin 2026 par lequel la Cour annule les articles 53 et 67 du décret-programme de la Communauté française du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l’Enseignement, aux Bâtiments scolaires, à la Recherche et à la Culture, en ce qu’ils ne prévoient pas de régime transitoire pour les étudiantes et étudiants qui se sont réorientés à la rentrée académique 2024-2025 après une deuxième inscription dans le premier cycle;

l’arrêt du 25 juin 2026 par lequel la Cour annule les articles 17, 18 et 67 du décret-programme de la Communauté française du 11 décembre 2024 « portant diverses dispositions relatives à l’Enseignement, aux Bâtiments scolaires, à la Recherche et à la Culture », en ce qu’ils ne prévoient pas de régime transitoire pour certains élèves;

les recours en annulation partielle de la loi du 18 décembre 2025 portant des dispositions diverses (ainsi que de l’annexe à la même loi) introduits par D.L, par l’ASBL Syndicat national des propriétaires et copropriétaires, et autres;

le recours en annulation de l’article 146 du décret-programme flamand du 19 décembre 2025 accompagnant le budget 2026, introduit par l’ASBL *De Gavemeersen* et autres.

le recours en annulation des articles 2 à 8 de la loi du 8 janvier 2026 relative au traitement de données à caractère personnel lors de la participation à une concertation organisée sur la base de l’article 458^{ter} du Code pénal, introduit par l’ASBL Ligue des droits humains et autres.

le recours en annulation de l’article 91, § 3, du décret flamand du 19 décembre 2025 contenant le budget des dépenses de la Communauté flamande pour l’année budgétaire 2026, introduit par la commune d’Asse et autres ;

le recours en annulation de l’article 25, 2°, du décret de la Région wallonne du 19 décembre 2025 portant dispositions diverses en matière d’énergie », introduit par l’ASBL Fédération belge des entreprises électriques et gazières;

le recours en annulation de l'article 8 de la loi du 30 mai 2026 transposant la directive (UE) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public»), introduit par A. D. et autres;

les recours en annulation des articles 7 à 9, 19, 21 et 83 du décret-programme de la Région wallonne du 19 décembre 2025 portant diverses mesures budgétaires, introduit par la ville d'Andenne, par la ville de Gembloux, par la ville de Namur et autres ;

le recours en annulation des articles 6 et 7 de la loi du 19 décembre 2025 portant modification des articles 368 et 368/1 du Code des impôts sur les revenus 1992 concernant l'action en restitution de précompte non enrôlé et portant modification du Code des droits et taxes divers concernant la taxe annuelle sur les établissements de crédit, introduit par la SA MeDirect Bank;

l'arrêt du 2 juillet 2026 par lequel la Cour annule les articles 5 et 6 du décret de la Région wallonne du 29 avril 2024 modifiant les articles 1^{er}, 2, 32, 83 et 92 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et insérant un article 86bis;

l'arrêt du 25 juin 2026 par lequel la Cour dit pour droit que Les articles 7, 3°, 28, 30, 31, § 4, et 47 de la loi du 27 avril 2018 sur la police des chemins de fer violent les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'ils ne permettent pas au tribunal de police de prendre en compte des circonstances atténuantes, de telle sorte que l'amende administrative puisse être réduite à un montant inférieur au montant fixé par la loi;

l'arrêt du 25 juin 2026 par lequel la Cour:

1. annule l'article 9 de la loi du 10 mars 2024 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers concernant la demande d'admission au séjour pour apatridie, en ce qu'il insère l'article 57/37, 4°, dans la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers;
2. annule l'article 12 de la même loi du 10 mars 2024, en ce qu'il insère l'article 57/40, 5°, dans la loi du 15 décembre 1980 précitée;
3. annule l'article 15 de la loi du 10 mars 2024, en ce qu'il insère l'article 57/43, § 1^{er}, dans ladite loi du 15 décembre 1980, dans la mesure où il ne prévoit qu'une simple possibilité d'audition du demandeur d'une admission au séjour pour apatridie;

4. annule l'article 17 de la loi du 10 mars 2024, en ce qu'il insère l'article 57/45 dans la loi du 15 décembre 1980 précitée, dans la mesure où il ne prévoit pas que le droit de séjour de cinq ans prend cours lorsque la décision de justice de reconnaissance du statut d'apatride, prise sur la base de l'article 572*bis*, 1°, du Code judiciaire, a été coulée en force de chose jugée;
5. annule la loi du 10 mars 2024 en ce qu'elle ne prévoit pas qu'une preuve d'introduction de la demande soit délivrée à l'étranger qui a introduit une demande d'admission au séjour en qualité d'apatride et en ce qu'elle ne lui garantit pas davantage qu'au cours de la procédure, aucune mesure d'éloignement du territoire ou de refoulement, sauf pour des raisons de sécurité nationale ou d'ordre public, ne pourra être exécutée de manière forcée ;

l'arrêt du 18 juin 2026 par lequel la Cour annule l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 avril 2024 relative à la valorisation et à l'ouverture occasionnelle au public des biens exceptionnels;

– l'arrêt du 18 juin 2026 par lequel la Cour dit pour droit que:

1. *a)* Les articles 51/5, 51/8 et 51/10 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, interprétés en ce sens qu'ils permettent que l'entretien personnel se déroule par vidéoconférence, violent l'article 22 de la Constitution, lu en combinaison avec l'article 6, paragraphe 3, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (ci-après : le RGPD) et avec l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme,

en ce qu'ils ne prévoient pas :

quelles sont les métadonnées traitées du fait de la tenue de l'entretien personnel par vidéoconférence, ni l'existence de ce traitement;

le traitement des sons et des images de la vidéoconférence;

quelles sont les catégories de personnes ayant accès aux métadonnées ainsi qu'aux sons et aux images de la vidéoconférence;

quelles sont les finalités précises poursuivies par le traitement des métadonnées ainsi que des sons et des images de la vidéoconférence;

la durée de conservation des données recueillies lors de l'entretien par vidéoconférence;

et en ce qu'ils ne prévoient pas expressément que l'entretien personnel qu'ils visent peut se dérouler par vidéoconférence;

b) Les articles 57/1, § 3, alinéa 1^{er}, 57/5^{ter}, § 1^{er}, 57/6/7, § 4, alinéa 1^{er}, et 57/24, alinéa 1^{er}, de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, interprétés en ce sens qu'ils incluent l'habilitation au Roi de prévoir que l'entretien personnel qu'ils visent se déroule par vidéoconférence, violent l'article 22 de la Constitution, lu en combinaison avec l'article 6, paragraphe 3, du RGPD et avec l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme,

en ce qu'ils ne prévoient pas:

quelles sont les métadonnées traitées du fait de la tenue de l'entretien personnel par vidéoconférence, ni l'existence de ce traitement;

le traitement des sons et des images de la vidéoconférence;

quelles sont les catégories de personnes ayant accès aux métadonnées ainsi qu'aux sons et aux images de la vidéoconférence;

quelles sont les finalités précises poursuivies par le traitement des métadonnées ainsi que des sons et des images de la vidéoconférence;

la durée de conservation des données recueillies lors de l'entretien par vidéoconférence;

et en ce qu'ils ne prévoient pas expressément que l'entretien personnel qu'ils visent peut se dérouler par vidéoconférence.

2. Les articles 51/5, 51/8, 51/10, 57/1, § 3, alinéa 1^{er}, 57/5^{ter}, § 1^{er}, 57/6/7, § 4, alinéa 1^{er}, et 57/24, alinéa 1^{er}, de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, interprétés en ce sens qu'ils ne permettent pas que l'entretien personnel se déroule par vidéoconférence, ne violent pas l'article 22 de la Constitution, lu en combinaison avec l'article 6, paragraphe 3, du RGPD et avec l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme;

l'arrêt du 18 juin 2026 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 2223 de l'ancien Code civil ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

l'arrêt du 18 juin 2026 par lequel la Cour annule l'article 39 de la loi-programme du 18 juillet 2025 en ce que cette disposition ne concerne pas les impositions qui ne sont pas encore définitives et qui peuvent encore être soumises à l'appréciation d'une instance administrative ou judiciaire;

l'arrêt du 18 juin 2026 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 5 de la loi du 30 juillet 2013 relative à la revente de titres d'accès à des événements ne viole pas

les articles 38 et 127, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 4 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles.